Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/tableaudelhisto05ceri

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PAR
A. M. CERISIER.

TOME CINQUIEME.

A { *Utrecht* chez B. Wild.
Londres P. Elmsly.
Paris Barois, fils ainé.
Bern La Société Typographique.
Geneve Barthelemy Chirol.
Leipzich Weidman & Reich.

MDCCLXXX.

Tyrannidis affectatio est in eo qui omnia imperii signa reipsa retinens, negat tamen verbis se habere vel velle imperium Tacit.

TABLE
DES
MATIERES

Contenues dans le Cinquieme Volume.

La République des Provinces-Unies.

PREMIERE EPOQUE.

ETat Politique des Provinces Unies relativement aux autres puiſſances de l'Europe. Arrivée des Plénipotentiaires Espagnols à la Haye. 1608. Premieres Conférences pour la paix. Succès des Provinces-Unies dans les Indes. Discours pour la conſervation du commerce des Indes. Propoſitions des Etats Généraux ſur ce commerce. Vuës des Français relativement à ce commerce. Débats ſur le commerce des Pays Bas. Traité d'alliance avec l'Angleterre. Débats ſur l'échange des places. Les villes du Brabant ne peuvent obtenir droit de ſuffrage. Départ des Miniſtres Danois. Inquiétude des Etats-Généraux. Demandes des Espagnols. Propoſition d'une Trêve. Fermentation dans les Provinces-Unies. Raiſons alléguées par Maurice contre la Trêve. Obſervations des Etats contre ces raiſons. Réſolution des Etats au ſujet de la Trêve. Sentimens des différentes Provinces.

Lettre circulaire de Maurice aux villes de Hollande. Effets de cette lettre. Retraite des Miniſtres Espagnols. Suites de cette Retraite. Emportement de Maurice. Découverte des inſtructions des Espagnols. Nouvelles propoſitions de l'Archiduc. Discours de Jeannin en faveur de la Trêve. Discours de l'Ambaſſadeur Winwood. Le Prince Maurice l'attaque vivement. Second discours circulaire de Maurice. Clameurs des Partiſans de la guerre. Barnevelt réſigne ſa place. Il eſt rapelé. Vive diſpute avec la Zéelande. Discours de Jeannin contre l'oppoſition des Zéelandais. Appuyé par l'Ambaſſadeur Anglais Spencer. Effets de ce discours. Jeannin réconcilie Maurice & Barnevelt. Diſpoſitions des Archiducs & du Roi d'Eſpagne. Delft, Amſterdam & la Zéelande conſentent á la Trêve. Arrêté des Etats Généraux. Anvers choiſi pour le lieu du Congrès. Ouverture du Congrès. Articles intéreſſans de la Trêve. Part des Rois de France & d'Angleterre dans cette Trêve. Politique de Henri IV. Efforts de Jeannin pour introduire un changement dans le gouvernement. Barnevelt fait échouer le projet de Jeannin. Diſputes ſur les contributions. La Trêve a-t-elle été utile à la République ? Progrès du commerce des Indes. Création de la Banque d'Amſterdam. Efforts de Jeannin en faveur des Catholiques. Départ de Jeannin. Réflexions politiques ſur cette guerre.

1609.

SECONDE EPOQUE.

1609. Alliances & traités des Provinces Unies avec

plusieurs puissances. Avec l'Empereur de Maroc. Avec l'Empereur du Japon. Tréves dans les Indes. Traité avec le Grand-Seigneur. Troubles sur la succession de Cleves. Préparatifs de Henri IV. Assassinat, Eloge de ce Monarque. Ses liaisons avec les Provinces Unies. Renouvellement de l'alliance des Etats avec la France. Prise de Juliers. Ambassade en Angleterre sur les disputes pour la pêche. Suites des troubles sur la succession de Cleves. Ascendant des Provinces Unies dans le Nord. Emeute dans les Provinces. A Alkmaar. A Leeuwaarde. A Utrecht. 1610.

TROISIEME EPOQUE.

Cause des Troubles de religion. Persécutions contre les Catholiques. Origine des principes rigides adoptés par les Réformés. Origine des principes modérés. Caractere d'Arminius. Arminius attaqué par Gomar. Origine des disputes sur l'action de Dieu & la liberté de l'homme. Arminius & Gomar disputent devant les Etats. Mort d'Arminius. Projets d'Arminius. Les Arminiens vivement attaqués. Les Gomaristes demandent la tenue d'un Synode national. Origine de ces noms, *Remontrans*, *Contre-Remontrans*. Conférence à la Haye. Le Roi d'Angleterre se déclare contre les Remontrans. Causes de l'entêtement des deux partis. Leur acharnement. Singulieres méprises des Gomaristes. Leurs efforts pour rendre leur système ecclésiastique indépendant. Troubles à Rotterdam. Maurice commence à se déclarer. Il 1611. 1612.

1613. se lie avec le Roi d'Angleterre. Edits pour concilier les deux partis. Les Magistrats Remontrans employent l'autorité. Amsterdam
1614. se déclare ouvertement contre les Remontrans. Révolution à Leeuwaarde. Barnevelt
1615. délivre les places de sûreté. Arrivée de Carleton, Ambassadeur d'Angleterre. Bruits se-
1616. més contre Barnevelt. Caractere de François Aarsens. Maurice aspire à la souveraineté.
1617. Députation à Amsterdam. Commencement du Schisme. Progrès du Schisme. Emeute à Amsterdam contre les Remontrans. Schisme à la Haye. Politique de Maurice. Intrigues de la Cour d'Angleterre. Mauriee rompt ouvertement avec les Remontrans. La Republique donne des secours aux puissances étrangeres. Les Etats Orgueilleux de leur puissance maritime. Découverte du Détroit de le Maire.

QUATRIEME EPOQUE.

1617. Insolence audacieuse des Gomaristes. Levée des Waardegelders. Demarches violentes de Maurice contre la levée des Waardegelders. Dispute sur la légitimité de la convocation d'un Synode par les Etats Généraux. L'Ambassadeur d'Angleterre prend beaucoup de part aux disputes. L'Ambassadeur de France cherche à réunir les Esprits. Maurice ga-
1618. gne plusieurs petites villes de Hollande. Huit villes de Hollande forment une espèce de confédération. Nouveaux bruits injurieux publiés, contre Barnevelt. Appuyés par Maurice. Barnevelt fait son apologie. Nouvelles attaques contre Barnevelt. Maurice devenu

Prince d'Orange fait des changemens en Gueldre. Maurice gagne les Etats d'Overyssel. Opposition courageuse de la ville d'Utrecht. Conférence remarquable de Maurice avec les Députés des Etats à Utrecht. Embarras des Régens d'Utrecht opposés à Maurice. Maurice casse les Waardegelders. Changement dans le gouvernement d'Utrecht. Les Etats de Hollande consentent à casser les milices. Emprisonnement de Barnevelt, Grotius, Hogerbeets & Ledenberg. Surprise causée par cette violence. Artifices de Maurice pour éluder l'élargissement des prisonniers. Jugemens divers sur cet emprisonnement. Fuite de plusieurs Citoyens attachés Barnevelt. Bruits répandus contre les prisonniers. Proposition des Etats de Hollande. Maurice change les Régences de plusieurs villes. Il rencontre quelques obstacles à Hoorn. Réflexion sur ces changemens.

CINQUIEME EPOQUE.

Maurice remercié pour avoir opprimé la liberté. Il consomme son ouvrage en changeant les Régences de Leide, d'Haarlem & de Rotterdam. Il fait aussi des changemens à Amsterdam. Il devient absolu en conservant la forme Républicaine. Avanture singuliere occasionnée par cette révolution. Sollicitations des Ambassadeurs de France en faveur des Prisonniers. Reponse des Etats-Généraux aux Ambassadeurs de France. Les Remontrans déposés dans plusieurs petits Synodes. Théologiens étrangers apelés au Synode de Dort. Ouverture du Synode de Dort. Les Remon- 1619

trans exclus de Synode. Queſtions curieuſes diſcutées dans le Synode. Delibération ſur la liberté de la preſſe. Harangue d'Epiſcopius dans le Synode. Les membres Remontrans exclus du Synode. Diſputes ſur la compétence du Synode. Les Remontrans refuſent de ſe borner à l'expoſition de leurs ſentimens. Les Remontrans cités ſont chaſſés
1619. du Synode. Les Arminiens mal-traités dans les Provinces. Grandes précautions des Peres du Synode. Terribles écritures des Remontrans. Querelles parmi les Peres du Synode. Le Synode inſulté & flatté. L'Article de la prédeſtination décidé. Rédaction des Canons. Sentence fulminée contre les Remontrans. Vorſtius condamné. Clôture du Synode. Suites du Synode. Cauſe politique de la tenue du Synode. Eclat cauſé dans l'Europe par le procès de Barnevelt. Hogerbeets interrogé. Ledenberg ſe tue dans ſa priſon. Grotius interrogé. Barnevelt dans ſa Priſon. Barnevelt interrogé. Artifice ingénieux de Scriverius pour inſtruire les priſonniers. Etranges demandes de l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Changemens dans le college des nobles de Hollande. On nomme une Commiſſion de vingt-quatre juges. Hogerbeets amené devant les juges. Grotius amené le ſecond. Conduite de Barnevelt devant les juges. Aveux de Barnevelt. Traitemens des juges à l'égard de Barnevelt. Raiſons alleguées en faveur des priſonniers. Paroles de Barnevelt. Sollicitations des Ambaſſadeurs de France en faveur des priſonniers. Efforts du Stadhouder de Friſe en faveur des priſonniers. Moyens employés pour engager les juges à prononcer une ſen-

tence de mort. La Famille de Barnevelt refuſe de demander ſa grace. Barnevelt averti de ſe préparer à la mort. Meſſage envoyé par Barnevelt au Prince Maurice. Barnevelt ſe prépare à la mort. Artifice employé pour empêcher ſa famille de lui faire le dernier adieu. Efforts de la Princeſſe d'Orange & de l'Ambaſſadeur de France pour ſauver Barnevelt. La cour remplie de Soldats. Sentence & exécution de Barnevelt. Ce qu'on raconte de Maurice au ſujet de cette exécution. Caractere de Barnevelt. Accuſations contre Barnevelt discutées. Sentences contre Hogerbeets & Grotius. Ils ſont enfermés à Louveſtein. Sentences contre Moersberg & de Haan. Sentence contre Uitenbogaard. Cauſe de la haine de Maurice contre lui. Dépenſes de ce Procès. Confiſcation des biens des proſcrits. Sentimens différens ſur ces Procédures. Indignation générale contre les juges. Réflexion ſur cet événement. Erreur de Mr. Wagenaar. Quel parti Maurice tire de cette révolution?

SIXTEME EPOQUE.

Mort de Guillaume Louis Stadhouder de Friſe &c. Maurice devient Stadhouder de Groningue, Ommelandes & Drente & le Comte Ernſt Caſimir, de la Friſe. Affaires de la Boheme & du Palatinat. Les Arminiens perſécutés. Louiſe de Coligni inſultée. Emigrations. Evaſion de pluſieurs priſonniers Arminiens. Singuliere Evaſion de Grotius Apologétique compoſée par Grotius. Etat de la République a l'expiration de la Trêve. Les 1620. 1621.

Etats se disposent à la guerre. Mort de Philippe III. & de l'Archiduc Albert. Conquêtes des Espagnols. Victoires de la maison d'Autriche en Allemagne. Spinola échoue devant Berg-op-Zoom. Succès des armées des Etats. Affaires de l'Oostfrise.

SEPTIEME EPOQUE.

1624. Maurice paisible possesseur de sa nouvelle puissance. Conspiration formée contre Maurice par les fils de Barnevelt. Mesures prises pour la conspiration. Enthousiasme des conjurés. Plan dressé pour l'exécution du complot. Imprudence des conjurés. Découverte de la conjuration. La conspiration étouffée. Les conjurés arrêttés. Evasion de Stoutenbourg. Exécution du jeune Groeneveld. Exécution de Slatius. Mécontentement national.
1625. Courses des Espagnols. Nouveau traité avec la France. Traité avec l'Angleterre. Mort de Maurice. Particularités sur le caractere de Maurice. Conséquences particulieres des changemens qu'il fit dans l'Etat. Mécontentement au sujet des subsides. Changement dans la charge d'Avocat de Hollande ou de Grand Pensionaire. Observations sur les revenus publics, le nombre des troupes & l'intérêt de l'argent. Population. Armemens contre les pirates de Duinkerque. Et contre les Barbaresques. Edit injuste contre la liberté de la navigation. Erection de la compagnie du Groenland. Compagnies des Indes Occidentales. Conquêtes dans le Brésil. Fondation de la Colonie de la nouvelle Belge, à présent la Nouvelle York. Guerres & Progrès de la

Compagnie des Indes Orientales. Fondation de Batavia. Réunion des Compagnies Anglaise & Hollandaise. Armemens & conquêtes dans l'Isle de Ternate. Affaire d'Amboine avec les Anglais. Observations sur les Compagnies exclusives. Religion. Secte des Rhinsbourgeois. Littérature. Goût national. Hooft & Vondel. Roddenberg. Vie & génie de Grotius. Arts utiles. Liberté de la presse. Découvertes de nouvelles terres.

AVERTISSEMENT.

LA plus grande partie de ce volume eſt conſacrée à développer l'origine & les ſuites d'une grande révolution civile. Il eſt d'autant plus néceſſaire de s'étendre ſur ces ſortes d'événemens qu'ils ſont, à la fois, importans & peu connus. Jamais on en a tant appellé à des événemens tirés de cette Hiſtoire ; & jamais on n'en a donné tant de notions fauſſes. On rencontre de ces mépriſes jusques dans des écrits où tous les mots devraient être peſés. Par exemple, n'eſt-il pas ſurprenant de voir dans une de ces pièces (*), pleine d'ailleurs de raiſonnemens ſolides, la Pacification de Gand repréſentée comme une convention conclue par les Flamands *pour la* défenſe du culte Proteſtant ? *Ni la Pacification de Gand, ni l'Union d'Utrecht n'ont pour objet direct la défenſe du culte Proteſtant ; puiſque le Catholicisme était la religion dominante de la plus grande partie des Provinces qui s'y confédererent ou furent invitées à s'y confédérer pour la défenſe de leurs privileges reſpectifs & la liberté de conſcience. Verité importante qui eſt le premier titre du droit de chaque Province ſur la religion, ſans qu'elle ait renoncé à d'autre pouvoir qu'à celui de moleſter qui que ce ſoit ſur cet article ; verité que le Préſident Jeannin* (voy. p. 95) *& Mr. de Servien* (voy. Tom. VI. p. 175) *ont ſoutenue dans l'aſſemblée des Etats-Généraux & que Barnevelt a ſcellée de ſon ſang.*

(*) Voyez les obſerv. ſur le memoire juſtific. de la cour de Londres.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PREMIERE EPOQUE.

Le Congrès s'ouvre pour la paix à la Haye — Les débats sur le commerce des Indes la font échouer. — Négociation pour la Trêve. — Faction contre la Trêve. — L'habileté de Jeannin & de Barneveld opere la conclusion de la Trêve. — Etats des finances. — Progrès du commerce dans les Indes. — Etat de la religion.

LE tems n'eſt plus où la Répu- 1608.
blique des Provinces-Unies cherchait ———

1608. des maîtres & n'en trouvait pas. Ce n'eſt plus un édifice chancelant que l'on ne ſoutenait que dans la crainte d'être écraſé ſous ſes ruines. Elle commence à devenir le centre des interêts & de la politique de l'Europe : elle figure parmi les autres puiſſances : les Etats-Généraux ont forcé leurs anciens maîtres à reconnaître leur indépendance & à venir leur demander la paix dans leur pays, en traitant avec eux d'égal à égal. Ils n'avaient cependant pas encore obtenu le grand objet de leurs deſirs & de leurs travaux. Quoique la navigation leur procurât une puiſſance qui n'était gueres proportionnée au cercle étroit de leur territoire ; & quoique ce territoire fût aſſez bien couvert par ſa poſition géographique ; cependant ils ne pouvaient ſe diſſimuler qu'ils avaient encore beſoin de ſecours étrangers, pour réſiſter aux forces Eſpagnoles. Il eſt vrai que les Etats voiſins dont ils tiraient ces ſecours avaient beaucoup d'interêt à les leur fournir, pour humilier une nation inquiete & belliqueuſe, qui avait aſpiré à la monarchie univerſelle. Mais, depuis que les revers éclatans & l'épuiſement ſenſible de l'Eſpagne, avaient diminué la terreur que ce Royaume avait imprimée aux autres nations, les amis politiques des Provinces-Unies

L'état politique des Provinces-Unies relativement aux autres puiſſances de l'Europe.

laiſſaient percer d'autres vues & voulaient qu'on leur tînt compte de leurs bienfaits. Il était à craindre que des alliés ſi puiſſans qui ſe repentaient d'avoir refuſé la ſouveraineté de ce petit Etat naiſſant, ne travaillaſſent à lui forger d'autres chaînes que celles de la reconnaiſſance. Les Anglais commençaient à voir d'un œil jaloux le commerce des Provinces-Unies, les tenaient dans une eſpece de ſujettion par le moyen des places de ſûreté & ſe vantaient même à la Cour Ottomane qu'elles faiſaient partie de l'empire Britannique. Il eſt vrai que Jacques I. ne tenait le ſceptre que d'une main faible & que la vue d'une épée nüe le faiſait évanouir : mais l'Angleterre ne laiſſait pas de devenir formidable par ſa réunion avec l'Ecoſſe & par les progrès de l'induſtrie & de la navigation que l'amour du Monarque pour la paix favoriſait encore. Le Roi de France ne voyait pas d'un œil indifférent l'aſcendant de l'Angleterre dans les Provinces-Unies ; il prévoyait déjà que la conformité de religion & les alliances que cette conformité pourrait amener, ne contribueraient pas peu à l'augmenter : il cherchait donc à contrebalancer ou à détruire cet aſcendant, en ſe procurant une influence plus marquée dans la République. Ce grand Monarque ſécon-

1608.

Jeannin T. IV. 150.

Ibid. Lett. de Villeroi du 24 Mars 1603.

1608. dé par des Miniſtres éclairés & citoyens avait en peu d'années changé la face de la France: elle commençait à ſentir ſes forces & à voir ſes reſſources. Sully (*) comparait déjà cet Empire à un corps robuſte & vigoureux, qui n'était faible que dans les extrémités, en oppoſition à la Monarchie Eſpagnole dont les bras & les jambes ſont, diſait-il, forts & puiſſans, & le cœur faible & débile. Mais, quoique Sully combattît vivement les projets ambitieux formés ſur la liberté des Provinces-Unies, les Chefs éclairés de cette République, ne laiſſaient pas de ſe défier de l'ambition naturelle aux grandes Monarchies. Dans leur ſituation incertaine & problématique, ils avaient jetté les yeux autour d'eux; pour ſe procurer de nouvelles alliances. L'affinité du ſang, du langage, des mœurs, du gouvernement & de la religion, ſemblait leur offrir des alliés naturels parmi les puiſſances Proteſtantes d'Allemagne. Mais, après avoir été trompés par de vaines attentes, ils avaient enfin reconnu qu'ils ne pouvaient compter ſur des peuples dont la lenteur naturelle était encore augmentée par l'oppoſition de leurs intérêts reciproques & dont le chef était uni par les nœuds du ſang & de l'intérêt avec l'Eſpagne. En un mot, l'Empire, gêné par les entraves de ſa conſtitution politique,

(*) *Voyez une de ſes lettres datée du 26 Fev. 1608 dans les Negociat. de Jeannin.*

avili & déchiré par la faibleſſe de Rodolphe, menacé par les Ottomans & pauvre par le défaut d'émulation & d'induſtrie, ne leur offrait que des ſoldats qui ſe vendaient à l'un ou à l'autre parti. La Suede & le Danemark ne cherchaient à ſe lier avec les Etats du midi que pour des interêts de commerce. La Pologne n'avait aucune influence dans les affaires des autres Etats de l'Europe. La Ruſſie n'était connue que ſur la carte. L'Italie gémiſſait ſous le joug de la ſuperſtition Romaine ou de l'oppreſſion Autrichienne. Pluſieurs petits Etats de cette belle contrée de l'Europe s'indignaient de ces fers ; mais ils n'avaient ni la force ni le courage, pour entreprendre de les rompre. La ſeule République de Veniſe, plus puiſſante encore par la ſageſſe de ſon gouvernement que par ſa force intérieure, ſe couvrait de gloire ; elle réſiſtait fierement aux prétentions des Pontifes de Rome, appuyées de la Cour d'Eſpagne. Les Provinces-Unies avaient ſaiſi cette occaſion de ſe lier avec un Etat fondé, comme le leur, ſur la baſe du commerce & de la liberté : ces offres avaient jetté le premier fondement de l'amitié qui s'eſt enſuite formée entre les deux Républiques : mais la diſtance des lieux & la différence des religions, ne pouvaient faire eſperer de grands avantages de cet- 1608.

Grot. Hiſt. XVI.

1608. te alliance. Quant aux Suiſſes, on ne pouvait compter ſur eux. Encore plus pauvres qu'aujourd'huy, ils ſuivaient le même ſyſtême, de ne s'engager jamais en corps de nation dans des querelles étrangeres & de ſe borner à vendre des ſoldats à tous ceux qui voulaient en acheter. Les Provinces-Unies les avaient pris pour modeles, dans leur inſurrection. Mais n'étant pas défendues, comme eux, par des barrieres inacceſſibles & par un gouvernement militaire, & ſentant que leur exiſtence dépendait en grande partie du commerce qui n'eſt qu'un fondement précaire, elles avaient eu longtems pour ſyſtême de ne pas poſer les armes qu'elles n'euſſent ramené le reſte des Païs bas dans la confédération. Quelle brillante figure les dix-ſept Provinces Belgiques n'auraient-elles pas faite parmi les autres puiſſances de l'Europe? Les deux grands alliés de la République, bien loin de craindre cet événement, n'y voyaient que l'abaiſſement déſiré de la puiſſance Autrichienne. Dans le plan qu'Elizabeth propoſa à Sully en 1601, plan qui ſe trouva conforme au projet d'un juſte équilibre entre les puiſſances Européennes, formé par Henri IV, il était queſtion d'engager tous les Païs-bas à ſecouer le joug Eſpagnol & à ſe réunir ſous une

seule République fédérative. Les efforts extraordinaires que firent alors les États-Généraux en portant la guerre dans le cœur des Provinces Autrichiennes, prouvent suffisamment qu'ils avaient la même ambition & le même projet. Lorsqu'ils commençaient à se flatter d'un succès heureux ; un seul homme vint, qui rompit leurs mesures & changea le destin de la guerre. Spinola parut & fit pancher la balance du côté des armes Espagnoles. Les États-Généraux commencerent alors à penser qu'il vaudrait mieux s'assurer la jouissance tranquille de ce qu'ils possédaient que d'exposer leur existence pour des espérances incertaines. Ils commencerent à sentir les dangers d'une guerre qui pouvait les épuiser en exposant leur liberté au dedans. Pour se mettre également en sureté au dehors, ils jugerent à propos de suivre un autre système. Il était dangereux de compter sur des alliés trop froids quand on leur demandait des secours, trop exigeants, quand ils en accordaient. Ils s'appliquerent à nourrir les espérances des Français & des Anglais pour ruiner leurs projets l'un par l'autre. Cette politique ne laissait pas d'être précaire & périlleuse : il vaut mieux se soutenir par ses propres forces que par la jalousie des Etats neutres : les Chefs éclairés de la Républi- 1608.

1608. que virent donc que leur plus fûr parti était d'obtenir au plûtôt une déclaration entiere & formelle d'indépendance, en faisant la paix avec l'ennemi.

Arrivée des Plénipotentiaires Espagnols à la Haye.

On commençait même à craindre que les Espagnols n'eussent cherché qu'à s'instruire des ressources de la nation en sondant les dispositions des esprits par de feintes conférences; lorsqu'on vit arriver leurs négociateurs, au commencement de Fevrier. Ils s'excuserent de leur délai sur la rigueur de l'hiver. En effet le froid était si rude depuis deux mois, qu'ils avaient été obligés de prendre des traîneaux pour se rendre en Hollande. Ils étaient cinq, le Marquis Spinola, le Président Richardot, le Secretaire Mancicidor, Louis Verreiken & le Cordelier Neyen. Ils furent reçus avec les plus grands honneurs dans toutes les villes où ils passerent. A une demi lieue de la Haye, ils trouverent le Prince Maurice qui était venu à leur rencontre, accompagné d'une multitude innombrable que la curiosité avait attirée. Mais le plus beau spectacle fut de voir les deux premiers Généraux de ce siecle que l'année précédente on avait vu marcher l'un contre l'autre, à la tête de deux puissantes armées, se tenir alors étroitement embrassés & ne combattre que par des politesses & des complimens. Ces deux héros mon-

Meteren LXIX.

terent dans le même carosse. Ils goû- 1608.
terent alors le plaisir le plus flatteur pour leur ambition, celui de s'apprécier l'un & l'autre, & de recevoir des louanges non suspectes de la bouche d'un rival. Lorsque tous les Députés eurent pris possession des logemens qui leur étaient destinés, on ne peut exprimer avec quelle ardeur on accourait de toute la Hollande, pour voir la magnificence que Spinola affecta d'étaler dans cette occasion. On venait admirer ses ameublemens pompeux, son train brillant & l'éclat de sa dépense. On venait l'admirer lui même. On observa que parmi les spectateurs, il y en eut plusieurs qui affecterent de faire parade de leur zele pour la foi catholique. Le Marquis donnait un libre accès à tous ceux qui se présentaient, leur parlait le premier par le moyen de son interprête, soit par politesse, soit dans l'intention de gagner les bonnes-graces du peuple.

Les Provinces-Unies nommerent, chacune, un Député, pour traiter en leur nom. Les Etats-Généraux choisirent aussi deux Plenipotentiaires, le Comte Guillaume Louis de Nassau & Walraven de Brederode. Barneveld était chargé des pleins pouvoirs de la Province de Hollande; c'était sur lui

Premieres conférences pour la paix.

Materen

1608. que devait rouler cette importante négociation. Pour rendre la premiere audience plus solemnelle & plus imposante, le Prince Maurice & le Conseil d'Etat furent apellés dans l'assemblée des Etats-Généraux. On commença dans la premiere séance par lire les pleins pouvoirs des Ministres respectifs. Les Provinces-Unies proposèrent pour préliminaires une déclaration solemnelle de leur indépendance. Barneveld qui portait la parole déclara nettement qu'elles étaient résolues de ne traiter sur aucun article, avant que cette reconnaissance fût déclarée dans les termes les plus positifs. Cette demande fut accordée : le Président Richardot affecta même de déclarer *qu'on ne s'opposerait pas à ce que les Provinces-Unies se fissent ériger en Royaume, si bon leur semblait.* Il arriva, pendant la conférence, qu'un Député des Etats, examinant la scel qui pendait à la procuration des Ministres Espagnols, fit observer qu'il était entouré des écussons des dix-sept Provinces des Païs-bas. Il en prit occasion de se plaindre hautement, que l'on cherchait de nouveau à se réserver des prétentions sur les Provinces-Unies, & qu'on devait renoncer à ces titres, comme on avait renoncé à toute espèce de droits dans la procuration donnée par

Jeannin II. 106-108. 114. 130. *Grot. Hist. XVII.* 533. 534.

les Archiducs. Les Députés Eſpagnols trouverent cette demande dure & révoltante. Ils alléguerent l'uſage ordinaire des Souverains qui retenaient les titres des pays ſur leſquels ils avaient eu des prétentions. Ils firent obſerver que le Roi d'Eſpagne prenait la qualité de Roi de Jeruſalem, le Roi de France, celle de Roi de Navarre; & que le Roi d'Angleterre s'intitulait Roi de France. Il ne convenait donc pas, ſelon eux, à un état qui s'était procuré l'indépendance par ſa révolte, de s'arroger le droit d'introduire des coutumes inconnues dans le monde politique & de changer des loix à la conſervation desquelles tous les Souverains étaient également intéreſſés. Les Députés des Etats répondirent que les Monarchies ſe ſoutenaient par leur propre Majeſté; mais qu'un nouvel état libre ne pouvait prendre trop de précaution pour aſſurer ſes droits: Jeannin même prit le parti des Etats: il fit ſentir que les deux exemples allégués étaient bien différens, puiſqu'aucun de ces Souverains n'avait renoncé à ſes prétentions; & que le grand objet du traité actuel était de faire renoncer les Archiducs à tous les droits qu'ils pouvaient reclamer ſur les Provinces-Unies. Peu à peu les Miniſtres d'Eſpagne conſentirent à ſe relâcher ſur cet ar- 1608.

1608. ticle ; mais en dédommagement de ce sacrifice, ils demanderent que les Etats s'abstinssent de la navigation & du commerce des Indes. Ils ajouterent même que cette espérance était un des principaux motifs qui faisait pancher Philippe vers la paix.

Succès des Provinces-Unies dans les Indes.

En effet, ce Monarque commençait à craindre de se voir entierement chassé des Indes Orientales. Maatelief, qui commandait une escadre de la Compagnie Hollandaise, avait formé un établissement sur la côte de Malabar, insulté la ville de Malakka, livré deux combats à la flotte de l'Espagne qu'il avait détruite en partie & secouru les habitans de Ternate contre les Portugais. Quoique cet Officier n'eût pas réussi dans toutes ses entreprises, il ne laissait pas d'avoir préparé la conquête des Moluques. Il venait d'amener des Ambassadeurs du Royaume de Siam. Les Etats-Généraux & les Etats de Hollande auxquels il avait fait rapport de ses expéditions les avaient jugé si importantes, qu'ils en avaient fait des remercimens publics à ce brave citoyen.

Meteren XXVIII. Grot XVI. 523 XXVII. 553 Meteren XXIX.

Efforts pour la conservation du commerce des Indes.

Ainsi les Hollandais, déjà maîtres d'une grande partie du commerce des Indes Orientales, avaient droit d'espérer de plus grands avantages. Ils n'apprirent qu'avec indignation la proposition de renoncer à cette importante naviga-

tion. Les Espagnols avaient beau vouloir leur persuader que cette renonciation était le moindre équivalent qu'ils pouvaient demander pour les sacrifices qu'ils faisaient. Ils prétendaient même que les Provinces Unies trouveraient un avantage à venir comme autrefois chercher les marchandises de l'Orient en Espagne, sans s'exposer aux dangers & aux fatigues du long voyage des Indes. Ils ajoutaient que ce commerce appartenait aux Espagnols & aux Portugais qui en avaient fait la premiere découverte, & qu'ils ne pouvaient permettre aux Provinces-Unies une navigation qu'ils avaient refusée aux Français à la paix de Vervins & aux Anglais dans le traité de Londres. Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre ne manquerent pas de s'élever contre cette orgueilleuse prétention. Ils soutinrent qu'ils n'avaient jamais cru avoir besoin d'une authorisation particuliere, pour user d'un droit que la nature accorde à toutes les nations. Ceux qui avaient pris part aux actions de la Compagnie Hollandaise, ne tarderent pas à soutenir leurs intérêts avec la plus grande chaleur. „ Quelle ressource, " disaient ils dans les requêtes qu'ils présenterent & dans les Mémoires qu'ils publierent, " nous restera-t-il, si nous sommes privés de la plus riche branche de notre commerce ? Relégués

1608.

Grot. Hist. XVII. 534. *Jeannin II.* 110. 114. 139. 144.

Grot. Hist. XVII. 534-536. *Meteren XXIX.*

1608. dans un pays ſtérile & marécageux, les particuliers perdront les ſources de leur ſubſiſtance & l'état celles de ſa proſpérité. Nous envoyons actuellement vingt vaiſſeaux ſur la côte de Guinée, quatre-vingt aux Iſles du Cap-Verd, vingt en Amérique & quarante dans les Indes Orientales. Cette navigation ſeule occupe plus de huit mille matelots. C'eſt aux travaux que ces braves gens ont eſſuyés, c'eſt au ſang qu'ils ont répandu, que l'Etat doit ſa force & ſes richeſſes. Quelle ingratitude de contraindre ces hommes qui ſont le nerf & la fleur de l'Etat, à chercher une autre patrie qui leur donne du pain! Quelle infamie de livrer à la vengeance & à la cruauté des Eſpagnols tous ces peuples généreux de l'Inde avec qui nous avons contracté des alliances utiles & ſolides, & d'expoſer par notre lâcheté cette précieuſe réputation de bonne-foi qui caractériſe notre nation! Quelle funeſte politique d'abandonner un commerce dont les retours vont toujours en augmentant! Pouvons-nous renoncer aux brillantes eſpérances que l'avenir nous promet? Nous connaiſſons à peine Cambaye, Malabar, Ceylon, Nerſingue, Coromandel & Queda, les côtes de la Chine & du Japon, & cette vaſte mer du Sud où une immenſe partie du globe

encore inconnue n'attend, peut-être, que nous, pour être découverte à l'Europe? L'ennemi avoue que nos succès dans les Indes l'ont réduit à nous demander la paix: nous pouvons achever de l'épuiser par ce commerce; & l'on veut nous l'arracher. On prétend nous indemniser en nous ouvrant les ports d'Espagne où nous trouvons toujours moyen de commercer sous un pavillon étranger! Quand on nous aura privé d'une navigation à laquelle nous n'employons que des vaisseaux armés en guerre, où trouverons nous des flottes guerrieres, pour nous défendre si nous sommes attaqués à l'improviste? L'Espagne nous rend ce qu'elle peut nous reprendre, quand bon lui semblera, & veut nous ôter ce que nous ne pourrons plus recouvrer; si la Compagnie vient à se dissoudre. Quel droit peut-elle alléguer en sa faveur? L'océan n'est-il pas un élément ouvert & commun à tous les peuples comme l'air qu'ils respirent? Le vaisseau qui fend les vagues d'une mer nouvelle laisse-t-il des traces pour marquer la prise de possession des premiers navigateurs? La prescription n'étant que de droit civil ne peut rien dans le droit de la nature, ni le titre de premier occupant dans ce qui n'est point saisissable. Il n'y a que de vils pirates & de méprisables monopoleurs qui puissent 1608.

1608. s'arroger l'empire des mers & le commerce universel. Si nos ancêtres ont jugé qu'on pouvait faire une guerre legitime à ceux qui ferment leurs propres ports aux autres nations ; encore moins devons nous subir la loi de ceux qui veulent nous fermer des ports qui ne leur appartiennent pas. L'Espagne, en nous accordant l'indépendance, ne cede que ce qui est irrévocablement échappé de ses mains Elle reçoit la paix en nous la donnant. Quelle serait donc la recompense de nos glorieux efforts depuis quarante ans, si nous devions finir par courber la tête sous un nouveau joug, & nous laisser lâchement bannir des plus opulentes contrées de l'univers par un ennemi; nous qui ne l'aurions jamais souffert d'un Prince légitime ?" Il n'y avait rien à répliquer à ces raisons. Mais nous verrons qu'elles furent bientôt oubliées par les Hollandais, dès qu'ils furent les plus forts dans les Indes: nous les verrons même exercer une tyrannie que les Espagnols n'auraient jamais imaginée. Le fameux Grotius rassembla encore plusieurs autres raisons dans un traité qu'il publia l'année suivante, pour établir la liberté de la mer & le droit de tous les peuples à la navigation des Indes. Il y en avait cependant, qui soutenaient

Burign. vie de Grotius. ed. d'Amst. I. p. 43.

Grot. XVII. 536.
Jeannin II. 131. 145. 153. 157. 183.

que les plus grands profits de la Compagnie provenaient des prises faites sur les Portugais, que ce commerce n'intéressait que quelques particuliers & les Provinces maritimes ; mais que la paix touchait le corps entier de la confédération. Mais ce sentiment n'était soutenu que faiblement & par un petit nombre. Maurice & Barneveld étaient d'accord sur un article aussi important : le premier dans l'idée de rompre la négociation ; le second, dans l'espoir de faire quitter la partie aux Espagnols par la crainte qu'ils ne se vissent entierement chassés des Indes. 1608.

Les Etats-Généraux montraient qu'ils ne pouvaient abandonner ce commerce sans perdre leur puissance maritime & sans compromettre leur existence politique. Cependant, pour éviter les reproches d'une rupture, ils proposerent trois partis à prendre sur cet objet : le premier de faire la paix avec une entiere liberté de commerce pour les deux nations : le second d'abandonner au sort de la guerre tous les pays situés au delà du Tropique du Cancer, & le troisieme de faire la paix en Europe & seulement une trêve dans les Indes. Les deux premiers moyens d'arrangement déplurent aux Espagnols : ils auraient accepté le troisieme ; pourvu que les Etats le fussent engagés à renoncer au com- Proposition des Etats-Généraux sur ce commerce. *Jeannin* II. 143.

1608. merce des Indes à l'expiration de la trêve. Les Etats n'avaient garde d'accepter cette condition : ils parlerent même d'ériger une Compagnie des Indes Occidentales : mais les Espagnols regardant cette proposition comme un expédient imaginé pour les intimider, persisterent dans leur sentiment. Ainsi, personne ne cédant de part & d'autre, il était à craindre que la négociation ne fût rompue. Ceux qui ne subsistaient que par les ravages de la guerre, s'échappaient en murmures, demandaient à grands cris qu'on les tirât d'incertitude en prenant un parti décisif.

Vues des Français relativement à ce commerce.

Dans cet état de perplexité, le Ministre Jeannin proposa de laisser meurir un article qui demandait le plus sérieux examen, & de n'en reprendre la discussion que lorsqu'on serait d'accord sur les autres. Cet avis fut approuvé. Ce Ministre n'insistait que faiblement sur la conservation du commerce des Indes. Mais pour ne point donner de l'ombrage aux Etats, il n'osait fronder ouvertement leur opinion. Henri IV brûlait d'ériger une Compagnie des Indes: Jeannin pratiquait sous main plusieurs négocians pour les attirer en France. Il avait eu à ce sujet des conférences secretes avec Isaac le Maire, l'un des plus riches marchands d'Amsterdam, très expérimenté dans ce com-

Jeannin I. 163. 219. 233. 289. II. 117. 361. 176. 187. 193. 219.

merce. Le Maire l'avait assuré qu'il était tout dévoué à la France, *étant*, disait-il, *issu de la ville de Tournay, les habitans de laquelle ont tous la fleur de Lys dans le cœur.* Cependant Sully (*) représentait à Jeannin que des établissemens si éloignés n'étaient pas analogues au *naturel & à la cervelle des Français que je reconnais*, dit-il, *manquer de persévérance & de prévoyance & ne porter ordinairement leur vigueur, leur esprit & leur courage qu'à ce qui est incessamment présent à leurs yeux. Il faut prendre garde*, disait cet ami ardent des Etats-Généraux que, *par leur traité, ils n'abandonnent pas un pouce de terre & qu'ils établissent leur gouvernement de façon que les autres peuples des Païs-bas cherchent à se joindre à eux, lorsqu'ils sentiront quelque oppression de leurs Princes. Il est donc a desirer*, poursuivait-il, *que les Etats conservent le commerce des deux Indes pour augmenter leur puissance en diminuant celle de l'Espagne.* Jeannin entrait dans les vues de ce grand Ministre : il avait représenté si fortement l'importance de ce commerce pour l'existence des Provinces-Unies qu'Henri IV fut ébranlé par ces raisons : *Je considere & connais*, écrivait-il à Jeannin, *mieux que je n'ai fait, le bien & le mal que les parties de part & d'autre font*

1608.

(*) *Voy. sa lettre datée du 26 Fév. & la réponse de Jeann. du 16 & celle du Roi du 19 Mars dans les negoc. de Jeannin.*

1608. *pour recevoir de la déciſion du commerce des Indes. Si les Etats peuvent l'obtenir proviſoirement pour quelques années, ſans s'engager à le quitter à l'expiration du terme, je ſuis d'avis qu'ils y accédent.* Il eſt ſingulier que, dans une nation auſſi puiſſante que l'était alors la nation Françaiſe, il n'y eut pas quelques hommes aſſez hardis pour entreprendre par eux-mêmes ce commerce, comme les Hollandais l'avaient entrepris. Il paraît par les mêmes mémoires de Jeannin, que le gouvernement craignait de s'aliéner les Hollandais & que les particuliers redoutaient en France les anciens abus contraires à la liberté du commerce & la tyrannie des Gouverneurs des places maritimes.

Débats ſur le commerce des Pais-bas.

Meteren XXIX.

L'oppoſition des interêts reſpectifs n'était pas moins vive dans les conférences des Plénipotentiaires. Les Etats-Généraux, ayant reçu une Copie des articles que les Eſpagnols voulaient diſcuter, en préſenterent vingt huit de leur part. Les Eſpagnols qui voulaient ſe réſerver à eux ſeuls le commerce des Indes, n'en voulaient pas moins obtenir la liberté du commerce d'Anvers. Les Hollandais & les Zélandais craignaient la chûte de leur commerce, quand la navigation de cette ville ne ſerait plus gênée par les forts & les flottes qu'ils entretenaient le long de l'Eſ-

caut. Richardot qui avait à cœur cet important article eut beau les conjurer les larmes aux yeux de ne pas laiſſer échaper une ſi belle occaſion de pacifier les Païs bas. L'intérêt les rendit inflexibles. Pluſieurs autres articles réiatifs au commerce, furent mis ſur le tapis. Mais comme on demandait des ſacrifices aux Provinces-Unies, ſans leur en offrir, on ſe diſputait avec chaleur, ſans prendre aucune réſolution. Les Plénipotentiaires Eſpagnols ſe virent obligés d'envoyer en Eſpagne, pour ſe procurer des pouvoirs plus étendus. Le Pere Neyen qui avait la reputation d'être expéditif dans ces ſortes de voyages, & doué de la ſoupleſſe néceſſaire pour négocier dans une Cour, fut chargé de cette commiſſion. Il avait promis de rapporter les ordres du Roi dans quarante jours: mais ſon abſence plus longue qu'il n'avait cru, retarda les opérations du Congrès. 1608. *Jeannin II.* 201. 205.

Les Etats-Généraux profiterent de ce délai pour conclure avec l'Angleterre un nouveau traité d'alliance qu'ils n'avaient jamais perdu de vue. Les Ambaſſadeurs Anglais, pour ſavoir à quoi s'en tenir, auraient bien voulu différer juſqu'au retour de Neyen: mais comme les Etats redoublaient d'inſtances & que l'aſcendant des Français augmentait de plus en plus dans la République; Traité d'alliance avec l'Angleterre. *Jeannin II.* 264. 269. 273. *Rymer Holl. Reſol. Janv. Août.*

1608 ils crurent ne pouvoir différer sans danger. Le traité fut signé le 26 Juin. Il ne devait avoir lieu que dans le cas d'une paix ou d'une trêve: il était par-là conforme au dernier traité fait avec la France, aux troupes auxiliaires près qui, de part & d'autre, étaient réduites à la moitié. Le même jour l'état des sommes duës à l'Angleterre fut fixé à 818.408 livres sterlings. Les Provinces-Unies promirent de payer, à la conclusion de la paix, 600.00 livres sterlings par an, jusqu'à l'entier remboursement de la dette.

Debats sur l'échange des places.

Jeannin II. 214 227. 230. *Meteren XXIX. Grot. Hist. XVII.* 539.

En attendant la réponse du Roi d'Espagne, les Plénipotentiaires agiterent plusieurs articles, pour abréger la négociation. On s'arrêtta longtems sur l'échange des villes & des cantons qui étaient à la bienséance de l'un ou de l'autre parti. Les Espagnols reclamaient l'Ecluse, l'Isle de Cadsand, & tout ce que les Etats possédaient dans la Flandre & le Brabant, & sur la rive gauche du Wahal. Ils offraient en échange les villes de Lingen, d'Oldenzeel & de Groll. Cette proposition fut rejettée avec le dédain qu'elle méritait. Les villes de Bergen-op-Zoom & de Breda saisirent cette occasion pour supplier les Etats de ne pas les abandonner à l'ennemi. Elles demanderent en même tems la restitution de leurs privilé-

ges municipaux Elles réclamaient surtout le droit de voter dans les Etats-Généraux que l'on avait rendu aux autres villes qui, ayant autrefois accedé comme elles à l'Union d'Utrecht, avaient également été reprises sur l'ennemi. Mais les Etats-Généraux craignant d'augmenter l'embarras des déliberations dans une assemblée où les suffrages n'étaient déjà que trop difficiles à concilier par leur multiplicité, rejetterent cette demande, sous prétexte que ces villes & leurs districts n'étaient pas assez puissans pour former un gouvernement à part. Ensuite on discuta ce qui regardait les limites dans les Païs-bas, les contributions militaires, la restitution des biens confisqués: on n'oublia pas les intérêts de la Maison de Nassau. Mais comme les difficultés augmentaient avec les questions, les Ministres Danois fatigués de ces longueurs, prirent le parti de s'en retourner. Ils dirent en partant qu'"ils s'ennuyaient d'être simples spectateurs d'une piece de théatre où les Français étaient les seuls qui jouaient un rôle."

1608.

Les villes du Brabant des Etats ne peuvent leur obtenir leur droit de suffrage.

Grot Hist. XVII. 538.

Départ des Ministres Danois.

Ibid. 540.

Cependant plusieurs bruits arrivés coup sur coup jetterent l'alarme dans les Provinces-Unies. Elles apprirent que Philippe avait offert l'infante d'Espagne au Dauphin de France & pro-

Inquietude des Etats-Généraux.

1608. mettait de lui donner les Païs-bas pour dot, si les Français voulaient l'aider à soumettre les Provinces rebelles. Jeannin dissipa leurs soupçons. Il fit observer à Barneveld que le Roi de France ne pouvait empêcher le Roi d'Espagne de lui proposer de pareils mariages, qu'il berçait le Roi d'Angleterre de la même alliance & que la politique des Espagnols était d'offrir leurs Princesses à toutes les Cours qu'ils voulaient intéresser en leur faveur ; mais que Henri était trop sincere pour abandonner ses alliés & trop éclairé pour donner dans un piege si grossier. Il ne put cependant rassurer les Etats-Généraux contre d'autres nouvelles venues d'Espagne. On apprit que Philippe avait déclaré n'avoir jamais eu l'intention de renoncer à ses droits sur les Provinces Unies, qu'il faisait des préparatifs formidables, & qu'il était résolu de ne leur accorder jamais la paix, qu'elles n'eussent abandonné la navigation des Indes & permis le libre exercice de la Religion Catholique.

Jeannin II. 65 23. 134. 158. 198. 153. 370. 372. 378. 382. 383. 415. 438. 487. *Grot. XVII.* 540.

Demandes des Espagnols.

Cette nouvelle qui fut confirmée par les Ministres Espagnols au Congrès de la Haye, fit évanouir les espérances des partisans de la paix. Jeannin lui-même chargé de soutenir les interêts de la Religion Catholique, ne put s'empêcher de désapprouver une clause qui tra-

Ibid. 548.

tendait à débaucher une partie considérable des sujets de la République, en leur offrant Philippe pour l'objet de leur reconnaissance. Quand ces propositions du Roi d'Espagne furent exposées dans l'assemblée des Etats-Généraux, il n'y eut qu'un seul cri, celui de les rejetter avec indignation & mépris. Plusieurs membres se répandirent en plaintes violentes, en expressions injurieuses contre les Espagnols. Ils ne leur épargnerent pas les qualifications de traîtres, de perfides: ils assurerent qu'on ne pouvait plus se fier à cette nation. On ne parla plus que de courir aux armes & de recommencer la guerre avec plus de fureur que jamais: les Etats Généraux résolurent unanimement de rompre la négociation. Ils publierent un manifeste dont ils envoyerent des copies à tous les Ministres étrangers. Ils protestaient qu'ils avaient accepté la négociation avec la meilleure intention & qu'elle n'échouait que par la mauvaise foi des Espagnols. 1608. *Jeannin II.* 397. 402. 404. 407.

On s'attendait à voir recommencer les hostilités au premier instant, lorsque les Ambassadeurs de France & d'Angleterre proposerent une longue trêve. Depuis longtems, Jeannin en avait conçu l'idée en prévoyant la rupture de la négociation pour la paix. Il avait fait le voyage de France pour s'aboucher

Propositions d'une Trêve. *Jeannin I.* 42. 202. *II.* 169. 174. *III.* 205.

1608. plus particulierement sur ce projet avec Henri IV qui le goûta. Il en avait fait part à Barneveld qui le trouva conforme au plan qu'il avait lui-même adopté sur les interêts de sa patrie. Cet ardent Républicain suivait toujours le fil des projets du Roi de France : il n'ôsait les combattre ouvertement : son grand objet était de procurer à sa patrie, le repos & l'indépendance. Il sentait qu'alors il serait plus aisé de faire échouer les desseins des ambitieux au dedans & au dehors de l'Etat. Henri IV ne pouvait se dissimuler que la paix, en le rendant moins nécessaire à aux Etats, ne manquerait pas de relâcher les liens qui les attachaient à lui : mais il était épouvanté des dépenses de la guerre. Pour l'effrayer encore davantage, Barneveld avait eu l'adresse d'engager Maurice & le Conseil d'Etat à charger prodigieusement l'état des dépenses de la guerre qu'on avait envoyé à ce Monarque. Maurice avait cru par ce moyen obtenir des secours plus considérables : mais Barneveld, qui connaissait la politique & l'esprit d'épargne de Henri, ne doutait pas que ce tableau ne le décidât à tout tenter pour ménager une paix entre l'Espagne & les Etats-Généraux. Cependant, le Monarque, pour se conserver un ascendant dans la République, pendant la paix, avait

Grot. Hist. XVII, 540.

Jeannin I. 292. 329. 414. 433. II. 15. 133. III. 173.

chargé Jeannin de gagner les principaux chefs de l'État. Jeannin avait même ordre d'offrir des présens & des pensions à Maurice, à Barneveld & à plusieurs autres, *au cas*, disent ces instructions secretes, *qu'avec leur aide & assistance, sa Majesté pût devenir maître de leur Etat.* On n'a jamais rien sû des menées secretes de Jeannin, sinon que Barneveld en reçut un présent d'environ vingt mille florins. Il était trop prudent pour ne pas sentir que, quand même il n'y avait pas de loi dans la République qui défendît d'accepter des présens d'un Prince étranger; le droit naturel & le droit des gens condamnaient assez une telle pratique. Il avait l'œil trop perçant pour ne pas pénétrer les vuës du Monarque: mais d'après le dessein où il était de les faire échouer & d'après le plan qu'il avait adopté de le nourrir dans ses espérances pour l'interêt de sa patrie, il crut qu'il serait dangereux de marquer de la défiance à un Prince qui se piquait de bonne foi & voulait passer pour l'ami sincere de la République. Il s'enveloppa donc dans la pureté de ses intentions &, après bien des refus, il se laissa vaincre par les sollicitations de Jeannin. Mais il a dans la suite soutenu n'avoir accepté cette somme que comme l'acquit d'une recompense que le Monarque lui avait

1608.

Ibid. I. 46. II. 475. 498. Brandt Hist. der Regtspleg. over Oldenbarn. 87. 88. 90.

1608. promise en 1598, pour des services rendus longtems auparavant. Je demande aux détracteurs de ce grand homme ce qu'ils auraient fait à sa place ? Les mémoires de Sully & de Jeannin existent encore. Barneveld eut de longues conférences avec le premier en Angleterre : il fit cause commune avec le second dans toute la négociation de la trêve : s'il eut eu l'idée de vendre sa patrie à la France, n'en trouverait-on pas quelques preuves dans les longues compilations (*) de ces deux négociateurs Français qui racontent, dans le plus grand détail, les conférences qu'ils ont eues avec lui & les questions captieuses, dont ils tachaient de l'embarasser, soit pour pénétrer ses vrais sentimens, soit pour l'engager à se donner entierement à la France ? Il y a plus : nous montrerons bientôt que ce fut à Barneveld seul que la République des Provinces-Unies dut alors l'avantage de ne pas tomber sous le joug de la France : on voit aussi, dans toute la suite des lettres de ces deux négociateurs que Henri n'avait, comme je l'ai déjà remarqué, que des projets vagues & conditionels sur leur liberté. Il craignait que la conformité de religion ne les portât à se donner à l'Angleterre. Il voulait décider les Etats à jetter les yeux sur lui ; si jamais, ils pensaient à se donner un maître. Il craignait qu'à

(*) *Voyez Jeannin passim & les Mémoir. de Sully lors de son Ambassade auprès de Jacques I.*

cause de leur constitution compliquée, ils ne puissent se gouverner par eux-mêmes. Aussi Sully, ami des Provinces-Unies, parce qu'il était ami de la liberté, ne cessait de faire des vœux, pour qu'ils corrigeassent les défauts de leur constitution. Jeannin même en portant la parole pour leur proposer la trêve, ne leur cache pas qu'ils ont besoin de repos, pour arranger leurs affaires & *réformer leur gouvernement.* Ce système n'est gueres celui d'une ambition marquée. Aussi Barneveld entra dans toutes les vues de la France, bien sûr que son alliance serait plus utile à sa patrie, que ses vagues projets d'ambition ne pourraient lui devenir funestes. 1608. *Jeannin II. 412.*

Quoique la trêve ne fût proposée qu'autant qu'elle serait précédée d'une reconnaissance de l'indépendance des Provinces-Unies & qu'elle les confirmerait dans la liberté de leur commerce, cette proposition ne laissa pas de causer la plus vive fermentation. Les partisans de la guerre se déchaînerent avec transport contre les Espagnols. L'animosité était si violente qu'ils n'appréhendent plus l'avenir, disait Jeannin, & que le ressentiment leur ôte toute crainte. On aurait renvoyé les négociateurs Espagnols avec aigreur, sans le respect qu'on avait pour

Fermentation causée dans les Provinces-Unies par la proposition d'une Trêve. *Lettr. de Jeannin du 29 Août. Meteren XXIX. Grot. II. XVII. 542.*

1608 le Roi de France. Il y en eut même qui publierent des écrits anonimes où ils s'efforçaient d'affaiblir la confiance que méritait ce Monarque. Toutes les villes furent inondées de libelles sanglans contre la trêve. On soutint que les membres des Etats qui la proposaient, s'étaient laissés corrómpre par des présens. Les uns, s'érigeant en prophetes, montraient déja la dépopulation, la révolte & l'esclavage, comme les suites nécessaires de la trêve. D'autres ne tâchaient pas, quand ils en venaient à la peinture des cruautés & des trahisons des Espagnols dans toutes les parties du monde : on observa que l'ennemi n'envoyait pour négocier que des Italiens, des Espagnols & des Moines, les plus perfides de tous les hommes. Il y en eut même qui publierent que la République ne pouvait florir que pendant la guerre ; & que la paix fermerait la source de ses richesses & de sa puissance. Quoique ces libelles fissent peu d'impression sur les Chefs du gouvernement, ils ne laissaient pas d'échauffer le peuple. On rendit un édit pour les défendre ; mais, la liberté de la nation ne permettait pas d'informer rigoureusement contre les auteurs. D'ailleurs, on n'aurait ôsé sévir publiquement contre les partisans d'une opinion avouée par le premier citoyen de l'Etat.

Maurice s'était opposé avec trop de chaleur au traité de paix, pour pouvoir goûter le projet d'une trêve. Il était à craindre, disait-il, qu'à l'expiration de cette trêve, les Etats-Généraux ne trouvassent plus le même zele chez leurs alliés. Philippe profiterait de ce tems pour remplir ses coffres & se mettre en état de tomber avec de plus grandes forces sur les Provinces-Unies. Il pourra même les surprendre, pendant qu'elles dormiront sur la foi des traités. Les peuples, trompés par l'apparence insidieuse de la tranquillité qui regnera, se laisseront amollir par les douceurs du repos. Ils aimeront mieux rentrer sous le joug que de porter le poids d'une nouvelle guerre. Les Catholiques qui sont en si grand nombre, sur-tout vers les frontieres, n'attendent peut-être pour se venger du refus qu'on leur fait de la liberté religieuse, que l'instant où les troupes seront congédiées. Déjà l'on apperçoit quelques nuages entre les différentes villes & Provinces: ces nuages s'amonceleront pendant le calme: alors ils éclateront en tempêtes violentes qui déchireront le sein de l'Etat. L'ennemi saisira cette occasion pour corrompre les mécontens & faire rentrer les Provinces sous le joug."

1608.

Raisons alléguées par Maurice contre la Trêve.

Jeannin 17. 479. 481. III. 144.

Les membres des Etats observaient contre ces insinuations que les frais de

Observations des Etats-Gé-

1608. la guerre excédaient de trois cens mille florins par mois les revenus de la République. Cependant le nouveau système militaire de l'ennemi exigeait encore une augmentation de six mille hommes de troupes : les Etats-Généraux devaient neuf millions de florins & les Provinces particulieres à peu-près le double. Ils ne pouvaient donc continuer la guerre sans le secours de leurs alliés. Ce tableau trop fidel faisait tant d'impression, que les plus ardens zélateurs de la guerre étaient réduits à une alternative aussi cruelle que dangereuse. Ils proposaient d'abandonner les places éloignées & de se borner à défendre le cœur de l'Etat. Quant aux désordres qui devaient armer les citoyens contre les citoyens, dès que la crainte de l'ennemi ne les tiendrait plus réunis, ce présage paraissait frivole & même injurieux. Il est vrai que l'événement ne l'a que trop bien réalisé ; mais ce fut par le crime de ceux qui avaient fait la prophétie & pour le malheur de ceux qui n'avaient pas voulu y ajouter foi. D'ailleurs ces conjectures sinistres ne militaient pas moins contre toute espece de paix : il eut donc fallu soutenir que la République ne pouvait subsister qu'au milieu des agitations & des alarmes d'une guerre perpétuelle. Mais ce qui paraissait bien plus probable, c'est que

néraux contre ces raisons.

Grot. Hist. XVII. 543. 544.

ceux qui portaient le poids de la guerre pouvaient se soulever, s'ils s'apercevaient qu'on avait rejetté des conditions raisonables. Il était à craindre que, pour satisfaire la haine qu'ils nourrissaient contre les Chefs de l'État, ils ne refusassent de fournir les sommes nécessaires pour soutenir la guerre. D'après ces observations, les Etats firent le 30 Août un arrêté où toutes les Provinces entrerent à l'exception de la Zéelande. Ils resolurent d'écouter les propositions d'une trêve, pourvu que leur liberté fût assurée non seulement pendant la trêve, mais purement, simplement & pour toujours. Ils ajouterent qu'ils donnaient encore treize jours aux Espagnols pour se décider, à condition qu'ils sortiraient du pays au commencement d'Octobre, s'ils n'avaient pas alors donné une réponse satisfaisante. 1603.

Résolution des Etats-Généraux au sujet de la Trêve.

Jeannin II 431.

Cette résolution vigoureuse ne fut point goûtée par les Espagnols. Ils ne voulaient point accorder pour une simple trêve une renonciation aussi expresse & conçue dans la forme de celle qu'ils avaient offerte pour négocier la paix. Ils offraient seulement de conclure une suspension d'armes pour sept ans, en laissant toutes choses dans leur état actuel; à condition néammoins que le Roi d'Espagne déclarerait sous deux

Sentimens des différentes Provinces.

Jeannin II. 439. 445. 448 - 459. 562.

1608. mois, s'il voulait accorder la navigation des Indes ou la disputer par la voie des armes. Mais les Etats persistèrent dans leur arrêté; & les Députés retournerent dans leurs Provinces respectives, pour prendre de nouveaux pouvoirs. Les cinq Provinces de Gueldre, d'Utrecht, de Frise, d'Overyssel & de Groningue, plus exposées que les deux autres aux invasions de l'ennemi, opinaient pour la trêve. Les avis étaient partagés en Hollande; mais le plus grand nombre des villes votantes inclinaient pour la trêve. La Zéelande seule refusait d'y accéder. Cette Province était à couvert par sa situation, tirait à elle une grande partie des avantages de la guerre; & Maurice, en qualité de Premier Noble & de Marquis de Veere & de Flissingue était presque le maître absolu des délibérations. Il affectait de publier par-tout que le Roi de France, quoiqu'il conseillât d'accepter la trêve, n'oublierait jamais ses interêts au point de refuser ses secours, si la guerre recommençait. Il se laissa même persuader de se déclarer ouvertement contre la trêve. Il écrivit une lettre circulaire aux villes de Hollande. Elle respire la hauteur & l'emportement de son caractere impérieux. Il mettait dans un nouveau jour toutes les raisons déjà alléguées; il prétendait que la Républi-

Lettre circulaire de Maurice aux villes de Hollande contre la Trêve.

que obligée, pendant la trêve de bien garnir les frontieres à tout événement, porterait tout le poids de la guerre, sans avoir les avantages qu'elle en tirait autrefois. Le tiers de nos habitans, disait-il, que la guerre faisait subsister, sera réduit à la mendicité; nos braves vétérans iront chercher ailleurs la gloire & le butin. Les équivoques insidieuses, les mauvaises chicanes des Espagnols, montrent assez qu'ils n'ont que des vuës perfides. S'ils avaient un desir sincere de renoncer à leurs prétentions, ils ne penseraient qu'à faire une paix bonne & solide. Pouvons nous compter sur la reconnaissance des Archiducs qui ne sont que les vassaux du Roi d'Espagne? Il est vrai que les triomphes de notre liberté sont respectés de tout l'Univers. Mais n'avons nous pas besoin qu'elle soit reconnue d'une maniere éclatante & formelle, pour que nous soyons traités comme libres & indépendans par toutes les puissances étrangeres & pour que les peuples ne tournent plus les yeux vers un autre *soleil levant*? Autrefois les Etats ne prenaient aucune résolution sans l'avis de mon illustre pere: de cette heureuse harmonie on voyait sortir des déliberations fermes & vigoureuses contre l'ennemi de la patrie: je ne cherche point à faire ostentation de mes services: je pense cependant qu'ils auraient

1608.

Meteren XXX. Grot. H. S. XVII. 544. 545.

1608. dû me procurer la même confiance: j'oſe même l'eſperer des nouveaux ordres que vous donnerez à vos Députés. Ce n'eſt pas que j'aye aucun interêt de traverſer cette négociation : il n'eſt perſonne dans les Païs-bas, à qui la paix ſoit plus néceſſaire qu'à ceux de ma maiſon. Combien de fois, mon Pere & moi, n'avons nous pas, en combattant pour l'Etat, trouvé des occaſions avantageuſes pour nous-mêmes, ſi nous euſſions eu la moindre volonté d'abandonner la ſainte cauſe que nous avions épouſée & de trahir notre devoir & notre conſcience?"

Effets de cette lettre.

Ce diſcours ne fut pas également bien reçu de tout le monde. Maurice, au lieu de ſonger à gagner les Députés des Etats qu'il avait tant d'interêt de ménager, s'était permis des expreſſions peu meſurées qui ſemblaient jetter des ſoupçons ſur leur fidélité. Ainſi le reſſentiment ſervit encore à les affermir dans leur opinion. Il n'eſt donc pas étonnant ſi les ſentimens de patriotiſme & de déſintéreſſement dont il affectait de ſe parer, ne furent pas reçus partout avec le même dégré de reſpect. Il y en eut qui attribuerent ſon oppoſition à des motifs moins purs & moins honorables, en un mot aux revenus qu'il tirait des licences & des contributions pendant la guerre, à l'autorité que lui

Grot. Hiſt. XVII. 544.

Jeannin. I 184. III. 146. 275.

procurait alors le commandement des troupes & à l'éclat que les expéditions militaires faisaient réjaillir sur son nom. Et ce qui donna plus que de la vraisemblance à ces soupçons, c'est que nous verrons dans la suite que Maurice ne se rendit, que lorsqu'il craignit d'être abandonné par le Roi de France & qu'il eût obtenu des avantages qui le dédommageaient des pertes que la trêve lui causait. 1608.

Retraite des Ministres Espagnols.

Le délai fixé pour le départ des Ministres Espagnols étant écoulé, sans qu'ils eussent donné la réponse qu'on leur avait demandée, ils se virent obligés de venir prendre congé des Etats. Ils n'oublierent pas de se plaindre amerement qu'on avait manqué au respect dû à leur caractere & qu'on les renvoyait d'une maniere dure & insultante. „ Je n'ai pas le don de prophétie, „ poursuivit le rusé Richardot qui portait la parole, " mais je suis bien trompé, ou je vois le jour où vous souhaiterez ce que vous refusez maintenant. Alors vous verrez, avec serrement de cœur, s'élever contre vous le sang que vous aurez fait répandre inutilement." Barneveld lui répondit au nom des Etats, qu'ils n'avaient accepté la négociation que sous la promesse que leur indépendance serait reconnue de bonne-foi & sans équivoque. On ne devait donc, poursuivit-il, imputer cette rupture

Jeannin II. 491-499. Grot. Hist. XVII 544.

1608. & les suites sanglantes qu'elle devait produire qu'à la perfidie de ceux qui violaient lâchement leur promesse: c'était à eux, c'était à leurs cruels placards qu'il fallait attribuer les ruisseaux de sang que cette malheureuse guerre faisait couler." C'est ainsi que cette négociation fut rompue pour la seconde fois. Les Etats de Hollande, en couchant cet événement dans leurs registres, ajouterent ces mots: Dieu veuille qu'ils n'ayent pas laissé dans le pays des semences funestes au bien-être de la République.

Hall. Resol. 30 Sept.

Suites de cette retraite.

On remarquait aisément sur le visage de Spinola le chagrin que lui causait cette seconde rupture. Richardot aurait bien voulu faire proroger son départ; mais l'orgueil Espagnol l'empêchait de demander un délai. Les Pais-bas Autrichiens désiraient bien plus la paix que l'Espagne. Richardot s'échappa même jusqu'à dire ensuite, en écrivant à Jeannin qu'on leur donnerait la vie, si la trêve pouvait réussir. En conséquence, avant de partir, il laissa dans les mains des Ambassadeurs étrangers, un plan dont ils étaient chargés de favoriser l'exécution. Mais avant de le proposer aux Etats, ils crurent devoir prévenir Maurice, soit pour gagner sa confiance, soit pour s'assurer de ses dispositions. Cette entrevue est remarquable

Jeannin II. 291. 292. 294. 295.

par les lumieres qu'elle jette sur le caractere du Prince. Il n'écouta les Ambassadeurs qu'avec colere & animosité. Il répondit avec emportement que proposer la trêve était travailler à renverser les fondemens de la République. La Hollande & la Zélande n'y consentiront jamais, dit-il, & je saurais bien contraindre les autres Provinces à se ranger à leur avis, *bon gré malgré*. Quand je n'aurais que trois ou quatre villes de mon coté, je suis résolu de défendre avec elles la liberté de la patrie & de m'ensevelir glorieusement sous ses débris plûtôt que d'accepter une trêve qui nous fera rentrer en peu de mois sous le joug avilissant de l'Espagne : car tel est le dessein de ceux qui ont entamé la négociation." Ces dernieres paroles ne pouvaient réfléchir que sur Barneveld sur qui le Prince voulait jetter des soupçons de s'être vendu à l'Espagne. Jeannin lui dit avec modestie & respect, & cependant avec fermeté, qu'il était trop sage & trop homme de bien, pour se séparer du corps de l'État, & que cette résolution le perdrait, sans lui procurer la gloire qu'il ambitionnait. Il ajouta plusieurs autres raisons pour ramener le Prince par la douceur; mais toute son éloquence fut inutile. Ainsi commençait à se trahir ce caractere opiniâtre & violent dont l'on n'aurait

1608.

Emportement du Prince Maurice.

Ib. 504. 505.

1608. cependant jamais soupçonné les funestes effets qu'il produisit dans la suite. Maurice commençait à gagner de nouveaux partisans : ils prétendaient même s'autoriser d'un accident singulier occasionné par le départ des Espagnols.

Découverte des instructions secretes des Espagnols.

On trouva dans un tiroir ouvert d'un appartement que Richardot avait occupé, l'original des instructions secretes qu'on avait données aux Ministres Espagnols. Elles furent portées au Comte Jean de Nassau qui les fit passer au Comte Fréderic-Henri, d'où elles tomberent entre les mains du Prince Maurice. Celui-ci les communiqua aux Etats-Généraux : & cet écrit ne tarda pas à devenir public. Tout le monde s'attendait à y trouver les vues secretes & les vrais sentimens des Archiducs. On vit avec transport qu'ils voulaient reconnaître le grand point de la liberté des Provinces-Unies avec plus d'étendue & de bonne-foi qu'on n'avait espéré. Ils avaient même imaginé de proposer secretement aux Etats une ligue offensive & défensive, où, sans penser à empiéter sur leur souveraineté, ils formeraient de tous les Païs-bas une confédération redoutable aux puissances voisines. Mais, en réfléchissant que les Archiducs parlaient du Roi de France comme d'un Monarque affectionné pour eux, & disposé à faire tous ses efforts pour obtenir

Jeannin I. 54. 11. 505. 510. 511. 514 518. 523. *Baud. Ind. Belg. p.* 213. 222. 227. 253. *Grot. Hist. XVII* 545.

l'exercice public de la religion romaine dans les Provinces-Unies, on ſe douta qu'ils avaient imaginé cet artifice, pour gagner la confiance de la nation & ſemer des ſoupçons entre la France & la République. Il eſt vrai que les Archiducs inſiſtaient beaucoup de la part de l'Eſpagne, ſur ce même article de la religion & ſur la jouiſſance excluſive du commerce des Indes. Mais, pouvaient-ils moins faire, pour rendre l'artifice plauſible ? Cependant Richardot, pour mieux authoriſer le ſentiment de ceux qui croyaient que ce papier avait été laiſſé par mégarde, ſe plaignit amerement de l'uſage qu'on en avait fait. Il ſoutenait, non ſans raiſon, qu'on aurait dû le lui renvoyer, ſans l'ouvrir; & qu'on avait violé à ſon égard le droit des gens & celui de l'hoſpitalité. Il s'agit de ſavoir ſi l'oubli ſingulier d'un papier d'une ſi grande importance n'était pas un artifice ? Jean Richardot ſemble avoir été un politique très ſubtil; mais de cette ſubtilité qui ſe permet des détours que la probité déſavoue. L'art de négocier n'eſt pas l'art d'intriguer & de tromper : il ne conſiſte pas à corrompre, à ſe jouer des ſermens, & à ſemer les alarmes & les diviſions. Un négociateur habile ſait parvenir à ſon but ſans ces expédiens, qui ſont la triſte reſſource des intriguans. Il ſait

1608.

1608. se rendre impénetrable quand il craint de devenir suspect, &, sans avoir recours à des manœuvres detournées & extraordinaires, il trouve dans la nature même des affaires qu'il négocie, des incidens propres à faire réussir tous ses projets. Il est discret, circonspect, dissimulé même ; mais jamais fourbe, faux ou brouillon. Quand ses vuës ne sont point louches, son génie grand & fécond trouve aisément d'autres voies que celles du mensonge & de la fourberie qui finissent presque toujours par être demasquées, & deviennent même pernicieuses aux Auteurs. Ainsi la conduite des Ministres Espagnols à la Haye ne contribua pas peu à leur ôter toute confiance, à faire rompre le Congrès & même à les faire renvoyer d'une maniere peu honorable. S'ils réussirent dans quelques uns de leurs projets, ce fut bien plus par la nature des circonstances que par la force de leur art. Ou plûtôt c'est à Jeannin dont les vuës étaient nobles & honnêtes, qui avait l'art de manier les esprits en particulier, de les subjuguer en public, de porter partout la concorde & l'harmonie, c'est à lui qu'est dûe la réussite de cette négociation qui, sans lui, eût certainement échoué. Ces réflexions sont nécessaires, pour que le lecteur ne confonde pas la politique de Jeannin & de

Barneveld avec celle des Miniſtres Eſpagnols. Et ce qui ſert encore à rendre encore plus ſuſpecte la conduite de Richardot, c'eſt qu'il paraît avoir forgé dans ce même tems un menſonge bien noir. Pour alarmer les Etats & les rendre plus faciles & plus ſouples, il aſſura que le Roi d'Angleterre excitait ſous main le Roi d'Eſpagne à ne point reconnaître l'indépendance des Provinces Unies. Ce bruit qui jetta pluſieurs Provinces dans le découragement, mit Jacques I. dans une colere ſi violente qu'il jura de faire couper la tete à celui de ſes Miniſtres qu'il ſaurait y avoir donné lieu. 1608.

Winwood Mem. II. 456. 466. 476. Jeannin III. 169. 179. 198. 207. 223. 224. 250. 254. 272. 274. 290.

Comme les deux partis pouvaient également s'authoriſer de la découverte du papier de Richardot; l'oppoſition des eſprits menaçait tous les jours d'une diviſion éclatante. Ce qui pouvait encore décourager les partiſans de la paix, c'eſt que les Archiducs ne voulaient plus employer le mot *reconnaître* & ne propoſaient dans leur formule que de *tenir*, en leur nom & en celui du Roi d'Eſpagne, les Provinces-Unies pour Etats & pays libres ſur leſquels ils ne prétendent rien. Mais les Etats Généraux exigeaient que leur indépendance & leur ſouveraineté fût *reconnue pour toujours.* Les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, voulant faire un der-

Nouvelles Propoſitions des l'Archiducs.

Jeannin II. 491. 492. 494. 493. III 21. 27.

1608. nier effort pour lever ces difficultés, demanderent une audience des Etats-Géneraux. Ils y entrerent accompagnés des Ambaſſadeurs d'Allemagne. Jeannin portait la parole au nom de tous. Il déploya toutes les reſſources de ſon profond génie, & s'énonça, dans cette occaſion, avec une dignité convenable à l'importance de la matiere & digne du puiſſant Monarque qu'il repréſentait. Les raiſons qu'il aliégua ſont ſi frappantes, l'orateur y trace un tableau ſi intéreſſant de l'état du pays, que le lecteur en verra avec plaiſir les principaux traits. Pour gagner adroitement la confiance de ceux qu'il attaquait, „ nous avouons, " dit Jeannin, „ qu'il y a parmi ceux qui s'oppoſent avec chaleur & véhémence à la trêve que nous vous avons propoſée, des perſonnes d'un rang diſtingué & qui ont rendu de grands ſervices à l'Etat : nous avouerons encore qu'ils ne ſont mûs que par l'interêt de la patrie. Car il peut arriver que des gens ſages & bien intentionnés ſoient ſouvent diviſés d'opinions, quoiqu'ils n'aient tous qu'un même but & deſſein. Auſſi les prions-nous de croire que nous partageons également leur zele pour la République, & que nous ne cherchons pas à favoriſer ſes ennemis. Nous ne croyons pas avoir merité qu'on ſoupçonnât ou

Diſcours remarquable de Jeannin en faveur de la Trêve.

lb. III. 3.

notre conduite ou notre prudence. Il nous semble, au contraire, que vous faites un grand préjudice à votre liberté, en recherchant avec tant d'ardeur, une reconnaissance précise & minutieuse de vos ennemis; comme si vous revoquiez en doute la validité du décret que vous avez publié contre eux, décret que le succès de vos armes a suffisamment justifié. Il est sans exemple que, dans de semblables révolutions, des Souverains, même dépouillés de leurs Etats, aient été contraints d'abandonner honteusement leurs droits par un aveu public, à moins que les revers de la fortune ne les ait livrés entre les mains de leurs ennemis. Les Princes dont vous exigez cette déclaration, sont-ils donc à vos pieds? sont-ils réduits par la force à cette honteuse nécessité? Voyez les Suisses, voyez les Danois. Les premiers n'ont pour titre de leur indépendance que l'acte d'une simple trêve. Les seconds n'ont jamais exigé de leur Roi Christierne, quoique leur prisonnier, une renonciation formelle à ses droits. Nous ne saurions trop vous exhorter d'éviter les factions, fléaux des gouvernemens popu- 1608.

(*) La liberté des Suisses ne fut reconnue qu'à la paix de Munster.

1608. laires, de vous attacher à resserrer de plus en plus les liens de cette Union qui vous a procuré de si brillans succès & de vous reposer entierement sur le zele & la sincerité des Princes nos maîtres, qui, n'ignorant pas que la trêve n'ait des dangers, n'en sont pas moins convaincus que la guerre entraîne des inconvéniens bien plus grands." Jeannin finissait sa harangue en montrant combien les bruits semés contre le Roi de France étaient absurdes; & combien ils étaient outrageans pour un Monarque dont tous les procédés à leur égard respiraient le plus vif attachement à leurs intérêts. A la fin de ce discours qui fut écouté avec la plus grande attention, on lut un écrit où Jeannin développait ses raisons avec encore plus de force & s'attachait sur-tout à réfuter celles que Maurice avait alléguées dans le mémoire qu'il avait fait circuler. On y observait que le domaine des Monarchies est inaliénable, que les Souverains ne sont que les administrateurs de leurs Etats & ne peuvent les démembrer au préjudice de leurs successeurs, qui n'obéissent qu'à la loi du plus fort, jusqu'à ce qu'une longue possession ait affermi le droit des vainqueurs. „ La liberté," disait Jeannin dans cet écrit, „ est un avantage qui n'a ni terme ni condition. L'acte que vous

Ibid. 9.

exigez avec tant de chaleur supposerait que vous ne croyez pas encore la posséder, & que vous avez besoin de cette renonciation, pour qu'elle vous soit légitimement acquise. N'est ce pas la supposer suffisamment que de traiter avec vous, comme avec des Etats libres sur lesquels on ne reclame aucun droit. Le mot *toujours* ne servirait de rien dans l'acte en question ; puisqu'a l'expiration de la trêve, la querelle sera remise au droit de l'épée. La force seule sera l'arbitre & le juge de ce différend. En vain voudriez vous alors vous prévaloir de l'interprétation minutieuse des termes dans lesquels on aurait reconnu votre indépendance ; ne sentez vous pas que vous auriez toujours tort, si vos armes & votre artillerie ne valaient pas mieux que celles de l'ennemi ? On affecte de dire que cette déclaration est nécessaire pour les puissances amies de la République: mais elles vous déclarent par nous qui sommes leurs organes, que le titre qu'on vous offre leur suffit. On dit encore que le Roi d'Espagne se prépare à vous accabler lorsque la trêve expirera: mais qui ne voit que de jeunes Monarques tel que lui, sont plus portés à dissiper qu'à thésaurirer, & qu'à la tête d'une nation fiere, ambitieuse & impatiente du repos, il ira chercher d'autres ennemis qui 1608.

1608. épuiseront ses forces & ses finances. Vous, au contraire, qui suivant le système des Etats Républicains, dédaignez l'ambition de conquerir, & n'avez que celle de vous conserver ; vous songerez toujours aux besoins de l'avenir; vous mettrez de l'ordre dans vos finances, vous acquitterez vos dettes, vous amasserez de nouveaux fonds, vous vous procurerez de nouvelles alliances, & vous serez à l'expiration de la trêve encore mieux préparés que votre ennemi. J'avoue qu'il est sage de prévoir les suites des discordes intestines dans un Etat Républicain ; & que l'ennemi pourra chercher à les fomenter : mais cette observation doit vous engager à vous précautionner contre ces pratiques, à vous tenir étroitement unis; il serait absurde d'en inférer que vous devez faire éternellement la guerre. Et c'est pour cela même que la crainte de l'ennemi, que fera naître la trêve, en vous forçant à vous tenir sur vos gardes, vous est plus avantageuse que la paix, qui, vous jettant dans une fausse sécurité, vous exposerait bien plus aux embûches & aux surprises d'un ennemi perfide & ambitieux. D'ailleurs dans un gouvernement organisé tel que le vôtre, le grand nombre & les changemens fréquens de Magistrats rendent difficiles ou du moins inutiles les voies de la corruption,

reption. Comptez-vous pour rien l'amour de la liberté gravé dans les cœurs de tous vos citoyens? La plupart de nos habitans nés & élevés dans la conſtitution actuelle, y ſont trop accoutumés pour jamais penſer à ouvrir la bouche en faveur de l'ancienne domination: ils ont tous en horreur le nom ſeul de la ſervitude. Il eſt vrai qu'il vous faudra toujours payer les troupes néceſſaires pour les garniſons: mais, ayant dans le fait, plus de la moitié moins d'hommes à entretenir, vous pouvez épargner la moitié de vos dépenſes, ſans compter celles qui ſont occaſionnées par les rencontres imprévues dansun tems de guerre. Quant à la lettre de Juſte Lipſe qu'on a pris ſoin de répandre pour échauffer les eſprits; je conviens que cet Auteur profond avait raiſon de conſeiller autrefois aux Eſpagnols de vous propoſer des trêves comme le plus ſûr moyen de renverſer l'édifice de votre République. Mais, il ne s'agiſſait point alors de reconnaître votre liberté; vous n'aviez pas, comme à préſent, le ſoutien de deux grands Rois vos voiſins & vos alliés, qui offrent de ſe rendre garands du traité & ſont en état de le faire reſpecter. Rappellez-vous que la pacification de Gand, quoique mal obſervée, n'a pas laiſſé de ſauver la Hollande en chan-

1608.

Voy. ci dev. Tom. 4. p. 312.

1608. geant le théatre de la guerre. Rappellez-vous l'exemple encore plus frappant des Suiſſes. L'oppreſſion les força comme vous à éclater contre le joug. Animés, comme vous de l'amour de la liberté, ils ont ſupporté le fardeau d'une guerre longue & périlleuſe. Comme vous ils n'ont pû être vaincus. Ils n'ont jamais fait qu'une ſimple trêve; le tems ſeul l'a convertie en une paix perpétuelle; parce qu'ils ont ſaiſi cet intervalle pour régler leur gouvernement. Ces fiers guerriers, fortifiés par une ligue étroite, ont alors bravé l'ambition de leurs anciens maîtres, qui n'ont ôſé venir les attaquer dans les retranchemens inacceſſibles de leurs montagnes & de leurs rochers. La nature vous a procuré des avantages ſemblables. L'océan, de grands fleuves, une multitude innombrable de navires & de matelots qui paſſent pour les meilleurs ſoldats de mer qu'il y ait au monde: voilà des avantages qui vous protégéront toujours contre les entrepriſes de vos ennemis. Envain cherche-t-on à vous faire craindre que l'exiſtence politique & la bonne volonté de vos alliés peuvent changer. Quoiqu'il ne ſoit pas donné à l'homme de prévoir l'avenir, le bon ſens qui ſait juger les probabilités, ſuffit pour vous raſſurer. Quand même la mort vous en-

leverait les Rois qui sont actuellement vos alliés, la raison d'état qui ne meurt point, parlera toujours en votre faveur dans les deux Royaumes: ils auront toujours le même interêt de soutenir votre lité de leurs forces & de leurs bons avis. Gardez vous donc d'ajouter foi à des libelles séditieux qui tendent à vous inspirer de la défiance pour vos alliés & vos amis. C'est dans votre auguste assemblée qu'il est permis d'ouvrir librement son avis & de développer les raisons que l'on croit devoir intéresser la cause commune: toute autre voie est dangereuse & ne tend qu'à soulever le peuple contre les chefs de l'Etat C'est à eux qu'il est donné de choisir le meilleur avis, de se représenter toutes les autres raisons que nous omettons; mais que vos lumieres pénétrent & que votre zéle vous dictera pour répondre à nos adversaires, qui, autrement, auraient trop d'avantage sur nous par le pouvoir qu'ils ont de s'énoncer publiquement en toute liberté."

1608.

Ces raisons étaient pressantes: l'Ambassadeur d'Angleterre, Winwood, les appuya encore dans le conseil d'Etat où il siégeait de la part du Roi d'Angleterre Il fit sur-tout observer que les Provinces Unies ne pouvaient, sans se rendre coupables des malheurs af-

Discours de l'Ambassadeur Winwood dans le conseil d'Etat. Grot. XVII 579.

1608. freux de la guerre, ſe refuſer à un accord qui n'attaquait ni leur religion, ni leur liberté, ni leur commerce, & dont de puiſſans monarques offraient de ſe rendre les garands. Maurice qui ne pouvait dévorer les traits lancés contre ſon mémoire dans le diſcours de Jeannin, ſaiſit cette occaſion, pour décharger ſon cœur. Il dit à Winwood, avec plus de vivacité que de prudence," que les grands Monarques voient ſouvent d'un œil indifférent les dommages cauſés à leurs amis. Souvent même, pourſuivit-il, des conſidérations d'Etat les obligent à diſſimuler des injures qui les regardent perſonnellement. Peu s'en eſt fallu que nous n'ayons vu un Monarque puiſſant, la famille Royale & tous les grands d'un Royaume périr par un horrible complot. Quelle conduite a tenue le Monarque dans cette occaſion? Il n'en a pris qu'avec plus d'ardeur la défenſe des Catholiques. Il a même recherché l'amitié de ceux qu'il ſavait avoir trempé dans le complot qui devait le détruire." On voit que le Prince faiſait alluſion à la fameuſe conſpiration des poudres. Winwood fut d'autant plus révolté de ce propos hardi, qu'il ne contenait que des vérités que le Prince aurait dû taire, il eſt vrai, par le reſpect dû à une tête

Jeannin III. 251. 324. IV. 99.

Le Prince Maurice l'attaque vivement.

Birch Negociat. from 1592. to 1617. p. 286. 287.

couronnée. Mais, Maurice, bienloin de mettre un lenitif ſur la playe qu'il venait d'ouvrir, s'échappa en expreſſions plus injurieuſes encore. Il s'embaraſſait peu de ménager un Prince qu'il croyait s'entendre avec les Eſpagnols & dont il n'avait rien à eſpérer pour ſes projets de guerre. Comme Jacques I. n'avait pas la réputation de briller par le courage perſonnel, Maurice s'énonça ſur cet article avec toute la liberté d'un homme nourri dans les armes qui mépriſe tous ceux qui manquent de cette premiere qualité néceſſaire à un guerrier. Ce diſcours révolta l'Ambaſſadeur Anglais. Il en rendit un compte exact a ſon maître, qui en fut extrêmement piqué; il écrivit pour que le Prince lui fît reparation d'honneur dans le conſeil d'Etat. Maurice ne voulut jamais s'abaiſſer à cette ſoumiſſion. Il ſe contenta d'écrire au Roi pour ſe juſtifier. 1603.

Second diſcours circulaire du Prince Maurice.

Cependant, le diſcours de Jeannin, rendu public, affermiſſait les partiſans de la paix, ébranlait les fauteurs de la guerre. Il faiſait d'autant plus de ſenſation qu'on le regardait comme l'expreſſion des ſentimens d'un Monarque qui, pour augmenter à propos ſon aſcendant dans l'état, ne laiſſait pas, malgré la ſuſpenſion d'armes, d'appuyer habilement ſes raiſons par de groſſes

Jeannin III. 27.

1608. sommes qu'il faisait toucher aux Etats. Ainsi Maurice, alarmé de l'impression que faisait ce discours, fit circuler une seconde lettre où, rapelant les raisons contenues dans la premiere, il insistait sur la loi fondamentale de l'Union, qui prescrit de ne conclure aucun traité, sans l'unanimité des suffrages. Il parcourut même plusieurs villes pour gagner les Magistrats. Ses Partisans, enhardis par son exemple & frémissant du tour qu'ils voyaient prendre aux choses, ne garderent plus aucune modération. Ils s'abandonnerent à des moyens analogues au caractere de gens qui ne respirent que la guerre. Ils répandirent contre la trêve des libelles encore plus sanglans que les premiers. Ils se permirent les personalités les plus odieuses. Ils attaquerent avec violence Corneille & François Aarsens, qui favorisaient alors le parti du Roi de France. Mais ce fut principalement sur Barnevelt, qu'ils dirigerent tous les traits de leur fureur. Ils ne se bornerent pas à le représenter comme un citoyen dangereux, qui tramait des complots capables de détruire la République. „ C'était, disaient-ils, un homme que la prospérité avait ébloui, qui dominait, avec une insupportable fierté, sur ses pareils, & frondait avec une indécence punissable, des per-

Clameurs des Partisans de la guerre.

Jeannin III. 42. 43. 58. 74. 75. Aitzema I. 36.

sonnes dont il devait respecter le rang & le mérite. „On en vint jusqu'à afficher à la Haye contre lui trois lettres séditieuses où il était dévoué à l'infame supplice des traîtres & des ennemis de la patrie. Les Etats-Généraux furent indignés de ces indignes manœuvres. Maurice, même, crut devoir leur assurer qu'il n'y avait aucune part; & pour mieux les persuader, il déclara qu'il fallait en rechercher les auteurs & sévir contre eux. Barnevelt, se voyant en bute à l'animosité d'ennemis si violents, prit une résolution hardie & ferme, & qui n'était sans politique. Il ne regardait point, dit-il dans l'assemblée des Etats de Hollande, l'animosité des grands contre lui, comme quelque chose de nouveau: pour servir sa patrie, il n'avait jamais tremblé devant leur pouvoir, ni lâché le pied à la vue d'aucun péril: tous les bruits & les accidens imprévus n'avaient jamais alteré la sérénité de son ame; parce qu'il se sentait armé du témoignage consolant d'une conscience pure & sans reproches. Il ajouta que, voyant la négociation d'une trêve, déjà odieuse par elle-même, devenir encore plus odieuse par la haine qu'on lui portait, il priait l'assemblée de nommer à sa place un ministre moins envié pour travailler au bien de l'Etat.

1608.

Barnevelt resigne sa place d'Advocat.

Jeannin III 43. *Grot. Hist. XVII* 548.

1608. Il se leva, en achevant ces paroles, & se retira, sans attendre de réponse. Cette retraite dût jetter tous les membres de l'assemblée dans l'étonnement. Il n'était pas aisé de trouver une tête forte comme celle de Barnevelt, qui pût soutenir le poid des affaires dans la conjoncture où l'on se trouvait. En conséquence, ils nommerent quelques Députés pour le prier, au nom des Etats, de ne pas abandonner, dans des tems aussi difficiles, une République qu'il avait, disaient-ils, toujours servie avec honneur & intégrité. Barnevelt se laissa persuader. Il vint reprendre ses fonctions. Son retour causa une satisfaction générale. Ses ennemis même n'oserent faire paraître leur mécontentement. C'est ainsi qu'il sut tirer adroitement parti de leur haine, pour cimenter son autorité. Il fit plus. Également habile à tirer avantage de la considération que lui procurait ce triomphes éclatant, il mit en œuvre toutes les ressources de son éloquence ; & bientôt le corps entier de la noblesse & douze villes de la Hollande se rendirent à son sentiment. Deux lettres que Jeannin avait engagé le Roi de France à écrire, l'une aux Etats & l'autre à Maurice, arriverent à propos pour favoriser encore le même parti. Alors Maurice, n'osant plus se roidir ouver-

Il est rappellé & gagne un grand nombre de partisans.

Jeannin III. 42.

Ibid. 61. 62. 93. 96. 101-105.

tement contre l'ascendant d'un Monarque qu'il respectait; quatre autres villes de Hollande se rendirent; & celles de Delft & d'Amsterdam qui s'étaient toujours montrées les plus opiniâtres, commençaient à se laisser ébranler, & ne paraissaient pas devoir tenir longtems. La Zéelande seule, constamment entraînée par l'interêt de son commerce, continuait de s'opposer vivement à la trêve; s'appuyant toujours sur l'unanimité stipulée dans l'Union & sur la clause qui déferait le jugement de ces sortes de contestations aux Stadhouders. Ainsi la décision de la trêve était remise à des arbitres intéressés à prolonger la guerre; & les Stadhouders devenaient juges dans leur propre cause. Les Partisans de la trêve ne demandaient plus, si on la ferait ou non; mais si la seule Province de Zéelande donnerait la loi à toutes les autres. La dispute en devenait plus vive; & les Zéelandais menaçaient de rompre avec les autres Provinces, qui parlaient déja de faire la trêve sans eux. Pendant que les esprits étaient ainsi échauffés, Jeannin saisit le moment, pour frapper un coup décisif. Il se rendit avec l'Ambassadeur d'Angleterre dans l'assemblée des Etats-Généraux. Il commença par montrer d'une maniere ferme & frappante, le danger

1608.

Vive dispute avec la Province de Zélande.

Ibid. 97. 101 103. *Grot. Hist. XVII.* 548. 549.

Discours pressant de Jeannin contre l'opposition des Zélandais.

18. Nov.

1608. qui les menaçait, si une seule Province osait rompre avec les Princes ses alliés & dissoudre l'Union à laquelle ils devaient leur brillante prospérité & même leur existence. „ C'était, poursuivait-il, le devoir de gens sages de céder à l'avis du plus grand nombre, sur-tout dans un gouvernement populaire où il n'y a pas un chef, qui puisse empêcher les suites funestes des factions, en ramenant, par le poids de son autorité, les sentimens divers à celui qui lui semble le meilleur. Le seul moyen d'éviter ces dissensions est de se soumettre au jugement de la pluralité. Où trouveriez vous des médiateurs désintéressés? Serait-ce parmi les Princes qui conseillent la trêve, ou parmi les Stadhouders de vos Provinces qui la désapprouvent? Mais les uns & les autres, ayant pris parti dans cette contestation, ne sont plus des juges compétins. Six Provinces se laisseront-elles imposer la loi par une seule? Il ne convient pas, il est vrai, à nous qui sommes étrangers, d'entreprendre de vous donner l'explication de vos loix: mais le sens commun nous dicte de nous transporter au tems où cette loi fut faite. Il s'agissait alors d'empêcher les défections, & les traités particuliers avec un ennemi qui voulait vous réduire sous le joug; mais non pas, com-

Jeannin III. 113.

me à préſent, de traiter en qualité de ſouverains avec lui. En avouant même, que cette interprétation ne ſerait pas fondée, nous penſerions comme penſait un Sénateur Romain dans une conjoncture ſemblable, qu'il faudrait ou abroger pour toujours ou dérober aux yeux, pendant quelque tems, une loi qui tend évidemment à la ruine de la République C'eſt ici qu'il faut ſuivre la grande maxime de tous les gouvernemens politiques; *le ſalut du peuple eſt la ſuprême loi.* Car, enfin, n'êtes vous pas convenus ſouvent que vous êtes hors d'état de continuer la guerre ſans des ſecours étrangers? Or, nous ſommes chargés de vous déclarer de la part des Rois nos maîtres, qu'étant diſpoſés à vous aider de toutes leurs forces, ſi vos ennemis refuſent l'accommodement que nous vous avons propoſé, ils ſont également réſolus de ne vous donner aucun ſecours, ſi, rejettant des conditions ſûres, honorables & avantageuſes, vous flétriſſez l'honneur de vos armes & la bonté de votre cauſe. Ils tiennent pour certain que vos ennemis, en déclarant qu'ils ne reclament plus rien ſur vous, avouent aſſez qu'ils ne ſont plus vos maîtres. Et ſi le Roi d'Eſpagne refuſe de donner une déclaration auſſi étendue que celle que vous exigez; après avoir réduit à une 1608.

1608. nécessité si dure & si honteuse les peuples les plus orgueilleux de l'Univers, devez-vous envier à ce Monarque la mince, mais inutile satisfaction de pouvoir dire à ses détracteurs, que la déclaration est bornée au tems de la trêve? Quant à vous, elle suffit pour assurer l'avantage que vous reclamez; & vous avez tort de chercher à élever, gratuitement, des difficultés & des chimeres que personne autre n'aurait jamais imaginées. Il dépendra toujours de votre sagesse d'éviter les inconvéniens que l'on dit devoir résulter de la trêve, & de faire dans votre constitution les changemens nécessaires pour la rendre éternelle. C'est même ce que nous attendons de votre prudence. Nous finissons en priant Messieurs de Zélande de ne plus s'opposer à un avis qui intéresse tout le corps de la confédération, dont ils forment une des plus brillantes parties. Nous faisons la même priere à son Excellence, à Monsieur le Comte Guillaume, & à tous ceux de cette illustre maison qui ont supporté tant de travaux pour établir, affermir, & aggrandir cet Etat. Nous les prions de nous prêter la main pour ramener la Province de Zélande; afin qu'ils puissent dire un jour avec Phocion, ce grand & sage Capitaine Athénien, que, s'ils ne peuvent se repentir d'avoir rejetté un avis

qu'ils jugeaient dangereux pour l'Etat, ils n'en sont que plus satisfaits de voir que cet avis a eu des suites plus salutaires & plus heureuses qu'ils n'auraient pensé. „Cette Harangue, pleine d'éloquence, où nous n'avons, ainsi que dans les autres, rien avancé qui n'appartienne exactement à l'orateur, où nous avons même, autant qu'il nous a été possible, conservé ses propres paroles, causa la plus grande sensation. Il fut encore appuyé par l'Ambassadeur Anglais, Spencer. Il ajouta qu'un Etat Républicain où la pluralité ne décidait pas les suffrages, courait risque de partager le sort de cette fille, que d'anciens auteurs disent avoir été déchirée par ses amans qui se disputaient sa main: il rappella, avec autant de sagacité que de force, les malheurs arrivés au peuple de l'ancienne Rome, par le pouvoir qu'il avait accordé à ses tribuns de s'opposer aux délibérations du Sénat. 1608.

Ce discours est appuyé par l'Ambassadeur Anglais Spencer.

Grot. Hist. XVII. 540.

Ces raisons, sur-tout celles de Jeannin & particulierement la ménace sérieuse que Henri IV faisait de retirer ses secours aux Etats, s'ils s'obstinaient à refuser la trêve, étonnerent les plus opiniâtres. Les Députés de Zélande parurent ébranlés; ils demanderent un delai; pour aller prendre de nouveaux pouvoirs de leurs commettans. Maurice même, que l'on disait être résolu

Effets de ce discours.

Jeannin III. 121. 122.

1608. de soulever les villes par le moyen des soldats & de la populace, plutôt que d'accepter la trêve, commençait à se laisser gagner. Jeannin saisit cette occasion pour le réconcilier avec Barnevelt. Il acheva de l'entraîner, en lui faisant promettre qu'on tiendrait trente mille hommes sur-pied pendant la trêve.

Jeannin réconcilie Maurice & Barnevelt.

Ibid. 122. 131.

Les Ambassadeurs, voyant donc les esprits heureusement disposés, s'employerent à la cour de Bruxelles pour suivre avec ardeur le fil de la négociation. Nantis d'une assurance que les Archiducs étaient authorisés à la continuer, ils en firent part aux Etats, pour les tranquiliser. On ne laissait pas d'être inquiet du côté de l'Espagne. Philippe sentait son orgueil révolté par l'idée de reconnaître formellement l'indépendance des Provinces-Unies & ne pouvait sur-tout se soumettre à leur laisser la navigation des Indes. Cependant, il fallait ou rompre ou convenir de ces deux points. Aussi les Archiducs qui voyaient de plus près les maux & les dangers de la guerre, n'oubliaient rien pour persuader au Roi d'Espagne, qu'ils n'accordaient rien de plus par la déclaration qu'on leur demandait que ce qu'ils n'avaient pas refusé en convenant d'une suspension d'armes; & que le point de

Disposition des Archiducs & du Roi d'Espagne.

Bentivoglio hist. des guerres de Flandre Liv. 25.

Jeannin II. 153-155. 185. 159.

la navigation des Indes serait traité d'une maniere qui ne porterait que très peu de préjudice aux interêts de l'Espagne. Pour achever de le décider, Albert envoya à Madrid Inigo Brizueta, Espagnol d'une haute naissance, son confesseur &, comme il arrive assez souvent chez les Princes Catholiques, son confident intime & le guide de ses actions. Il était chargé sur-tout de représenter au Roi que le commerce & les ports de Brabant & de Flandre ne pouvaient être ouverts que par la trêve; qu'elle servirait même à l'avancement de la foi Catholique, en diminuant les haines nationales, aliment des haines religieuses; que la guerre, au lieu de rétablir le vrai culte dans les Provinces révoltées, pourrait en causer la perte dans celles qu'on avait ramenées à l'obéissance; & que les termes dans lesquels la reconnaissance était conçue, conservaient tous les droits du Roi; que plusieurs même parmi les Confédérés n'avaient pû s'empêcher de dire, en plaisantant, qu'elle ne pouvait leur servir à rien. Le Duc de Lerme gouvernait alors l'Espagne sous le nom du Roi: Les qualités politiques de ce Ministre étaient assez équivoques, ses talens militaires étaient absolument nuls. Pour éteindre une guerre qui eût four- 1608. *Grot. Hist. XVII. 550.* *Bentivog. ibid.*

1608. ni des occasions à plusieurs généraux de se rendre nécessaires & de partager son crédit, il engagea Philippe à souscrire au projet de la trêve.

Delft, Amsterdam & la Zélande consentent à la trêve.

Pour empêcher que l'Europe ne fût embrasée par le feu d'une nouvelle guerre, il ne manquait plus que le consentement des Magistrats de Delft, d'Amsterdam & de la Province de Zélande, c'est-à-dire, de plusieurs négocians aux interêts de qui cette guerre paraissait utile. Delft se rendit assez facilement. Mais les Etats-Généraux furent obligés d'envoyer des Députés pour gagner la Zélande & la Ville d'Amsterdam. Elles ne cederent qu'après avoir opposé bien des difficultés. Ainsi, toutes les Provinces se trouverent réunies en une même opinion. Mais, non-seulement on ignorait encore quels étaient les sentimens du Roi d'Espagne; le bruit même courait qu'il ne voulait plus reconnaître l'indépendance des Provinces Unies. Il paraît que ce bruit avait été adroitement répandu par Richardot, afin de sonder, s'il n'était pas possible d'engager les Provinces-Unies à la trêve, sans accorder ce point essentiel: par cet artifice & par d'autres moyens semblables, cet homme rusé avait si bien séduit cinq Provinces & même quelques villes de Hollande qu'entraînées d'ailleurs par le dé-

Jeannin III. 185. 204. 213. 219. 251.

Arrêté des Etats-Généraux.

1609.

11 *Janv.*

Jeannin III. 269. *Grot. XVII.* 550.

fir de voir la fin de cette négociation & de la guerre, elles consentaient à une trêve de vingt à vingt-cinq ans, sans exiger le point important de la liberté. On publia même que les Anglais favorisaient ce nouveau plan. Mais, Barnevelt, toujours le même, toujours inébranlable dans ce qui intéressait essentiellement l'honneur de la République, s'opposa vivement à ce projet. Jeannin l'excita, le seconda de toutes ses forces; & c'est à ces deux grands hommes, qu'on fut redevable de la résolution vigoureuse que prirent les Etats-Généraux de ne recevoir d'autre plan de négociation que celui qui serait appuyé sur la base de la liberté. Ils stipulerent unanimement que les Archiducs déclarassent, tant en leur nom qu'en celui du Roi d'Espagne, qu'ils traitent avec *les dits Sieurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, en qualité & comme les tenant pour Pays, Provinces & Etats libres sur lesquels ils ne prétendent rien.* Ils s'engageaient en même tems, à n'admettre aucun article qui pût préjudicier à leur religion ou à leur commerce. 1609.

Jeannin n'avait pas cessé d'entretenir une correspondance réguliere avec les Ministres de l'Archiduc; & par ce moyen la négociation n'avait jamais été interrompue. Mais comme cette voie

Anvers choisi pour le lieu de congrès.

1609. était d'une lenteur fastidieuse, on convint de chercher une place où les Ministres des parties respectives pussent s'aboucher; & la ville d'Anvers fut assignée pour le lieu du congrès. Ce choix plut également aux deux parties. Les Archiducs virent avec plaisir, qu'après avoir été d'abord chercher la paix à la Haye, ils avaient leur revanche, en faisant venir les Députés des Provinces-Unies sur leur territoire. Les Etats y consentirent d'autant plus volontiers que le séjour des Ministres Espagnols en Hollande avait excité beaucoup de soupçons & de mécontentement.

Jeannin 201. 288. 301. *Grot. Hist. XVIII.* 562.

Ouverture du congrès entre les Ministres Espagnols & les Médiateurs Français & Anglais.

Les Espagnols se rendirent les premiers à Anvers. Les Plénipotentiaires Anglais & Français y vinrent ensuite, en attendant les Députés des Etats, qui ne devaient arriver que lorsque les Espagnols auraient accordé les points les plus essentiels; pour éviter la honte & la douleur d'une seconde rupture. Les Ministres Espagnols chicanerent d'abord sur les titres que les Etats-Généraux avaient pris dans leur mémoire. A la cour de France, on eut bien voulu qu'ils eussent conservé celui de *Hauts & puissans Seigneurs* qu'ils s'étaient donnés depuis peu; & Jeannin jugeait qu'ils en avaient besoin, pour donner de l'éclat à leur République naissante. Mais les Espagnols mirent tant d'im-

4 *Fevrier.*

Jeannin III. 216 *Lettr. de Villeroi du 8 Janvier. ibid.*

portance à cette minutie, que ce titre fut changé en celui d'*Illuſtres Seigneurs*. Les Etats languiſſaient après la déciſion d'articles plus eſſentiels. Celui de la ſouveraineté leur fut accordé de bonne grace. Mais l'article du commerce des Indes cauſa de nouveau les plus vives conteſtations. Les Etats voulaient qu'il fût redigé de la maniere la plus claire & la plus préciſe dans le traité. Les Miniſtres de l'Archiduc voulaient que l'on ſe ſervît, pour cet article, d'une circonlocution qui renfermât cette liberté d'une maniere implicite, mais non pas expreſſe; & que ce commerce fût défendu formellement aux Provinces-Unies dans la partie des Indes qui était du domaine particulier de la couronne d'Eſpagne. Les Rois de France & d'Angeterre à qui une conceſſion formelle de la part de l'Eſpagne, ſemblait donner à ce Royaume un droit qu'ils ne voulaient pas reconnaître ſur un commerce qu'ils ſe propoſaient de partager, auraient voulu que Philippe s'obligeât en général de ne point troubler la navigation des Provinces-Unies. Mais les Hollandais mettaient tant d'importance à la conſervation de ce commerce qu'ils ne pouvaient le croire appuyé ſur une baſe aſſez ſolide. On ne put leur faire entendre qu'il vaudrait mieux l'abandonner au ſort des armes,

1609.

Jeannin III. 351. 378. 386. 392. 896.

Jeannin III. 550-409.

1609. & que les avantages qu'ils en avaient tirés, s'évanouiraient pour la plus grande partie qui provenait des prises faites sur les Espagnols. Enfin, après de longs débats, on vint à bout de concilier tous les partis en dressant cet article en termes généraux. L'article des contributions ne passa pas sans de vives contestations Les Provinces-Unies voulaient qu'elles subsistassent, parce qu'elles en tiraient plus de l'ennemi que l'ennemi n'en tirait d'elles. Mais, les Espagnols, insistant sur la contradiction de rétablir la tranquillité par une trêve, en se réservant des avantages qui ne s'exigeaient que par le droit de la guerre, parvinrent à les faire supprimer. Cependant les Zélandais ne voulurent jamais se désister des droits qu'ils tiraient sur les vaisseaux qui entraient dans l'Escaut pour se rendre à Anvers. Cette discussion, renvoyée à une négociation à l'amiable, après la conclusion de la trêve, n'a été décidée que longtems après, & toujours en faveur des Zélandais. Ils n'ont jamais voulu se relâcher sur un point qui pouvait relever à leur préjudice le commerce d'Anvers. Enfin toutes les principales difficultés étant levées, les Etats Généraux se rendirent à Bergen op-Zoom. Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre vinrent les y trouver. Jeannin leur fit, toujours

avec son adresse & son éloquence ordinaire, un rapport détaillé de la négociation qu'il venait de conclure; & n'oublia pas de les inviter par les raisons les plus pressantes, à conclure le traité. En conséquence, ils envoyerent leurs Députés à Anvers; & les Ambassadeurs étant également retournés dans cette ville, la négociation se renoua & fut suivie avec une rapidité à laquelle on n'était pas accoutumé. Les deux parties soupiraient tellement pour en voir la conclusion que la mort du Duc de Cleves qui occasionna un changement dans le système politique de l'Europe & paraissait devoir rallumer la guerre avec plus d'acharnement que jamais, n'y causa pas le moindre obstacle. Tant les deux parties étaient lasses de la guerre! Tant elles paraissaient s'être habituées promptement au repos que leur avait procuré cette longue négociation qui durait depuis plus de deux ans! Ce désir de la tranquillité fut aussi cause qu'elle eut une plus heureuse issue qu'on ne l'avait espéré; enfin après tant de débats & d'obstacles, la trêve fut signée le 9 Août, pour douze ans. 1609.

Elle contenait vingt neuf articles. Je passe sous silence ceux qui sont, en quelque façon de stile, & se rencontrent dans tous les traités de cette sorte. Le pre- Articles intéressans de la Trêve.

1609. mier article regarde la souveraineté. Il est conçu en ces termes; „ *Les Archiducs déclarent, tant en leur nom qu'en celui du Roi qu'ils consentent de traiter avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies* EN QUALITE & COMME *les tenant pour Pays, Provinces & Etats libres, sur lesquels ils ne prétendent rien.*" On voit que les Espagnols, à force de prodiguer les prieres, les caresses, les menaces, les refus; de semer les craintes, les alarmes & les soupçons, vinrent à bout de sauver en apparence leur honneur, en abandonnant en effet leurs droits. Jeannin fit de vains efforts, pour obtenir une déclaration plus formelle & plus précise; il ne put jamais vaincre l'orgueil des Espagnols, disposés plûtôt à tout hazarder qu'à se relâcher sur cet article. (*) Il fut alors impossible de douter qu'ils n'avaient pro-

Grot. XVII. 565. &c. Meteren.

(*) L'élégant & estimable Auteur de l'Origine & de l'Etat floriſſant des Provinces-Unies, *De opkomst en Bloei der vereenigde Nederlanden*, me permettra de lui faire remarquer qu'il n'aurait pas dû dire qu'à l'occasion de cet article, *on douta de la sincerité de Jeannin, & avec raison.* Elle ne fut pas suspectée dans cette occasion & ne put pas même l'être. Tout le monde devait savoir alors que cet habile & vertueux négociateur ne cherchait à montrer que ces mots *pour toujours*, n'étaient pas ab-

posé la paix que pour avoir la trêve & ménager par ce moyen leur délicatesse. L'article où il est question du commerce des Indes, ou plûtôt, où il est accordé sans qu'on en fasse mention, met encore dans un plus grand jour ce faux 1609.

---

solument nécessaires pour la reconnaissance de la souveraineté des Provinces Unies, que lorsqu'il eût épuisé tous les moyens; pour engager les Espagnols à se relâcher sur ces mêmes mots. Le desir ardent & les soins infatigables qu'il fit paraître pour ménager un traité de paix qui devait sans contestation renfermer ces paroles, servent encore à démontrer sa bonne foi. Il craignait, il est vrai, que les Etats n'insistassent trop sur la cession de ces mots; non pas dans l'idée qu'ils étaient inutiles; mais dans la crainte qu'un entêtement trop grand de leur part ne fit échouer la trêve: il jugeait que les dangers d'une nouvelle guerre devaient l'emporter sur des chicanes de mots; & qu'après tout, cette exactitude grammaticale ne servirait de rien à l'expiration de la trêve: puisqu'alors la dispute était remise au droit du canon. „ *Nous sentons*, disait-il en écrivant à Villeroi (30 Août & 10 Sept. 1608.) *volontiers de leur avis; que la souveraineté leur demeure pour toujours; n'était que nous voyons que c'est pour venir à une rupture....*" *Sa Majesté a toujours témoigné qu'elle était de l'avis des Etats sur le point de la souveraineté & sur celui de la religion, & jugeait même que tout ce qu'elle avait fait pour*

1609. honneur des Eſpagnols. Comme la poſſeſſion excluſive de ce commerce était un des principaux motifs qui leur avait fait déſirer & propoſer la ceſſation des hoſtilités, ils n'oublierent rien pour la conſerver. Mais lorſqu'ils virent l'impoſſibilité

les Etats demeurerait enſeveli, s'ils ne ſont ſouverains pour toujours. Je ſais bien qu'elle le déſirerait encore, s'il ſe pouvait faire; mais s'il n'y a moyen, elle aime mieux la tréve ſimple que de rentrer en guerre. Le même Ecrivain Hollandais s'eſt encore trompé en inſinuant page 33[illegible], que Jeannin regarda la découverte du papier de Richardot, comme un artifice, & qu'il en prit occaſion de juger de là des vues ſecretes & de l'influence de ce Miniſtre ſur les Archiducs ſur ſes maîtres: Jeannin au contraire, loin de penſer que cet oubli fût concerté, penſait au contraire qu'on avait dérobé ce papier à Richardot. (*Lett.* 1. *Oct.* 1608.) Mr. STYL ſe trompe encore en inſinuant page 319, d'après ſon ſyſtême que j'ai attaqué *Tom. IV* p. 295, que la Republique en reculant ſes limites, aurait donne ombrage aux têtes couronnées, qui, recherchaient alors ſon amitié. *Voyez ci-devant* pag. 6 & 7. Je ſupprime pluſieurs autres fautes légeres échappées a l'imagination vive de l'Auteur, qui ſe ſerait refroidie dans la lecture ſeche & rebutante des originaux; elles n'ô ent rien au merite de ſon excellent ouvrage que j'eſpere faire paraître un jour en Français avec des remarques & des correctifs.

possibilité d'arracher cette renonciation importante aux Etats; ils eurent, de nouveau, recours à une maniere de s'exprimer qui pût sauver un peu leur honneur. Rien n'est plus curieux, que de voir comment la chose est décidée dans le second, le troisieme & le quatrieme article. *La-ditte Trêve sera*, dit on, *bonne & ferme pour le tems de douze ans; & il y aura une cessation d'hostilités, tant par mer que par terre, pour tous les lieux de la domination des deux parties. Chacun demeurera saisi & jouira réellement des pays & places qu'il occupe actuellement. Les sujets & habitans des Pays des sieurs Roi, Archiducs & Etats, entretiendront, durant la trêve, toute bonne correspondance & amitié; pourront venir & séjourner dans les Pays l'un de l'autre & y exercer leur trafic & commerce en toute sûreté, tant par mer & autres eaux que par terre: ce que toutefois ledit Roi entend être restreint & limité aux Pays qu'il possède en Europe; & aux autres lieux & mers où les sujets des autres Rois & Princes qui sont ses amis & alliés trafiquent d'un consentement réciproque. Mais hors de ces limites les sujets des-dits sieurs Etats ne pourront faire aucun commerce, sans la permission expresse du-dit Sieur Roi;* EXCEPTÉ DANS LES PAYS DES AU-

1609.

1609. TRES PUISSANCES QUI VOUDRONT LE LEUR PERMETTRE, & QUI, à CETTE OCCASION, NE SERONT POINT TROUBLÉS PAR LE ROI. Enfin, comme si l'on eut craint que l'on se méprît sur le sens de ces paroles, on ajouta dans le cinquieme article, que, comme il fallait un longtems pour avertir ceux qui se trouvaient hors des-dittes limites avec des forces & des navires, de cesser tout acte d'hostilité; la trêve n'y commencerait que de ce jour en un an. Quelle puérile circonlocution pour éviter d'énoncer clairement ce que l'on céde en effet! Les Espagnols obtenaient cependant la vaine & stérile satisfaction de ne point faire inférer dans le traité le mot des Indes & les Etats obtenaient en effet la liberté d'y commercer. Les Etats furent même si satisfaits de cet article qu'ils avouerent à Jeannin qu'ils ne s'attendaient pas qu'on eût pu leur procurer des conditions si favorables. Ils ne pouvaient, en effet, se méprendre sur le sens; à moins de stipuler que le Roi leur donnerait aussi la permission de commercer avec les puissances qui ne voudraient pas les recevoir. Enfin, pour achever de lever toute espece de doute sur cet article, les Ambassadeurs de France assurerent les Etats par une reconnaissance secrete

Jeannin IV. 76 *Bentivog.*

que la permission de commercer aux Indes était comprise dans le traité. On ne voit donc pas sur quel fondement le Président Richardot ôsa déclarer ensuite que cet article était si obscur qu'il ne l'avait jamais entendu. Les Archiducs obtinrent, en revanche, mais non sans bien de la peine, qu'il ne fût fait aucun changement dans les territoires du Brabant soumis aux Etats, où le culte de la religion catholique avait jusqu'alors été exercé publiquement. Voilà tout ce que sa Majesté vint à bout d'obtenir en faveur de foi qu'il professait. Et cela est très remarquable, parce qu'elle paraissait vouloir rester inflexible sur ce point & que, d'après les instructions secrètes égarées ou fabriquées par Richardot, on ne devait jamais se relâcher sur le libre exercice de ce culte dans les Provinces-Unies. Mais les Etats avaient conçu des soupçons trop bien fondés sur la sincérité des Espagnols, pour leur accorder une faveur qui les aurait rendus l'objet de la reconnaissance des catholiques qui formaient une partie considérable de la nation. 1609.

Part des Rois de France & d'Angleterre cette trêve.

Les Rois de France & d'Angleterre se rendirent garands de cette trêve; mais il est à remarquer qu'ils éludèrent constamment de faire une alliance perpétuelle avec les Provinces-Unies &

1609. de leur donner une déclaration éclatante & publique qu'ils les reconnaissaient pour toujours libres & indépendantes. Barnevelt, à qui les fondemens de la liberté de sa patrie ne pouvaient jamais paraître trop solidement affermis, épuisa son éloquence & perdit ses sollicitations: ils répondirent que rien n'était plus inutile, puisque la souveraineté de la République était déclarée authentiquement par la garantie des deux souverains. *J'entends*, écrivait Henri IV à Jeannin, *que les Etats sachent & croyent que la trêve manquant par la faute de l'Espagnol, je ne les abandonnerai point; mais je n'entends pas leur bailler, en cas qu'ils s'accordent, la déclaration sur la continuation de leur souveraineté après la trêve; car c'est chose inutile, & qui pourrait néanmoins nuire à mes affaires. Il importe au public & particulierement à ma couronne qu'ils jouissent long-tems & particulierement des effets de la souveraineté. Qu'ils sachent*, ajoute-t-il, *qu'en désirant qu'ils arrachassent l'aveu de leur indépendance à leurs ennemis, ce n'était pas pour le nom seulement; mais pour assurer leur Etat, & plus facilement établir & affermir le gouvernement d'icelui, pour jamais.* Il n'y a rien de contradictoire dans ces paroles; si l'on fait attention que l'ambition de Henri était que les

Jeannin. III. 230. 245. 248. 259. 271. 291. 313. 319. 384. IV. 14. 25.

Polit'que de Henri IV.

Etats posassent leur gouvernement civil sur une base ferme & bien combinée; & que leur souveraineté fût réellement reconnue, pour que, dans un tems de crise, ils eussent le droit de se choisir un maître. Il ne pouvait croire qu'une machine dont toutes les pieces paraissaient se heurter, pût subsister. Après avoir tout tenté pour engager les chefs à une reforme salutaire, désesperant de réussir, toujours imbu des mêmes préjugés sur les défauts de ce gouvernement, & n'oubliant pas ses propres interêts dans cette circonstance, il croyait avoir plus de droit que tout autre à en recueillir les précieux débris. Cette observation & cette observation seule que nous avions déjà insinuée auparavant, explique l'énigme des protestations d'amitié que faisait Henri à la République & des manœuvres secretes qu'il préparait pour la faire tomber dans ses filets, au cas qu'elle ne pût se soutenir d'elle-même. Le Nonce de Bruxelles, Bentivoglio, Génie pénétrant & profond, écrivait vers ce même tems qu'un gouvernement si vicieux ne pouvait subsister, & ne tarderait pas à retourner sous le joug monarchique. Le principal inconvénient était le défaut d'une force coactive dans le corps de la confédération. En effet le droit de commander, *Della Relatione del le Prov. unita L. 8. c. 7. 8.* 1609.

1609. privé du pouvoir phyſique de ſe faire obéir, paraît inutile & illuſoire : C'eſt un corps, ſi l'on veut, doué de tous les ſens, mais qui n'a pas la faculté de ſe mouvoir.* Ce défaut était trop frappant pour échapper à l'œil pénétrant de Jeannin. Auſſi imagina-t-il de ſuppléer à l'article de l'Union qui n'avait commis l'arbitrage ultérieur des conteſtations élevées dans le ſein de la République qu'aux Stadhouders de ce tems-là. Son premier objet fut de travailler à faire augmenter l'autorité de Maurice. Il commença par le gagner, en s'employant avec tant de zele en ſa faveur, qu'il vînt à bout de lui procurer des penſions aſſez fortes pour le dédommager des pertes que lui cauſait la fin de la guerre. Maurice aurait dû ſe prêter gratuitement à la trêve, s'il la jugeait avantageuſe à ſa patrie; ou ne pas vendre ſon ſuffrage, s'il la croyait pernicieuſe. Mais ce grand homme ne ſavait pas aſſez commander à l'interêt. Et Jeannin ſaiſit adroitement ſon faible pour l'amener à ſes fins. Maurice affectait de publier qu'il avait refuſé des Eſpagnols un million de florins & pluſieurs Seigneuries en Allemagne; pour abandonner la République. Il avait même ajouté que les Archiducs lui avaient offert la ſouveraineté des ſept Provinces; au cas

* *Voy. tom. IV. p. 283. 286. 287.*

Efforts de Jeannin pour introduire un changement dans le gouvernement.

Jeannin III. 175. 340. 375. 377. 404.

Jeannin I. 71. 185. II. 12. 17. 22. 38.

qu'il voulût faire une ligue avec eux. Ces offres, que l'honneur de Maurice aurait dû taire, puisqu'il est toujours honteux d'avoir été soupçonné de pouvoir manquer de foi, ne laissaient pas de solliciter puissamment l'augmentation de son autorité. Henri IV employa tout son crédit en faveur de Maurice. On faisait observer que les Etats-Généraux, ayant, à l'occasion des troubles au tems de Leicester, augmenté leur pouvoir aux dépends du Conseil d'Etat dont Maurice était le chef, il était de la plus exacte équité d'indemniser ce Prince à qui la République était principalement rédevable des grands avantages que la trêve venait de lui confirmer. Il y en avait même, sur-tout parmi ses officiers & les amis, qui déclarerent qu'il serait à propos de changer, en sa faveur, la république en principauté. François Franken, ardent zélateur de Maurice, Auteur du fameux manifeste de la ville de Gouda, avait, dans ces dernieres dissensions, soutenu avec chaleur les interêts de Maurice. Il a dit ensuite à un de ses amis que Barnevelt, vers le commencement des négociations, avait, d'abord, été d'avis qu'avant de traiter avec l'ennemi, les fondemens de l'Etat fussent posés sur une base plus ferme, & qu'on offrit à Maurice les fruits de ce pouvoir souverain dont son illustre pere n'avait

1609.

Jeannin III. 205. Uitenbog. leven en verant. X. 156.

1609. goûté que les prémices. Mais ce rapport paraît plus que ſuſpect, dans la bouche d'un homme auſſi partial; & Uitenbogaard lui-même auquel il fit cette déclaration, avait plus d'une fois trouvé ſa ſincérité en défaut: d'ailleurs rien ne s'accorde moins avec le ſyſtême politique de Barnevelt; ſon oppoſition aux vues de Maurice, ou du moins ſa froideur conſtante pendant tout le cours du traité, dépoſent évidemment contre cette aſſertion.

Barnevelt fait échouer le projet de Jeannin.

Auſſi ne fut-il fait aucune mention de ce plan vers la fin de la négociation. Barnevelt ſut adroitement éluder les inſtances des négociateurs Français. Envain eſſayerent-ils de le gagner, en lui

Jeannin, I. 21.

propoſant des avantages conſidérables dans le plan qu'ils invitaient les Etats d'adopter. Il s'agiſſait d'établir un nouveau conſeil d'Etat, inveſti du pouvoir de décider toutes les conteſtations qui diviſeraient les différentes Provinces; Maurice devait en être le chef & Barnevelt, le Préſident pour toute ſa vie. Jeannin ſe flattait que l'Ambaſſadeur de France y aurait ſéance; auſſi bien que celui d'Angleterre. Il ſe flattait même de *jetter ſi avant les fondemens de l'autorité du Roi dans la République, qu'il ne ſerait pas aiſé de les déraciner après* *. Quant au Prince Maurice, le *préſident Jeannin*, diſait

* *Lettre du 1 Févr. & Tom. I. p. 64-70.*

l'instruction envoyée au Roi, *en a conféré ouvertement avec lui & l'y a trouvé du tout disposé.* Pour Barnevelt, il *lui a promis de demeurer Serviteur de sa Majesté, d'empêcher que l'Etat ne retourne en l'obéissance du Roi d'Espagne; & s'il leur prend volonté de changer le gouvernement & d'en faire une principauté, de préférer le Roi à tout autre Prince.* Mais Jeannin, ajoute l'instruction, *s'éclaircira davantage des dispositions de Barnevelt.* Aussi n'oublia-t-il rien pour le mettre dans ses intérêts. Il ne craignait pas même d'avancer que, s'il pouvait gagner un homme dont l'influence était si grande, il était sûr que son plan réussirait. En un mot, Maurice était gagné; il espérait sans doute de voir la République prendre peu-à-peu la forme d'une principauté, dont il serait le chef & le Roi de France le protecteur: Jeannin n'attendait plus que l'aveu de Barnevelt: mais dans cette circonstance délicate, ce fin politique, cet ardent patriote, ne manqua ni à sa patrie ni à lui même. Il voyait, que dans une confédération aussi compliquée que l'était le gouvernement des Provinces-Unies, on ne pouvait introduire une pareille innovation, sans déranger tout le méchanisme de la machine. Il voyait dans ce projet la ruine de la constitution fédé-

1609.

11 *April.*

Grot. Hist. XVII. 551.

Jeannin I. 65. *IV.* 131. 132.

1609. rative. Il voyait le danger de donner dans un Etat libre tant d'autorité à des souverains étrangers. Maurice, à la tête de ce conseil, y eût aisément appelé toutes les affaires importantes par la facilité d'engager une Province ou une ville à s'opposer aux résolutions qui lui déplairaient. Le conseil ayant le pouvoir de décider tous les cas qu'il voudrait évoquer à son tribunal, eut été maître absolu dans la République. Les Etats Provinciaux n'eussent possédé que l'ombre de la souveraineté; jusqu'à ce qu'on les eut accoutumés à se laisser enlever cette ombre même: Ainsi la confédération se fût peu-à-peu éclipsée sous un gouvernement simple; & les Stadhouders seraient devenus insensiblement les maîtres de la République & les vassaux de la France. Barneveit voyait d'ailleurs son interêt particulier lié à celui de sa patrie. Il lisait dans l'avenir. Par ses talens & son emploi, il jouait le second rôle dans la République. Quoiqu'il ne fût qu'un Officier des Etats de Hollande, il ne laissait pas d'avoir, par la considération que lui donnaient ses lumieres, ses services, & par l'influence de sa Province, le glorieux avantage de diriger presque toutes les voix dans les Etats-Généraux où il était toujours député. Il n'eut gueres pu être admis

dans le nouveau Conseil d'Etat, sans renoncer à l'importante fonction qu'il exerçait avec tant d'éclat. Aussi, ne manqua-t-il de faire échouer le projet Roi de France. *On lui a proposé*, dit Jeannin, * *d'être pour toujours dudit Conseil; mais quand il considere que Maurice en doit être le chef, assisté de son frere & du Comte Guillaume, des Ambassadeurs de France & d'Angleterre, &c. il juge qu'il n'aurait pas le même pouvoir qu'il a parmi les Députés des Etats qui sont presque tous marchands & gens fort peu entendus aux affaires & à cette occasion suivent volontiers ses avis. Il n'a pu être induit d'entrer dans notre plan; quoiqu'en apparence il ne le rejette pas.* En effet Barneveit, sans attaquer ouvertement ce projet, en renvoya adroitement la discussion à des tems éloignés qui ne manquerent pas de le faire oublier. Comment, Jeannin, cet homme si éclairé, pouvait-il se flatter sérieusement de changer les idées républicaines, si profondement gravées dans tous les cœurs? Echapper à tant de piéges tendus à sa liberté, quelle avait appellée longtems à grands cris, en possession d'une indépendance achetée au prix de tant de sang, dans les premiers momens d'effervescence & d'enthousiasme que lui causait la jouissance tranquille

1609.

* 8 Mai.

Voy. ses Lettr. depuis le Mai jusqu'au 9 Juin.

1609. de tant d'avantages précieux, la République irait-elle s'exposer à les perdre? Renoncerait-elle à un gouvernement sous lequel elle avait fleuri depuis plus de vingt-ans? Etait-il si aisé d'éblouir ceux qui s'honoraient de gouverner un état libre, & qui sentaient qu'ils ne seraient plus rien; si la constitution venait à changer? Jeannin pouvait-il se flatter que le Prince devenu souverain, se concerterait toujours avec la France; pour favoriser les mesures du Roi? N'était-il pas plus avantageux de conserver le fond de la constitution actuelle, où les divisions inséparables d'un gouvernement si compliqué, conserveraient toujours des amis à la France? Un esprit aussi droit que le sien ne voyait-il pas l'irrégularité & même le péril du plan concerté par la cour de France d'entretenir des partisans dans l'Etat, moyennant des récompenses & des pensions (*)? Aussi entrevoit-on par ses dernieres lettres que ces réflexions commençaient à se retracer à son esprit.

Lettre du 9 Juin.

(*) Le Sieur Wicquefort, politique plus rusé que bon citoyen, approuve ce plan; & il faut avouer qu'on a longtems cru que la science de la politique ne pouvait s'empêcher de suivre de tems en tems une marche cachée & ténébreuse & des voies détournées

Il se réduisit à l'objet principal de sa négociation, à faire tous ses efforts pour éteindre toutes les semences de mésintelligence entre Maurice & Barnevelt, qu'il regardait comme la ruïne de l'Etat si elle continuait, & d'affermir les Etats dans l'amour qu'ils faisaient paraître pour leur nouvelle République; pour qu'ils n'eussent jamais la pensée de rentrer sous l'ancienne domination. Il paraissait cependant désespérer d'étouffer cette mésintelligence; car le *Prince*, disait-il, *est opiniâtre*; il ne peut vaincre ni déguiser le mécontentement qu'il a d'avoir été vaincu; *il n'est pas assez populaire.* Barnevelt *est d'un naturel assez peu respectueux & trop élevé pour sa condition; il craint que Maurice ne veuille se venger*; & il veut empêcher l'accroissement d'une autorité qui peut lui devenir funeste. 1609.

Disputes sur les contributions.

Avant de quitter le Pays, Jeannin, toujours attaché au plan qu'il avait embrassé d'étouffer les germes des divisions intestines qui menaçaient de déchirer la République, s'employa pour

& obliques: il paraît que les plus grands hommes, les hommes les plus droits, (car il n'est point de grandeur sans droiture,) payerent tribut à ce fatal préjugé. *Voy. Wicquefort l'Ambass. l. 2. c. 9.*

1609. terminer les disputes occasionnées par la répartition des impôts qui devaient entrer dans la caisse de la généralité. Ces disputes duraient depuis le commencement de la guerre. La Hollande & sur tout la Zélande se plaignaient d'être taxées trop haut. On n'avait pu soumettre à des contributions considérables la Gueldre & l'Overyssel, que la guerre avait long-tems désolées. En 1608, on avait fait une repartition. La Gueldre payait 4; la Hollande 55; la Zélande 13; la Province d'Utrecht 5; la Frise 11; l'Overyssel 2; Groningue & les Ommelandes 6. La Zélande se récria contre cette répartition; on entreprit d'y faire des changemens; mais les discussions devinrent si longues qu'elles ne purent être terminées que l'an 1612. Ces débats paraissaient d'autant plus étonnans que les reformes faites parmi les troupes devaient réduire la somme des contributions générales. Elles montaient, suivant les derniers rôles, à quarante deux mille cinq cens hommes de pied & quatre mille deux cens chevaux. L'infanterie fut réduite à trente mille hommes & la cavalerie à trois mille; en comptant les troupes que le Roi de France avait entretenues & continuait d'entretenir à ses frais: & qui montaient à quatre mille fantassins & quatre cens chevaux.

Jeannin IV. 143.

Voy dans Jeannin le traité du 22 Juin

Il eſt certain que la difficulté de percevoir l'argent néceſſaire pour payer les troupes, embaraſſa les Etats, même pendant la négociation & que les ſecours qu'ils tirerent alors du Roi de France, ne contribuerent pas peu à donner du poids à la médiation de ce Monarque. Ils reconnurent ouvertement qu'ils ne pouvaient continuer la guerre ſans des ſecours étrangers: &, cependant, il ſe trouve encore dans la République, des perſonnes qui, touchées des diviſions malheureuſes & des cataſtrophes ſanglantes qui affligerent leur patrie pendant la trêve, ſoutiennent que le Roi de France rendit un très mauvais ſervice à la République, en l'engageant dans ce traité. Mais Henri IV était-il donc obligé de fournir perpétuellement des ſecours aux Etats, ſi, toujours ſourds à des conditions équitables, ils trouvaient leur intérêt à faire une guerre éternelle? Quand même l'oppoſition des différentes Provinces lui eût fait appréhender des troubles funeſtes, en pouvait-il prévoir de la nature de ceux que l'on vit éclater? Pouvait-il prévoir lui-même la mort violente qui ne tarda pas à l'enlever au bonheur & à la gloire de la France? Car il eſt certain que, s'il eût vécu, jamais Barnevelt n'eût monté ſur l'échaffaut. Ainſi, par l'enchaînement des choſes humai-

1609.

Oppoſition ſur le ſervice rendu à la République par la trêve.

1609. nes, on peut dire que la même main qui ôta la vie au plus grand des Rois de France, fit périr par un contre-coup, le plus grand des citoyens de la République. D'ailleurs, j'ai montré que d'autres raisons, non moins importantes que l'impossibilité de soutenir la guerre sans secours étrangers, avait engagé les Etats à prêter avec ardeur l'oreille aux conférences pour la paix. On sait encore que les alliances politiques ne sont bonnes & solides qu'autant qu'elles sont avantageuses aux deux parties: il ne s'ensuit pas de cette observation que les bienfaits n'engagent à aucune reconnaissance: car, si les motifs de la bienfaisance devaient être absolument purs & dégagés de tout intérêt; personne ne pourrait se croire lié par ce sentiment si utile pour resserrer les nœuds qui doivent rapprocher les individus & les sociétés.

Voy Tom. IV. p. 550. 551.

Progrès du commerce des Indes.

Il ne paraît pas que la détresse d'argent où se trouvaient les Etats, fût occasionnée par la décadence du commerce. Au contraire, leur navigation faisait tous les jours de plus grands progrès. On vit arriver des Indes cette année quatre vaisseaux richement chargés, avec la nouvelle importante de la prise de *Makian*, une des Isles Molucques. La compagnie fit aussitôt équipper neuf bâtimens, pour aller recueillir

Meteren XXXI.

les fruits de cette conquête & mettre fin aux fureurs des Européens qui s'égorgeaient dans ces Pays lointains, en leur notifiant la conclusion de la trêve. La même compagnie avait envoyé dès le mois d'Avril un vaisseau pour chercher un nouveau passage pour la Chine, non pas par le nord comme auparavant; mais par le Nord-Est. Cette expédition fut confiée à un fameux pilote Anglais, nommé Henri Hudson. Il s'avança jusqu'au 61e dégré, découvrit la Baye qui porte encore son nom & s'en revint non dans les ports de la République au service de laquelle il s'était mis; mais en Angleterre, où il fut retenu. Le Roi Jacques le fit partir encore en 1611; mais il revint sans avoir fait aucune découverte. Le Roi de France brûlait toujours d'établir une compagnie des Indes dans son Royaume. Les directeurs de celle de Hollande lui proposaient même de s'associer avec une compagnie Française, pour être plus en état de se défendre contre les Espagnols. Il fit passer une somme considérable en Hollande; & Jeannin engagea de sa part un Capitaine de Vaisseau à chercher, au nom & sous le pavillon du Roi, l'ancien passage déjà tenté par le nord. On n'a jamais sû quel avait été le résultat de cette expédition. 1609.

Jeannin. 25 Janv. 28 Mars.

1609. Cette même époque fut encore remarquable par l'établiſſement de la banque d'Amſterdam. Elle paraît avoir été fondée ſur le modele de celle de Veniſe. On imagina de créer cette banque, pour obvier à la hauſſe & à la baiſſe des eſpeces occaſionnée par la facilité ou la difficulté d'échanger les monnoyes étrangeres. Le réglement eſt daté du 31 janvier 1609. Il fut ſtatué qu'on pourrait y porter toutes ſortes de monnoyes, de maſſes, de grenailles & de billons; & conformément à cette diſpoſition, on y reçoit encore des lingots d'or & des barres d'argent; mais ce qu'on y apportait, ne pouvait être moins de 300 florins. La ville ſe rendit caution des effets qu'on y dépoſerait; & ils furent affranchis de tout arrêt par voie de Juſtice. On pouvait y négocier toute ſorte d'échanges moyennant une certaine rétribution. Ainſi les effets de cette banque étaient de donner plus de facilité & de ſolidité aux opérations du commerce, d'offrir aux capitaliſtes un dépot inviolable, ſûr, & à l'abri des voleurs & des autres accidens du ſort, & de procurer inſenſiblement à la ville d'Amſterdam l'avantage de regler le tau des monnoyes étrangeres rélativement à la valeur de celles du Païs. C'eſt une erreur de croire que cette banque influe de nou-

Création de la banque d'Amſterdam.

Richeſſ. de la Holl. I. 216.

veaux ſignes de valeurs & qu'elle repréſente un crédit d'opinion, comme la banque actuelle d'Angleterre: ſon crédit ne doit chanceler en aucun tems, puiſque la repréſentation eſt effectivement d'un fond réel & toujours exiſtant dans la caiſſe. Tant d'argent renfermé ne ſerait-il pas plus utile dans la circulation? Ou bien, craindrait-on que la circulation d'un numéraire qu'on ſuppoſe prodigieux, n'écraſât le commerce, en aviliſſant l'argent, & en augmentant conſéquemment la main-d'œuvre par la multiplication des ſignes de valeur? 1609.

Efforts de Jeannin en faveur des Catholiques.

Avant de ſe retirer, Jeannin fit un dernier effort en faveur des catholiques. Plus il avait tenté de faire adoucir leur ſort dans la République; plus on paraiſſait redoubler de rigueur à leur égard. Maurice, entraîné lui-même par une politique peu généreuſe, encourageait l'eſprit de perſécution. Il avait vu, ſous Leiceſter & preſque à ſes dépens, de quoi les Miniſtres de la religion ſont capables, quand l'eſprit de parti ſe joint chez eux au zele religieux. Il voyait avec quelle force le reſſort ſi puiſſant de la religion, habilement dirigé, agiſſait ſur l'eſprit des hommes. Il s'arma donc du vain prétexte d'empêcher cette portion nombreuſe de citoyens, de tourner les yeux

Jeannin IV. 217.

1609. vers les Espagnols & vers son frere aîné. Ce Prince si long tems malheureux, alors investi de la principauté d'Orange, venait demeurer à Breda, dont la Seigneurie lui avait été adjugée dans le traité de partage qui s'était fait depuis peu entre tous les enfans du feu Prince Guillaume. Mais le plan de Maurice était, dit Jeannin, de se lier avec les Ministres reformés pour se remettre en faveur & même de gagner leur confiance pour se faire un parti. Jeannin n'oublia rien pour faire sentir à Maurice l'injustice & sur-tout le danger d'une conduite pareille. Il présenta même aux Etats-Généraux un mémoire en faveur des catholiques. Ce mémoire est un chef-d'œuvre, dont l'esprit de tolérance a donné le fond & l'éloquence fourni les couleurs. Les faits sont si bien choisis, les raisonnemens si solides, les réflexions si judicieuses, que nous ne pouvons mieux finir cette époque qu'en en raportant les principaux traits. „ Le Roi n'avait pas, disait-il, jugé à propos de s'intéresser ouvertement pour les catholiques, avant que la trêve fût signée; il avait craint d'embarasser de nouvelles difficultés une négociation déjà trop épineuse: il avait attendu que les Etats pussent se décider en toute liberté, pour ne pas paraître vouloir diriger leurs sentimens &

influer sur leurs délibérations. Le zele pour sa propre religion n'est pas, ajoutait Jeannin, le seul motif qui porte le Roi de France à s'intéresser pour les catholiques des Provinces-Unies; son amour sincere pour la République l'engage à vous faire connaître que rien ne peut vous être plus utile que de leur accorder, si-non l'exercice public, de moins la tolérance de leur religion. Ils ont mérité cette faveur. Ils ont, pendant la guerre, sacrifié leurs biens & leurs vies pour la défense commune. La rigueur avec la quelle on les a traités, ne leur a pas arraché une plainte, un murmure: ils ont regardé cette rigueur comme une nécessité politique & momentanée: ils ont attendu la paix avec une patience vraiment patriotique, dans l'espoir qu'ils en partageraient le avantages, comme ils avaient partagé les maux & les périls de la guerre. Ils se sont flattés qu'on leur rendrait le plus doux, le plus précieux des biens de la liberté, le pouvoir de rendre à l'Être suprême le culte qu'ils croyent devoir lui être le plus agréable. J'en appelle à vous même, Meilleurs (*), 1609.

(*) Les Ministres Français ne donnaient pas alors d'autres titres aux Etats, en les apostrophant.

1609. eſt-il une ſervitude qui aigriſſe, qui révolte davantage les eſprits que la contrainte & la rigueur ſur cet article? Vous ſavez que c'eſt l'intolérance qui vous a fait courir aux armes; vous avez été témoins des affreuſes calamités qu'elle a cauſées dans toute la chrétienté. Ne ſemble-t il pas que le ciel ait voulu nous apprendre par des exemples ſi frappans que la foi vient de la faveur de l'eſprit ſaint & non de l'autorité & de la violence des hommes? Jettez les yeux ſur les effets ſalutaires que la tolérance vient d'opérer en peu d'années dans la France où le fanatiſme avait tout bouleverſé. Et cependant vos catholiques ont plus de droit que les Proteſtans Français aux priviléges de citoyens. Car un ſouverain peut défendre l'exercice de toute autre religion que de celle qu'il a trouvée dans l'Etat. Mais, il n'eſt pas moins injuſte que dangereux d'attaquer une religion dont l'antiquité a conſolidé les fondemens & les droits. Les catholiques ont encore un autre titre que celui de la jouiſſance primitive de leur religion avant que la vôtre s'établît: ils vous ont aidés à vous procurer cette liberté, cette ſouveraineté qui vous donnent le pouvoir d'établir les loix qu'il vous plaît; il ſerait donc bien cruel qu'on leur ôtât la part qui leur

revient d'un avantage qui flatte si fort le cœur humain. Il serait bien injuste que les uns s'arrogeassent le droit exclusif d'être maîtres & seigneurs, en réduisant les autres à l'abjecte & dure condition des esclaves, en les condamnant à ne pas toucher aux fruits du triomphe qu'ils ont procuré à la patrie commune. Considérez combien un refus pareil pourrait devenir préjudiciable à ceux même de votre religion qui vivent dans des Pays où ils sont les plus faibles. Que pouvez-vous craindre, en dispensant les douceurs de la paix & de la liberté à ceux qui n'ont jamais trahi leurs devoirs dans les conjonctures délicates & critiques de la guerre? Mais, en trompant leurs espérances légitimes, ne devez-vous pas craindre de les réduire au désespoir, de vous faire des ennemis cachés de ceux dont vous pourriez faire de zélés citoyens? Envain prétendrait-on que votre République est fondée sur la réforme. Les actes publics & solemnels, dont vous avez étayé votre prise d'armes & vos confédérations, subsistent encore. On y voit que les catholiques, quoique les plus forts, se joignirent avec vous, non-seulement pour repousser la tyrannie qui sappait vos priviléges, mais encore, parce qu'ils estimaient injuste qu'on voulût vous 1609.

1609. priver de la liberté de rendre à Dieu le culte que votre conscience vous dictait. L'expérience nous apprend que la diversité de religion n'est point nuisible à un état. Au contraire, la contrainte ne peut que faire naître de nouveaux troubles, affermir les catholiques dans leur religion ou les précipiter dans l'incrédulité. Que peut-on attendre de gens qui n'auront ni foi, ni loi? Car les sages ont prouvé que la superstition était moins nuisible dans un état que l'impiété: au moins le superstitieux, craint toujours de tomber entre les mains de Dieu, s'il évite la punition des hommes: mais celui qui n'espere ou ne craint rien après la mort, pense que tout lui est permis, s'il peut seulement tromper l'œil vigilant du Magistrat. Les catholiques sont-ils mécontens, ils peuvent, dit-on, se retirer. Mais après avoir aidé à conquérir le Pays, est-il juste de les condamner à un exil si douloureux pour de braves gens qui aiment leur patrie? Quelles suites funestes n'entraînerait pas une émigration qui ferait un si grand vuide dans la République? Ces puissantes raisons devraient vous engager à laisser aux catholiques l'exercice libre & public de leur religion: cependant, sa Majesté, sachant que vous n'y êtes nullement portés & que plusieurs parmi

parmi vous sont décidés à s'y opposer, si borné pour prévenir toute cause de division, à vous prier de permettre aux catholiques d'exercer leur religion dans leurs maisons, sans être inquiétés ni maltraités, comme ci-devant; & pour obvier aux inconvéniens qui pourraient résulter de cette tolérance, elle vous propose de soumettre tous leurs ecclésiastiques à l'inspection des Magistrats, & de décerner des punitions contre ceux qui, se refusant à ce sage réglement, fourniraient des soupçons contre leur fidélité." Nous n'ajouterons rien à ce discours, sinon qu'en écrivant cette histoire, les mêmes exemples & les mêmes raisons se sont présentées avec tant de force à notre esprit, que nous n'avons pu nous empêcher de faire entendre plusieurs fois ce que nous pensions. Nous observerons que, si les catholiques eussent montré la même fermeté, la même inquiétude qu'ont fait paraître les protestans dans une circonstance pareille, il est à présumer qu'ils se seraient procuré par la contrainte ce qu'ils n'ont pu obtenir par la douceur & la soumission. Leur docilité est d'autant plus étonnante qu'ils avaient perpétuellement devant les yeux des motifs de ressentiment que les protestans n'avaient pas. Ils voyaient tous les jours ces temples consacrés depuis leur fondation 1609.

1609. aux cérémonies les plus sacrées de leur religion, alors envahis avec violence par les partisans d'un culte nouveau qu'ils regardaient avec horreur. Dans plusieurs villes ils étaient égaux en nombre aux Protestans, & dans d'autres ils étaient les plus nombreux. Ils n'ont pas laissé de se résigner à leur sort. Il n'est pas nécessaire d'être catholique pour se récrier contre les exclusions humiliantes, auxquelles ces respectables & paisibles citoyens ont été condamnés: il suffit d'être homme & sensible, pour désavouer une politique qui ne sert qu'à flétrir le courage, abâtardir les ames, perpétuer les haines civiles, rendre l'homme odieux à l'homme, avilir la nature humaine qui crie à tous, qu'ils sont égaux, & qu'on ne mérite le mépris que quand on le cherche. Et un Ecrivain public trahirait son devoir & sa profession, s'il restait dans le silence, quand il voit les droits de l'équité naturelle & de l'humanité violés avec tant d'injustice & de barbarie; surtout lorsque dans l'inclination qu'il a vouée aux constitutions libres, il se rappelle avec douleur que sans cette fausse politique, tous les Pays-Bas eussent été réunis sous une seule République fédérative. Les Etats Généraux ne jugerent pas à propos de répondre au mémoire de Jeannin. Ils ne l'envoyerent pas même aux différentes provinces; ainsi l'on ne prit au-

cune déliberation sur ce sujet. On se contenta de faire espérer à Jeannin qu'on se relâcherait à cet égard de la rigueur des édits : Et comme les Catholiques n'ont éprouvé dans la suite presque aucune molestation & que leur religion ne domine en général que parmi les habitans de la campagne, le menu peuple des villes, qui dans un pays d'industrie, ambitionne moins les honneurs que la tranquillité, ils n'ont jamais donné lieu de soupçonner leur fidélité pour le gouvernement de leur patrie. 1609.

Ibid. 182. *Meteren* XXX.

Jeannin, voyant enfin ses longs travaux couronnés d'un heureux succès, prit congé des Etats, vers la fin du mois de Juin. Les Etats persuadés que c'était à ses talens dans l'art de négocier, à son habilité à modérer la chaleur des factions, & à diriger les esprits égarés par la passion & l'intérêt, qu'ils devaient le réussite de cette longue & pénible négociation, lui témoignerent leur reconnaissance en le comblant de présens. *Nous avons, écrivirent-ils, au Roi de France, jugé de notre devoir de remercier bien humblement votre majesté, que son bon plaisir ait été d'envoyer par deçà un tel personage, qui nous a laissé beaucoup de témoignages de sa très-grande experience, jugement, prudence &*

Départ de Jeannin.

Jeann. IV. *Lettr. du* 22 *Juin.*

1609. *bonne conduite dans les grandes affaires & qui, par ſa magnanimité & ſinguliere dextérité, a ſurmonté toutes ſortes de difficultés qui ſe ſont offertes; tellement que tous gens de bien ont grand contentement de lui & de ſes actions; louent & remercient de bon cœur votre majeſté, particulierement de ce bienfait.* Enfin l'ouvrage de la trêve fut conſommé par la ratification du Roi d'Eſpagne qui arriva le 27 Juillet.

Ainſi finit cette guerre longue & opiniâtre, qui depuis quarante ans, avait tenu les parties belligérantes, dans des alarmes perpétuelles, l'univers dans l'étonnement & fait ruiſſeler des flots de ſang humain. Après avoir donné ſur les deux éléments le ſpectacle le plus atroce de rivalité, de haine & d'acharnement, les pays-bas commencerent à goûter le bonheur précieux qui eſt le fruit de la concorde & de la tranquillité. L'Europe prit part à la ceſſation d'une guerre à laquelle preſque toutes les nations de cette partie du globe s'étaient intereſſées. On ne pouvait ſe laſſer d'admirer par quel enchaînement de cauſes, le parti où l'on avait vu d'abord la diviſion, la pauvreté, l'inexpérience & de mauvais généraux, avait fini par avoir le deſſus ſur celui qui poſſédait la valeur, l'expérience militaire, les richeſſes, les ſoldats & l'uniformité du com-

Réflexions politiques ſur cette guerre.

mandement. On était frappé de voir une poignée de marchands, de matelots & de pâtres, forcer la premiere puissance de l'Europe à les reconnaître libres, & à leur céder une grande partie du commerce des Indes. Un succès si singulier donna la plus haute idée de la sagesse & de la force de cette nouvelle République. L'étonnement redoublait surtout en voyant qu'après tant de sang versé & tant de trésors prodigués dans une guerre où la République n'avait pas toujours eu l'avantage; elle n'eût pas laissé de s'affermir, de s'enrichir, & d'augmenter sa population, pendant que le royaume vaste & peuplé d'Espagne s'était épuisé d'hommes & d'argent. Quelles peuvent avoir été les causes de cette étrange différence? Deux raisons que les hommes d'Etat ne doivent pas perdre de vue, s'ils veulent tirer quelque utilité de cette histoire. La *premiere*, c'est que les pays-bas confédérés se bornerent en général à une guerre défensive; la *seconde*, c'est qu'ils eurent toujours la supériorité sur mer. Pendant que les Provinces-Unies conservaient, multipliaient même leurs richesses par les effets magiques du commerce & de la circulation, & attiraient chez elles la consommation d'un ennemi réduit à l'inaction, celui-ci détournait les revenus publics de leur vraie destination & déplaçait par des services forcés les hom- 1609.

1609. mes qui auraient entretenu la réproduction par leur induſtrie & leurs travaux. Tandis que l'Eſpagne s'épuiſait en s'élancant pour ainſi dire hors ſes limites pour combattre toute entiere en perſonne; les Provinces-Unies attentives à entretenir dans leur ſein la population des hommes induſtrieux & utiles, ſe battaient avec des métaux que l'induſtrie intérieure reproduiſait ſans ceſſe & voyaient accourir, ſous leurs drapeaux, les volontaires de toutes les nations; parce qu'une ſolde réguliere & permanente attire toujours les hommes. Le fer, le feu, les tempêtes, les maladies ſe diſputaient le droit de leur enlever des milliers de ſoldats; mais la facilité des recrues rendait les armées indétruiſibles. En ſe tenant ſur la défenſive, les Provinces-Unies ſe trouvèrent en état d'arrêter l'ennemi à chaque pas, de le miner inſenſiblement & de le réduire à demander la paix. Les expéditions maritimes n'accablent pas le pays qui les fait; parce que la conſommation retourne toujours à la ſource. Elle donne au contraire une nouvelle activité à la circulation. Ainſi les Provinces-Unies ſans ſe déplacer, envoyaient leurs eſcadres qui fatiguoient ſans ceſſe l'ennemi, comme des troupes légeres fatiguent d'épais bataillons; & par leur ſupériorité ſur cet élément, elles ſe fortifiaient des priſes faites ſur l'Eſpagnol qui fourniſſait ainſi

de nouveaux moyens pour être vaincu. 1609.
Qu'on n'attaque pas ces observations, par les exemples des anciens, par le tableau effrayant de la chûte de Carthage; riche & commerçante, accablée sous les efforts de Rome pauvre & belliqueuse. Ces exemples n'ont aucun poids dans la position actuelle des choses, parce qu'il n'est plus de nation qui fasse son unique objet des conquêtes, parce que nos stipendiaires modernes suivent à peu-près la même tactique, & que c'est bien moins à leur intelligence & à leur courage mercenaire qu'ils doivent leurs succès, qu'au bonheur de combattre un ennemi qu'un rien remplit de terreur & de méfiance; enfin, parce que, surtout sur mer c'est la grande supériorité de forces, navales & le pouvoir de les soutenir le plus longtems, c'est-à-dire le plus d'argent & crédit qui donne la victoire.

Cependant les Provinces-Unies, considérant qu'elles s'étaient vues plusieurs fois dans un danger imminent de succomber sous les efforts de l'ennemi, qu'elles ne devaient en grande partie leur triomphe qu'à des événemens inprévus, qu'elles avaient été dans le péril encore plus prochain de tomber sous le joug de la France, de l'Angleterre ou d'un Prince particulier, que leurs dernieres opérations offensives avaient précipité l'état dans des dettes

1609 énormes & que la fortune de la guerre commençait à se déclarer contre elles, dûrent s'estimer heureuses de pouvoir quitter les armes à des conditions si favorables.

1609.

SECONDE EPOQUE.

Alliances & traités de Commerce. — Troubles occasionnés en Europe par la succession de Clèves, de Juliers. &c. — Mort de Henri IV. — Etat de la religion — Factions & Commencemens des troubles à l'occasion des querelles de Religion.

LEs Provinces-Unies, jalouses de se parer des simboles de l'indépendance dont elles venaient d'arracher, avec tant de gloire, les titres à leurs anciens maîtres, s'empresserent d'envoyer dans toutes les cours des ministres revêtus du titre d'Ambassadeurs. Les puissances étrangeres s'empresserent à leur tour de traiter avec elles d'égal à égal & de briguer à l'envi l'alliance ou l'amitié d'une nation dont le nom excitait l'admiration universelle. Mais, parmi ces ambassades solemnelles, aucune ne fit plus d'éclat que celle de *Muley Saïden*, Empereur de Maroc. Comme les Etats l'avaient auparavant assisté de deux vaisseaux de guerre, pour combattre les Espagnols, il envoyait leur demander de nouveaux secours: mais, la signature de la

Alliances & traités des Provinces-Unies avec plusieurs puissances.

Avec l'Empereur de Maroc. *Holl. Rer. Feyr. Meteren* XXXI. *Baudart Mem.* VIII. 62.

1609. trêve ne leur permettant pas d'entrer dans ses vues, ils se contenterent de conclure un traité de commerce & d'amitié avec ce Monarque & lui firent de brillantes promesses. Enfin pour se conserver l'alliance utile de ce Prince barbare, ils lui envoyerent quelques années après un vaisseau de guerre. Le Roi du Japon qui ne savait rien du traité de la trêve, mais qui ne pouvait s'empêcher de respecter une nation, dont le nom devenait si fameux en Asie, faisait en même tems alliance avec eux. L'incident qui leur ouvrit l'importante entrée de cet empire, est très singulier. Nous avons déjà vu qu'un des vaisseaux envoyés dans les Indes en 1598 fit naufrage sur la côte du Japon. L'équipage avait langui dans une longue captivité & n'avait encore pu regagner la haute mer, lorsque la flotte de Maatelief fut instruite de cet accident par trois armateurs Japonais qu'elle avait rencontrés en faisant route vers la Chine. Il paraît que ce fut d'après cette information & d'après l'avis qu'on reçut des bonnes dispositions des peuples, que l'Amiral Verhoeven donna ordre en 1609 au Capitaine van den Broek de se rendre de Patane au Japon. L'Empereur lui fit un accueil distingué. Ce Monarque ne se contenta pas de conclure un traité de commerce avec les Hollan-

Avec l'Empereur du Japon.

Voy. Tom. IV. p. 417.

Richesse de la Holl. I. 171.

Meteren XXXII.

dais; il leur permit encore de bâtir des magasins dans tous les lieux de son obéissance. A son audience de congé, il leur remit une lettre pour le Prince Maurice qu'il apelle Roi de Hollande. Cette lettre n'arriva que l'année suivante 1610, avec cinq vaisseaux richement chargés. Ainsi fut ouverte une des principales sources des richesses de la République, puisqu'on l'a vit bientôt en possession du commerce exclusif du Japon. Il est vrai que la joie de cet événement fut un peu empoisonnée par une fâcheuse nouvelle, apportée l'année suivante. On apprit que le Capitaine Pierre Willemszoon Verhoef avait été massacré par les Indiens à Banda, que les Espagnols avaient pris quatre vaisseaux Hollandais près des Manilles & que l'Amiral Paul de Kaarden était tombé entre leurs mains devant Ternate. On apprit encore que les Anglais avaient débauché deux navigateurs des Provinces-Unies, pour entreprendre le Commerce des Indes. Mais les Etats-Généraux, ayant envoyé promptement de nouvelles flottes plus fortes, ne tarderent pas à regagner la supériorité. En 1614, elles brûlerent trois gallions & un gros vaisseau de guerre Espagnol, s'emparerent de l'isle de Pulewai, la plus fertile & la plus riche en noix & Fleurs de Muscade des

1609.

Treves dans les Indes.

Baudart Mem. 170.

1609. Iſles de Banda. Ainſi les Eſpagnols, qui obſervaient aſſez bien la trêve en Europe, mais qui n'avaient pas voulu l'accepter pour les Indes, ne tarderent pas à ſe repentir. Enfin pour décourager les navigateurs que les promeſſes attiraient chez d'autres puiſſances maritimes, les Etats-Généraux publiérent en 1616 une ordonnance où ils décernaient les peines de banniſſement & de confiſcation de biens contre tous ceux de leurs ſujets qui ſe donneraient à un ſervice étranger.

Depuis longtems les Etats avaient déſiré de traiter avec la cour de Conſtantinople. Ils n'avaient encore commercé dans le Levant que ſous un pavillon étranger. Une pareille négociation était d'autant plus épineuſe que cette cour ne ſe conduit gueres par les principes de politique ordinaires & qu'elle ne regardait les habitans des Provinces-Unies que comme des rebelles. On dit même qu'un Empereur de ce tems-là, fut curieux de ſavoir l'étendue d'un Etat qui ſoutenait une ſi longue guerre contre la puiſſance formidable de l'Eſpagne. Sa ſurpriſe fut extrême quand il eu vu la carte. *Si c'était mon affaire*, dit-il, *j'y enverrai non pas des armées mais des pionniers pour jetter ce petit coin de terre dans la mer.* Les puiſſances étrangeres ne cherchaient pas à diſſiper ces préjugés. Au contraire,

Traité avec le Grand-Seigneur. *Ibid.* 179. *Dumont* II. 205. *Bayle art. Louis XI.*

le Résident Anglais ne pouvant plus, à cause de la trêve dont il paraît que la cour de France avait fait passer une copie à la Porte, prétendre que les Provinces-Unies faisaient partie de l'Empire Britannique * avaient eu recours à un autre expédient imaginé par la jalousie de Commerce. Les Hollandais furent représentés à la porte, comme une troupe de rebelles qui ne subsistaient que par leurs courses & leurs pirateries. Les Etats envoyerent à Constantinople un député en 1611. Mais il eut bien de la peine à se faire recevoir comme le représentant d'une nation libre & indépendante. Enfin, au mois de Juin 1612, il vint à bout de réussir dans la négociation. Le Sultan Achmet Chan signa un traité de Commerce & d'amitié avec la République & lui accorda de semblables & même de plus grands privileges qu'aux Français & aux Anglais. Le Résident Hollandais eut soin d'établir en même tems des Consuls dans les différentes échelles du Levant. 1609. *van der Sande. V.* 64.

Les Etats-Généraux ne s'attachaient pas seulement à étendre & assurer leur commerce avec l'attention d'un souverain qui regarde cet objet, comme la

(*) Voy. *la lettre de Jeannin du 9 Juin IV.* 150. *qui ne s'accorde gueres avec Wagenaar* t. X. *p.* 47.

909. source de la prospérité de l'Etat & avec cette énergie que donnent aux Sociétés ainsi qu'aux particuliers, la vigueur de la jeunesse & le sentiment de la prospérité. Enflés de la célébrité que cette guerre leur avoit procurée, ils ne pouvaient étouffer l'orgueil inquiet mais périlleux, de jouer un rôle dans les scenes du monde politique. Jean Guillaume, Duc de Cléves était mort sans postérité le 25 Mars 1609. Outre les duchés de Cléves, de Juliers & de Berg, le Prince laissait encore les Comtés de la Mark & de Ravensberg & la seigneurie de Ravenstein. Suivant les stipulations convenues dans le mariage de son grand-pere, tous ces domaines ne devaient jamais être démembrés. Le Duc avait eu quatre sœurs. L'aînée était morte après avoir eu du Duc de Prusse son mari, quatre filles, Anne, Jeanne Magdeleine, Magdeleine, & Sybille. Anne avait épousé Jean Sigismond, Electeur de Brandebourg, qui, se fondant sur les droits de la mere de sa femme & sur l'indivisibilité de la succession, la reclamait toute entiere. Mais Jeanne Magdeleine qui avait épousé Philippe Louis, Duc de Neubourg, faisait valoir ses droits & pour elle, comme la plus proche héritiere vivante, & pour son fils Wolfang-Guillaume, comme le plus proche héritier masculin de Jean, Duc des Deux-Ponts

Troubles sur la succession de Cleves. *Bentivog Relat. della Mossa d'arme per e Cose di Cleves e di Giuliers. Dumont Corps dipl.* II. T. 5. p. 103. 123. 126. *Resol. Holl. Fev.* 1610.

& Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw qui avaient épouſé les deux autres ſœurs, ayant moins de droit que les premiers, ſe bornaient à demander un partage. Parmi pluſieurs autres compétiteurs que le déſir d'avoir part à une ſi riche dépouille, fit paraître ſur les rangs, on diſtinguait le Duc de Saxe. Il faiſait valoir une expectative que l'Empereur Frédéric III avait accordée à un de ſes ancêtres & ſurtout l'avantage d'être descendu d'une fille de Jean III, Duc de Cléves & tante du feu Duc. Toute l'Allemagne & la plupart des Princes de l'Europe ſe diviſerent, ſuivant que la diverſité des vues & des intérêts mettait de l'oppoſition dans leurs ſentimens. Les divers prétendans n'auraient pas tardé à porter le fer & le feu chez les peuples dont ils dévoraient le gouvernement, lorſqu'ils apprirent que l'Empereur mettait ces Etats en ſéqueſtre, & faiſait marcher l'Archiduc Léopold, qui ſe rendit maître de Juliers. Cette nouvelle réunit les principaux prétendans. Ils ne manquerent pas de penſer que, ſous prétexte de maintenir les loix & la tranquillité du Corps Germanique, l'Empereur voulait s'emparer d'un pays qui rendrait ſes Etats contigus à ceux que la maiſon d'Autriche poſſédait dans les pays-bas, & à ceux qu'elle ne déſeſpérait pas d'y recouvrer. Le Roi de France, dont le 1609.

1609. principal objet était l'abaissement de la maison d'Autriche, ne vit pas cette invasion d'un œil indifférent. Il appuya le parti des Princes de Brandebourg & de Neubourg. Ceux-ci intéressèrent à leur cause la plupart des Electeurs Protestans & formerent une association redoutable qui se donna le nom d'*Union Evangélique*. Les Princes Catholiques de l'Empire, prirent aussitôt l'alarme. Craignant que le parti protestant ne devînt trop puissant, ils formerent une confédération opposée, qu'on nomma la *ligue Catholique*. Le Duc de Baviere en fut nommé le chef sous l'autorité de l'Empereur. Plusieurs Princes étrangers prirent parti dans cette querelle. Quoique l'ambition & la politique eussent donné naissance à ces deux ligues, en firent mouvoir tous les ressorts, & qu'il y eut même des Protestans dans la ligue Catholique & des Catholiques dans la ligue Protestante, on ne laissa pas de faire de cette querelle, une querelle de religion. Ces mots de ralliement *Catholique*, *évangélique* servaient à échauffer les peuples. Ainsi s'alluma la premiere étincelle de cette guerre funeste qui, par un progrès insensible, embrasa toute l'Europe. Les Etats-Généraux qui craignaient de voir la maison d'Autriche s'établir dans un pays qui leur servait de rempart, devaient épouser & épouserent en effet les

intérêts de la *ligue Evangélique*. Aussi virent-ils avec plaisir les Princes de Brandebourg & de Neubourg se réunir par un compromis. Suivant ce compromis, la succession devait être gouvernée en leur nom & par indivis jusqu'à ce que l'affaire fût décidée. Ils se firent ensuite inaugurer dans le pays. Les Etats Généraux leur promirent des munitions de guerre. Le Duc de Saxe les sollicita vainement de ne point s'immiscer dans une querelle qui leur était étrangere. La réponse qu'ils lui firent est pleine de cet orgueil & de cette fierté qui caractérise les républiques naissantes. „ Il im- „ porte," dirent-ils, aux Provinces- „ Unies d'avoir de bons voisins. Elles „ sont par conséquent décidées à favo- „ riser le parti des Princes de Brande- „ bourg & de Neubourg." Maurice voyait avec ardeur une nouvelle occasion de faire briller ses talens dans la carriere des armes. Il espérait des succès d'autant plus grands qu'il devait agir de concert avec toutes les forces de la France. 1609.

Préparatifs de Henri IV.

Henri IV se préparait à se mettre à la tête de son armée. Quarante millions en réserve, trente mille hommes qui commençaient à filer vers les frontieres de la Champagne, & quatorze mille vers l'Italie, auxquels le Duc de Savoye & les Vénitiens devaient se joindre, tous

Mezeray XXXII.

1609. ces préparatifs immenſes & ces alliances ſûres, jettaient l'Europe dans l'étonnement & faiſaient ſoupçonner un deſſein plus étendu que celui de régler la ſucceſſion de quelques cantons d'Allemagne. Il en eſt qui préſument que le deſſein de Henri n'allait à rien moins qu'à réaliſer le projet qu'il paraît avoir effectivement conçu, de former une *République Chrétienne*, dont les loix euſſent maintenu l'équilibre & la paix perpétuelle en Europe. Il paraît plus vraiſemblable que ſon objet était d'abaiſſer la maiſon d'Autriche & de fixer dans ſes mains la balance de l'Europe. Le jeune Prince de Condé venait de diſparaître de ſa cour. Devenu raviſſeur de ſa propre Epouſe, dont les charmes avaient fait une impreſſion trop vive ſur Henri IV, il s'était retiré à Bruxelles, où les Archiducs s'étaient empreſſés de lui offrir un azile. La douleur qu'en reſſentit le Monarque amoureux, contribua peut-être à augmenter ſon reſſentiment contre la maiſon d'Autriche; mais elle ne peut avoir été la premiere cauſe de ſes préparatifs. Avant cette évaſion, il avait concerté ſes meſures avec les Etats-Généraux. A la tête d'une ligue puiſſante, ſoutenu par des troupes nombreuſes & aguerries, ce monarque courageux & expérimenté ne voyait point d'ennemis en état de s'oppoſer à ſes efforts.

Voy. les Mém. de Sulcy.

Beniv. Relat. della fuga del principe di Conde.

Sulli.

Il était prêt à marcher pour détruire une nouvelle ligue Catholique. Le bruit même courut qu'il allait faire la guerre au Pape dont le nom se trouvait à la tête de cette ligue. Ce bruit fut sans doute la cause funeste de la mort de ce grand Roi. Un fanatique, nommé Ravaillac, natif d'Angoulême, saisit le moment où son carosse était arrêté au milieu de Paris par un embarras de voitures, & le tua en lui plongeant un couteau à deux tranchans dans la poitrine. Les grands desseins de ce Monarque périrent avec lui. Avec lui, s'éclipsa, pendant quelques années, la gloire de la monarchie française; & ce Royaume étant tombé sous une administration ignorante & superstitieuse, orageuse & faible, la puissance de la maison d'Autriche ne tarda pas à inspirer de nouvelles allarmes à l'Europe. Sa mort fut un malheur d'autant plus grand pour l'espece humaine que, s'il eût vécu, il eut apparemment prévenu les malheurs de cette sanglante guerre de trente ans qui réduisit l'Allemagne à l'état le plus déplorable. 1609.

Assassinat de Henri IV.

Le Vassor, Historien plus téméraire que hardi, parce que la vérité n'est jamais trop hardie, s'est efforcé de relever les taches, qui déparent les grandes qualités de Henri. Il trouve mauvais que son éloge ait été prononcé dans les

Eloge de ce Monarque.

1609. églises. Mais il aurait dû ajouter que la passion de Henri pour les femmes ne lui fit jamais sacrifier les vrais intérêts de l'État & que ses sentimens équivoques sur l'article de la religion furent la cause de ce tolérantisme qui comme un baume salutaire, guérit les grands maux qui avaient affligé la France pendant tant d'année. Ce n'était point, il est vrai, dans des assemblées où les faiblesses & les erreurs sont mises au nombre des crimes, qu'il fallait prononcer l'éloge du bon Henri. C'eût été dans les assemblées de la nation à laquelle il avait procuré le repos & le bonheur, dans les cours de justice auxquelles il avait rendu leurs droits & dans les campagnes que ses soins avaient vivifiées. Malgré quelques traits de dissimulation que les circonstances rendirent nécessaires & quelques excès de bravoure, effets d'un sang vif & bouillant, on n'a pas laissé de remarquer dans ce prince un fond de candeur & de bonté & des talens militaires qui feront éternellement respecter & adorer sa mémoire. En un mot, c'était un homme aimable avec quelques défauts, & un Roi parfait; au lieu que Jacques I, son contemporain, avait des qualités qui auraient illustré un simple particulier & n'avait pas celles qui forment un Roi. ô Henri ton nom n'en-

ſe point la Légende ; mais en eſt-il moins ſacré ? tu as payé le tribut aux faibleſſes humaines : mais l'amour des plaiſirs ne te fit jamais perdre de vue le bien de tes peuples : il fut le premier objet de tes ſoins : tu connus le mérite de Sully : ta gloire rayonne d'un nouvel éclat pour avoir dit à la belle d'Entragues qui te conjurait les larmes aux yeux de l'éloigner, que tu *préférais un homme comme lui à cent maîtreſſes comme elle*. Tu travaillas pour rendre ta nation heureuſe, & tu réuſſis. Qu'on nous donne des Henri IV & nous leur pardonnerons leurs faibleſſes ; les plus obſtinés Républicains même conviendront que s'il étoit poſſible de trouver un moyen électif de procurer aux nations des chefs tels que toi, la monarchie ſerait alors le plus parfait des gouvernemens. Bon Henri IV, ſi ton nom n'eſt pas inſcrit dans le Catalogue de ces pieux inſenſés qui ont éteint la nature au lieu de la régler, ton nom ſera toujours béni par les hommes ſenſibles & les amis de l'humanité. 1609.

La mémoire de Henri IV ne doit pas être moins précieuſe à la République des Provinces-Unies. Il n'oublia jamais le zele que les États-Généraux firent éclater pour lui. Il épouſa leurs intérêts avec autant d'ardeur que de ſuccès. Sans les ſommes qu'il leur envoyait annuellement, ſans ces trou-

Ses liaiſons étroites avec les Provinces-Unies.

Hiſtoire de Hendrick de Groot.

1609. pes choisies qu'il fit passer pour les secourir, sans la fermeté avec laquelle il sut imposer à l'Espagne en les protégeant, il est encore douteux que le succès eût couronné leurs efforts, infatigables il est vrai, mais trop faibles contre la puissance énorme de la monarchie Espagnole. Enfin, c'est à lui seul qu'ils furent redevables d'avoir arraché l'aveu de leur indépendance à l'ennemi qui la leur disputoit le fer à la main : car la trêve ne fut qu'un moyen doux & salutaire, pour applanir les difficultés qui s'opposaient à l'entiere conclusion d'une paix, renvoyée à une époque où elle devoit se faire avec moins de disgrace & de danger pour l'Espagne. Aussi les Etats-Généraux l'appellaient-ils le pere de la République, titre flatteur & glorieux qu'il avait bien mérité. Ils connaissaient parfaitement l'affection de ce Prince pour eux : ils s'en prévalurent même, pour lui faire demander, à l'occasion des troubles de Cléves, qu'il voulût payer pendant quelque tems les régimens français qu'ils avaient à leur service. Cette demande lui donna de l'humeur. Il s'étendit sur les dépenses que son expédition en Allemagne allait lui coûter. *Les Etats sont de petits avaricieux*, dit-il, a leurs Ambassadeurs, d'un air chagrin temperé par sa douceur ordinaire; & en apelant cette demande un *petit témoigna-*

Meteren liv au commenc. 32

Vaderl. Hist. X. 38. *Meteren ibid.*

ge d'ingratitude. Il leur dit cependant qu'il voulait traiter avec eux comme avec son propre peuple & sans affectation ni cérémonie, leur ouvrir son cœur, comme il aimait à l'épancher dans le sein de ses meilleurs & de ses plus fideles serviteurs. Il était même prêt de faire une alliance plus étroite avec les Provinces-Unies, lorsque sa mort tragique trancha ses jours & rompit ses projets. 1609.

Renouvellement de l'alliance des Etats avec la France & prise de Juliers.

Les Etats ne purent réussir à consommer une alliance si avantageuse sous la Régente Marie de Médicis à qui le gouvernement fut déféré pendant la minorité de Louis XIII qui n'avait que neuf ans. Ils parvinrent cependant à faire renouveller les anciens traités. Le Maréchal de la Châtre fut même envoyé à la tête de huit mille hommes de pied & de douze cens chevaux pour seconder Maurice dans le pays de Cléves. Ils s'emparerent de concert de la ville de Juliers qu'ils donnerent en sequestre aux Princes de Brandebourg & de Neubourg. Les armées des deux alliés se retirerent ensuite chacune dans leur pays respectif; & l'Empereur ne put opposer à cette conquête qu'un vain titre d'investiture qu'il donna à l'Electeur de Saxe.

Meteren XXXII.

Ambassade en Angleterre pour la décision des

Les Etats travaillaient encore à engager Jacques I dans la même querelle. Ils firent partir à cet effet une députation solemnelle; & l'on remarque que les Am-

1609. baſſadeurs des Etats ſe virent rendre pour la premiere fois en Angleterre les honneurs dûs aux repréſentans d'un Etat ſouverain. Jacques I les reçut tête découverte. Ils prirent le prétexte de régler que ques difficultés relatives à la pêche. Les Anglais n'ont jamais pû voir ſans jalouſie une multitude de bâtimens de la République couvrir les mers qui baignent leurs côtes, & en emporter annuellement, par la pêche, des richeſſes inépuiſables. Le Monarque Anglais, voulant détruire cette importante branche de la navigation hollandaiſe, avait rendu un nouvel édit pour interdire aux étrangers la pêche autour des côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe. Les Ambaſſadeurs demanderent la révocation de cet édit. Ils repréſenterent que cette pêche faiſait ſubſiſter dans la République vingt mille matelots & quarante mille hommes qui s'occupaient de la conſtruction des bâtimens & d'autres métiers relatifs à cette branche de Commerce. Ils firent voir qu'on ne pouvait la cultiver avec ſuccès que par une expérience acquiſe dès l'enfance & par une ſobriété naturelle à la nation hollandaiſe & abſolument étrangere aux Anglais. Le ſuccès de cette négociation ſe réduiſit à des promeſſes de ſecours pour la guerre de Cléves & à la ſuppreſſion de l'Edit contre la pêche. Cet accord ne put éteindre les ſujets de diſpute entre

diſputes ſur la pêche. *Holl. Res. May*, 610. *Meteren.*

tre deux puiſſances maritimes dont les intérêts ſe croiſaient trop ſouvent. 1609.

La pêche de la baleine fit naître une diſcorde encore plus vive. Les Belges-Confédérés étaient devenus trop puiſſans ſur mer, pour voir d'un œil indifférent les Basques quitter les côtes les plus éloignées de la France, pour venir pêcher dans le nord ce poiſſon monſtrueux, ſans déſirer de partager ce commerce. Ils commencerent par attirer dans le pays pluſieurs de ces intrépides marins. Avec leur ſecours & par les connaiſſances puiſées dans les derniers voyages au pôle, ils cultivaient, depuis quelques années, cette pêche avec ardeur & ſuccès. Les Anglais, regardant comme un larcin tous les avantages que les Hollandois retiraient de cette pêche qu'ils commençaient auſſi à cultiver, réſolurent de les y faire renoncer. Ayant trouvé deux navires d'Amſterdam, dans ces parages, ils commencerent par leur demander, s'ils avaient permiſſion du Roi de la Grande-Bretagne, pour venir pêcher dans les mers du Groenland. Les Hollandais répondirent que la mer était un élément libre & qu'ils avaient pris leurs paſſe-ports du Prince Maurice. *Cela ne ſuffit pas*, dirent les Anglais ſuivant les annales du tems, *& pour vous apprendre que cette mer eſt au Roi notre maître donnez-nous de bonne grace les Wal-*

Richeſſ. de la Hol. I. 49. Holland's Rykdom I. 345. 346. Baudert Mem. V. 43. Grot. Mare liber.

Mercure de France an. 1613. p. 180. Burigny vie de Grotius liv. I. p. 22.

1609. *rus que vous avez pris, vos nacelles, vos rêts & tous vos instrumens; sinon, nous vous coulerons à fond à coups de canon.* Il n'y avait rien à répliquer à ce langage soutenu par la force. Les Hollandais, se sentant les plus faibles, retournerent dans leur patrie & porterent leurs plaintes au souverain. Les Etats, ayant sollicité vainement une indemnisation de la cour de Londres, y envoyerent une ambassade extraordinaire. Elle était chargée d'exposer vivement les griefs de la nation sur cet article & sur la conduite des Anglais dans les Indes. Ces orgueilleux insulaires voulaient commercer librement dans les ports de cette partie de l'Asie où les Etats avaient un commerce exclusif. Ils refusaient de contribuer aux dépenses nécessaires pour repousser les attaques des Espagnols & des Portugais. Le fameux Hugo Grotius, qui était du nombre des députés, contribua beaucoup à faire décider ce dernier différend en faveur de sa patrie. Mais, quant au dédommagement des pêcheurs, on vit, disent les mêmes annales, que, *qui est le plus fort est le maître de la mer, & que, dans ces occasions, on ne prend jamais pour rendre.* Ce déni de justice détermina les Etats à donner ordre à la Compagnie qui s'était formée pour cette pêche, de n'y envoyer que des vaisseaux armés. Les prétentions des Anglais furent encore dis-

cutées dans des conférences postérieures. Il fut plus facile à Grotius de les réduire au silence que de les faire renoncer à leurs prétentions. En 1617, ils attaquerent encore les pêcheurs Hollandais; mais s'étant trouvés les plus faibles, ils furent pris eux-mêmes; & les Hollandais emmenerent dans le pays, un navire Anglais que les Etats n'oserent cependant garder. 1609. v. d. Sande V. 72.

Ils voulaient ménager Jacques qui leur promettait des secours dans l'affaire de Juliers. Mais, ce Prince, tout occupé à faire de gros livres contre les théologiens de Hollande, s'embarrassait peu de prendre intérêt dans cette affaire. Elle devenait tous les jours plus sérieuse. Les Princes de Brandebourg & de Neubourg avaient gouverné les domaines de cette succession en commun. Mais comme l'exercice d'une souveraineté n'admet gueres de compagnon; la bonne intelligence entre les deux Princes ne fut pas de longue durée; la jalousie souffla ses poisons: chacun d'eux voulut se faire des partisans dans le pays, & de puissans protecteurs au dehors. Les amis des deux maisons interposerent leur médiation, pour empêcher une rupture prête à éclater. D'après leur avis, le Duc de Neubourg, qui était le plus faible & par conséquent le plus facile à gagner, vint demander la fille de l'Elec- Suite des troubles sur la succession de Juliers. 1610. *Intérêt des Princes par le Duc de Rohan L. 1. Disc. 4.*

1610. teur en mariage. Cette alliance que l'Electeur ne refusa point, eût reconcilié les deux compétiteurs, si un incident singulier n'eût rompu ce projet & divisé sans retour les deux maisons (*). Dans la gaité d'un festin où le Gendre & le beau-pere futurs se livraient à l'excès du vin, défaut si aviliſſant pour leur rang, mais alors si commun en Allemagne, même parmi les Princes, Neubourg se permit quelques propos piquants. L'Electeur

(*) Christian II, Electeur de Saxe, qui joua un rôle dans cette affaire & laissa à sa mort, arrivée en 1611, ses prétentions à son successeur, préférait les puissans bûveurs aux meilleures têtes de son conseil & leur donnait des châteaux & des seigneuries. On dit que la Princesse, sa mere, lui envoya un jour un ministre de la Religion, pour l'exhorter à se corriger. Christian, sachant que le Ministre aimait l'or, lui promit une grande coupe de ce métal, à condition qu'il la vuiderait un certain nombre de fois; l'homme d'Eglise se laissa gagner: mais il n'avait pas encore accompli la condition, qu'il fût la victime de la liqueur perfide. L'Electeur fit reporter le saint homme ivre mort à la Princesse „ une „ autre fois, Madame, lui fit-il dire, choi„ sissez mieux vos gens. Si vous voulez que „ je profite de vos remontrances, envoyez „ moi des Conseillers qui soient à l'épreuve „ de la tentation". *Le Vassor. Liv.* 2.

offenſé de cette liberté à ſa propre table & dans ſa maiſon, y répondit par un ſoufflet. Neubourg, outré de ce ſanglant affront, oublia la Princeſſe qu'il recherchait en mariage & ne s'occupa plus que du ſoin de ſa vangeance. Emporté par ſon reſſentiment, il cherche un appui dans une alliance avec le Duc de Baviere, dont il épouſe la ſœur; &, pour avoir la protection de la maiſon d'Autriche & de la ligue Catholique, il embraſſe la religion Romaine. La ligue Catholique acquit par là une prépondance d'autant plus grande que l'Eſpagne & les Archiducs ſe préparaient à l'appuyer ouvertement. Ils précipitaient les préparatifs militaires. Avec l'argent de l'Eſpagne, ils eurent bientôt une armée de trente mille hommes. Spinola en conduiſit vingt mille vers la frontiere d'Allemagne, &, ſous prétexte de faire exécuter le ban que les Empereurs Rodolphe & Matthias venaient de prononcer contre Aix-la-chapelle, il entra dans cette ville & rétablit la Régence Catholique que les Bourgeois proteſtans avaient dépoſée. Le Nonce Bentivoglio contribua beaucoup à cette expédition par ſes conſeils. Je crus même, dit-il, dans l'hiſtoire qu'il a écrite de cette guerre, devoir ſuivre le camp Eſpagnol, dans l'idée que ma préſence, en qualité de Miniſtre du S. Siege, rem- 1610. *Bentivog. della Moſſa d'arme &c.*

1610. plirait de craintes & d'effroi les puissances ennemies: comme si les vingt mille hommes que Spinola commandait, n'eussent pas suffi, & que la pourpre Romaine eût eu la vertu de jetter les hérétiques dans la consternation. Ensuite Spinola s'empara de Duuren, d'Orsoy, de Wësel & de plusieurs autres places sous le nom du Duc de Neubourg. Maurice entra d'un autre côté, sous prétexte d'appuyer l'Electeur de Brandebourg. Il s'empara d'Emmerick, de Rees & de plusieurs autres places. Cette guerre offrit un spectacle inoui jusqu'alors. Deux armées ennemies partagerent toute cette riche succession, sans altérer la trêve & sans avoir tiré l'épée. Elles étaient souvent fort près l'une de l'autre: les détachemens se rencontraient même quelquefois; mais au lieu de se charger, ils se traitaient comme de bons amis: le plus diligent des deux Généraux faisait le plus de progrès. Quand l'un avait pris une place, l'autre se retirait sans y rien prétendre. La Régence de France avait beau être occupée de querelles domestiques & le Conseil de Jacques avait beau être vendu à l'Espagne: l'intérêt de l'Etat devait à la fin prévaloir dans les deux cours: elles proposerent un accommodement: on tint un congrès à Zanten où la plupart des Princes du Nord envoyerent des médiateurs. Quoique l'Em-

pereur n'y eût point deputé ; on vit que, si dans des affaires de peu de conséquence, il pouvait faire la loi dans l'Empire; c'étaient les puissances étrangeres qui y réglaient les affaires importantes. Mais il arriva dans ce congrès, ce qui arrive toujours dans une affaire où les arbitres & les parties ont des intérêts opposés : les deux Etats que la force des armes avait rendus maîtres du pays, commencerent par faire échouer plusieurs plans qui ne s'accordaient pas avec leurs vues; & lorsque la succession fut divisée par un partage égal, & que le sort allait décider la part qui devait écheoir à chacun des deux compétiteurs; Maurice & Spinola ne purent jamais s'accorder sur la maniere dont ils évacueraient les places qu'ils avaient envahies. Les médiateurs des cours respectives, fatigués de ces subterfuges politiques, se préparaient à tout abandonner, lorsqu'on vit arriver un Courier de Madrid, qui portait des ordres de ne point abandonner ces places. Cette nouvelle causa la plus vive douleur aux Archiducs qui se voyaient enveloppés dans les soins & les allarmes d'opérations militaires, dont les étincelles pouvaient rallumer une guerre, qu'ils avaient eu tant de peine à éteindre. Ils écrivirent à la cour de Madrid: mais, lorsqu'ils eurent persuadé 1610.

1610. le Roi d'Eſpagne d'accéder au traité de Zanten, le Comte de Zollern, arrivé de la part de l'Empereur, remua tant à la Cour de Bruxelles, fit de ſi brillantes promeſſes au Duc de Neubourg, au cas qu'il ne voulût partager qu'avec le Duc de Saxe, que les choſes reſterent dans le même état d'incertitude qu'auparavant. Les deux armées demeurerent en poſſeſſion de tout le pays. Il eſt vrai que les deux Princes, Brandebourg & Neubourg, portaient les titres, les armoiries, & gouvernaient: mais, comme dans tous les pays du monde, la vraie poſſeſſion eſt à ceux qui ſont les plus forts, il arriva qu'ils furent dépouillés en effet par les deux armées qui affectaient de vouloir les rétablir: triſte ſituation des Princes qui ſont obligés d'avoir recours à des protecteurs trop puiſſans, & des peuples dont la ſouveraineté eſt en litige!

Ascendant des Provinces-Unies dans le Nord. *Meteren XXXII.*

Les affaires arrivées dans le Nord offrent un exemple non moins frappant de l'aſcendant politique des Etats-Généraux. La Suede leur promettait depuis quelque tems des avantages conſidérables, s'ils voulaient l'aſſiſter contre la Pologne: mais le Roi de Danemark, également brouillé avec la Suede, les priait de n'entrer dans aucun engagement qui pût nuire à ſes intérêts. Les Etats, flattés de ſe voir ainſi recherchés par de grandes puiſſances, ne voulant pas don-

donner ombrage à l'une ou à l'autre, pour conserver leur commerce avec toutes les deux, interposerent leur médiation, pour les réconcilier. Cependant, la guerre ayant éclaté entre les deux Rois, sans qu'une ambassade envoyée à Coppenhague pour ménager la paix, eût pu réussir, les Etats favoriserent sous main le Roi de Suede. Ils lui envoyerent 1400 hommes de leurs troupes Ecossaises, qu'ils eurent l'adresse de faire passer au travers de la Norvège. Ils avaient raison d'être piqués contre le Roi de Danemark : il venait de grêver leur navigation par les nouveaux droits que la guerre l'avait engagé à imposer sur les vaisseaux qui passaient le détroit du Sond. Ayant tenté vainement de les faire supprimer, les Provinces-unies s'engagerent (*) dans une alliance offensive & défensive avec Lubec & plusieurs autres Etats de l'Empire pour la liberté du commerce qui les intéressait tous également. Cette ligue étonna le Roi de Danemark qui regardait l'Empire de la mer Baltique comme une partie de son domaine. Effrayé surtout de voir l'avantage commun, faire disparaître l'ancienne rivalité entre la Hollande & Lubec, il se hâta d'abolir les nouveaux péages. Il cherchait même à

1610.

Mallet. Hist. de Danem. Liv. IX.

Holl. Resol. Mai. 1613. *Groot Plac.* IV. 267. 271. 273.

(*) Pour 15 ans.

1610. se lier avec l'Espagne; lorsque les Suédois lui firent des propositions qu'il accepta. Le congrès s'ouvrit sous la médiation de l'Angleterre; & les Etats-Généraux ne contribuerent pas peu à cette paix où ils eurent soin de faire confirmer la liberté du commerce. Le Roi de Danemark, Chritien IV, jeune Prince plein de valeur & de fierté, ne put s'empêcher de faire éclater son dépit. „ Qu'elle est donc, disait-il, cette nou„ velle République que notre imprudence a laissé naître: il ne lui suffit pas „ d'avoir brisé le sceptre des Rois; elle „ ose déjà s'élever au dessus deux & „ leur dicter impérieusement des loix." Depuis ce tems, les Hollandais furent regardés dans le Nord comme les défenseurs de la liberté des mers & les arbitres des querelles où le commerce était intéressé.

Neuvill. Hist. de Holl. C. 5. Bentiv. Relat. de Danem.

Emeutes dans les Provinces.

Il s'en fallait beaucoup que les Etats-Généraux, en affectant la gloire de rétablir la paix chez leurs voisins, fussent en état de la maintenir dans le sein des provinces de l'Union. Le feu des discordes intestines avait déjà lancé quelques étincelles avant la trêve; à peine fut-elle signée & la crainte d'un ennemi étranger évanouie, que l'incendie se développa d'une maniere très alarmante. Le peuple se plaignait du poids des impôts que la longueur de la guerre

avait rendu néceſſaires. Et comme le mécontentement ne ſait pas raiſonner, il en rejettait la faute ſur les membres du gouvernement qui en ordonnaient la perception & la répartition. Le peuple fournit volontiers de gros ſubſides, s'il s'impoſe lui-même; il porte impatiemment la plus légere taxe, quand il n'a pas conſenti. Il ne ſe paye pas de mots; il ne ſaurait regarder comme ſes Repréſentans, des officiers dont le choix ne dépend pas de lui. Si le déſir d'arracher tous les privileges de la liberté ne vînt pas à tous, leurs cœurs ne laiſſaient pas de s'aigrir du levain de la haine & de la jalouſie. Les diviſions religieuſes fermenterent aiſément dans des eſprits ainſi diſpoſés: il ne leur manquait plus que des occaſions & des chefs pour ſe ſoulever; & ils trouverent aiſément l'un & l'autre. Une affaire de religion fit éclater la premiere émeute. La claſſe des Miniſtres d'Alkmaar voulut ſoumettre les prédicans de cette ville à régler leur foi ſur la confeſſion & ſur le catéchiſme qu'elle avait adoptés. Cinq miniſtres ayant refuſé d'y ſouſcrire, furent interdits de leur emploi. Et comme Adolphe Venator était le plus redoutable des cinq par ſes talens, la haine théologique ne manqua pas de décrier ſes mœurs. On l'accuſa de chercher à corrompre les femmes mariées. La *claſſe*

1610.

A Alkmaar. *Le Clerc Hiſt. des Prov. Un.* IX. 273. *Hiſtor. Verh. V. Alkm.* 76. 93.

1610. soutenait même que cette affaire ne devait ressortir qu'à son tribunal. L'autorité séculiere, disait-elle, ne pouvait s'immiscer dans de pareilles affaires, sans porter la main à l'incensoir & violer la puissance que Jésus Christ avait transmise à ses ministres. Les Régens s'alarmerent justement, d'une prétention qui tendait à rescuscitér la tyrannie sacerdotale, avec la distinction des deux puissances, & à former un nouvel Etat dans l'Etat. Ils prirent le parti des Ministres suspendus qui, se trouvant faibles & persécutés, reconnaissaient avec ardeur, l'autorité qui les defendait. Mais les Etats de Hollande & la Régence d'Alkmaar eurent beau soutenir les ministres déposés, & déclarer nulle la sentence de leurs adversaires; ceux-ci refuserent de se soumettre. Comptant sur une protection puissante, ils firent traîner l'affaire jusqu'au tems où la Régence devait être renouvellée. Cet artifice les fit triompher. Maurice qui les soutenait, ne choisit pour Magistrats que des membres qui leur étaient devoués. Cette partialité fit murmurer ceux du parti contraire. Ils soutinrent qu'on avait violé la loi, en élisant plusieurs membres unis par les liens du sang. Les chefs de la milice Bourgeoise s'emparerent de l'hôtel de ville & députerent à la Haye. Le Prince Maurice nomma quatre média-

Le Clerc ibid. 174.

24 *Décemb.* 1609.

teurs pour juger cette affaire. Ils s'aboucherent avec les Conseillers-commit- 1610.
tés. Ceux-ci, chargés des intérêts des Etats de Hollande, eurent le crédit de faire annuller l'élection. Ils formerent un nouveau conseil, composé de vingt-sept membres. Le Stathouder les choisissait depuis plusieurs années, contre la teneur des privileges. Il n'eut plus que le droit de choisir les Bourguemaîtres & les Echevins dans le nombre double de sujets que lui présentait le Conseil. On observa que plusieurs des Magistrats qu'on venait de déposer, s'etant rendus à la Haye, ne trouverent accès nulle part qu'auprès da Maurice. On leur fit même entendre qu'ils avaient épousé la bonne cause & qu'on aurait recours à eux, quand l'occasion le permettrait.

Handv. v. Alkm. 35-66. *Trigl. Kerk. Gesch.* 507.

Il paraît que les factions religieuses eurent aussi quelque part aux émeutes, alors arrivées dans d'autres villes, quoique l'influence du peuple & l'esprit de liberté y fussent plus marqués. A Leeuwaarde, quelques uns des jurés de la commune avaient obligé la Régence à renoncer à certains profits qui devaient être versés dans la caisse de la ville. Cette condescendance rendit le peuple plus fier. La Régence s'étant assemblée le premier jour de l'an pour procéder à l'élection annuelle, les mutins attaquerent l'hôtel de ville à coups de pierre. Ils enfonce-

A Leeuwaarde. Winsem. Chron. XX. *V. d. Sande* V. 57. *Meteren* XXXI.

1610. rent les portes, ils casserent les vitres & dissiperent l'assemblée. Les corps de métier formerent une nouvelle régence ; & la cour de Frise jugea qu'il serait de sa prudence de la confirmer. Le Stathouder lui-même, Guillaume-Louis, se réduisit à exhorter les Etats à prévenir de pareils désordres, & à prendre garde qu'à la faveur de ces élections séditieuses, on n'introduisît dans la Régence des papistes, des gens vendus à l'Espagne ou d'autres ennemis de l'Etat. On ne doute pas que sous cette derniere qualification, il n'ait eu en vue les Arminiens.

A Utrecht. *Meteren* XXXI. 680-683. XXXII, 711. *Brandt Reform.* II. 157.

L'Emeute fut encore plus sérieuse à Utrecht. On avait écarté des charges un ancien Bourguemaître, nommé Dirk Kanter, homme éloquent & érudit, mais d'un esprit inquiet & turbulent. Cet ambitieux, qui ne pouvait s'accoutumer à vivre en simple particulier, résolut de rentrer dans les charges, en soulevant le peuple. Les circonstances étaient favorables. La commune était, depuis quelques années, mécontente de la Régence ; „ nous sommes, disait-elle, écrasés sous le poids des impôts; ils ne sont pas employés à l'avantage commun; & la Bourgeoisie, dépouillée de ses privileges, gémit sous la tyrannie des Régens." Kanter excitait sous main les murmures & les plaintes. Pour intéresser les ministres à son parti, il affecta le plus grand

zèle pour la doctrine des rigides réformés. Et comme les Catholiques formaient la partie la plus nombreuse de la Province, il crut devoir aussi les gagner. Dans le tems que la trêve se négociait, il prit hautement leur défense. „ Ils „ avaient, " disait-il, partagé les travaux, „ les périls, les sacrifices de la guerre; „ on ne pouvait donc, sans cruauté, leur „ refuser une des églises de la ville". Enfin, secondé par Henri van Helsdingen, ancien Echevin, il engagea quelques Capitaines de la milice Bourgeoise à éclater, en demandant le rétablissement des anciens privileges. La Bourgeoisie s'ameuta. Et comme on fit courir le bruit que les Magistrats attendaient des troupes, pour réduire les mécontens; elle courut aux armes & s'empara des portes, assistée par les Catholiques auxquels on promettait le libre exercice de leur religion. Le 21 Janvier, dix ou onze des Mutins, ayant Kanter à leur tête, se rendirent à l'hôtel de ville où la Régence était assemblée. Ils la prierent de donner sa démission & de rendre, par écrit, à la commune le droit d'élire une autre Régence que Maurice confirmerait en qualité de Stathouder. Ils s'attendaient probablement, que le Prince prendrait leur parti contre les Magistrats actuels, connus, en général, pour 1610.

1610. *Treviſtes* (*). C'était le nom qu'on donnait à ceux qui, s'étant déclarés, d'abord pour la trêve, & enſuite pour les ſentimens d'Arminius, continuaient, ſous une nouvelle dénomination, & ſous le voile d'une querelle de religion, à former dans l'Etat une faction oppoſée à celle du Prince & des intolérans. L'audace de Kanter lui réuſſit. Il ſe fit élire Bourguemaître avec Heisdingen; toute la Régence fut changée, & Maurice confirma les nouveaux Magiſtrats. Mais le calme ne fut point rétabli. Les Bour-

Uitenb. Kerk. Hiſt. Inleid.

Brandt Réform. I. 735. 828. 833. II. 152.

(*) La République était remplie de prédicans expatriés. Il n'eſt pas inutile de remarquer que ce furent principalement les miniſtres étrangers, qui déclamerent contre la trêve. Nés dans un pays où les têtes s'allument aiſément, échauffés encore par la perſécution Eſpagnole dont ils étaient les victimes, & par le deſir de rentrer en triomphe dans leur patrie, l'excès de leur zèle effaçait leur jugement: rien ne leur paraiſſait plus facile que de ramener les provinces conquiſes. Ce fut ce zèle enthouſiaſte qui les attacha aux principes les plus rigides de la réforme; tandis que les miniſtres nés dans la République, n'ayant pas les mêmes motifs, penſerent, en général, avec plus de modération. Tant il eſt vrai que nos vertus, nos vices & nos opinions ſont plutôt l'effet des circonſtances que de la réflexion.

geois, voyant que cette révolution n'avait servi qu'à substituer une tyrannie à une autre, puis qu'ils n'avaient pas recouvré leur ancien droit d'élection, demandaient toujours avec inquiétude le rétablissement de leurs privileges, & surtout la diminution des impôts. 1610.

Kanter eut beau faire agir ses partisans & supprimer quelques impôts. Les Bourgeois, qui se sentaient forts avec les armes à la main, voulaient obtenir d'autres avantages. Maurice crut devoir se transporter dans la ville. Pour se l'attacher, les membres séditieux de la nouvelle Régence, lui promettaient de faire augmenter son autorité dans la province, lorsque les Etats-Généraux demanderent à décider cette affaire. La Régence & la Bourgeoisie de la ville, ayant recusé cet arbitrage, les Etats Généraux eurent recours à des voies aussi extraordinares que violentes. Ils envoyerent le Comte Henri-Frederic avec des troupes, pour faire respecter leur arbitrage. A cette nouvelle, le peuple courut aux remparts, se mit à les fortifier & paraissait déterminé à soutenir un siege. Cette ardeur ne fut pas de longue durée. Ils ouvrirent leurs portes aux troupes des Etats-Généraux; & la Régence persistant encore dans ses refus, fut dépossée & les anciens Magistrats furent rétablis. Ces voies de fait

1611. ne ramenerent pas le repos. Les mutins fomentaient le mécontentement populaire dans des assemblées clandestines & faisaient circuler des libelles contre les Magistrats. Enfin ils résolurent de les déposer & de chasser la nouvelle garnison. On eut vent de cette conspiration. Neuf personnes furent arrêtées avec Helsdingen & Kanter. Quoique chacun des conjurés eût consenti *d'être emporté par le diable*, s'il trahissait le secret; il y en eut cependant qui revelerent toutes les particularités du complot. Il y en eut même un qui confessa que, si la révolution eût réussi, il aurait massacré, de ses propres mains deux Ministres, *Speenhoven* & *Taurinus*, parce qu'ils étaient du parti des Arminiens que les Magistrats d'alors soutenaient. Quatre de ces conjurés perdirent la tête sur l'échaffaut; & les autres furent bannis. Helsdingen & Kanter, ayant eu le bonheur d'être compris parmi ces derniers, allerent finir leurs jours, l'un à Amsterdam & l'autre à Leeuwaarde. On observe qu'ils firent paraître jusqu'au dernier soupir un zèle constant pour les principes rigides de la réforme. Aussi le fanatisme religieux eut-il beaucoup de part aux troubles qu'ils avaient excités. Nous l'allons voir dans les époques suivantes, en produire de plus terribles encore.

Van der Sande. V. 60.

1611.

TROISIEME EPOQUE.

Origine des querelles Théologiques entre les Gomaristes & les Arminiens-Troubles qu'elles excitent dans l'Etat-Division ouverte entre Maurice & Barnevelt. — Convocation du Synode de Dordrecht.

NOUS avons différé jusqu'ici le récit des troubles ecclésiastiques, pour ne pas partager l'attention du lecteur, & pour lui donner la facilité d'en suivre le fil avec plus d'intérêt; en lui présentant l'origine, les progrès & les suites de ces discordes dans des tableaux suivis. Si ces querelles n'avaient produit d'autres maux que des troubles pareils à ceux qu'exciterent les querelles à peu près semblables du Jansénisme & du Molinisme en France, nous n'en aurions parlé qu'en passant, seulement, pour faire connaître à quels égaremens l'esprit humain peut s'abandonner, quand il veut gouverner brutalement les consciences: mais ayant servi de masque à des desseins dont il ne prévoyait pas les suites, on vit ceux qui se plaignaient d'avoir été persecutés, devenir eux-mêmes

Cause des troubles de religion.

1611. persécuteurs; on vit l'ambition, armée du couteau sacré de la religion, opprimer la liberté & faire tomber la tête de celui qui avait le plus contribué à la fonder & l'affermir, sous prétexte qu'il *avait contristé l'Eglise de Dieu.* Dans ces événemens tragiques & douloureux, ministres de la religion! apprenez qu'en favorisant l'ambition, vous n'êtes que de vils instrumens qu'elle mépriſe & que vous trahissez même vos intérêts, en rendant la religion odieuse. Et vous chefs & conducteurs des nations! apprenez aussi que vous ne sauriez être trop attentifs à réduire les ministres à ne faire que du bien à n'être que des maîtres de la morale & à les contenir en les soutenant.

Il y a eu chez les anciens peuples des différences de sectes & de superstitions: elles n'ont jamais excité des troubles pareils à ceux que les sociétés chrétiennes ont fait naître. Elles n'ont jamais produit des révolutions qui aient occasionné la nécessité de les admettre dans les scenes de l'histoire. C'est que les philosophes n'avaient aucune autorité sur le peuple & que les Magistrats exerçaient eux-mêmes les augustes fonctions du sacerdoce. C'est que la mithologie payenne, loin d'être exclusive, ne voyait dans les différences des cultes que des manieres différentes d'adorer les mêmes divinités, & des institutions qui, consacrées par le tems & par l'expérience,

convenaient au climat & aux habitans. Auſſi eſt-il certain que les religions & les ſectes n'ont produit de maux qu'à proportion que leurs dogmes ont été plus excluſifs, & qu'il y a eu une plus grande ſéparation entre l'autorité ſéculiere & l'autorité ſacerdotale. La religion des Brachmanes n'eſt point une exception à cette regle. Outre que ſes ſectateurs abhorrent l'effuſion du ſang, ils penſent encore que la divinité ſe plaît à être adorée ſous diverſes formes. De-là la facilité avec laquelle les religions excluſives ont fait diſparaître les religions vagues & indulgentes: mais, quand elles ont rencontré d'autres religions excluſives, il y a eu choc: elles ont été obligées de s'arrêter, comme le mahometiſme dans la Grece, ou de faire couler le ſang, comme pluſieurs ſectes chrétiennes en Europe. De-là les querelles de l'Empire & du ſacerdoce, quand il n'y a qu'une ſeule opinion; des flots de ſang ou des orages perpétuels, où il y en a deux; & le reſſentiment & les diſcordes civiles, dans les pays où la religion dominante, ſe trouvant au milieu de pluſieurs ſectes qu'elle ne peut écraſer, ne ceſſe de les irriter en tirant à elle toutes les prérogatives & tous les droits civils.. Si, dans le ſiécle où nous ſommes, des circonſtances qui paraiſſaient les mêmes ne produiſent pas les mêmes 1611.

1611. effets; c'eſt que réellement la puiſſance ſéculiere a gagné le deſſus ſur la puiſſance ſacerdotale & ne ceſſe de lui couper les aîles: C'eſt que le progrès des lumieres a ralenti la ferveur de la foi pour des dogmes de pure ſpéculation: c'eſt que le chriſtianiſme s'eſt plus rapproché des principes de tolérance & d'équité univerſelle, en un mot des préceptes de morale qu'il faut pratiquer que des myſteres qu'il faut croire. L'on peut même aſſurer qu'en ſuivant cette route, on s'eſt rapproché davantage du véritable eſprit du chriſtianiſme. Car l'objet de l'ordre moral & le but de l'Etre ſuprême qui l'entretient, doit tendre certainement au plus grand bonheur poſſible des ſociétés & des individus.

Perſécutions contre les Catholiques.

Ce ne fut pas ſans raiſon que Jeannin prit la cauſe des catholiques opprimés injuſtement. Suivant les loix fondamentales de l'union, ils devaient être tolérés en Hollande & en Zéelande, & jouir dans les autres provinces, de tous les droits & prérogatives des citoyens. Il eſt vrai qu'en 1583, les Etats-Généraux propoſerent d'abolir tout-à fait cette religion; & que les villes & les provinces reſpectives en défendirent de tems en tems l'exercice par des placards rigoureux: mais on a prouvé que ces édits n'ont pu détruire un article de l'union qui ne ſaurait être abrogé que par le

Verkl. des Unie. II. 230. 237. *V. d. Mark Lect. Academ Faſc.* 3. *Binkersh. Quæſt Jur. Pub.* II. C. 18. *Grot. Apolo.* C. 2.

consentement unanime de chaque province. Envain prétendrait-on justifier ces rigueurs sous le prétexte spécieux que cette religion est anti-sociale, puisque le même article de l'union fait entendre clairement qu'on peut être catholique & *bon patriote*. L'histoire démontre même que si les catholiques n'avaient pas assisté les Protestans, jamais la prise d'armes contre la tyrannie n'eût été couronnée du succès. On ne laissa pas dans la plupart des provinces, de leur interdire toute assemblée publique. Après les avoir ainsi réduits à des conventicules, on prit occasion de sévir plus grièvement contre eux, comme coupables *d'idolâtrie* & suspects de menées contre l'Etat. C'est ainsi que les mauvais gouvernemens punissent les délits qu'ils ont fait naître. Les prêtres, les cathécistes, les maîtres d'école, ceux même qui avaient assisté aux assemblés, étaient condamnés au banniſſement, à des empriſonnemens, au pain & à l'eau, ou à la bierre, à perdre leurs manteaux & communément à des amendes pécuniaires. Aussi paraît-il que c'est de ces odieuses rigueurs, qu'est venu le nom de *Kloppies* qu'on donne encore aux filles qui prennent soin des Eglises catholiques: par ce que dans ces tems d'alarmes & de persécution, elles venaient pendant la nuit *frapper* aux portes, pour avertir les fideles de l'heure &

1611.

Utrecht Plac. B. I. 3, 4. Groot Plac. Boek. I. V. 239. 199. 193. 257 227. Amsterd. Geschied. Liv. XI.

Brandt Hist. de la Reform. Anno 1601. 1602.

61 I. des lieux où devaient se faire les assemblées. Les ministres protestans ne contribuerent pas peu à ces violences. Certains réformés poussaient même l'horreur contre ce qu'ils appellaient les superstitions papistiques, aux excès les plus ridicules. Un fanatique entra de nuit dans la grande Eglise d'Alkmaar & crut rendre service à la saine religion, en gâtant de belles peintures qui en faisaient l'ornement. Les Magistrats de la ville de Hoorn avaient fait ériger un mausolée magnifique, à l'honneur de Pierre Hogerbeets, citoyen qui avait rendu de grands services à sa patrie. Le peuple ne voulut jamais permettre qu'il fût placé dans l'Eglise; avant qu'on eût ôté des figures en bas relief dont ce monument était décoré.

Hist. abr. de l'Egl. Metrop. d'Utr. à la fin de l'Hist. Gener. des Prov. Un. VIII. 247. *Brandt Hist. de la Reform. Anno* 1607.

Il n'est pas étonnant que les protestans fussent si peu indulgens pour l'ancienne religion, puisqu'entr'eux même, ils ne pouvaient se tolérer les uns & les autres. Les premiers réformateurs, en abjurant l'autorité de l'Eglise comme tyrannique, avaient proposé pour seule regle de la foi, les livres sacrés, comme portant la lumiere avec eux. Mais, quand ils virent que l'intelligence de l'écriture, abandonnée au jugement de chaque fidele, tendait à faire autant de sectes que d'interprétateurs; ils furent comme forcés de revenir aux principes qu'ils avaient

avaient attaqués. Ils dressèrent des formules de foi, pour guider les consciences; ils érigèrent des tribunaux de doctrine, pour dominer les esprits. Luther & Calvin en vinrent jusqu'à soutenir qu'il était permis de punir de mort les hérétiques. Calvin ne s'en tint pas à la théorie. Ce fougueux Novateur qui tonnait contre l'Eglise romaine, quand elle faisait brûler les Protestans, attisa le feu du bucher, où périt le malheureux Servet. Il ne tint pas à la plupart des Ministres des Pays-bas, que ces principes, qu'ils avouaient hautement, ne fussent mis en pratique contre leurs adversaires. Ils ne cessaient d'échauffer les Magistrats & le peuple contre les non-conformistes & surtout contre les Anabaptistes, qui furent souvent molestés. Ils engagerent les Magistrats d'Amsterdam, à mettre en prison un certain Vogelsang. C'était un enthoutsiaste, au cerveau blessé, qui soutenait que Dieu avait la figure humaine. On allait le juger avec la dernière sévérité, lorsque le Bourguemaître Corneille Peterzoon Hooft prit sa défense, & sauva cet infortuné. Il montra dans un mémoire courageux, éloquent & patriotique, combien cette maniere de procéder était opposée à l'esprit de la Réforme & aux principes de la liberté belgique. On fut moins in-

1611.

Voorred. v. d. oorsp. en voort. der Kerk. geschil. no. 3. 4. gedr. 16. 23.

Brandt Reform. an. 1596. 1598.

1611. dulgent envers les Sociniens. On bannissait du pays tous ceux qui osaient avouer cette doctrine. On livrait leurs écrits aux flammes. On observa cependant que les Magistrats ne faisaient allumer le bûcher que pour imposer à la multitude; mais qu'ils avaient soin de garder les livres qu'ils partageaient doucement entr'eux & leurs amis.

Uitenbog. Kerk hist. 307.

Origine de principes rigides adoptés par les Protestans.

Quelle fut la cause de cette affreuse intolérance qui déshonora le berceau de la réforme? C'est que les Auteurs de cette grande révolution qui pouvait devenir si utile à l'humanité, se méprirent sur les principes qui devaient les guider dans le choix des vérités essentielles. Ils ne pensèrent pas à régler la religion sur ces dogmes éternels dont le principe est gravé dans tous les cœurs & le texte développé avec autant d'énergie que de clarté dans les préceptes du divin fondateur du Christianisme. S'ils eussent eu la prudence de livrer aux Docteurs tourmentés de la fureur des disputes, les dogmes de pure spéculation, comme un os que l'on donne à ronger au chien qui menace de dévorer, ils eussent posé leurs systêmes sur une base qu'on n'auroit pu ébranler. L'évidence & les charmes de leurs principes auraient éclairé les esprits, subjugué les cœurs. Sans violence, sans effusion de sang, ils auraient réuni les peuples généralement indignés des

outrages que la cour de Rome avait faits à la raison humaine. Mais, égarés par leur haine contre cette Eglise & par l'orgueilleuse ambition d'être chefs de parti, ils cherchèrent moins à la purifier qu'à élever autel contre autel. Ils se jetterent presque toujours dans les extrêmes opposées à sa doctrine, comme si elle n'eût conservé aucun principe vrai & que la vérité eût cessé d'être telle dans le sein de cette Eglise. Cette marche fausse & dangereuse les conduisit aux plus choquantes absurdités. Ils déclamerent en termes formels, contre la moralité des actions humaines. Ils déclarerent que c'était le comble de l'impiété & de la damnation que d'y mettre sa confiance. Ils représenterent l'Etre Suprême choisissant comme eux, sans objet & sans raison, ses favoris ou ses victimes. 1611.

Origine des principes modérés.

La religion devant avoir pour un de ses objets essentiels d'entretenir & d'augmenter notre confiance dans l'Etre Suprême, en nous le faisant aimer, en nous le peignant sous les traits les plus séduisans; des principes qui en faisaient un tyran capricieux & cruel, auteur des crimes & de la perte des hommes, ne pouvaient manquer de révolter les esprits. Ainsi, dès l'origine de la réforme, on vit les Luthériens reconnaître les conséquences fâcheuses de leur Syste-

1611. mes & revenir à des principes plus doux. Mais les principes les plus durs & les plus odieux furent les points que les Calviniſtes crurent devoir ſoutenir avec le plus d'enthouſiasme. Ces principes furent apportés dans les Pays-bas par ceux qui prêcherent la réforme: car ils venaient des provinces frontieres de la France où l'on ne connaiſſait gueres que la doctrine de Calvin ; & ceux qui les aiderent ou les remplacerent, avaient puiſé les mêmes dogmes dans les Univerſités de Geneve ou d'Heidelberg. Il ſe trouva cependant quelques eſprits modérés qui, enhardis par l'exemple des Luthériens, crurent qu'on pouvait être Proteſtant ſans adopter ces hypotheſes ridicules & cruelles. Dès l'établiſſement de la réforme, on vit Anaſtaſe de la Veluwe, Gellius de Sneek, Duifhuis Miniſtre à Utrecht, Holman profeſſeur à Leyde, le fameux Apôtre de la tolérance & de la liberté, Dirk Koornert, & pluſieurs autres enſeigner publiquement des principes modérés. Mais, leurs adverſaires formaient le parti le plus nombreux ; & ils eurent de grandes contradictions à eſſuyer. Gaſpard Koolhaas, Miniſtre à Leyde, fut excommunié pour être raiſonnable, & les Miniſtres aſſemblés en Synode le *dévouerent*, en propres termes, *à Satan*. Quoique les Rigoriſtes

Brandt hiſt. der Reform. I.

1611.

euſſent le plus grand ſoin de faire exclure les autres des chaires & du miniſtere, ils ne purent empêcher Jacques Arminius d'Oudewater, protégé par les Etats, d'être nommé profeſſeur de théologie à Leyde: C'était un homme dont l'abord était ſéduiſant, l'humeur égale, les manieres affables & polies, la converſation intéreſſante & féconde, & la gaité naturelle tempérée par une douce modeſtie. On ne doit pas douter que ces qualités qui partaient d'un fond de douceur & de ſenſibilité, n'aient contribué à faire adopter à Arminius un ſyſtême de modération conforme à ſon caractere. A ces talens qui gagnent les cœurs, il joignait un jugement vif, ſubtil, & pénétrant, une logique claire & ſimple qui ſubjuguait les eſprits. La pureté de ſes mœurs augmentait encore l'eſtime qu'on avait pour ſa perſonne. Ses ennemis chercherent inutilement à noircir ſa vertu. Leur malice fut réduite à lui reprocher un voyage qu'il avait fait en Italie. Le deſir d'entendre le fameux Arabella, profeſſeur en Philoſophie à Padoue, & peut-être auſſi ſon goût pour la muſique & les beaux arts l'avaient conduit dans cette contrée de l'Europe, ſi fameuſe par les reſtes de ce qu'elle fut autrefois. Comme il ſéjourna quelque tems à Rome, la logique de la haine en infera qu'il avait baiſé les pieds du pontife.

Caractere d'Arminius.

Geſchied. der Remonſt. en Contrar. p. 59. Bayle Chauffep. Art. Armin. Brandt liv. v. Arminius Bertii Orat. funeb. J. Armin. Regenb. hiſt. der Remonſt. Liv. I.

1611. romain, noué des liaisons intimes avec les Jesuites & abjuré la religion protestante entre les mains de Bellarmin. Mais ce qu'il y a de plus certain que ces fables suffisamment réfutées par la conduite & les écrits d'Arminius, c'est qu'à Geneve même, il ne pût s'accomoder aux sentimens de la réforme rigide sur la prédestination. Il ôsa expliquer l'écriture d'après ses opinions à Amsterdam où il fut Ministre pendant quinze ans. Arminius, devenu professeur à Leyde en 1603, se trouva dans une nécessité bien plus grande de faire connaître ses sentimens. Il soutenait que Dieu n'avait exclus personne du salut par un décret éternel & absolu, & qu'il n'avait destiné les hommes au salut ou à la damnation qu'après avoir prévu qu'ils s'attacheraient à Jesus-Christ par une foi vive & deviné l'usage qu'ils feraient de leur liberté.

Uitenb. Kerk. hist. 315.

Arminius attaqué par Gomar.

Arminius avait alors pour collegue dans la même Université un Professeur d'une grande érudition, mais dont le caractere & les sentimens ne sympatisaient point avec les siens. C'était un de ces hommes aigres, violens, incapables de se modérer dans la passion & faciles à se passioner ; parce que leur orgueil se voile à leurs propres yeux sous le manteau de la religion. L'impétueux Gomar né à Bruges avait adop-

tés les principes les plus rigides. Il n'avait pas vu sans peine l'admission d'Arminius dans l'Université. Dans une conférence qu'il eut avec lui, il avait cependant avoué que cette diversité de sentimens ne regardait point les fondemens de la foi. Mais lorsqu'il vit le système de son collegue exposé dans des Thèses publiques, il ne pût retenir sa fougue naturelle. On assure qu'il entrait même un peu de jalousie dans sa colere. Les talens supérieurs & les succès brillans de son adversaire lui faisaient ombrage. Il s'éleva avec emportement contre lui. Il soutint que l'Eternel voulant montrer sa justice redoutable ou sa miséricorde gratuite, avait créé les hommes, pour sauver les uns & damner les autres. Il n'exceptait pas même de ce terrible décret les enfans des fideles. Conformément à ce système, il accusait Arminius d'anéantir le pouvoir efficace de la grace divine & de rendre les hommes orgueilleux & arrogans, en leur attribuant la gloire de leurs bonnes œuvres & de leur salut. Arminius se défendait par des récriminations. Il accusait son adversaire de faire Dieu auteur du péché & d'introduire un fatalisme qui tendait à rendre les hommes endurcis dans le mal. 1611.

Brandt Reform. 11. 117. Leclerc hist. IX. 263.

On voit que cette dispute n'est pas moins de la Philosophie que de la théo-

1611. logie, & qu'il s'agiſſait d'expliquer comment la cauſe premiere & toute-puiſſante agiſſait ſur la volonté de l'homme & de concilier ſon influence avec le libre arbitre. L'examen de ces queſtions a fixé la curioſité des plus anciens Philoſophes. Les uns ſe déclarerent pour la liberté abſolue de l'homme. Mais les Stoïciens le repréſenterent comme un inſtrument paſſif, entraîné par la force irréſiſtible d'une puiſſance aveugle, apellée *Deſtin*, qui, ſelon eux, gouvernait l'univers. Chez les Mahometans, les queſtions de la prédeſtination & du libre arbitre, ſont un des principaux points qui diviſent les ſectateurs d'Omar & ceux d'Ali. Juſqu'au cinquieme ſiecle de notre Ere, l'eſprit contentieux des chrétiens ſe diviſa ſur tant d'autres controverſes plus eſſentielles, qu'ils n'eurent gueres le tems de s'appeſantir ſur le Syſtême de l'action de Dieu ſur les créatures. On voit par les écrits des Peres Grecs qu'ils ſe contentaient de croire que l'homme, doué du libre arbitre, a le pouvoir de mériter ou de démériter. Quoiqu'ils regardaſſent la juſtification comme un don de Dieu; ils ne s'embaraſſaient pas de concilier l'oppoſition qui paraît exiſter entre cette juſtification & la liberté. On avait épuiſé toutes les hypotheſes poſſibles ſur la nature du verbe & de l'eſprit de Dieu, lorſque

Origine des diſputes ſur l'action de Dieu & la liberté de l'homme.

Epicteti Enchiridion Cicer. de Divin.

Voſſii hiſtor. pelag.

lorſque le fameux Auguſtin, Evêque d'Hippone en Afrique, voulut pénétrer la maniere préciſe dont l'Etre des êtres opere à l'égard de l'eſpece humaine. Comme il ne pouvait s'inſtruire dans les écrits des peres Grecs dont il n'entendait pas la langue, il ſe livra à ſon propre génie. Comme ſon génie n'était pas moins fougueux que ſubtil, il n'eſt pas étonnant qu'on ne le trouve pas toujours d'accord avec lui-même. Il eſt ſûr qu'avant lui perſonne n'avait enſeigné des hypotheſes auſſi dures ſur le péché originel, ſur la corruption de l'homme & ſur la gratuité de la grace. Auſſi rencontra-t-il de puiſſans adverſaires Mais, ſans attendre, conformément à ſa théorie, que les lumieres efficaces de la grace vinſſent les éclairer; ſon éloquence, ſes talens ſupérieurs & ſurtout ſon crédit & ſon zele perſécuteur les firent condamner dans tant d'endroits qu'il remporta le triomphe le plus éclatant. Quoique l'Egliſe Grecque & même pluſieurs particuliers dans l'Egliſe latine ne vouluſſent pas reconnaître la doctrine d'Auguſtin, il n'a pas laiſſé d'être regardé comme le docteur de la Grace en Occident. Lorſque l'ignorance occaſionnée par l'inondation des barbares, commença à ſe diſſiper & que les études ſe ranimerent, Auguſtin fut regardé comme l'oracle des Ecoles. Les Thomiſtes fu- 1611.

1611. rent ceux qui s'approcherent le plus de ſa doctrine ; & les Scotiſtes, quoique d'une ſentiment oppoſé, prétendirent auſſi s'authoriſer de ſon ſuffrage. Ces deux partis ne manquerent pas de ſe faire mutuellement des reproches d'héréſie : mais comme ils avaient, chacun, des défenſeurs également puiſſans dans le ciel & ſur la terre, le ſiege de Rome eut cette fois la ſageſſe de ne rien décider. Rome ſuivit la même politique à l'égard de Molina. Ce Jeſuite, pour accorder la liberté de l'homme avec la preſcience divine, avait imaginé en Dieu une eſpece de *ſcience moyenne*. Les Dominicains avaient dénoncé ce ſyſtême au pape. Secondés par les ennemis des Jeſuites qui n'étaient pas en petit nombre, ils attaquerent vivement cette doctrine dans les congrégations apelées *de Auxiliis*, en 1607. Leur fougueux Lemnos mit pluſieurs champions hors de combat. Et, ce qu'on n'aurait pas attendu dans une guerre purement polémique, elle fut vraiment tragique, puiſque les vaincus, qui n'avaient pas aſſez conſulté la force de leurs poûmons, ne ſurvécurent pas à leur défaite. Ce fut heureuſement le ſeul accident de cette ſorte que cette ridicule querelle occaſionna. Car Rome eut encore la ſageſſe de ne pas compromettre ſon infaillibilité en prononçant : & toute queſtion ſur laquelle l'au-

Racine hiſt. Eccles. T. X. Art. 2.

torité laiſſera ſoutenir le pour & le contre ne ſaurait cauſer des troubles. 1611.

Cependant, comme s'il y eût une eſpece de fatalité dans cette diſpute, Arminius éprouva à peu près le même ſort que les ennemis de Lemnos. Comme les Gomariſtes échauffaient le peuple en leur inſinuant que la foi était en péril & que toute la nation prenait parti dans cette guerre, les Etats de Hollande évoquerent la diſpute. L'orgueilleux Gomar toujours ardent, toujours aveuglé par ſon zele, les indiſpoſa d'abord en déclinant ouvertement leur juriſdiction en qualité d'Eccleſiaſtique. Il ſoutenait qu'il n'appartenait pas à un tribunal ſéculier, d'inſtruire de pareilles matieres. Il fut cependant obligé de paraître avec Arminius devant le grand Conſeil. La diſpute fut vive & opiniâtre. Les arbitres crurent devoir prononcer qu'il ne s'agiſſait que de queſtions ſubtiles & non des „ points fondamentaux de la foi." Comment!" dit Gomar, „ cette controverſe eſt de la „ derniere importance. Je ne voudrais „ pas comparaître devant le tribunal „ de Dieu, avec les ſentimens d'Armi„ nius. Si les Etats ne préviennent cet „ orage, nous verrons s'élever autel „ contre autel, ville contre ville, pro„ vince contre province" C'eſt ainſi que la paſſion aveuglait ce fougueux

Brandt Ref. 11. 86.

Uitenb. Kerk hiſt. 436. 442.

Arminius & Gomar diſputent devant les Etats.

1611. théologien qui, quelques années auparavant, n'avait rien trouvé de réprehensible dans les mêmes dogmes. Arminius soutint n'avoir attaqué que les opinions particulieres de quelques ministres: il s'énonça avec une douceur si séduisante, que plusieurs s'écrierent qu'ils aimeraient mieux mourir avec la charité d'Arminius qu'avec la foi de Gomar. Comme la division croissait dans l'Eglise & dans l'Etat, ces deux chefs furent encore apelés devant l'assemblée des Etats de Hollande. On leur permit d'amener chacun quatre théologiens qui devaient leur servir de seconds & de juges. Mais le nombre des combattans ne fit que rendre la dispute plus vive; &, comme leur controverse roulait sur la prédestination, sur la grace, sur la liberté de l'homme, sur la certitude du salut, ils ne purent jamais ni s'entendre, ni s'accorder. L'orgueilleux Gomar indisposa encore ses juges en se plaignant d'être forcé de discuter en leur présence des matières Ecclésiastiques. Les Arminiens continuaient au contraire à gagner les chefs du gouvernement en reconnaissant hautement leur autorité. Le fameux Uitenbogard joua un rôle brillant dans cette assemblée. Il soutenait ouvertement le parti d'Arminius. Comme il avait grand crédit à la cour & surtout auprès de Bar-

Le clerc hist. Liv. IX.

nevelt, Gomar l'avait malignement comparé à l'Evêque Eusebe qui séduisit l'Empereur Constantin en faveur d'Arius Uitenbogaard fit un discours où il se justifia des reproches d'arianisme. Il montra l'inconséquence des Calvinistes qui, après avoir établi l'écriture pour régle de la foi, revenaient aux principes du papisme, en voulant soumettre les consciences à des formules arbitraires & aux décisions des ecclésiastiques. Il prouva surtout que la foi n'était pas en danger & qu'il n'y avait pas d'autre moyen de prévenir les troubles, que de défendre au parti le plus fort de traiter le plus faible d'hérétique, & d'échauffer les esprits par des déclamations violentes. Il montra combien il serait dangereux d'admettre deux puissances dans l'Etat Il s'attacha surtout à mettre l'autorité dans son parti, en prouvant que des Magistrats chrétiens peuvent & doivent même connaître de ces sortes de disputes, & prendre des résolutions pour empêcher qu'elles ne causent des troubles civils. 1611.

Brandt Ref. XII. 98.

Cependant Arminius ne put soutenir le combat jusqu'à la fin. Il était tombé depuis plusieurs mois dans une espece de langueur. Les efforts extraordinaires qu'il avait faits pour se défendre épuiserent un tempérament faible

Mort d'Arminius.

1611. & délicat. Le chagrin que lui causaient les attaques de ses ennemis & le pressentiment douloureux des troubles que cette querelle allait allumer dans l'Etat, acheverent de l'abattre. Il mourut âgé de quarante-neuf ans en montrant de grands sentimens de piété & persistant dans ses opinions. On peut dire, s'il a besoin d'être disculpé, qu'il ne prévoyait pas que des disputes que le peuple n'entendait pas eussent pu causer tant de troubles, & qu'il se trouva ensuite engagé à les soutenir par les encouragemens qu'il reçut d'hommes puissans & respectables dans l'Etat. Il devint, probablement, comme Jansenius son compatriote, chef de secte sans le savoir. Il convient, cependant, d'observer, qu'en supposant que la puissance de Dieu est infinie & que sa prescience & sa prédestination ne sont qu'une seule & même chose, l'hypothese des Gomaristes est plus conséquente. L'hypothese des Arminiens paraît plus conforme aux idées de justice & debonté sous lesquelles l'homme aime à se représenter l'Etre souverainement bienfaisant. Mais, cette hypothese ne fait que pallier la difficulté sans la résoudre. On leur demandera toujours pourquoi le maître absolu de tout permet le péché & la réprobation qu'il pourrait empêcher? On ferait de nouvelles questions, & une difficulté

Bert Orat. funeb.

n'eſt pas réſolue, lorſqu'il reſte un pourquoi auquel on ne peut répondre. Auſſi cette queſtion rentre dans celle de l'origine du bien & du mal, grand problême qui, dans tous les tems, a été le tourment & l'écueil de la raiſon humaine & dont l'Etre ſuprême nous a évidemment caché la ſolution. Auſſi, paraît-il que le but d'Arminius n'était pas d'arrêter les eſprits ſur les queſtions ſcandaleuſes de la grace & de la prédeſtination. Il avait un projet plus relevé, plus digne de ſon ame grande & ſenſible. Il eſt certain qu'il avait en vue de réparer les maux cauſés par Luther & Calvin, en réduiſant les points néceſſaires au ſalut à un petit nombre & de réunir dans une fraternité d'amour & de tolérance toutes les ſociétés chrétiennes, dont il n'aurait exclus que les idolâtres & les perſécuteurs. Ses projets n'ont pas été ſans ſuccès. Quoique les ſociétés arminiennes diminuent à vue d'oeil dans les pays où elles ſe ſont formées, leur eſprit & leur doctrine ont fait des progrès rapides dans les autres ſectes & même dans l'Egliſe qui ſe fonde ſur le Synode de Dort. On s'eſt apperçu qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suiſſe, Arminius a ſubjugué Calvin. Les cours proteſtantes ont adopté le principe fondamental de l'arminianiſme, ſur la tolérance Le-

1611.

Projets d'Arminius. *Bert Orat. funeb. Mosheim Hiſt. Eccles. 17 Secul. 2 Sect. 2 part.*

1611. grand défaut de l'arminianiſme eſt de n'admettre pour regle infaillible de la foi qu'un livre que chacun peut interpréter différemment. Auſſi s'eſt-on apperçu que leurs Docteurs different entr'eux ſur des points très-eſſentiels. Ils auraient dû, ce ſemble, poſer pour premiere regle, la raiſon, je veux dire cette raiſon d'où ſont émanées les verités pratiques qui ſont le fondement de la ſociété, le frein du vice, l'aiguillon de la vertu, la conſolation des malheureux. Les livres ſacrés ne ſeraient venus qu'après, toujours ſubordonnés à ces premiers principes. Le légiſlateur des chrétiens eût toujours été l'homme divin venu dans le monde pour affermir & développer ces principes ſacrés que les erreurs & l'ignorance avaient ébranlés & obſcurcis. On eût livré à l'indifférence & au mépris tous les dogmes théologiques qui ne tendent pas à rendre l'Etre Suprême plus aimable, à augmenter notre confiance en lui, & notre penchant à lui plaire.

Regenboog hiſt. der Rem. I. 1--4.

Mais, pour répondre à leurs adverſaires, les Arminiens furent obligés de ne prendre que les livres ſacrés pour guides. Forts dans ce retranchement, qui fut celui des premiers réformateurs, ils défiaient leurs ennemis & leur renvoyaient les traits lancés contre eux. Les Calviniſtes Rigides n'oſaient nier

Les Arminiens ſont vivement attaqués *Leclerc hiſt.* IX 266. *Regenb.* I 2. 2. 31.

la regle de foi posée par les premiers réformateurs: mais ils soutenaient que le vrai sens de l'écriture sainte avait été expliqué par ces grands hommes & que, si les ministres s'écartaient du *cathécisme d'Heidelberg* & de la *confession de foi des Eglises Belgiques* dressés l'un en 1662, & l'autre en 1563, & adoptés depuis par différens synodes, l'Eglise manquerait d'unité & de point de ralliement. Ils soutenaient qu'étant les plus nombreux & suivant la doctrine la plus ancienne, ils devaient prescrire la loi à quelques téméraires novateurs qui introduiraient le trouble & la division dans l'Eglise, s'ils n'étaient réprimés. Il faut avouer qu'ils avaient raison en politique & qu'ils ne pouvaient proposer un moyen plus efficace, pour prévenir les troubles, que la soumission au plus grand nombre & à l'autorité. Les Arminiens ne laissaient pas de leur proposer des questions très-embarrassantes: " Etes vous infaillibles leur disaient-ils? Les premiers réformateurs l'étaient-ils? cependant, vous voulez rétablir pour régle de foi l'autorité que vous avez rejettée en abjurant le papisme. La parole de Dieu ne serait donc pas une regle infaillible, s'il fallait l'expliquer d'après des catéchismes & des confessions faites par des hommes. Si l'anti- 1611.

1611. quité ajoutait à la bonté de votre cau-
se, ne voyez-vous pas que les papistes datent de plus loin que vous? C'est vous qui donnez lieu aux divisions en rendant la réforme odieuse par des doctrines dures & des tyrannies insupportables? Notre seul but est de les prévenir en rendant la voie du salut plus large, en ouvrant, autant qu'il est possible, l'entrée de l'Eglise à tous les chrétiens dont les mœurs sont irréprochables." Il était difficile d'échapper à des argumens si pressans. Les rigoristes, ne pouvant y répondre, eurent recours à des moyens conformes à leur caractere violent. Il prétendirent d'abord qu'étant juges suprêmes dans les matieres de la foi, le Magistrat devait déférer aveuglément à leurs décisions & employer son autorité pour les faire recevoir. Ils vanterent la sagesse du Gouvernement de Geneve, qui faisait brûler les hérétiques dénoncés par les pasteurs. Ils peignaient ceux qui parlaient en faveur du tolérantisme, & contre les synodes & les formulaires, comme des Athées, des impies & des esprits forts, qu'aucun frein ne retenait, & qui, sous le voile de la liberté de conscience, cherchaient à infecter la religion d'horribles hérésies & à vendre le pays au Pape & à l'Espagne." Le catéchisme est infaillible, disait un prédicant d'Alkmaar:

Regenb. I. 19.

ibid 23. 24. 25.

ibid 31.

Dieu même l'enseigna jadis à Adam, à Noé, à Abraham, aux prophètes, aux Apôtres. 1611.

Les Rigoristes imaginerent un nouveau moyen, pour faire adopter le *catéchisme* & la confession *belgique*; ce fut d'obliger tous les ministres à les souscrire. Un Synode tenu à Rotterdam en 1606, n'ayant pu faire passer cette résolution, les Gomaristes demanderent la convocation d'un Concile national. Les États-Généraux y consentirent, mais à condition qu'on examinerait ces deux formulaires de foi. Ces derniers mots furent un coup de foudre pour les Gomaristes. „ Ces formulaires „ sont sacrés, " disaient-ils, „ nous „ avons promis, par serment de les „ suivre comme des guides infaillibles: „ il n'est question que de prévenir les „ divisions, en forçant tous les ministres „ à les signer." Les Arminiens, au contraire, déclamaient contre tous les formulaires; à moins que les points de foi n'y fussent réduits à un petit nombre. Ils publierent à Gouda un catéchisme très-court, entierement composé de termes empruntés de l'Ecriture sainte. Les Gomaristes s'éleverent vivement contre cette hardiesse & soutinrent, non sans raison, qu'avec une méthode pareille, il serait facile d'introduire dans l'église les opinions les plus monstrueuses.

Les Gomaristes demandent la tenue d'un Synode national.

Ibid 32. *Leclerc hist.* IX. 267. *Brandt* II. 66. 77.

Grot. hist. XVII. 553.

1611. Les Armniens, craignant d'être opprimés, parce qu'ils étaient les plus faibles, imaginerent de se mettre sous la protection des Etats de Hollande, en leur présentant une Requête ou Remontrance où ils rendaient compte de leur doctrine. Elle est contenue en cinq articles. 1°. Dieu, disaient-ils, n'a prédestiné au salut ou à la damnation qu'après avoir prévu ceux qui croiraient ou ceux qui ne croiraient pas. 2°. Jesus-Christ est mort pour tous les hommes; mais il ne sauve que ceux qui croyent en lui. 3°. Cette foi est un pur effet de la grace de Dieu. 4°. Cette grace est la cause du commencement, du progrès & de l'accompliſſement du salut; mais on peut y résister. 5°. Avec cette grace on peut vaincre le diable, le péché, le monde & la chair; mais on peut la perdre à ce que déclarerent ensuite les *Remontrans*. C'est le nom qu'on donna depuis à ceux qui soutenaient les sentimens d'Arminius. En présentant cette Remontrance, ils engagerent adroitement les Etats à interposer leur autorité pour maintenir la concorde. Mais les Prédestinatiens en prirent occasion de s'emporter avec plus de fureur contre les Remontrans. La *classe* de Leyde déclara qu'elle ne pouvait se soumettre à l'autorité des Etats. Il y en eut même qui traiterent les Remontrans

Origine des noms de Remontrans & de Contre-Remontrans. *Brandt hist. der Reform. II.*

ibid 152.

de *démons* & de *Mameluques*. Ils les comparerent aux Cananéens que Dieu ordonna de chaſſer & de détruire, & aux prêtres de Baal que le prophéte Elie fit dévorer per les flammes. 1611.

Les Etats de Hollande cherchaient tous les moyens poſſibles de rétablir la paix. Ils indiquerent une conférence à la Haye entre ſix Miniſtres de chaque parti. C'eſt d'après une *Remontrance* que les Gomariſtes préſenterent alors contre celle de leurs adverſaires, qu'ils ont été appellés *contre-remontrans*. Ils adoptaient la corruption originelle par Adam, la prédeſtination abſolue dans le ſens le plus rigide, l'efficacité irréſiſtible de la grace, l'inamiſſibilité de la juſtice, & la rédemption excluſive & partiale. Les Etats craignant de ne pouvoir accorder les deux partis, leur propoſerent de s'expliquer ſur les moyens de pacifier les troubles. Les Remontrans déclarerent que le meilleur était de ſoutenir les deux opinions & de permettre à chacun de les enſeigner & de les prêcher. Un parti naiſſant & faible encore ne demande que la tolérance pour s'affermir. Mais les Gomariſtes, qui voulaient vaincre & régner ſeuls, demandaient un ſynode national où ils étaient ſûrs de triompher par leur nombre. Les Etats, avant de ſe décider, recommanderent aux deux partis de ſe ſupporter mutu-

Conference à la Haye.

Regenboog II. 96. *Trigl.* 544. *Baud.* II. 38. *Uitenb.* I *Kerk. hiſt.* 439.

1611. ellement avec charité, de ne parler qu'avec modération des matieres de controverſe & de s'attacher à inſtruire le peuple des vertus morales & chrétiennes, plûtôt que de queſtions abſtraites & difficiles. Les deux partis parurent ſe ranger à cet avis & ſe traiterent de freres. Mais la paix n'eſt guares aſſurée quand elle dépend du ſilence de théologiens déjà échauffés.

Le Roi d'Angleterre ſe déclare contre les Remontrans.

Les plus grands ennemis des Remontrans n'étaient pas en Hollande. On vit paraître dans l'arêne théologique un nouvel Athlete dont la faveur ranima le courage des Gomariſtes. En un mot le Roi d'Angleterre que les affaires politiques des puiſſances étrangeres ne pouvaient réveiller de ſa léthargie, ſentit tout ſon zele & ſon activité s'animer à la nouvelle de ces querelles théologiques. Malheureuſement pour les Remontrans, ce théologien couronné, ſe déclara vivement contre eux. Il en voulait ſur-tout à Conrad Vorſtius que les intrigues des Arminiens avaient fait apeller de Steinfurſt dans le Comté de Benthem, pour venir remplir à Leyde la chaire de théologie vacante par la mort d'Arminius. Vorſtius paſſait pour un partiſan zélé des principes Arminiens; on le ſoupçonnait même, non ſans raiſon, de pencher pour le Socinianiſme. Les Gomariſtes l'avaient accuſé d'un ſi grand nombre d'héréſies qu'on ne lui permettait

pas encore d'exercer son emploi. Son traité *de Deo* avait soulevé tous les partisans de l'orthodoxie. On y trouve en effet des sentimens qui ne s'accordent pas avec les opinions reçues. Il était difficile de concilier les hypothèses même les plus mitigées de la prédestination avec l'action universelle d'une puissance infinie. Vorstius, en avançant des idées qui tendaient à limiter cette puissance, donnait une forme plus philosophique au système d'Arminius, & pouvait rendre une raison plus satisfaisante de l'origine du mal & du péché. Le Roi d'Angleterre, jaloux de maintenir la pureté de la foi & de passer pour un des plus profonds théologiens de son siecle lisait ces sortes de traités avec plus de plaisir que les dépêches de ses Ambassadeurs. Il était à la chasse quand on lui porta les livres de Vorstius. Au bout d'une heure il en avait déjà parcouru le contenu. Son œil pénétrant y découvrit tant d'hérésies, qu'il fit partir au plutôt un exprès pour en porter une liste détaillée aux Etats Généraux. Il ne se bornait pas à les exhorter a sévir contre l'Auteur; il les menaçait, en cas de refus, de publier un manifeste pour faire connaître à tout l'univers, combien il abhorrait & ces hérésies, & leurs exécrables auteurs, & ceux qui les tolé-

1611.

Bayle Art Vorstius. Le Vasser Liv II. Baudart II, 54--57. *Trigl.* 580. 590.

1611. raient." Vorſtius n'était pas un homme; c'était un monſtre qu'il fallait étouffer au plutôt, pour préſerver le monde de ſes ravages". L'Ambaſſadeur Winwood, en préſentant cette lettre aux Etats, appuya de ſon côté ſur la néceſſité d'exclure Vorſtius d'une place où il ne fallait pas, même que ſa foi fût ſoupçonnée. Ce zele ſingulier, ce ton haut & menaçant, ſurprirent étrangement les Etats.

Cependant, pour ménager un Roi auquel ils devaient des égards, ils s'engagerent à priver le nouveau Profeſſeur de ſa chaire, s'il ne pouvait ſe purger des erreurs qu'on lui imputait. Cette réponſe ne ſatisfit point le Monarque. Il crut que les Etats ne cherchaient qu'à éluder ſa demande; il leur écrivit des lettres foudroyantes. Il traitait le pauvre Vorſtius *d'Archi-héretique*, de *peſte*, de *Socinien* & *d'Athée*. Je crois, diſait-il aux Etats, " devoir vous avertir de ne pas vous laiſſer ſurprendre, par les ſubterfuges & les équivoques de ce blaſphemateur; endurciſſez vos cœurs contre la fauſſe pitié qui vous crierait *de ne pas le faire brûler: jamais aucun héretique ne l'a mieux mérité.*" Ce monarque fanatique n'épargnait pas les autres Remontrans. Selon lui, Pierre Bertius meritait le feu pour le ſeul titre de

Lett. du Roi Jacq. *Mercure françois* II. 460-470.

Uitenb. Kerk hiſt. §67. *Brandt* II 156.

de ſon livre de *l'apoſtaſie des ſaints*. Arminius était un ennemi de Dieu, qui, le premier, avait infecté la religion du venin de l'héréſie. Les Remontrans étaient d'exécrables ſectaires qu'il fallait extirper au plutôt. Enfin, diſait le Prince, comme Dieu nous a honorés du titre de Défenſeur de la foi; (il ſe trompait: ce fut le pape Léon X qui donna ce titre à Henri VIII. pour avoir écrit contre Luther) Si l'on ſoutient Vorſtius, nous ſerons obligés de rompre avec ces égliſes fauſſes & hérétiques, de déliberer avec les autres Egliſes ſur les moyens *de renvoyer aux enfers les abominables héréſies nouvellement pullulantes* & de *défendre à nos ſujets de hanter une place ſi infectée comme l'univerſité de Leyde*. Ainſi penſait alors ce Monarque qui fut longtems dans le deſſein d'embraſſer la réligion Romaine & finit par adopter les opinions arminiennes qu'il proſcrivait avec tant de fureur. En attendant il fit brûler par la main du bourreau tous les livres de Vorſtius qu'il put découvrir. Il fit imprimer une déclaration où il juſtifiait ſon zele & déclamait vivement contre les Etats qu'il accuſait d'une indifférence coupable. Ainſi les Etats craignirent de pouſſer à bout un Monarque avec lequel il leur importait d'entretenir une bonne intelligence. Ils engagerent Vorſtius à re-

1612.

Mercure ibid.

Maclaine Hiſt. Eccleſ 17. Siecl Sect. 2. Part 2. Hume's Hiſt Chap. 46 Brandt ibid.

1612. noncer à son emploi, en lui continuant ses appointemens. Episcopius fut mis à sa place. Gomar dont le caractere inflexible & entier ne pouvait se plier aux contradictions que les Arminiens lui faisaient éprouver, ayant pris, vers le même tems, le parti de se retirer; Jean Poliander, Ministre français à Dort, fut appellé pour le remplacer. Episcopius était un génie pénétrant, un érudit du premier ordre, habile dans la dispute; & il devint le plus grand défenseur des Remontrans. Poliander soutenait le parti contraire, mais il était plus modéré que Gomar. Il paraît que les Etats voulaient tenir la balance égale entre les deux partis.

Regenboog I. 106-108.

Causes de l'entêtement des deux partis.

Pourquoi les Arminiens qui ne prêchaient que paix & concorde, ne sacrifierent-ils pas à ces deux biens inestimables, des opinions qu'ils représentaient eux-mêmes comme de très-petite importance? Pourquoi les tirerent-ils de la poussiere des écoles d'où elles n'auraient jamais dû sortir, pour les porter dans les assemblées publiques où elles échauffaient les esprits? Ils diront que que l'intérêt de la vérité les oblige de défendre ses droits. Mais la verité se soutient par elle-même. Ou du moins il vaut mieux ignorer ou taire de pareilles vérités que de mettre tout un pays en feu pour les défendre. Pour

disculper les Arminiens, on peut dire que ce furent les Gomaristes qui attisèrent le feu des factions populaires en transportant ces matieres dans les chaires. Ce fut la faction des Gomaristes qui voulut forcer les Arminiens à souscrire à des points de foi qu'ils ne croyaient pas. L'amour pour leurs propres opinions échauffa moins les Arminiens que la protection qu'ils trouverent dans les chefs du gouvernement. Les disputes théologiques se trouverent, insensiblement & sans qu'on y pensât, enchaînées & soutenues par les factions politiques. Nous avons vu dans les scenes précédentes, que depuis longtems le zele violent & inflexible des Ministres rigides avait souvent contrarié & même déconcerté les mesures du gouvernement. L'autorité qu'ils affectaient sur les consciences, le système d'indépendance qu'ils voulaient établir par le moyen de leurs Synodes, leur penchant à soulever le peuple contre les Régens qui s'opposaient à leurs projets despotiques, tous ces griefs avaient indisposé le gouvernement contre eux. Aussi depuis longtems favorisait-il tous les ministres qui, refusant de déférer aux opinions & à l'autorité des autres, affaiblissaient ce colosse qui serait devenu redoutable par son union. Les choses étaient en cet état, & la réputation

1612.

Vitens. Kerk Hist. 515-522.

1612. d'Arminius donnait un grand relief au parti opposé aux Rigoristes, lorsqu'on entama les négociations de la trêve. On a toujours remarqué une liaison intime entre les doctrines rigides & l'enthousiasme religieux. Les Rigoristes, pour faire éclater leur zele, déclamerent contre tout projet de paix, avec d'autant plus de fureur que la plupart, étant nés dans les provinces reconquises, perdaient ainsi l'espoir de rentrer en triomphe dans leur patrie. Ils n'épargnerent pas ceux qu'ils apelaient *Trévistes*. Barnevelt fut surtout exposé à leurs violentes attaques. Mais, les Arminiens, dont les opinions moderées influaient sur leur propre conduite, & qui devaient à la protection des Régens, presque tous approbateurs de la trêve, de n'être pas opprimés par leurs nombreux adversaires, louaient la paix & l'autorité civile d'où ils tiraient occasion de propager leurs sentimens. Ainsi Barnevelt se trouvait naturellement engagé à les favoriser. Leurs sentimens modérés s'accordaient avec son âge & son caractere; & leur déférence pour le gouvernement civil, avec ses vues patriotiques & son aversion pour tout hierarchie ecclésiastique. Il avait donné toute sa confiance au fameux Uitenbogaart; ce qui fit dire aux Gomaristes que Barnevelt se laissait mener par Uitenbogaart, & les Etats par Barnevelt. Il est même vraisemblable

Regenb. I. 28. *Brandt* II. 150. 152. 153.

que Barnevelt, ayant eu plusieurs conférences particulieres avec Arminius, goûta l'idée plus séduisante que praticable d'une reunion générale entre tous les Chrétiens. Ainsi Barnevelt & les Régens devinrent Remontrans parce que les principes de ces sectaires cimentaient l'autorité civile, & qu'ils voulaient abaisser l'autorité despotique de l'église qui gênait & traversait souvent leurs vues. Les ministres & le peuple resterent la plupart attachés au rigorisme, parcequ'ils haïssaient les Régens. Maurice, au contraire, se sentait porté pour un parti qui n'était pas celui du grand Pensionaire; mais ses vues ne se développerent qu'insensiblement. Il resta longtems attaché à Uitenbogaart, son Chapelain, dont l'éloquence le charmait; mais il combinait sourdement le parti qu'il tirerait de l'aveugle dévouement des Gomaristes; & il attendait, pour se déclarer, la faveur des circonstances. Nous avons dit que Jeannin s'était déjà apperçu que le Prince cherchait à gagner les ministres de la religion pour se faire un parti.

1612. *Grot. H.* XVII. 553. *Brandt* II. 874.

On n'entendait plus prêcher sur les devoirs moraux. Les prédicateurs se jettaient à corps perdu dans la controverse. On ne pouvait, disaient les Gomaristes, être bon réformé sans suivre les hypotheses de St. Augustin sur la grace. Ils accusaient les Magistrats de manquer de zele pour la bonne doctrine.

Acharnement des deux partis. *Brandt* II. 152.

1612. Tout le pays fut inondé de livres de controverſes. Des torrents de fiel & & d'encre coulaient des plumes théologiques. Dans les barques, dans les voitures publiques, on n'entendait plus parler que des matieres de la prédeſtination & de la grace. Quoique peu entendiſſent ces queſtions abſtraites & ſubtiles, tous cependant ſe piquaient de montrer la fineſſe de leur pénétration à les diſcuter; & cette ambition ridicule décelait ſouvent leur ignorance. On en voyait qui attribuaient aux uns ce qui ne convenait qu'aux autres. Tous ne laiſſaient pas de prendre parti, chacun ſuivant l'opinion ou plutôt ſuivant le miniſtre qui lui plaiſait le plus ou les plans d'interêt qu'il avait en vue. On vit les exemples les plus frappans de ces ſortes de mépriſes. Les Arminiens furent même obligés dans la ſuite d'afficher des confeſſions publiques de leur foi, parce que le peuple leur imputait préciſément les opinions de leurs adverſaires. Dans le tems que pluſieurs Miniſtres Arminiens étaient renfermés au château de Louveſtein, la femme du ſoldat qui les gardait, accoucha. Comme l'enfant était en danger de mort & qu'on n'avait point d'autres miniſtres, on eut recours aux Arminiens. Le Docteur Niellius fut apelé. On commença par l'attaquer ſur ſes ſentimens: mais quel-

Singulieres mépriſes des ſoi-diſans Gomariſtes, *Regenb.* I. 135. 136. 309. *Brandt Ref.* II. 700. *Regtspleg. van Barnev.* 179

le fut la surprise de ces bonnes-gens, lorsque l'Arminien leur montra qu'ils imputaient à son parti les opinions du parti contraire! Le soldat, ravi de voir son enfant batisé par un Orthodoxe, rendit depuis tous les services possibles aux prisonniers qu'il maltraitait auparavant, les croyant hérétiques. Maurice fit aussi des mépriſes curieuſes. *Albert Huttenus* Ministre à Buren vint un jour de la part de la Comteſſe de Hohenlo (*), demander le pardon d'un soldat français condamné à mort pour désertion. „ Etes vous, lui dit le Prince, un de „ ces Arminiens qui croyent que Dieu „ choisit les uns pour les sauver & les „ autres pour les damner"? Le Ministre, étonné de cette apostrophe ignorante, „ vôtre Excellence," répondit-il, „ me „ permettra de lui faire observer qu'elle „ attribue à ceux qu'elle flétrit du nom „ d'Arminiens, le sentiment de leurs „ adversaires." Comment reprit Maurice, „ me croyez vous capable de faire „ une pareille bévue? " Et se tournant vers Guillaume Louis, Stathouder de Frise, „ eh bien, cousin, qui des deux „ a raison, le Ministre ou moi?" Le Comte donna tort au Prince. Il est 1612.

(*) Elle mourut au commencement d'Octob. 1616. *Carleton* II. 125.

1612. d'autant plus important de remarquer ces sortes de traits, surtout quand ils sont authentiques, qu'ils prouvent sans réplique que l'interêt de la religion n'eut aucune part au zèle de ceux qui jouerent le principal rôle dans cette guerre civile.

Efforts des Gomaristes pour rendre la puissance & l'ordre Ecclésiastique indépendans. *Tegenw. Staat der Vereenigd. Prov. Ch 2. Sect. 31, 32.*

Les Gomaristes étaient non seulement les plus nombreux; la forme singuliere du gouvernement Ecclésiastique leur donnait encore l'espoir d'écraser peu à peu leurs adversaires. On sait que cette constitution est divisée en *consistoires*, en *classes*, en *synodes*. Le Consistoire est l'assemblée des Ministres, anciens, & diacres d'une seule Eglise. L'assemblée de tous les Ministres d'un certain district forme la *classe*. Les *classes* sont subordonnées aux *synodes provinciaux*, qui sont ces assemblées des députés de toutes les églises d'une même province. Les Gomaristes demandaient, avec ardeur un synode national, c'est-à-dire qui fût composé des sept provinces. Ils régnaient seuls dans les provinces de Zeelande, de Frise, de Groningue & Ommelande: En Gueldre, en Overyssel, quelques Ministres commençaient à se déclarer pour les Arminiens, mais faiblement & en petit nombre. Dans les provinces de Hollande & d'Utrecht, leur nombre, quoique plus grand, était cependant au-dessous de celui des Gomaristes.

v. d. Sande. V. 65.

Les

Les assemblées ecclésiastiques s'étaient arrogé plusieurs privileges, que les Etats avaient souvent tenté de leur ravir. Le plus important était que les consistoires nommaient aux places vacantes de Ministres, & se contentaient de demander l'approbation du Magistrat (*). Il arrivait par là que les Gomaristes, étant les plus nombreux, n'admettaient au Ministere que des candidats dévoués à leur parti. Depuis bien des années les Etats avaient tenté d'enlever ce privilege aux consistoires & de soumettre l'élection des Ministres aux Magistrats des lieux. Ils se fondaient sur le droit de patronage appartenant aux Magistrats & à la noblesse avant la réformation. Ils projetterent en 1583, & dresserent en 1591, un réglement, suivant lequel les Magistrats ou les patrons devaient, avec le consistoire, nommer chacun quatre personnes pour élire les pasteurs. Si le Ministre choisi ne plaisait pas au Magistrat, il fallait procéder à une autre élection. Les Ministres s'éleverent avec tant de véhémence & firent naître tant d'obstacles contre un Réglement qui renversait cette indépendance séditieuse

1612.

Grot. Apolog. Cap. 6. Brandt II. 170. *Groot. Plac.* III. 759-764.

(*) Ce fut sans doute depuis que Leicester leur eût accordé ce droit, *Voy. Tom.* IV. p. 84, 88.

1612. dont ils étaient si jaloux, que la résolution n'avait pu passer. Barnevelt, pour soutenir le parti qu'il favorisait & introduire dans l'Eglise des pasteurs modérés, tolérans & pacifiques, & réprimer les Gomaristes dont la licence augmentait tous les jours, proposa de nouveau ce Réglement dans les Etats de Hollande. Ce sage projet eût extirpé la cause primitive des troubles. Mais plusieurs villes refuserent de l'accepter. Cependant à Utrecht où les Remontrans étaient les plus forts, les Etats dresserent & firent recevoir provisoirement une ordonnance semblable.

Troubles à Rotterdam. *Regenboog* I. 109. 110. *Uitenbog* 587. *Baudart.* II. 97.

Rotterdam se signala parmi les villes de Hollande qui reçurent le réglement proposé par Barnevelt. Corneille Geselius, Ministre qui prêchait en Hollandais & en Français dans cette ville, s'emportait vivement contre les Remontrans & voulait qu'on rompît avec eux. Les Magistrats l'avertirent de se modérer: il n'en devint que plus furieux; on le déposa: il tint des conventicules secrets. On l'apela pour l'exhorter à rester tranquille: il répondit qu'il ne pouvait abandonner son troupeau: on le bannit de la ville, & il refusa d'en sortir. On le mena de force dehors; il prêcha dans les environs. Les Régens publierent un écrit pour

justifier leur conduite ; Gesélius y répondit. Le peuple désertait les églises de la ville où les Ministres prêchaient la tolérance, pour aller entendre le nouveau martyr, qui se disait Ministre de *l'Eglise persécutée*. Dans une ordonnance publiée alors par la Régence de Rotterdam, quiconque prêtait sa maison ou sa grange pour les assemblées, était condamné à 200 florins d'amende & le Ministre à 100 florins. Les Remontrans n'étaient pas mieux traités ailleurs Un Ministre Remontrant avait été apellé à Warmenhuizen. Le peuple barricada la porte de l'Eglise: le Seigneur du lieu fut contraint de la faire ouvrir de force. Mais le nouveau Ministre rencontra tant d'opposition qu'il crut devoir se démettre de sa place. 1612.

Maurice commence à se déclarer.

Les Contre-Remontrans devenaient d'autant plus fiers, que Maurice paraissait les favoriser, quoique toujours avec beaucoup de circonspection Comme son crédit devait donner un grand poids au parti pour lequel il se déclarerait, on épiait toutes ses démarches, on donnait la plus grande attention à ses discours. La reconnaissance l'attachait aux Gomaristes qui s'étaient si fort signalés pour empêcher la trêve. Sa partialité pour eux avait déja paru dans l'affaire d'Arkmaar. Quand il vit qu'ils étaient

1612. soutenus par le Roi d'Angleterre, il se hazarda un peu plus en leur faveur. Il en vint jusqu'à se plaindre qu'Uitenbogaard l'avait trompé sur le compte de Vorstius qu'il se repentait d'avoir protégé. Guillaume-Louis Stathouder de Frise l'excitait à se déclarer plus ouvertement contre eux ou contre les Régens qui les soutenaient.

Brandt II. 206.

Maurice se lie avec le Roi d'Angleterre.

Rapin Hist. d'Angl Liv. 18. p. 74. 76.

Il est probable que ces circonstances ne contribuerent pas peu à le rapprocher du Roi Jacques. Ce Monarque sentait lui-même la nécessité d'entretenir bonne intelligence avec Maurice. Il voulut le gagner par une distinction éclatante. Le 12 Décembre 1612, il tint chapitre de l'ordre de la Jarretiere & le nomma Chevalier avec l'Electeur Palatin qui devait épouser la Princesse Elizabeth, sa fille unique, & qui était Neveu de Maurice. Le Cordon fut ensuite présenté à Maurice par l'Ambassadeur d'Angleterre à la Haye. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de pompe. Quoique l'Ambassadeur de France fût traité avec la plus grande distinction dans cette fête, il ne vit pas d'un œil indifférent ces nouvelles liaisons entre les maisons de Stuard & de Nassau. Il écrivait au ministere que les Etats *se feraient lier de la jarretiere par le col & par les jambes* (*).

1613. *Neuville Hist de Holl. Liv.* 2. C. 2. *v. d. Sande* V. 66. *Brandt Ref.* IV. 745.

(*) *Uitenb. Kerk. Bedien.* 138.

Quand l'Electeur, revenant d'Angleterre avec sa nouvelle Epouse, passa par la Hollande, il reçut les plus grands honneurs dans toutes les villes qu'il traversa. Les citoyens semblaient se disputer à qui l'honorerait le plus par les fêtes les plus magnifiques. On dit que ces frais monterent à plus de six cens mille florins. L'Electeur ne s'attendait gueres qu'après avoir porté une couronne, il viendrait en prince fugitif & dépouillé de tout, chercher une retraite dans ce même pays. 1613.

Depuis cette époque, on remarque en effet une correspondance plus intime & plus suivie entre Jacques & Maurice. Il était de la derniere importance aux Remontrans d'ôter à leurs adversaires l'appui qu'ils se flattaient de trouver auprès du Roi Jacques. Les Etats crurent même qu'il serait à propos d'éclairer ce monarque sur les affaires de religion & de guérir l'aversion qu'il avait prise contre les Remontrans. Ils commencerent par lui faire présenter par leur Ambassadeur un exposé clair & succint des questions alors agitées. Grotius était alors en Angleterre pour régler les affaires de commerce dont nous avons parlé (*). Ce savant homme eut avec le Roi & les

Winwood Mem. III. 459. *Uitenb.* 613-617. *Trigl.* 665.

Grot. Apolog. C. VI.

(*) *Ciden. p.* 119.

1613. autres théologiens les plus habiles d'Angleterre, plusieurs conférences à ce sujet. Sa Majesté goûta ses raisons; il avoua que les hypothèses de Calvin & de Beze étaient dures: mais il ne déposa ses préjugés contre les Arminiens que lorsqu'il fut assuré qu'ils ne donnaient point dans l'hérésie de Socin. Il écrivit alors pour exhorter les Etats de Hollande à entretenir la tolérance dans les deux partis & les engager à défendre que ces sortes de disputes fussent portées dans les chaires & les assemblées publiques Cet avis venait à propos. On avait ménagé une nouvelle conférence à Delft entre trois Ministres de chaque parti Les Gomaristes refuserent d'avouer que les cinq articles fussent tolérables. Les Remontrans refuserent de s'expliquer sur les autres points de foi, avant d'avoir obtenu cet aveu. Ainsi l'assemblée se rompit, comme à l'ordinaire, sans avoir rien décidé.

Holl. Ref. Mart. Regenbog 1. 120-126.

Les Remontrans gagnerent cependant leur cause auprès des Etats qui déclarerent que la maniere de procéder des Gomaristes était une espece d'inquisition. Ils firent plus encore. Ils chargerent Grotius de travailler à un édit qui pût établir la tolérance. Cet édit rencontra de grandes oppositions. Il ne fut approuvé que l'année suivante: encore les villes d'Amsterdam, d'Enkhuisen & d'Edam refuserent de l'accepter. Les Etats défendaient

Edits pour concilier les deux partis.

d'agiter devant le peuple aucune question relative à la prédestination, de prêcher que l'éternel eût créé les hommes pour les damner, & leur eût imposé la nécessité de pécher. Quoiqu'on eût pris le plus grand soin de s'énoncer dans cet édit d'une maniere qui pût contenter tout le monde, il ne calma point la tempête. L'auteur se trouva même engagé dans un combat avec un Athlete peu digne de lui. Sibrand Lubberts, Professeur à Franeker, avait publié contre Vorstius un livre dédié à George Abbot, Archévêque de Cantorbery. Il ne se contentait pas d'attaquer Vorstius; il s'efforçait de décrier les Etats & sans les nommer, il les désignait sous les titres doux & décens d'esprits pervers & turbulens, de perturbateurs de la terre, de séditieux, d'Epicuriens, de libertins, qui regardaient la religion comme une fable & un épouvantail d'enfans. Grotius prit la plume contre ce séditieux. Dans une brochure de trois à quatre feuilles, écrite d'une stile pur & concis, d'une érudition bien ménagée & pleine de traits vifs, il justifia pleinement la conduite des Etats & prouva qu'ils avaient droit de se mêler dans les controverses & le gouvernement de l'Eglise. Lubert répondit. Grotius réduisit son adversaire au silence par une seconde brochure avec ce titre ironique: *La bonne foi de Sibrand Lubberts.*

1614.

Le Clerc Hist. I. 295. 296.

Winwood III. 459. *Grot. Ordin. Holl. Pietas. Le Clerc Hist.* 298.

1614 Dans les places où les Régens Arminiens étaient les plus forts, ils employaient des moyens plus efficaces pour soutenir leur parti. A Utrecht, où il n'y avait que des ministres tolérans, où la derniere révolution avait fait triompher les Arminiens, plusieurs Bourgeois allaient hors de la ville pour entendre prêcher les décrets absolus. On publia des édits pour le leur défendre. A Rotterdam où les Régens n'avaient pas de moindres griefs contre les Gomaristes, on défendit sous des peines rigoureuses qu'ils fissent des assemblées particulieres. Mais ces enthousiastes auxquels on avait persuadé que les Ministres tolérans étaient les ennemis de Dieu & les destructeurs de la réforme, sentaient leur zele redoubler par l'opposition. Ils tenaient des assemblées particulieres dans les maisons, dans les granges, dans les vaisseaux, dans les barques, dans les champs. Le ridicule ou le mépris eussent été les meilleurs moyens de guérir ces cerveaux blessés. Les Régens crurent devoir en employer d'autres. Ils déclarerent confisqués tous les lieux où se feraient ces assemblées. Ils imposerent de fortes amendes à ceux qui s'y trouveraient. On sent l'imprudence de ces mesures. Elles étaient plus capables d'irriter le mal que de le guérir. Les Gomaristes se voyant persécutés à Rotterdam & soutenus ailleurs,

Les Magistrats remontrans employent l'autorité.

Beknopte Geschied. der Remonstr. 99.

Grot. Apolo. cap. 19.

n'en devenaient que plus opiniâtres & plus ardens. Un courtier osa même déclarer qu'il aimerait mieux recevoir la bénédiction nuptiale d'un pourceau que d'un ministre de cette ville. Au lieu de mépriser ce propos ridicule, les Magistrats le privèrent pour un an de son droit de bourgeois & lui ôtèrent son emploi. Un autre artisan qui s'était formellement opposé aux ordres de la Régence sur les affaires de l'Eglise, fut aussi banni de la ville. On sent combien ces procédés rigoureux devaient allumer le zele furieux des Gomaristes & leur fournir la satisfaction de se peindre comme persécutés pour la religion. Il y eut même un imprimeur de Schiedam qui s'avisa de distribuer des billets de lotterie, avec deux vers où il comparait l'inquisition d'Espagne avec celle de Rotterdam. Les Conseillers-committés de Hollande condamnerent ce trop zélé imprimeur au pain & à l'eau pendant quinze jours & confisquerent ses billets. Ils n'oserent cependant mettre cette sentence en exécution. On observa que, dans les deux vers de l'imprimeur, Maurice était désigné comme partisan de la bonne cause, c'est à-dire, Gomariste. Ceux de ce parti qui ne se contenaient pas dans les bornes prescrites, n'etaient pas mieux traités à Gouda, à Schoonhoven, à Haarlem. 1614.

Brandt II. 277-291.

1615. Si le Réglement publié par les Etats pour soumettre la discipline ecclésiastique à la puissance séculiere, eût été reçu partout, il est probable qu'il eût étouffé des troubles, dont le germe ne provenait que de l'indépendance des Ministres. Il dépendait des Régens des villes de l'accepter; il était même conforme à leurs intérêts : on a donc raison de s'étonner qu'il fût rejetté dans plusieurs villes. Le refus d'Amsterdam attira surtout l'attention publique. Il est d'autantplus important d'en indiquer la cause qu'on verra, combien l'intérêt & le ressentiment particuliers peuvent influer sur le repos de toute la République. Dès l'an 1601, la Régence d'Amsterdam avait résolu de reculer pour la troisieme fois les limites de la ville. Quelques-uns des Régens abusant lâchement du secret, avaient achété à bon marché des terres dont ils savaient que la ville aurait besoin. Ils refuserent même de les rendre à un prix raisonable, que le conseil avait fixé, quoiqu'ils gagnassent neuf mille florins par arpent & que les simples particuliers fussent obligés de se conformer au réglement. Le Bourguemaître Hooft, homme integre & patriote ardent, fut outré de cet indigne monopole. „ Les Régens, leur dit-il en plein Senat, avec son éloquence ordinaire, „ doivent toujours faire pas-

Amsterdam se déclare ouvertement contre les Remontrans. *Baudart Mem.* VII. 8. 9.

Brandt II. 247, 251. 261.

ser le bien public avant l'interêt particulier. Ils sont pour le peuple comme des tuteurs envers les orphelins. Placés sur un grand théatre, leurs actions n'en sont que plus exposées à la censure publique: ils ne doivent pas croire qu'ils ont seuls du bon sens & de la raison. Il se trouve parmi le peuple des yeux clairvoyans & des esprits judicieux qui ne souffriront pas volontiers qu'on se dispense des loix qu'on leur impose" Ces vérités dures piquerent au vif ceux qui sentaient les avoir méritées. Ils formerent un parti avec ceux qui étaient jaloux de voir Hooft Bourguemaître pour la huitieme fois. Depuis ce tems, il fut écarté des charges (*) Tels sont sont les effets des constitutions Aristocratiques. Quand les élections dépendent des corps qui gouvernent, il n'est pas rare de voir le bien public sacrifié à des mesures arbitraires, à des intérêts particuliers. D'ailleurs, depuis la trêve à laquelle Amsterdam s'était longtems 1615.

(*) Comme les terres dont il fut question dans cette affaire étaient connues sous le nom de *Erven* qui signifie aussi Origine, on fit circuler ce jeu de mots très-energique en Hollandais. *Hy lyd om de erfsonde:* (Il souffre pour le péché originel.)

1615. opposée, il restait encore dans cette ville des Régens livrés à la faction du Prince. Elle fut ranimée par ces incidens particuliers & les troubles religieux. Reinier Pauw, Bourguemaître depuis l'an 1605, factieux subalterne, emporté dans la passion, était aveuglément devoué au Prince & aux Gomaristes.. Ceux-ci encouragés par la faveur de la Régence se déchaînerent avec violence contre les Arminiens. Ils concerterent les moyens de former un schisme public & déclaré. Ils se plaignirent même que les Régens ne defendaient pas avec assez de zele l'Eglise de Dieu & des formulaires de foi, *aussi purs que l'or épuré sept fois dans la fournaise.* Ils pousserent l'audace au point d'annoncer qu'il était de leur devoir de diriger les Magistrats dans les élections. Leur emportement effréné faillit même à coûter la vie au fameux Professeur Episcopius. Il était venu de Leide pour être parrain de l'enfant de son frere. Le ministre qui devait faire le baptême, lui demanda, pour le surprendre, s'il croyait à la doctrine enseignée dans l'église où il se trouvait? Episcopius n'ayant pas donné une réponse satisfaisante à cette question imprévue, fut obligé de se retirer au milieu des huées & des insultes de

Regenb. I. 130.

Uitenb Berigt 18. *Brandt* II. 228. 321.

Amsterd. Geschied. Liv. 12. *Limborch Episc. vita.*

la populace. Le lendemain il faillit à être assommé dans la rue. (*) 1615.

Les factions religieuses causerent une seconde revolution dans la Régence de Leeuwaarde. On l'accusait de n'admettre dans son corps que des gens dont la foi était suspecte. Les Etats, la Cour de justice & le Stathouder de la Province profiterent de ce mécontentement pour proposer un autre reglement & changer de nouveau la Régence. Suivant ce projet les Régens en place auraient choisi l'année d'après la premiere élection, douze bourgeois possédant des immeubles dans la ville & professant la réfor-

Revolution à Leeuwaarde.

v de Sande V. 69. Winsem. Chron. XX. 198.

(*) Je ne sais si ce trait d'histoire a jamais exercé le pinceau d'un peintre. Il pourrait fournir matiere à un tableau grotesque & digne de Callot ou de Hogarth. On verrait le pauvre Episcopius insulté par le Bedeau, qui lui arrache son manteau, accablé d'injures par la canaille, voulant se réfugier auprès des Ministres, qui, loin de le secourir, lui lancent des regards foudroyans & animent les acteurs de l'œil & du geste. On verrait dans le lointain un serrurier sortant de sa boutique, le poursuivant avec un fer rouge & quelques femmes dans l'attitude la plus poissarde, exhortant la populace à pendre ou à noyer ce scélerat, cet héréfiarque, ce maudit imposteur. *Voyez le 12 Liv. de l'hist. d'Amsterdam par Wagenaar.*

1615. me. Ils éliraient enſuite quatre ſujets hors de *la commune jurée* & des capitaines de la milice bourgeoiſe : & ces deux corps ajouteraient chacun quatre autres membres. Ces douze en nommeraient encore ſix : & ces dix-huit ſeraient réduits à neuf par la voie du ſort. Ces neuf reſtans éliraient un Bourguemaître & deux Echevins entre les douze premiers nommés par la Régence. Ce plan ſingulier ne plut pas aux Etats-Généraux qui protégeaient alors la nouvelle Régence. Ils envoyerent à l'inſtigation de Barnevelt, des députés pour le faire échouer. Mais il ſe fit une émeute ſi violente, qu'ils furent obligés de renoncer à leur tentative.

Barnevelt délivre les places de ſureté des mains des Anglais.

Barnevelt fut plus heureux dans une autre affaire bien plus importante pour la République. L'adreſſe avec laquelle il ſut tirer alors les places de ſûreté d'entre les mains des Anglais, mérite d'autant plus d'être développée, que ce trait d'hiſtoire n'a encore été rapporté, fidelement par aucun hiſtorien ; (*)

1616. *Rapin Hiſt. Liv.* 18. *Humes Hiſt. Ch.* 47.

(*) Voyez le Vaſſor, Rapin, Hume & Wagenaar. Ils ſe contrediſent ſur pluſieurs circonſtances eſſentielles. J'ai concilié leurs differens récits ſur les lettres & mémoires de Winwood & de Carleton, Ambaſſadeurs, Anglais, qui eurent la plus grande part à cette affaire. *Memoir. de Carleton* I. 57-77.

qu'il préſente une tableau frappant de ce ſyſtême hollandais, qui s'eſt rarement démenti, & qu'il montre comment un Etat ſubalterne peut, par une politique adroite & par l'attention à profiter des conjonctures & même à les faire naître, tirer de grands avantages & ſe jouer même des puiſſances qui ſembleraient par leur ſupériorité devoir lui faire la loi. Les troubles de religion n'occupaient pas tellement Barnevelt, qu'il n'eût l'œil toujours ouvert ſur les affaires politiques. Jamais homme d'Etat ne fut plus habile à percer les myſteres des cabinets étrangers. Il ne ſe paſſait rien dans celui de Weſtminſter dont il ne fût parfaitement inſtruit. Nous avons déjà vu comment, dans les deux derniers traités faits avec l'Angleterre relativement aux places de ſureté, cet habile negociateur avait toujours ſu ménager des avantages à ſa patrie. En faiſant, de tems-en-tems de pareils traités, les Etats pouvaient eſpérer de s'alléger peu-à-peu de ce fardeau. Ils brûlaient ſurtout de ſe délivrer des garniſons Angloiſes, qui les tenaient ſous une eſpece de joug & leur cauſaient des alarmes perpétuelles. On ſavait que Jaques I. infatué de la grandeur royale, croyant que toute autre alliance qu'avec la fille d'un Monarque n'était pas digne de l'héritier préſomptif de ſa cou-

1616.

Voyez ci-dev. p 22. & *tom* IV. *p.* 314.

1616. ronne, cherchait à s'allier avec la maiſon d'Autriche. Il demandait l'Infante d'Eſpagne. Il était à craindre que les Eſpagnols ne ſe prévaluſſent du caractere faible & inconſtant de ce Monarque, pour ſe faire livrer les trois places de ſureté, de Fliſſingue, Rammekens & la Brille. Il ne s'agiſſait pas ſeulement de prévenir le danger, en rachetant ces places; il fallait encore les avoir ſans donner la ſomme prodigieuſe d'environ huit millions de florins, dus à l'Angleterre, ſuivant le dernier compte. Jacques ſe trouvait, par ſes profuſions extraordinaires, dans des beſoins preſſans & continuels, d'argent, & n'ôſait demander des ſubſides à ſon Parlement; parceque la nation était très mécontente. Cette circonſtance parut favorable au projet des Etats-Généraux: Ils s'en prévalurent adroitement. Ils commencerent par faire ſonder le Monarque par Noël Caron, leur Ambaſſadeur en Angleterre. Comme cette affaire reſta aſſoupie quelques années, il importait de la remettre ſur le tapis; mais ſurtout de faire enſorte que le Monarque offrît de lui même de rendre ces places, pour qu'on eût un prétexte de demander une diminution conſidérable de la dette. Conformement à ce plan, les Etats ceſſerent de payer les garniſons Anglaiſes. Elles ſe plaignirent; on leur donna

Lettres & Mem. & Neg. Carleton. I. 57.

na de bonnes paroles: elles s'adreſſerent au monarque qui menaça les Etats Généraux; ils s'excuſerent ſur le mauvais état de leurs finances: enfin leur Ambaſſadeur prit occaſion d'une converſation particuliere avec le Roi, pour lui inſinuer, comme de lui-même, que ſi l'on voulait compoſer avec les Etats-Généraux, ils feraient peut-être un effort extraordinaire pour ſe décharger de cette dette, duſſent-ils emprunter à gros interêts. Le Roi Jacques, qui ſe trouvait dans un extrême beſoin d'argent, ſaiſit cette ouverture avec ardeur. Elle ne manqua pas d'être appuyée par ſes favoris qui dévoraient cette riche proie. Ils repréſenterent que l'entretien des garniſons était ſi onéreux qu'il abſorbait la plus grande partie des interêts payés par les Etats, que le tiers de cette dette rembourſé cette année ſerait plus avantageux que le tout diſperſé en pluſieurs termes, parceque ces fonds reſtaient presque entierement dans le pays de ceux qui les ſoldaient. Ils engagerent ainſi le Roi d'Angleterre à ſe prêter aux inſinuations des Etats. Pluſieurs mois ſe paſſerent, avant qu'on en vint à un accord. Les Etats négocierent comme des marchands intéreſſés & avides & le Roi comme un enfant prodigue dont les amis devant partager la dépouille, tâchent d'en tirer le parti le plus avanta- 1616.

Ibid. 59.

1616. geux. Enfin on convint que les Etats payeraient, pour le tout, deux millions sept cens vingt-huit mille florins, qui faisaient à peu-près le tiers de la dette. Maurice se rendit lui même dans les trois places, & les garnisons entrerent au service des Etats-Généraux. On regarde ce traité comme l'époque de l'entiere liberté des Provinces-Unies: ils n'en retirerent pas moins d'honneur que de profit, mais le Roi d'Angleterre devint la fable de l'Europe. Nous avons, „ disaient les François, " prodigué des millions pour amener les Provinces-Unies à cette espece de dépendance: nous n'avons du crédit dans ce pays qu'en soutenant la faction de Barnevelt. Ainsi ne désesperons plus d'y dominer, puisque l'Angleterre a l'imprudence de renoncer à de si grands avantages. „ Ce langage n'était pas celui des Ministres initiés dans les secrets de l'Etat; ils savaient que Barnevelt n'affectionnait la France que parcequ'elle était le plus ferme soutien & la plus grande ressource de sa patrie. Le gros de la nation Anglaise condamna hautement cet important sacrifice. Peut-être un désaveu venu de tant de côtés fit-il impression sur l'esprit faible & pusillanime du Roi. On rapporte même que le repentir d'avoir été joué par les Hollandais, fut la premiere source de cette haine mortelle

Birch Negoc. 396

Aubery Mem. Art. Barnev. & Maurice.

qu'il fit éclater contre Barnevelt. Il parait qu'en effet cette consideration & sur-tout le penchant de Barnevelt pour la France & pour les Arminiens ne contribua pas peu à enflammer la haine du Roi Jacques. 1616.

Carlet. passim. Cabala p. I. 180.

Les effets de cette haine ne tarderent pas à se développer à l'arrivée du Chevalier Carleton qui vint remplacer l'Ambassadeur Winwood au commencement de l'année 1616. Le nouveau Ministre de la cour de Londres eût pu jouer un rôle interessant & honorable dans les troubles de la République, s'il ne se fût mêlé des querelles Théologiques que pour les éteindre & pour dissiper les préjugés de son maitre. Mais il débuta par avertir les Etats-Généraux qu'ils devraient punir de mort les hérétiques, proferire l'*hérésiarque* Vorstius ou du moins *renvoyer ce serpent au nid où il a été né & nourri*. Ses instructions, il est vrai, s'étendaient aussi bien sur les matieres de la Théologie que sur les affaires politiques; mais un Ministre public doit-il s'assujettir constamment à une routine aveugle & n'agir jamais d'après lui-même? N'est-il pas de son devoir de discerner des interêts vagues & mal connus? Puis-qu'il croyait de bonne foi, que les actions humaines sont absoluement soumises à l'irrésistible direction de l'Etre des Etres, qu'avait-il be-

Arrivée de Carleton Ambassadeur d'Angleterre.

Le Clerc IX. 319.

Carlet. I. 13.

ibid. 30.

1616. soin de se fatiguer, pour les conduire suivant la sienne ? il s'engagea dans des disputes indignes du caractere respectable dont il était revêtu : & son zele fougueux & précipité le rendit complice de la fin tragique d'un grand homme qu'il aurait pu sauver.

Bruits semés contre Barnevelt.

Les ennemis de Barnevélt, en prirent occasion de l'attaquer avec acharnement. Pendant qu'il rendait le service le plus important à sa patrie, en l'affranchissant du joug Anglais, on l'accusait de vouloir la réduire sous celui de l'Espagne. On fit courir le bruit qu'il tirait pension de cette cour avec Uitenbogaard; & qu'on les avait chargés de distribuer l'argent destiné à procurer des partisans aux Espagnols. François Aarsens s'échappa jusqu'à dire que le crédit de certaines personnes n'était pas si solidement établi qu'on ne pût le renverser.

Brandt II. 245, 246.

Caractere de François Aarsens. *Aubery. Mem. avec les notes d'Amelot de la Houssaye.* II. 253--273. *Siri vol.* 8. *Mem.*

Aarsens ne pouvait digerer son rappel de l'honorable & lucrative ambassade de France qu'il attribuait à l'Avocat de Hollande, Il était fils de Corneille Aarsens, Greffier des Etats-Généraux. C'était un esprit subtil & délié. Sous l'apparence de la franchise & de la simplicité belgique, il cachait la dissimulation la plus profonde & la plus dangereuse. Versé dans les affaires d'Etat, dans les intrigues des cours, il parlait, il écrivait avec beaucoup d'é-

loquence. On rapporte que le Cardinal de Richelieu, juste appréciateur de cette sorte de mérite, dit un jour qu'il ne connaissait que trois grands génies en politique, Aarsens, Oxenstiern & Guiscard. Avec de si grands talens, il n'avait pas besoin d'employer la beauté de sa femme, pour se concilier l'amitié de Henri IV, comme il en a été accusé. Ce qui parait plus sûr, c'est qu'à ces talens supérieurs il joignit les plus grands vices, une soif insatiable de richesses, d'honneurs & de vengeance. Ce fut sans doute pour satisfaire son ambition & sa cupidité que, dans le tems de son Ambassade auprès de Henri IV, il proposa deux fois à Barnevelt de soumettre la République au joug de ce monarque. Il eut ensuite, durant la minorité de Louis XIII, des liaisons si graves avec le parti des *Princes mécontens*, que la Régente pria les Etats-Généraux de le rapeller. Et comme Maurice avait aussi favorisé le même parti dont le Duc de Bouillon, son beau-frere était le chef, Aarsens trouva bientôt une protection auprès de ce Prince. Il ne tarda pas à la faire servir à son ressentiment particulier contre Barnevelt auquel il attribuait sa disgrace. Nous le verrons même employer à cet effet le prétexte de la religion; quoiqu'il se piquât si peu de régularité sur cet article que,

1616.

Uitenb. hist. 1001

Voy. cidev. T. IV. p. 561.

Voy. dans Vondel une note du graavel der verwoest.

Carlet. 1.

Uitenb. 1002.

1616. pendant son séjour en France, des plaisans avaient écrit *place à louer* à l'endroit qu'il avait coutume d'occuper dans le temple de Charenton.

Aarsens ne se méprenait pas sur l'auteur de sa disgrace. Barnevelt avait pris hautement le parti de la Régence de France. Il avait même engagé les E-
[1] *Carlet.* I. 34. tats à lui faire passer des secours, lorsque le fameux assassinat du Maréchal d'Ancre empêcha l'orage d'éclater. L'Ambassadeur de France ne laissa pas de les remercier de leur bonne volonté, pour avoir su, leur dit-il, démêler l'éclat de la Majesté royale à travers l'obscurité des tempêtes civiles. L'Ambassadeur d'An-
[1] *Ibid.* 106, 107, 132. gleterre faisait, au contraire, une observation bien remarquable en faveur des Rébelles de France qu'il assistait sous main de munitions navales. Il écrivait à Londres que ce qui serait un crime de leze-Majesté en Angleterre, n'était qu'une faute légere en France.

Maurice aspire à la Souveraineté. Maurice n'avait pas encore arboré l'étendard du parti qu'il affectionnait. Il paraissait ménager les Etats, sans doute, pour leur faire acheter son suf-
Cider. p. 79. *Le clerc. Bibl. chois.* I. 2. p. 134 *Bar.* frage aux dépens de leur liberté: Il ménageait surtout Barnevelt, il avait reconnu que ses succès dépendaient de la volonté de cet Oracle des Etats. Il fal-

fait le gagner, ou le perdre. Il avait commencé par le faire sonder par le Bourgue-maître Pauw & le Conseiller Franken. Il saisit le tems où les troubles étaient dans la plus grande fermentation, pour faire un dernier effort sur cette ame Républicaine. Il eut recours à Louise de Coligny, sa Belle-mere, Princesse d'une conduite exemplaire, d'un caractere doux, & d'une grande prudence. Maurice lui ouvrit son cœur. Il ne manqua pas de lui faire sentir qu'elle avait le principal interêt dans cette affaire, qu'il avait absolument renoncé au mariage & qu'ainsi la souveraineté passerait à Fréderic-Henri, le seul fils qu'elle eût eu. La Princesse fut d'abord éblouie par le brillant espoir de voir la tête de son fils ornée d'une couronne. Elle suivit les instructions de Maurice & vint parler à Barnevelt. Cet habile Ministre n'eut pas de la peine à désabuser la Princesse. Il lui fit voir qu'elle ne connaissait pas ses vrais interêts & que la maison de Nassau, adorée dans les Provinces-Unies & sûre d'y posséder les premieres dignités, ne manquerait d'y creuser sa perte, si elle entreprenait de s'y élever un trône. Il représenta que les cruautés des Rois Autrichiens, les entreprises violentes & perfides du Duc d'Anjou & du Comte de Leicester avaient entierement effacé les

1616.

ney. Regts. pl. 3e. Edit. 230-246. Auber. Mem. Art. Louise de Coligny. Uitenb. Iev. ch. X. 155.

1616. ſentimens Monarchiques de l'eſprit des peuples. Il ajouta que Maurice avait, par les charges dont il était révêtu, toute l'autorité de Charles Quint lui-même, qu'il devait entendre, avec une délicieuſe émotion, les voeux des peuples pour qu'on augmentât ſes penſions & ſes honoraires; mais que, s'il acquérait jamais le nom odieux de maître, on jetterait ſur lui le blâme des impôts & des malheurs publics, & qu'on lui envierait jusqu'aux livrées de ſes valets. Pour achever de convaincre la Princeſſe, Barnevelt lui rapela pluſieurs traits de l'hiſtoire ancienne de la République & la fin tragique de pluſieurs Princes du pays. Elle fut ſi frappée de ce qu'elle venait d'entendre, qu'elle n'épargna rien, pour guérir l'ambition de Maurice; mais la réponſe froide qu'elle en reçut, la convainquit qu'elle devait renoncer à ce projet. Cette Princeſſe & Barnevelt ont enſuite raconté ce fait à du Maurier, alors Ambaſſadeur de France; & le fils de du Maurier nous l'a transmis dans ſes mémoires. On eût pu en ſoupçonner la vérité, ſi d'autres traits analogues ne rendaient celui-ci plus que probable. Maurice ne pouvait oublier que ſon Pere avait été ſur le point d'obtenir la ſouveraineté. Il avait lui-même, dans le tems que la trêve ſe négociait, cru recueillir les fruits dont cet illuſtre

Idſing Staatsr. I 339. &c.

Pere n'avait eu que les prémices. Les Etats, dans plusieurs occasions, l'avaient produit devant les puissances étrangeres, comme leur Chef & leur Prince. Dans les chaires & dans les Compagnies, ses Partisans ne craignaient pas d'avancer qu'on devait lui déferer la souveraineté. Maurice, animé par toutes ces considérations, par l'éclat de sa naissance, par l'orgueil de ses services, s'imagina qu'il n'y avait aucun titre auquel il ne pût aspirer. Il ne put voir d'un œil indifferent que Barnevelt traversât des projets si brillans. Il ne fut donc pas difficile aux ennemis de l'Avocat de Hollande d'echauffer le ressentiment de Maurice & de flatter adroitement son ambition, en l'excitant à se frayer la route au pouvoir souverain par la chûte de Barnevelt. Nous verrons les raisons qui l'empêcherent dans la suite de se faire deferer le titre du pouvoir dont il sut acquérir la réalité. 1616.

Uitenb. ley. c. IX. X. 155, 158.

Maurice avait pour lui la plus grande partie de la nation & des Ministres : mais cet avantage ne pouvait pas avancer ses projets. Presque tous les Regens des villes & les membres des Etats Provinciaux n'étaient pas disposés à le favoriser; & c'était leur suffrage qu'il importait d'obtenir. Il eût été dangereux de les attaquer reunis: il projetta de les subjuguer en les affaiblissant

Députation à Amsterdam.

Carles l. 213.

1616. par la division. En soutenant sous main la faction opposée aux Régens, il eut soin de n'éclater que par dégrés & à mesure qu'il attirait quelques villes à son parti. Mais rien ne contribua plus à l'encourager que la faveur de la puissante ville d'Amsterdam. Aussi les autres villes effrayées de cette défection, mirent tout en œuvre pour la ramener. Elles crurent même devoir y envoyer une députation solemnelle. Et, pour la gagner plus facilement, elles nommerent le fameux Grotius dans cette députation & le chargerent de porter la parole. Admis avec les autres députés dans l'assemblée du Conseil, il débuta par un discours éloquent sur les divisions qui déchiraient l'Eglise & l'Etat. Il montra que les disputes actuelles n'étaient point fondamentales, & qu'on devait tolérer les deux partis. Il prouva que la prudence & l'autorité du Magistrat étaient les moyens les plus propres à prévénir les horreurs d'un schisme; & qu'un Synode national n'était ni nécessaire, ni utile, qu'il pouvait même devenir pernicieux, parceque ces sortes d'assemblées avaient toujours causé plus de scandales & de maux que du bien & de l'édification. Ce discours, plein d'énergie, de raisonnemens serrés & pressans, d'une érudition habilement ménagée & de cette logique qui porte la conviction & caracté-

Brandt II. 344. *Le Clerc Hist.* IX. 303. *Grot. Orat. Habit. in Sen. Amstel.*

rise tous les écrits de l'orateur, fut écouté avec la plus grande attention. Il parut même faire de fortes impressions sur les esprits. On demanda du tems pour refléchir. Mais, au moyen de ce delai, la force des interêts particuliers & l'esprit de faction reprirent le dessus & effacerent peu a peu ces impressions. Les Partisans du Prince & des Contre-Remontrans employerent tant de ressorts qu'ils gagnerent la prépondérance d'un petit nombre de voix. On fit entendre aux Deputés qu'on ne pouvait consentir à la resolution des Etats, parceque les Bourgeois s'étaient imagines qu'on voulait changer la Réligion, & qu'il était à craindre qu'on ne troublât la paix dont ils jouissaient par des innovations, & que le contre-coup ne portât sur le commerce. Mais il parait au fond que la plupart des Régens s'entendaient avec le Prince Maurice. Ils enjoignirent même à leurs députés aux Etats de se concerter avec lui & de soutenir les autres villes qui refusaient d'accéder aux resolution des Etats. Ainsi s'évanouit l'espoir d'une reunion salutaire, qui eût prevenu tous les malheurs qui suivirent. Car si la ville d'Amsterdam eut fait cause commune avec les Etats, les deux petites villes d'Enkhuisen & d'Edam se seraient facilement rangées a la pluralité. Redoutables par leur union, les Régens

1616.

Amst. Geschied. 12. liv. p. 264.

Trigland 757.

Amsterd. Geschied. Liv. 12. p. 267, 268.

1616. des ville, auraient imposé aux Prédicans & par eux au peuple dont ces Prédicans étaient les boutefeux & les tribuns. Ils auraient pu rendre inutiles tous les efforts de Maurice. Barnevelt fut singulierement frappé de voir les Régens d'Amsterdam prendre un parti contraire à leurs propres interêts. Après avoir souvent tenté de les ramener, „ Mesieurs," dit-il à leurs deputés dans l'assemblée des Etats de Hollande, d'un ton plaintif & insinuant, „ Messieurs d'Amsterdam, c'est vous qui soutenez actuellement la fureur des partis contre les autres membres; mais le tems viendra où vous vous repentirez de vos démarches actueiles, & où vous ferez les premiers à prendre des mesures tout-à-fait differentes."

Vitenb. Hist. 741, 813.

Commencement du Schisme.

La ville d'Amsterdam ne se borna pas à rejetter la résolution des Etats. A l'instigation du Prince Maurice, elle se permit une démarche encore plus hardie. Elle fit déclarer aux Etats de Hollande qu'elle était dans la résolution de maintenir la *vraie réligion Chretienne*, *établie depuis cinquante ans*, comme si les Etats eussent formé le dessein d'établir une nouvelle religion. Elle demanda la tenue d'un Synode national & prit sous sa protection tous ceux qui auraient scrupule d'entretenir communion avec ceux qui ne croyaient pas à la prédestination

Amsterd. Geschied. Liv. 12. p. 272,

absolue. Cette partialité manifeste, puisque la même protection n'etait pas accordée aux Remontrans que l'on insultait & dépoſait impunément dans la ville, enfla le courage des Calviniſtes. Dans pluſieurs villes, ils ſe ſeparerent de communion avec les Arminiens. Avec le ſecours des protecteurs puiſſans qui les ſoutenaient, ils ſe jouerent des ordres des Etats, qui n'ôſerent même ſévir, & dont pluſieurs des membres commençaient à chanceler. A Rotterdam, on n'ôſait plus mettre à exécution les édits rendus contre les intolerants. Grotius alarmé de cette défection, ne put s'empêcher de dire qu'Amſterdam & les Calviniſtes devenaient tous les jours plus fiers, tandis que les autres villes & Barnevelt paroiſſaient mollir & l'Etat perdre ſon crédit. Pour comble d'étonnement on vit ces fougueux enthouſiaſtes qui commençaient à avoir le deſſus, ſe répandre en plaintes ameres & préſenter des ſuppliques ſous le nom des Egliſes *opprimées* & *dolentes* de Gouda, Rotterdam, Schoonhoven, la Brille, la Haye, Hazerswoude, Benthuiſen, Zoetermeer, Zevenhuiſen, Moordrecht & Maasland.

1616.

Ibid. 268, 273, 274.

Brandt II.

Enfin les Contre-Remontrans, ne pouvant ſe moderer, prirent le parti de rompre abſolument avec les Arminiens. Ils commencerent par s'aſſembler dans

Progrès du Schisme.

1617.

1617. la ville d'Amſterdam en Synodes ſecrets. Le 25. de Janvier 1613 ils réſolurent de n'avoir plus aucune communion avec les Remontrans, de ne plus les reconnaitre pour membres de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt. Ils convinrent de ne ſe prêter à aucune eſpece de réconciliation, d'attendre & de demander la déciſion d'un Synode national. Les Calviniſtes de la Haye imiterent cet exemple contagieux. Les Arminiens, juſqu'alors remarquables par leur conduite moderée, craignirent les ſuites de ces déclarations formelles d'hoſtilités. Ils formerent un plan ſemblable d'Union & demanderent aux Etats la permiſſion de défendre leur doctrine dans les Chaires. Les Etats leur répondirent que le *mauvais exemple ne devait autoriſer perſonne.* Mais, les Arminiens fatigués de n'entendre les chaires retentir que de diſcuſſions Théologiques & d'invectes contre leur doctrine, chercherent l'occaſion de former auſſi des aſſemblées ſéparees. Elle ne tarda pas à ſe préſenter. On déliberait à la Haye, ſi l'on permettrait partout aux Contre-Remontrans de s'aſſembler à part, & l'on demandait que la même faveur fût accordée aux Remontrans. „ Il n'y a point de Remontrans à Amſterdam," dit alors un des Députés Régens de cette ville: on les avait en effet réduits au ſilence en dépoſant le Miniſtre Goulart qui les

Uitenb. 701. *Trigl.* 689. *Brandt* II. 459.

Uitenb. Hiſt. 733. *Brandt* II. 473--490.

Amſterd. Geſchied. Liv. 13. *p.* 275--290.

soutenait. Les Remontrans, irrités de cette violence & avertis sous main de montrer qu'ils existaient encore, se hâterent de tenir des assemblées dans des maisons particulieres. Ceux de l'Eglise Wallone commencerent les premiers; & ceux de la langue Hollandaise ne tarderent pas à les imiter. Les Ministres Calvinistes frémirent à cette nouvelle. Ils souleverent le peuple par leurs sermons. Les plus fanatiques afficherent en divers endroits des placards seditieux. Si quelqu'un, disaient-ils nettement, a le courage d'exterminer les sacrileges corrupteurs de la parole de Dieu, qu'il se trouve Dimanche à tel endroit! Les Arminiens ne laisserent pas de venir dans l'assemblée. Mais à peine le Ministre commençait à prêcher; „ Ecoutez," dit un Calviniste Anglais en l'interrompant," Nos Ministres Plancius (*) Trigland, Hallius ne prêchent ils pas une autre doctrine? A ce signal, les plus emportés se jet- 1617.

Regen. 221.

Emeute à Amsterd. contre les Remontrans.

(*) Ces trois Prédicans se distinguerent par le zéle le plus fougueux. Le caractere de Plancius est peint sous les traits les plus affreux dans un ouvrage intitulé: *Brevis ac manifesta aemulatio Spiritus cujusdam mendacis* &c. Il était Flamand. On voit dans les négotiations de Jeannin qu'il donna à ce Ministre étranger des lumieres qu'il n'aurait dû employer qu'à l'avantage de la patrie qu'il avait adoptée. *Jeannin* T. II. 179. III. 294, 295. 297, 368, 395, 400. IV. 27, 28, 30, 109, 126.

1617. terent tumultuairement dans l'Eglise en criant *tue! tue! main basse sur le Ministre auteur du Schisme!* Ils casserent les vitres, rompirent les croisées, briserent les bancs, la chaire, & même le toit. Les Remontrans se retirerent au milieu des insultes de la populace. Le Ministre quoique bien escorté, fut poursuivi à coups de pierre. Il eût été jetté dans les canaux, s'il ne se fût sauvé dans la maison d'un Bourgeois. Comme la Régence n'avait pas paru se soucier d'arrêter le désordre, le Dimanche suivant, la populace s'attroupa en différens quartiers, pour troubler encore les assemblées Arminiennes. Les séditieux rencontrerent le Grand-Bailli qui semblait avoir choisi ce tems pour dissiper les assemblées où les Catholiques vouloient aussi servir Dieu suivant les lumieres de leur conscience. Ils regarderent cette rencontre comme un motif d'encouragement. Ils se ramasserent autour de la maison de Rem Egbertszoon Bischop, frere du Professeur Episcopius, & connu pour zéle Remontrant. Sous prétexte qu'on y faisait le prêche, mais en effet pour la piller, ils demanderent à entrer, en arrachant la cloche & brisant les vitres. „ Mes amis" leur cria le propriétaire, „ Ai-je fait tort à quel-„ qu'un d'entre vous ? Ai-je été né-„ gligent à payer mes ouvriers ? Ne

„ fuis-je pas un honnête Bourgeois ? „ Que vous ai-je fait pour assaillir ain- „ si ma maison ?" „ Rien" lui répondit-on, „ mais vous êtes Armi- „ nien." Le Bailli & le Sous-Bailli, ayant percé la foule, pour calmer le tumulte, parurent vouloir en empêcher les suites; mais ils se retirerent au bout d'une demie heure, sous prétexte qu'ils n'avaient pas d'ordre pour rester tout le jour en faction; comme si leur emploi n'eût pas été de prévenir ces sortes d'émeutes. A peine furent-ils sortis que les mutins s'écrierent: „ Cou- „ rage! la maison est à nous avec tout ce „ qui s'y trouve." Le proprietaire eut à peine le tems de sauver ses papiers, sa personne, ses enfans & sa femme par le jardin d'une maison voisine. On enfonça les portes. Meubles, Hardes, linge, tableaux, livres, marchandises, tout fut détruit ou pillé: on ouvrit les tonneaux de vin & de bierre; on fit couler tout ce qu'on n'avait pu boire. Le dommage fut estimé cinq mille florins somme assez considerable pour le tems. Peu s'en fallut qu'on ne pillât plusieurs autres maisons: „ elles ont belle apparence" disaient ces seditieux:" elles sont sûrement à des Arminiens": ils parlerent même d'aller voir, s'il n'y avait pas des Arminiens cachés à la banque de la ville. Tous les bons citoyens furent indignés de

1617.

Regenboog I. 230-336. *Le Clerc* IX. 317. *Brandt Liv.* XVI. 480-500.

1617. cette affreuse licence. Ils en attribuerent la cause aux déclamations violentes des Ministres & a l'indulgence concertée de l'autorité supérieure qui voulait intimider les Remontrans par un exemple. Ils fondaient leurs conjectures sur plusieurs circonstances. Les Prédicans qui ne cessaient de s'emporter contre les danses, les festins & les jeux publics, ne se permirent pas un mot qui tendit à blâmer ces violences. Pour comble de malheur, & comme pour ajouter l'insulte à l'oppression, ces Prédicans fanatiques firent dire à Bisschop & à plusieurs autres Remontrans qu'on leur défendait de se présenter à la communion avec les autres fidéles. Les Magistrats ne se contenterent pas de relâcher quelques-uns des séditieux qu'on avait arrêtés, pour avoir eu la principale part au pillage. Ils rendirent encore une ordonnance où, sous prétexte de prévenir de pareils désordres & d'en punir les auteurs, ils en rejettaient la faute sur les Remontrans, leur défendaient de tenir des assemblées particulieres & de s'écarter de la *vraie religion chrétienne reformée*. Les Remontrans d'Amsterdam allerent implorer la Protection des Etats de Hollande : mais les députés de la ville les traiterent de séditieux & les firent renvoyer au tribunal de leurs Magistrats.

Amsterd. Geschied. Liv. 13. p. 288--296.

Des partialités si marquées, des protections si puissantes, echauffaent le courage des zeles Calvinistes. Ils avaient trois Ministres a la Haye ; deux entretenaient communion avec Uitenbogaart, une des colomnes du parti Remontrant. Depuis longtems ils cherchaient à s'établir solidement dans cette place, le centre de l'Etat & le point d'union des Provinces. Henri Roseus arbora le premier l'étendard du Schisme. C'était un jeune homme vif & bouillant qui partageait à la Haye la palme de l'éloquence & l'admiration publique avec Uitenbogaard. Il s'etait laissé gagner par Aarsens, Franken & la faction du Prince qui le jugerent un instrument propre à favoriser leur plan. Roseus surpassa leurs espérances. Il commença par déclamer vivement contre les Remontrans & finit par refuser publiquement de communier de la main d'Uitenbogaard. Les Etats donnerent de l'importance à cette querelle en dressant un plan de réconciliation ; mais Roseus, ayant obstinément refusé de s'y soumettre, fut démis de son emploi, contre le gré d'Uitenbogaard, qui sentait qu'un pareil coup d'autorite ne ferait qu'animer un adversaire qu'il savait être excité sous main pour faire naitre un Schisme éclatant. Roseus se rendit à l'Eglise de Ryswyk, où il ne tarda pas à ouvrir un prêche.

1617.

Schisme à la Haye.

Le Clerc. IX. 300, 301.

Ibid.

Le Vassor Hist. de Louis XIII. *Liv.* 8. p. 489.

Brandt II. 326--334.

Uitenbog. leven ch. 8, 91.

1167. Il y fut fuivi par un grand nombre de profelytes. On remarqua parmi eux trois membres du Conſeil. „Notre conſcience, diſaient-ils, ne nous permet pas d'entendre Uitenbogaard. Que n'allaient-ils au ſermon de deux autres Miniſtres Calviniſtes, qui prêchaient encore à la Haye! Il y avait donc un projet réflechi d'établir un Schisme. Les Etats prévoyant les ſuites des aſſemblées de Ryswyk, les défendirent par un édit. Ceux d'Amſterdam & d'Enkhuyſen proteſterent contre cet édit, déclarerent qu'ils recevraient à bras ouverts tous ceux qui ſouffriraient à cette occaſion. Quand on parlait à Maurice d'interpoſer ſon autorité pour étouffer ces dangereuſes diviſions, „ je ſuis un „ Soldat," diſait-il, „ je n'entends „ rien aux matieres de Théologie." Mais quand il s'agiſſait d'encourager les Calviniſtes, il n'héſitait pas à déclarer qu'ils les regardait comme les vrais reformés & les anciens patriotes à qui ſon Pere devait ſon élévation. Barnevelt, prévoyant les maux qu'un diviſion ainſi favoriſée, allait cauſer dans l'Etat, prit la réſolution hardie de recourir au Prince lui-même. On cherche, „ lui dit Barnevelt avec une inquiétude patriotique, „ on cherche évidemment à former des factions; l'Etat s'ébranle: votre Excellence ſe joindra ſans doute à l'autorité pu-

Le Clerc. IX. 301, 302.

Uitenbog. Lev. IX. *Carleton* I. 89. *Brandt.* II. 557, 558.

blique, insultée & méprisée en plusieurs endroits." Maurice parut un peu surpris. Il finit par déclarer qu'il voulait rester neutre & ne point se mêler de ces sortes de querelles. Il se découvrit encore davantage à Uitenbogaard son Ministre. Il en vint jusqu'à déclarer qu'il serait à propos d'accorder à chacun des deux partis son Eglise particuliere. Les Calvinistes assurés que Maurice ne les appellait plus que les défenseurs de la réformation, ne manquaient pas de tirer avantage de cette disposition. Trigland, un des plus violens du parti, vint le trouver sous prétexte de lui dédier un livre. Après avoir fait tomber adroitement la conversation sur les disputes du jour; „C'est une chose déplorable, Monseigneur," lui dit-il, que, les Magistrats se soient laissés infecter du venin de l'hérésie Arminienne & ne cessent d'opprimer ceux qui suivent la seule & bonne religion. Si, du moins il nous était permis de l'exercer dans des maisons particulieres ou dans des granges ? „ Comment;" reprit vivement Maurice„ les bons Réformés seraient-ils réduits à prier Dieu dans des granges ?" Monseigneur, „ dit alors le Ministre artificieux," c'est une grande injustice qu'on nous fait: mais il faut bien la souffrir. S'il nous était permis de prêcher publiquement, nous terrasserions nos ad-

1617.

Uitenbog. Lev.

Trigl. Hist. 907.

1617. verſaires." A ces paroles le prince ne put ſe retenir. „ Quoi, dit-il, nous irions prier dans des granges ? les Egliſes nous appartiennent, nous les aurons." Les Calviniſtes fatigues d'être obliges de courir tous les Dimanches à Ryswyk dans une ſaiſon fâcheuſe & ne penſant pas qu'ils en avaient plus de mérite, demanderent une Egliſe à la Haye. Les Etats rejetterent cette demande, en repreſentant qu'ils n'avaient pas beſoin d'une Egliſe particuliere, puis qu'il y avait dans le Bourg deux Miniſtres de leur opinion. Maurice leur accorda ſa protection, en leur permettant de faire prêcher chez un Officier de ſa maiſon. Le Haut-Conſeil enjoignit à ces enthouſiaſtes de ſe déſiſter de leurs pretentions. Ils répondirent par des invectives contre les Arminiens. Le Conſeil, la chambre des Comptes & les Magiſtrats demanderent au Prince de les aſſiſter : il répondit que les Soldats étaient deſtinés à repouſſer l'ennemi & ne devaient pas être employés contre les Citoyens. Mais, quand il s'agiſſait de ſoutenir le parti Calviniſte, il n'y a que l'épée, diſait-il, qui puiſſe mettre fin à la diſpute. On entendit même dire à Malderé, partiſan zélé de la maiſon de Naſſau, qu'il n'y avait d'autre remede à ces troubles que d'envoyer à la potence ſept à huit des principaux Arminiens. Dans l'aſſemblée des Etats,

Lettres & Neg. Carleton I. 189--194.

Grot. Apol. IX.

Uitenbog. leven. IX. 155, 180.

Hiſt. 84.

Maurice acheva de lever les doutes. Il se fit apporter la copie du ſerment qu'il avait prêté en 1586 : „ vous voyez ", dit-„ il," que j'ai promis de défendre la religion reformée jusqu'à la derniere goute de mon ſang : je ſuis réſolu de tenir mon ſerment". L'application ſinguliere de ce ſerment à des disputes ſubtiles & purement Théologiques, jetta l'étonnement dans tous les eſprits. On allégua toutes les raiſons poſſibles pour guérir Maurice de ſon erreur ; mais inutilement. Il aſſura même l'aſſemblée qu'il ferait donner le dimanche ſuivant la principale Egliſe aux Calviniſtes. Le Gouvernement, alarmé, jugea qu'il vaudrait mieux ſe prêter de bonne grace à ce qu'on ne pouvait empêcher. Il céda l'Egliſe de l'Hôpital à ces fougueux zélateurs, en leur enjoignant de ne pas former un Conſiſtoire à part ; condition a la quelle il ne voulurent jamais ſe ſoumettre. 1617.

On était ſurpris de voir, après des déclarations ſi formelles, Maurice continuer à garder Uitenbogaard pour ſon Miniſtre. Il ne voulut pas même lui permettre de ſe retirer ; quoique cet illuſtre Arminien demandât ſa démiſſion. Maurice attendait que ſon crédit & ſon nom euſſent renforcé le parti des Calviniſtes. Il ſe fit même donner des liſtes de ceux qui tenaient à la Haye pour l'un ou pour *Le Clerc* IX. 313.

Politique de Maurice. *Carleton.* I. 192. *Brandt. Reform.* XXVII. 558

1617. l'autre parti : mais il n'osa se joindre aux Calvinistes, quand il vit que l'accusation odieuse d'heresie allait tomber sur un nombre considérable d'honnêtes gens & même sur les plus qualifiés de l'Etat. Pour diminuer leur parti, il appuya lui même les bruits qui désignaient Barnevelt & les Remontrans comme vendus à l'Espagne, pour lui livrer le pays. Carleton ne cessait d'exciter Maurice à se déclarer *pour la bonne, pour la meilleur cause* & lui promettait l'assistance de son maitre. On voit par une conférence, qu'il eut avec Barnevelt, que le dessein de cet illustre pensionaire de Hollande était de réunir en un corps sous l'autorité des Etats toutes les sectes Protestantes pour augmenter leur force contre les Catholiques qui faisaient alors plus des deux tiers des habitans. (*) Carleton combattit ce Système : mais la cour de Londres lui avait fait

Le Clerc IX. 313. *Carleton* I. 195, 193, 235, 247, 248.

Ibid. 220.

Intrigues de la Cour d'Angleterre.

Ibid. 224, 225.

Ibid. 238.

(*) En 1585, on comptait dix Catholiques pour un Protestant (Voy. Tom. IV. p. 41.) En 1652, ils formaient à peu près la moitié des habitans. (*Parival intérêt de la Holl. p.* 16.) A present, ils n'en font plus que le tiers. On peut juger de là combien les religions favorisées gagnent à la longue du terrein sur celles à qui l'on retranche toutes les prérogatives civiles.

fait passer son ressentiment contre Barnevelt. Ce ressentiment fut encore augmenté par la connaissance de plusieurs lettres des deux Ambassadeurs de France qui se trouvaient alors à la Haye. Elles avaient été interceptées près de Paris par le parti des mécontens & communiquées au Duc de Bouillon & à ses amis de Hollande. Elles étaient remplies de fiel contre le Roi & l'Ambassadeur d'Angleterre, & contre le Gressier Aarsens. La Princesse Douairiere, le Comte Henri Frederic son fils & Barnevelt y étaient representés comme entiérement dévoués à la France & au parti de la Reine Régente. D'après ces informations & des mesures concertées avec Maurice, il fut résolu que le Roi Jacques, pour détruire les effets de la derniere lettre dont s'autorisaient les Tolérans & les Arminiens, chanterait une nouvelle palinodie. Carleton écrivit en conséquence &, pour mieux animer ce Roi Théologien, il se livra à tous les transports d'un zèle pieux contre les Magistrats d'Alkmaar qui s'étaient contentés de bannir de la ville le Ministre Venator, auteur d'un livre où il soutenait que les infideles pouvaient se sauver, s'ils observaient les commandemens de Dieu. Jacques écrivit aux Etats-Géné-

1617.

Ibid. 247-249.

Ibid. 251. *Le Clerc* IX. 318, 319.

1617. raux (*) pour les exhorter à conserver l'ancienne religion, extirper les nouvelles hérésies, sources des factions actuelles & convoquer un Synode national. On voit cependant qu'il ne regardait ces querelles que comme une dispute entre la puissance séculiere & la puissance Ecclésiastique.

Ibid. 284.

Maurice rompt ouvertement avec les Remontrans.

Cette lettre ne laissa pas d'encourager merveilleusement les Calvinistes. Ils se soulevèrent a Schoonhoven, à Oudewater, à Delft, à la Brille, à Leide & à Heusden pour se procurer des Eglises à part, ou des Ministres de leur choix.

Ibid. 289.

Grot. Apol. IX.

„ Il était tems," disaient-ils, „ de donner la *lettre de divorce* à la societé des Arminiens. Il valait mieux périr les armes à la main avec Maurice que de les souffrir." Il échapa même à quelques-uns de dire (†) qu'il fallait suivre l'exemple du Roi de France à l'égard du Marechal d'Ancre & étouffer par un coup d'Etat toutes les disputes dans le sang de Barnevelt ou de Maurice. Enfin une liste exacte de toutes les places occupées par les deux partis apprit à Maurice que son

(*) *Carleton* I. 272. La Lettre est datée du 20 Mars de l'année 1616. Elle ne fut remise que le 22 Avril 1617.

parti devenait le plus puiſſant. Alors, il aida les Calviniſtes à s'emparer à force ouverte de l'*Egliſe du Cloître* à la Haye. Ce nouveau trait de partialité fit plus de proſélites aux Calviniſtes que les Sermons les plus éloquens. Bien aſſurés que leur nombre commençait à balancer celui de leurs adverſaires, Maurice crut devoir lever le masque. Il déclara poſitivement qu'Uitenbogaard était un ennemi de Dieu & qu'il ne pouvait plus l'entendre en sûreté de conſcience. Il ſe rendit à l'Egliſe du cloître, accompagné de Guillaume, Stadhouder de Friſe & d'un cortége nombreux de Gentilshommes, de militaires & de membres du gouvernement, que ſon exemple avait tout à coup désabuſés des hereſies Arminiennes. La Princeſſe Douairiere, Barnevelt avec ſes fils, & pluſieurs autres perſonnes de conſideration, continuerent à fréquenter les prêches des Remontrans. Mais ce parti diminua bientôt à vue d'œil. Le Comte Frederic-Henri avait toujours paru favoriſer les Arminiens. On le vit heſiter ſur la religion qu'il choiſirait. Enfin, il crut devoir reſter attaché au parti que ſuivait ſa reſpectable mere. On crut même qu'il était ſecretement d'intelligence avec Maurice ; mais il a avoué dans la ſuite que ſa conduite faillit à lui faire perdre l'amitié de ſon frere: & lorſqu'il parut

1617.

Brandt II. 556.

Uitenbog. leven Ch. IX.

Brandt II. 556, 646, 647.

Carleton I. 338, 342.

Nieuw de d'Eur. T. I. p. 42.

1617. abandonner quelque tems ce parti, il eut soin de toujours le favoriser sous main, pour qu'il ne lui fût pas contraire, au cas que le Stadhouderat vint à vaquer.

La République donne des secours aux puissances étrangeres.

Au milieu de ces divisions intestines, les Etats n'oublierent pas leurs interêts au dehors. Toujours jaloux de jouer un rôle dans les scenes politiques, ils assisterent le Duc de Savoye alors en guerre contre l'Espagne d'un secours de cinquante mille florins par mois. Ils avaient auparavant envoyé des troupes à la République de Venise, engagée alors dans une guerre avec Ferdinand d'Autriche, Archiduc de Gratz qui fut depuis Empereur. Ce Prince soutenait les Corsaires qui ruinaient le commerce de Venise & partageait le butin avec eux. L'Europe vit avec étonnement une petite République naissante envoyer aux Venitiens un secours gratuit de trente sept vaisseaux & de sept mille hommes. L'Italie ne vit qu'en frémissant ces ennemis du siege de Rome aborder sur ses côtes. Mais la discorde, s'étant mise parmi les chefs, cette brillante armée se fondit par les fatigues & les maladies, suites d'un climat auquel les Soldats n'étaient point accoutumés.

Carleton I. 322. *Resol. Holl. Mars.*

Nani Hist. Veneta III.

Les Etats orgueilleux de leur puissance Maritime.

Les Provinces-Unies tenaient alors le sceptre des mers. On ne pouvait plus troubler impunément leur naviga-

tion. Devenues riches & puiſſantes, elles imprimaient partout le reſpect & la terreur. Elles rendaient avec uſure aux Anglais les outrages qu'elles en avaient reçus. Elles ne voulaient pas même payer, en pêchant vers les côtes d'Ecoſſe, les droits qu'on exigeait des habitans de la Grande-Bretagne. Des matelots Hollandais ôſerent, même ſous pretexte de pourſuivre des pirates, violer le territoire Britannique. Ils porterent le fer & la flamme à Crookhaven en Irlande & maſſacrerent pluſieurs habitans. Le Roi Jacques, plus occupé de matieres théologiques que de l'honneur de ſa couronne, ne ſut tirer qu'une ſatisfaction legere de cette inſulte. Il prit cependant feu à la nouvelle que les Etats avaient défendu l'entrée des draps teints & apprêtés d'Angleterre. „Quelle eſt donc, diſait-on à la cour de Londres, l'audace de cette nouvelle République ? A-t-elle oublié que nous l'avons tirée du néant ? D'où vient cette confiance téméraire dans ſes forces & ſon mépris pour notre faibleſſe ? Sommes-nous donc ſi mépriſables, qu'elle ne daigne plus s'embaraſſer de cultiver notre amitié ? Il fut un tems où ces Républicains eſtimaient & reſpectaient ce qu'ils apelent *la charrue de St. Bernard.* Ne craignent-ils pas que cet orgueil impru-

1617.

Carleton I. 280. II. 7, 9, 20, 26, 41, 52, 53.

Ibid. I. 110, 115, II. 14, 15, 27, 90, 103, 152, 164, 174.

1617. dent & précipité ne soit suivi de disgrace & de honte?" Barnevelt eut l'adresse de calmer ces premiers transports, en faisant entendre a l'Ambassadeur Carleton que la fabrique des draps etait une des richesses anciennes & naturelles des Pays-Bas que l'Angleterre leur avait enlevée.

Decouverte du detroit de Le Maire. *Ibid.* 322, 323, 326. *Aust. navig. door J. le Maire en W. C. Schouten. p.* 15. *&c.*

Mais rien ne servit davantage à relever la gloire des Etats sur Mer, que la découverte d'un nouveau passage aux Indes-Orientales. La Compagnie avait le droit exclusif de naviguer dans ces Pays éloignés par le Cap de Bonne-Espérance ou par le détroit de Magellan. Jacob le Maire fils du fameux négociant Isaac le Maire & Guillaume Cornelis zoon Schouten chercherent à y pénétrer par un autre passage. Ils s'avancerent près du détroit de Magellan, tournerent vers le 55e. dégré & trouverent, pour entrer dans la Mer pacifique ou du sud, un passage qui porte encore le nom de *Detroit de le Maire*. Ils aborderent dans plusieurs Isles auxquelles ils donnerent les noms des *Etats*, de *Maurice* & de *Barnevelt*, & dont ils s'emparerent au nom de la République. Cette decouverte ne laissa pas d'être fatale à ceux qui l'avaient faite. Ils furent d'abord accueillis avec honneur à Ternate, par Laurent Réaal, Gouverneur-Général de la Compagnie, qui se distinguait par son patriotisme

& par la protection qu'il accordait au mérite. Mais, a la rade de Jacatra le Président de la loge confisqua leur navire au profit de la Compagnie & distribua l'équipage sur d'autres vaisseaux. Jacob le Maire n'eut pas même le tems de jouir de sa gloire & de l'indemnisation éclatante qu'il méritait. Il mourut en revenant dans sa patrie. La fermentation que cette nouvelle causa dans la république, montre combien son commerce était alors florissant. Quoique ces Pays fussent déserts, & qu'on n'eût aucune perspective de commerce avantageux a y faire, il se trouva cependant des negocians qui offrirent de faire un fond de trois millions de florins, pourvu qu'on leur permît de former, pour y commercer, une Compagnie exclusive à l'exemple de celle des Indes-Orientales. 1617.

1617.

QUATRIEME EPOQUE.

Levée des milices apelées Waardegelders. *Division entre les Etats-Généraux & quelques Etats Provinciaux - Violente politique de Maurice, pour ménager la tenue d'un Synode National. Empriſonnement de Barnevelt, de Grotius & de Hoogerbeets.*

Inſolence audacieuſe des Gomariſtes.

DES que Maurice eût levé l'étendard du Schisme, & que le poids de ſon crédit ou plûtôt de ſon épée, comme dit le poëte Vondel, eût fait pancher la balance en faveur des ardens Calviniſtes, il ne fut plus poſſible de contenir l'impétueux eſſor de ces farouches Sectaires. Ils ſe ſouleverent à Oudewater, chaſſerent de l'Egliſe un Miniſtre qui ne prêchait pas les decrets abſolus, & ſe procurerent à force ouverte un Prédicant de leur opinion. A Delft, à la Brille, à Heusden, à Leide, le Magiſtrat n'était plus en état de s'oppoſer à leurs emportemens ſéditieux. Il y eut des matelots qui firent peindre les armes de Maurice ſur leur pavillon avec cette épigraphe menaçante: *Plûtôt combattre ſous les Drapeaux d'Orange que*

Holl. Ref. Mey. Trigl. 1023. Carleton I. 291. Grot. Apol. c. IX.

d'endurer plus longtems les Arminiens. 1617.
Les deux cours de Justice prirent même ouvertement le parti des séditieux & s'arrogerent le droit de prononcer au préjudice des Régences de plusieurs villes. Enfin, dans la plûpart des villes de Hollande, où les Magistrats étaient Remontrans, on s'apperçut qu'il se formait des factions, pour changer, par des émeutes populaires, le Magistrat, & même la forme politique du gouvernement municipal. On commença a soupçonner que Maurice cherchait à soulever le peuple pour s'élever au pouvoir souverain. Les Predicans portaient l'audace jusqu'à dire que ses services avaient merité cette faveur; & qu'il était bien triste que Barnevelt & le gouvernement actuel cherchaissent à diminuer son autorité. On fit courir de nouveau les bruits les plus injurieux contre tous les partisans de l'Arminianisme. Les Contre-Remontrans de la Brille presenterent une Requête à la cour de Hollande, où ils disaient, sans menager les termes, qu'on verrait bientôt *qui des deux partis aurait les poings les plus durs & frapperait le plus fort.* Barnevelt, poursuivaient-ils, aurait déja rendu leur ville & celle de Flissingue à l'Espagne, si Maurice n'avait fait échouer cette horrible trahison par sa sage activité. Il est impossible d'exprimer à quel point ces bruits

Brandt II. 647--655. *Grot. ibid.* *Carleton* I. 309. *Brandt Rechts-Pl.* 3. *druk* 120, 121. *Carleton* II. 39, 56. *Uitenbog.* I. IX. 122, 125, 135. X. 156. *Carleton* I. 292. II. 66, 67. *Brandt* II. 630, 631.

1617. calomnieux aigriſſaient l'eſprit de la populace. Les ennemis, jusqu'alors timides & ſecrets de Barnevelt, ôſaient ſe montrer avec plus d'audace & inſulter ce vénérable vieillard.

Lev. v. Barnevelt. in 4to. 68.

Dans cette extrémité, Barnevelt s'adreſſa pluſieurs fois à Maurice, le priant d'interpoſer ſon autorité pour contenir l'eſprit de faction & de révolte qui menaçait de bouleverſer la République. Maurice, bien loin d'avoir égard à ces repreſentations, défendit aux troupes d'aſſiſter le Magiſtrat contre ceux qu'il apelait les défenſeurs de la vraie reforme. D'après cette déclaration, les Régens de diverſes villes de Hollande, animés par Barnevelt, prirent une réſolution auſſi néceſſaire qu'elle était tardive & peu ſure. Ce fut de lever des milices connues ſous le nom de Waardegelders, qu'ils avaient eu de tout tems le droit de lever & d'entretenir à leurs frais, en leur nom & ſous leur ſerment. En même tems, il fut enjoint aux autres troupes d'obéir aux ordres des Magiſtrats qui reclamaient leurs ſecours. Cette Réſolution, que les Calviniſtes apelerent enſuite la *Réſolution rigoureuſe*, fut priſe à la pluralité des voix. Amſterdam, Enkhuyſen, Edam & Purmerende, refuſerent d'y acceder; & Dort ne tarda pas à ſe joindre à leur proteſtation. Les mêmes villes proteſterent encore contre la décla-

Levée des Waardegelders. *Ibid. 69.*

Grot. Apol. c. X.

Holl. Reſol Mout.

ration faite le lendemain par les Etats de ne point permettre la tenue d'un Synode, où l'on prétendrait établir de nouveaux articles de foi. Maurice fut aussi prié de veiller à l'exécution du premier edit. Toutes ces démarches furent inutiles. Grotius tenta encore avec le secours de l'ancien Bourguemaître Hooft, mais vainement, de ramener Amsterdam. Il passa même la mer avec Jean de Duivenvoorde pour gagner les Zeelandais. Mais il perdit ses soins & son éloquence. A Middelbourg les deux députés n'échapperent qu'avec peine à la fureur du peuple. A Veere ils furent conduits à la Barque à travers les huées de la populace & coururent risque d'être jettés dans l'eau. Cependant, à Leide, à Gouda, à Rotterdam, à Hoorn, à Schoonhoven, & dans une ou deux autres places de Hollande, on crut devoir lever de Waardegelders: mais leur nombre ne monta pas dans toute cette Province à plus de dix-huit cens hommes. Barneveld, à qui ces levées étaient le plus à coeur, se transporta à Utrecht & sous prétexte d'une indisposition, il resta dans cette ville jusqu'à ce que Lederberg, secrétaire des Etats de la Province, les eut engagés à lever aussi des milices semblables.

1687.

Carleton Hist. 1, 31. Basnage II. 621, 622.

Grot. Apol.

Ces précautions hardies déconcertaient tous les projets de Maurice. Il en fut alarmé. Il résolut de faire un

Mécontentement de Maurice.

1617. coup d'éclat. Sans avoir communiqué son dessein, il part brusquement pendant la nuit, accompagné de Frederic-Henri, son frere. Il se rend à la Brille avec deux compagnies d'Infanterie qu'il y laissa pour affermir, dit-il, le repos public. Les Magistrats ópposerent d'abord quelque difficulté & finirent par demander que ces Soldats leur prêtassent serment. Maurice refusa de les écouter. „ Ne soyez pas en peine," leur dit-il, „ je mettrai ordre à tout;" & il les força de recevoir les deux compagnies. Ce coup d'autorité, jusqu'alors sans exemple, dans une ville votante & souveraine, de la part d'un Officier de l'Etat qui n'en était que le premier citoyen, causa la plus vive douleur à tous ceux qui connaissaient les loix du pays & s'intéressaient à la liberté publique. Maurice s'excusa sur la nécessité de recourir à des mesures extraordinaires pour sauver l'Etat. Afin de donner quelque couleur à cette singuliere apologie, il fit répandre, avec une insidieuse lâcheté, que Barnevelt était prêt d'introduire les Espagnols dans la Brille; s'il n'eût prevenu cette trahison par sa prudence. Les personnes sensées n'ajoutaient aucune foi à ces bruits absurdes: mais la populace qui reçoit avidemment tous les bruits contre ceux qu'elle n'aime pas, frémissait de fureur. Maurice, qui vou-

contre la levée des Waardegelders.

Ibid. p. 242.

lait la gagner, n'était pas délicat sur le choix des moyens. 1617.

C'est ainsi qu'il s'essayait à faire dans les villes des changemens propres à favoriser ses vûes. Mais le grand objet de ceux de son parti, était d'écraser leurs adversaires, en les flétrissant par une proscription publique. Suivant le treizieme article de l'Union d'Utrecht, le pouvoir de regler tout ce qui concerne la religion, appartient à chaque Province en particulier. Ainsi la convocation d'un Synode national ne pouvait se faire que du consentement unanime de tous les membres de l'Union. Un article si formel désesperait les Calvinistes rigides. Pour en éluder la force, ils soutinrent que la religion réformée était le fondement & le lien de l'Union & que la convocation d'un Synode national appartenait aux Etats-Généraux. En soumettant l'affaire à la pluralité des voix, cette assertion leur donnait évidemment gain de cause: de sept Provinces, ils en avaient quatre pour eux, la Zéelande, la Frise, Groningue, presque toute la Gueldre; & même cinq villes de Hollande. En consequence, les Etats-Généraux subjugués par la passion des zélateurs & par les intrigues de Maurice qui trouvait son avantage dans la violation des privileges, s'arrogerent la discussion de cette affaire. Ils arrêtterent

Dispute sur la légitimité de la convocation d'un Synode par les Etats-Généraux.

Le Clerc IX. 524--325. *Grot. Apol.* c. 2. *Carleton* 108, 113.

1617. tenue d'un Synode à la pluralité des voix; & la ville de Dort fut choisie pour le lieu de l'assemblée. Les Députés de Hollande, d'Utrecht & d'Overyssel, protesterent contre cette resolution. Ils se retirerent même de l'assemblée & furent imités par deux Députés extraordinaires de la Gueldre. Ce qui parut encore plus singulier dans ces troubles, c'est que les cinq villes Gomaristes de Hollande protesterent contre cette protestation & que, dans les Etats-Généraux, on vit les députés d'Hasselt & de Vollenhove deux petites villes d'Overyssel qui ne votaient pas dans les Etats de la Province, apporter leur consentement a la tenue du Synode. Ces méfintelligences, compliquées & particulieres à la constitution des Provinces-Unies, menaçaient l'édifice de cette belle association d'une dissolution prochaine. Les plus éclairés d'entre les Remontrans, commençaient même à craindre de devenir les victimes d'une révolution sanglante. Ils opinaient pour qu'on acceptât le Synode. Il est certain que les mesures les plus violentes se preparaient dans le cabinet de Maurice. Uitenbogaard, d'un caractere flexible & modéré, voulut persuader Barnevelt de ceder aux circonstances & à la necessité. Mais ce grand homme, a qui la conscience rendait témoignage de la pureté de

Carleton II 16.

ſes intentions, qui ſe rapelait que ſes fidels ſervices & ſon inflexible fermeté avaient procuré de grands avantages à ſa patrie, pouvait-il, dans un âge ſi avancé, plier devant des hommes dont il avait tant de raiſon de ſoupçonner les vues ? *Que d'autres*, dit-il au Miniſtre, „ *abandonnent les droits de la patrie, moi jamais.* 1617.

Le Roi d'Angleterre ne contribua pas peu à ces réſolutions violentes. Ce fut même lui qui indiqua Dort pour le lieu de Synode. Il ne pouvait pardonner à Barneveit d'être plus affectionné pour la France que pour l'Angleterre, & d'avoir, dans tous les débats qui s'élevaient avec cette derniere puiſſance, eu le ſecret de faire triompher la cauſe de ſa patrie. Carleton, ſans doute pour s'étourdir ſur la part qu'il avait au complot formé pour perdre ce grand homme, cherchait à ſe perſuader que Barneveit était reellement coupable. „ *La malice même*, diſait cependant Winwood (*), „ alors miniſtre d'Etat de ſa Majeſté Britanique, *doit avouer que jamais perſonne n'a ſervi plus fidelement &*

L'Ambaſſadeur d'Angleterre prend beaucoup de part aux diſputes. *Carleton* I. 242, 262, 292, II. 35, 36, 58, 62, 63. 104.

Ibid. 67.

Ibid. 92.

(*) 7 *Octobre.*

1617. *plus utilement sa patrie*; mais *la fin couronne l'œuvre & il di lode lacera:) il faut qu'un Empereur meure debout: après avoir gouverné pendant* 40 *ans, avec tant de succès, objet d'affliction pour ses amis, de mépris pour ses ennemis, il est aux derniers abois & sur le point de produire, en rendant son dernier soupir, sa honte & son déshonneur.* „Barnevelt ne mollit point„ écrivait Carleton (*) :" selon toute apparence, il faudra qu'il succombe, avant qu'il soit peu, ayant, à la fois, le desavantage d'une santé délabrée, d'un parti faible & d'une mauvaise cause. (*)" La maniere dont les Remontrans traiterent le discours que fit alors Carleton dans l'assemblée des Etats-Généraux, n'etait gueres propre à diminuer le ressentiment de ce Ministre brouillon & passioné d'un Monarque qui ne savait pas voir de ses propres yeux. Dans cette harangue, il n'avait pas craint d'avilir son caractere d'Ambassadeur en descendant à des accusations injurieuses contre les Remontrans, & de compromettre ses lumieres politiques, en soutenant que l'Union d'Utrecht était fondée sur la réforme & que l'autorité séculiere n'avait aucun droit dans les matieres de religion.

Bid. III

(*) 8 *Novembre*.

Quand on lui opposait l'exemple de l'Angleterre „notre Roi," disait-il „ ; n'exerce son autorité souveraine dans les matieres de la foi qu'après avoir consulté les Docteurs. Quand le Diable éleve des questions oiseuses & subtiles, pour faire naitre des schismes, le Monarque s'oppose aux commencemens du mal. S'il a fait des progrès, il assemble des Synodes provinciaux ou nationaux, suivant que l'hérésie a infecté une partie ou le corps de l'Etat. D'après cet exemple, vous devez, disait-il aux Etats-Généraux, assembler un Synode„. Mais cet exemple avait-il produit d'heureux effets, ramené les sectes diverses à l'unité de la foi, c'est ce que Carleton ne jugea pas à propos de leur dire. C'était, cependant, le point essentiel, le point avec lequel les Arminiens embarassaient constamment leurs adversaires. Les Etats de Hollande acheverent de renverser les assertions hazardees par Carleton dans un écrit qu'ils rendirent public. Ils prouverent que la religion n'avait été qu'une des moindres raisons de leur soulevement contre le Roi d'Espagne, puisque des Provinces toutes Catholiques avaient été admises dans la confédération formée pour le maintien des privileges & libertés nationales. Le discours de Carleton fut encore attaqué plus vivement dans une brochure anonyme qui parut sous ce titre ironi- 1617.

Ibid. 186, 202.

1617. que: *Balance pour peſer en toute équité & droiture la harangue du très Docte & très prudent Seigneur Dudley Carleton Ambaſſadeur &c.* Elle parut auſſi en Français avec une preface ſatyrique & le *motto* de l'ordre de la jarretiere: *honny ſoit qui mal y penſe.* La publication de cette *balance* où l'on voyait combien les raiſons de Carleton étaient legeres, jetta cet Ambaſſadeur dans la plus violente colere. Il eut recours à l'autorité des Etats Generaux pour faire brûler cette brochure & punir l'Auteur & l'imprimeur. L'impreſſion qu'elle fit ſur lui fut ſi forte que, pendant longtems, il ne répondit aux queſtions politiques de la cour de Londres que par des plaintes ameres contre la *Balance.* On m'y reproche, diſait il, des défauts dont je ne disconviens pas. Mais ce qui me déſeſpere, c'eſt que ſa Majeſté Britanique n'y eſt pas reſpectée. Il crut pendant longtems que cette affreuſe brochure ſortait de la plume d'Uitenbogaard & de Grotius, quoiqu'on ait ſu depuis que Jaques Taurin Miniſtre à Utrecht l'avait compoſée. Auſſi Grotius n'eſt plus, ſelon lui, qu'un brouillon & une jeune tête chaude. Enfin ſon reſſentiment éclata avec tant de violence que des ſcelerats vinrent lui propoſer de le défaire de Barnevelt & de Grotius.

Carleton II. 119, 130, 141, 142, 204, 205, 213, 244.

Ibid. III. 51.

Le sieur Du Maurier, Ambassadeur de France joua, dans ces troubles, un rôle plus respectable, plus digne d'un ministre de paix. Il avait su démêler les desseins secrets de Maurice. Il ne craignait pas d'assurer que le Prince eût adopté l'hypothèse des Arminiens, si Barnevelt avait paru Calviniste zele. Peut-être, sans s'en appercevoir, ne suivait il lui-même que la Religion qui s'accordait avec sa politique. Les interêts de la France l'attachaient au parti de Barnevelt. Comme il était de la Religion Protestante, ainsi que les autres Ministres Français ses Prédécesseurs, il s'était declaré pour l'opinion des Arminiens Il exhortait cependant les deux partis à la concorde & à la tolérance. Non content de faire, pour cet objet, un discours dans l'assemblée des États-Généraux, il demanda audience aux Etats de Hollande, demande extraordinaire de la part d'un Ministre étranger, dit Carleton, fondé toujours sur le faux principe que la religion est une affaire qui regarde la Généralité & non chaque Province en particulier. Selon Carleton, il n'appartenait même, qu'au Roi d'Angleterre d'intervenir dans ces disputes de religion, parcequ'il était Protestant, *Défenseur de la foi*, & qu'un Prince Catholique ne pouvait être ami de la République. Du Maurier avait déclaré

1617.

L'Ambassadeur de France cherche à réunir les Esprits. *Aubery Mém. Art. Maurice.*

Brandt II. 643, 673. *Carleton* II. 138, 158, 129, 169, 176.

1617. qu'il aurait toujours la discrétion de ne pas se mêler de ces troubles. Il avait fait entendre qu'on devait éviter les remedes corrosifs pires que le mal. Carleton ne put jamais digerer ces paroles; & la passion l'aveuglait au point qu'il les dénonça au Roi d'Angleterre, comme offensantes pour ce Monarque & pour lui. Le Chevalier Lake, alors Ministre de sa Majesté Britanique, avait l'esprit assez pénétrant, le jugement assez calme, pour voir que, dans ces troubles, Maurice n'empruntait le manteau de la religion que pour voiler des desseins ambitieux, & qu'un Synode ne pouvait rien produire de bon.

Ibid. 39. 80. 86. 101 114. 136.

Maurice gagne plusieurs petites villes de Hollande.

Maurice, n'étant plus retenu au dehors & devenant tous les jours plus absolu au dedans, résolut de faire un nouvel essai de son autorité. Il quitte encore la Haye pendant la nuit. Les Magistrats de Leide, avertis qu'il devait passer dans leur ville, se disposaient à lui mander de remettre l'honneur de sa visite à un autre tems. Ils avertirent plusieurs autres villes de se tenir sur leurs gardes: cet avis n'empêcha pas Maurice de visiter Schiedam, Rotterdam, Dort & Gorkum. Il tâcha d'engager ces villes à consentir à la tenue d'un Synode. Il écrivit à d'autres villes, qu'on avait empiété sur son autorité par la levée des *Waardegelders*. Ces soins ne

furent pas infructueux. Plusieurs commencerent à se laisser ébranler Schiedam se réunit aux villes qui consentaient au Synode. Mais plusieurs autres villes de Hollande, Leide, Gouda, Rotterdam, Schoonhoven, la Brille, Alkmaar & Hoorn, accéderent à un mémoire vigoureux, rendu au nom de ceux de Haarlem. Ces neuf villes formerent une espece de confédération. Elles s'engageaient à se soutenir mutuellement pour défendre les droits & l'autorité des Etats de Hollande; pour maintenir la religion, mais sans permettre qu'on troublât les citoyens sur des articles non fondamentaux; pour s'opposer à l'audace des cours de justice qui autorisaient les particuliers à violer les édits des Etats; pour forcer les garnisons des villes à faire serment de défendre le Magistrat. 1618.

Huit villes de Hollande forment une espèce de confédération. *Le Clerc.* XI. 330.

C'étaient les derniers efforts de la liberté mourante. Déja Barnevelt sollicitait avec instance ce qu'il avait déjà demandé souvent, la permission de se démettre de ses emplois, qu'il ne pouvait, disait-il, plus remplir à cause de son âge & de ses infirmités. Mais, les Etats de Hollande lui déclarerent que, dans des tems si orageux, on pouvait moins que jamais se passer de ses services. Il se laissa gagner, quoi que l'audace de ses ennemis devint tous les jours plus effrayante. Leur malice éclata avec une

Nouveaux bruits injurieux publiés, contre Barnevelt. *Carleton* II. 230. *Regenbog* I. 315.

1618 nouvelle violence par la publication de differens libelles, les plus envenimés qu'on eut encore composés contre lui. On ne gardait plus de mesure. On le peignait formellement comme un traître qui s'était laissé corrompre par l'argent de l'Espagne, & l'on cherchait à prouver qu'il fallait employer les mesures les plus violentes pour changer le gouvernement. Bien des personnes crurent y découvrir le stile d'Aarsens, l'implacable ennemi de Barnevelt. Maurice, dans qui l'ambition & la vengeance avaient éteint les semences de franchise & de droiture qu'on avait remarquées dans son caractere, eut recours aux plus lâches artifices pour appuyer ces calomnies anonymes. Afin de guérir la Princesse douairiere, sa belle Mere de sa prévention pour Barnevelt, il affecta de lui dire en confidence que Barnevelt avait reçu de Bruxelles des coffres remplis de pistoles d'Espagne. Pour engager le Comte de Culenbourg, allié de sa maison, à quitter le parti des Remontrans" vous courez grand risque, „ lui dit-il insidieusement:" le parti que vous suivez, est d'intelligence avec les Espagnols." Le Comte, surpris d'une inculpation si peu croyable, demanda des preuves. „ Il n'est pas encore tems de les fournir répliqua le Prince ; " il faut auparavant faire quelques exemples des

Appuyés par Maurice.

Brandt II. 744. *Uitenbog.* IX 122. *Uitenbog. Hist.* 954. *Carleton* II. 843.

traîtres. Le Comte qui connaissait trop bien l'état des affaires, pourqu'on put lui en imposer: „ Je crois, reprit-il, que nous prenons en effet le grand chemin de l'Espagne. „ Cela vaudrait mieux, dit alors Maurice qu'autrement." Il avait déja declaré que cette affaire ne pouvait se décider que par l'épée. Il disait même hautement qu'il *moudrait bientôt comme poudre* l'Avocat & son parti. Tous ces bruits ne laissaient pas de faire impression sur le peuple qu'il importait de gagner, lors qu'on vint remettre a Barnevelt un de ces libelles écrit de la propre main de l'auteur. C'était un certain Jean Dankerts, autrefois notaire à la Haye, homme déja connu par plusieurs libelles de sa façon. Dans le tems de la trêve, il n'avait échappé à une juste punition que par l'intercession genereuse de ceux qu'il avait attaques. Une bile noire, un zele impétueux, sans frein comme sans pudeur, dominait ce vil instrument du fanatisme & de l'ambition. Son stile portait tous les symptômes de l'emportement & de la demence. Il préludait en criant au secours! au feu! & en invoquant le nom du Seigneur. Il prenait Dieu à temoin qu'il ne dirait que la verité. Eh! quelles verités Les Arminiens étaient, disait ce vil délateur, d'infames hérétiques, des loups dévorans, Barnevelt,

1618.

Uitenbog. hist. 938. Leven. X. 171. Holl. Ref. Avril. Nov.

1618. un *poltron chauve*, *le grand penſionaire du Pape*, & le plus inſigne traître que la terre eût porté. Qu'on aille à Bruxelles, pourſuivait cet impudent libelliſte: on verra dans les régiſtres, que Barnevelt en a tiré cent vingt mille Ducats & Uitenbogaard, quatre vingt mille Albertins. On trouva dans le même manuſcrit ſéditieux une liſte des perſonnes dont ce ſcélérat ſe promettait des retributions, pour faire imprimer ſon livre. Barnevelt, muni de cette piece, en fit part aux Etats. „ Voila," dit-il en pleine aſſemblée „ un Auteur qui ne peut ſe cacher ſous le voile de l'anonyme. Il énonce des faits bien articulés. Qu'il ſe préſente pour fournir ſes preuves. Je l'attends de pied ferme. Uitenbogaard ne reculera pas." Dankerts fut arrêté; on le mit en priſon à Amſterdam: mais la Régence ne voulut jamais permettre qu'il fût conduit à la Haye. Il fut même élargi, lors de l'empriſonnement de Barnevelt & recompenſé, comme ayant ſouffert pour la bonne cauſe.

Carleton II. 244.

Barnevelt fait ſon apologie.

Barnevelt n'avait jusqu'alors oppoſé que le ſilence, le mépris & ſa réputation à ces attaques violentes & multipliées. Il ſemblait avoir jusqu'alors regardé comme au deſſous de lui de deſcendre à une juſtification contre ces calomnies abſurdes & de ſi vils délateurs. Mais ne pouvant pas

1618.

se dissimuler qu'ils n'étaient que les instrumens d'une cabale puissante, il crut ne pouvoir sans danger differer de se justifier: son apologie est adressée aux Etats de Hollande. Cette piece est sans art: le vénérable vieillard semble mépriser les couleurs de l'élocution comme des ornemens vains & futiles. Mais le récit noble, simple & naïf qu'il fait de sa vie & de ses services, a quelque chose de grand, de touchant, qui gagne la confiance & subjugue l'esprit plus que tous les rafinemens trop souvent imposteurs de l'eloquence. Comme ceux qui jalousaient son autorité, affectaient de demander quelle était son extraction, sa patrie, il dit qu'il était né à Amersfoort d'une famille noble de la Veluwe, & que sa bisayeule sortait de l'ancienne maison d'Amersfoort. Il s'étend ensuite sur l'éducation qu'il a reçue, sur ses études & ses voyages. Il semble prendre plaisir à s'arrêter sur la maniere dont il deconcerta les pernicieux projets de Leicester & des Anglais. Il faisait sentir avec la chaleur de la verité, mais en dissimulant sa juste indignation, comment, au milieu des orages excités par cet ambitieux, il avait contribué au salut & à l'élévation du Prince Maurice. En un mot il resulte de ce mémoire apologétique que Barnevelt avait été le pere & l'appuy de la République nais-

Waaragt. hist. v. Barn. 146-188.

Le Clerc XI. 332-345.

Carleton II. 263, 264.

1618. sente, &, que malgré l'épée des Princes de Nassau, elle serait périe plusieurs fois sans le secours de ses conseils & de ses négociations. Il finit en invitant ses concitoyens à suivre l'avis des Rois de France & de Suede qui les exhortaient à la tolérance & à l'union, suppliant les Etats-Généraux, son Excellence, le conseil d'Etat, les Amirautés & les conseillers-committés à se renfermer dans les bornes de leurs instructions respectives.

Nouvelles attaques contre Barnevelt.

Telle était l'iniquité des tems que ce mémoire ne fit qu'augmenter l'animosité des ennemis de Barnevelt. „ Qu'avait-il besoin, disait Carleton, de remuer la „ cendre d'un Seigneur qu'Elizabeth mit „ en état de rendre les plus grands ser„ vice à la République & qui n'en fut „ recompensé que par une noire ingra„ titude ? Il espere fermer la bouche „ à ses détracteurs: il éprouvera, ce qui „ fut dit de Pasquin, que si le Pape le fai„ sait précipiter sans le Tibre, toutes „ les Grenouilles deviendraient autant „ de Pasquins." Et Carleton ajoutait qu'il y avait bien plus de grenouilles en Hollande que dans le fleuve qui baignait les murs de Rome. D'après ce singulier langage de la part d'un homme initié dans ces mysteres de sang, on ne doit plus s'attendre qu'à des projets violents. Les libelles commencerent à pleuvoir de

Ibid. 260. & 253.

nouveau. Il en parut un contre l'apologie de Barnevelt qui révolta tellement par l'impudence & la malignité, que les Etats de Hollande promirent cinq cens florins à celui qui découvrirait l'auteur & l'imprimeur. Ils prirent, en même tems, Barnevelt sous leur protection. Mais les villes de Hollande, opposées à la pluralité, refuserent d'afficher cet édit. Les écrivains satyriques, se regardant alors comme soutenus par l'autorité publique, n'en devinrent que plus audacieux. Maurice ne manqua pas de les encourager encore par son exemple. Barnevelt lui avait ecrit une lettre qu'il avait ensuite mise devant son apologie. Il se plaint que certaines personnes fomentaient les divisions intestines & portaient atteinte à la souveraineté de chaque province. Il invite le Prince à changer de mesures, pour son intérêt & pour celui de l'Etat. Maurice, après avoir examiné cette lettre, apela van der Myle, Gendre de Barnevelt. Pour ajouter l'insulte a l'oppression, il s'avisa de lui répondre par une historiette: „ Allez „ „ dit-il," apprendre à votre Pere qu'il y avait jadis un vieillard qui dans sa jeunesse aimait à débiter des contes bleus : a force de les repéter, le bon homme vint insensiblement au point de se persuader que ces contes étaient des faits réels. Il s'en

1618.

Holl. Ref. Juin.

Uitenb. le v. X. 117. hist. 938.

Carlet. II. 263.

1618. entêta même si fort qu'il eût donné sa vie pour en défendre la vérite."

Maurice devenu Prince d'Orange fait des changemens en Gueldre.

Maurice ne se bornait pas à ces moyens singuliers d'attaque. Il était devenu Prince d'Orange par la mort de Philippe Guillaume, son frere. L'acquisition des Seigneuries de Breda, de Buren, d'Ysselstein & de plusieurs autres places, augmentait ainsi sa puissance dans l'enceinte de la République. Cet accroissement de richesses ne fit qu'augmenter sa présomption & ses desirs. Il fallait réduire par la force les Régences des villes qui soutenaient la tolérance & les droits souverains des membres conféderés. Nous avons vu que la Gueldre était partagée. Il y avait dans la capitale de cette province, à Nimegue, bien des Régens qui voyaient avec effroi le changement qu'on se preparait à introduire dans la forme du gouvernement par les usurpations des Etats-Généraux sur les droits des Etats particuliers. A la pluralité de dix voix contre sept ils s'étaient même déclarés contre la tenue de Synode national. Maurice avait tenté vainement d'employer la voie de séduction. Les Citoyens de Nimegue, pour deconcerter entierement ses projets, résolurent de faire, au tems accoutumé, l'élection des Magistrat, suivant l'ancienne coutume. Nous avons vu (*) qu'a la reduction de cette ville

Holl. Res. Fevr. Mars.

Brandt II. 709, 711, 712.

Baudart X. 7.

Carleton II. 242, 243, 245, 246

20 *Fev.*

Agh. Mem. Carlet. II. 2[illegible].

Corps disp. T. V. p. II. 305.

Tom. IV. p. 211.

en 1591, Maurice s'était reservé le droit de disposer de l'élection des Magistrats, pendant le tems de la guerre. Depuis la trêve il avait continué l'exercice de ce droit. Les Regens, qu'animait l'esprit de liberté, prévoyant l'usage qu'il pouvait en faire dans les troubles actuels, assurés d'ailleurs que la plus grande partie des Bourgeois pensaient comme eux, resolurent de rendre aux corps de métier leur ancienne influence dans les élections. Maurice, averti de ces projets par ses créatures, prit tout d'un coup son parti. Avant que le peuple eût eu le tems de faire cause commune avec les Magistrats, il vole à Nimegue, vers le tems des élections. Soutenu par les Soldats de la garnison, il change tous les Magistrats en place & les Représentans de la commune appellés *Gemeentsluiden*. Les Magistrats déposés furent consternés de cette violente infraction des privileges. Ils se rendirent à la Haye. Ils se *jetterent entre les bras* des Etats-Généraux & des Etats de Hollande. Les derniers furent les seuls qui s'intéresserent en faveur de ces citoyens opprimés. Mais Maurice joignant toujours la politique à l'activité, se rendit aux Etats de Gueldre & sut les engager même à le remercier de ce qu'il venait de faire à Nimegue, à se déclarer pour le maintien de son autorité, pour la sup- 1618.

1618 preſſion des nouvelles milices & la tenue du Synode. Il y fit condamner & flétrir la conduite de Biesman, député de la ville aux Etats-Généraux, de Jean Bill Sindic & de Brienen, Gentilhomme d'une ancienne famille, trois illuſtres citoyens qui s'étaient diſtingués par leur patriotisme & contre le Synode. Maurice ſe rendit enſuite aux Etats d'Overyſſel, aſſemblés à Déventer. „ On ſe propoſe, leur dit-il, de ne diſcuter dans le Synode national que quelques diſputes de religion. Ses déciſions n'auront de force qu'autant qu'elles ſeront ratifiées par les Etats de chaque Province. On n'entend point préjudicier à leurs droits." A ces promeſſes, à ces conditions, les Etats s'engagerent à acceder à la tenue du Synode.

Maurice gagne les Etats d'Overyſſel. *May.*

Grot. Apol. ch. V.

Oppoſition courageuſe de la ville d'Utrecht.

La ville d'Utrecht, alors regardée comme le boulevart du parti Remontrant, prit ouvertement l'alarme à ces nouvelles vraiment ſiniſtres. Ryzenbourg & Zuileſtein, députés de la Province aux Etats-Généraux, manderent à leurs conſtituans que Maurice, non content d'avoir opprimé des hommes d'honneur & de bien à Nimegue, s'était, contre la raiſon & au grand chagrin des bons citoyens, fait admettre dans l'aſſemblée des Etats-Généraux. Dans le fort de leurs alarmes les Etats d'Utrecht cherchaient à s'aſſurer de quelques places

Carleton II. 231, 246.

voisines. Leur terreur était si grande que, dans le tems que le Prince se rendit aux Etats de Gueldre, ils avaient envoyé pour le prier de ne point passer par Utrecht. Maurice, qui se plaisait à étaler son courage intrépide, & à jetter dans l'embarras tous ces Bourgeois Républicains qu'il voulait accoutumer à respecter son autorité, regarda cette priere comme un défi. Il ne pensait pas a passer par Utrecht: peut-être cette priere le détermina à s'y rendre. Cette résolution hardie piqua vivement les Régens; ils délibererent s'ils ne lui tiendraient pas les portes fermées. Ils n'oserent cependant pousser les choses a cette extrémité: mais ils eurent soin d'empêcher la garnison de se mettre sous les armes. Sous pretexte de faire honneur a Maurice, mais en effet pour éclairer ses démarches, ils le firent garder toute la nuit par des Compagnies Bourgeoises. Mais, comme le Prince avait des Partisans secrets parmi les membres des Etats & que tous ces nouveaux Républicains ne respiraient pas ces sentimens farouches d'indépendance qui caractérisent une antique liberté, ou l'affranchissement récent d'un joug odieux, on vit, dans les délibérations, tous les symptômes de l'incertitude & de la crainte. On prit d'abord la résolution d'augmenter les nouvelles milices; ensuite on dé- 1618.

1618. libéra s'il ne ferait pas à propos de les casser. On observa que leur entretien commençait à devenir onéreux, que Maurice appellait cette *levée* une veritable *rébellion* & qu'il vaudrait mieux lui demander quelques compagnies pour les remplacer. Les députés de la province à la Haye, furent même chargés d'en parler au Prince. Mais, avant que de s'aboucher avec lui, ils conférerent avec quatre des principaux membres des Etats de Hollande, de Haan, Hogerbeets, Grotius, Pensionaires de Haarlem, de Leide & de Rotterdam, & de Lange, Bourguemaître de Gouda. Grotius fit ses efforts pour détourner ceux d'Utrecht de congédier les nouvelles milices & leur fit espérer des secours d'argent de la Province de Hollande. Avant d'en venir à une résolution décisive, les Etats de Hollande, voyant qu'on déliberait fortement dans les Etats-Généraux sur le licenciement des nouvelles milices, envoyerent une députation au Prince Maurice & au Comte Guillaume Louis. Barnevelt portait la parole. Il fit entendre que les villes n'avaient levé des Waardegelders que pour leur sureté & consentiraient à les licencier, pour vu qu'on leur envoyât des compagnies, non d'etrangers, mais de Soldats nationaux. Maurice rejetta cette ouverture plus propre à concilier les partis, qu'à favoriser ses

Wagen X. 206, 217.

des-

desseins ambitieux. Ainsi les députés d'Utrecht ne crurent pas devoir l'entretenir sur la proposition dont ils étaient chargés. Ils s'en retournerent, sans avoir rien fait. 1618.

Quoiqu'ils se fussent rétirés & que la majorité des Etats de Hollande s'épuisât en protestations, les Etats-Généraux ne laisserent pas de prendre la résolution d'envoyer quelques membres de leur assemblée, pour accompagner, en leur nom, le Prince d'Orange dans cette ville. Dans le dessein que Maurice avait formé de casser toutes les nouvelles milices, il avait habilement ménagé cette resolution des Etats-Généraux, pour couvrir sa conduite d'une apparente légalité. A cette nouvelle les Etats de Hollande firent partir pour Utrecht quatre autre députes de leur corps Toorenvliet, Hoogerbeets, Schoonhoven & Grotius, qui arriverent avant ceux des Etats-Généraux & Maurice. Ainsi l'opposition des deux partis fut désors caracterisée par des efforts éclatans de part & d'autre. Les choses étaient dans un état critique qui devait decider qui triompherait, du parti du Prince ou de celui de la liberté. Les députés obtinrent audience dans les Etats d'Utrecht le 25 de Juillet. Grotius figurait parmi ces députés, ce fut lui qui porta la parole. Il exhorta les

Brandt Iev. v. Grot. l. p. Carleton II.

1618. Etats à soutenir les droits de chaque Province déja blessés par des infractions violentes & ménacés d'une destruction totale: il leur recommanda de maintenir une bonne garde aux portes de la ville & d'empêcher qu'on n'y fît entrer des troupes étrangeres pour opprimer la liberté." Cette exhortation courageuse surprit quelques membres pusillanimes: mais n'est-il pas à craindre, dirent-ils, que Maurice ne fasse enfoncer les portes? *Ce serait une violence* reprit Grotius: & comme dans la suite, on lui fit un reproche de cette expression: les *vrais Hollandais*, dit-il, *ne sont pas des Courtisans. Ils ne savent désigner les choses que par leurs noms.*

Conférence remarquable de Maurice avec les Députés des Etats à Utrecht.

Brandt Grot. Leven.

Maurice arriva le soir avec les Commissaires des Etats-Généraux les Sieurs Voogt, Manmaker, Schot, Swartenbourg, Scheel & Gockinga. Le lendemain, il demanda aux Etats le licenciement des nouvelles milices & leur accession à la tenue d'un Synode. „ Je ne consentirai jamais, leur dit-il, d'un ton impérieux " qu'aucun citoyen soit opprimé pour cause de religion. Je veux être le pere & le protecteur des deux partis". Les députés vinrent ensuite le trouver, pour l'instruire qu'ils n'avaient d'autre objet que de se concerter avec ceux d'Utrecht sur les mesures nécessaires à la sûreté publique. „ on proté-

gera bien les Magiſtrats leur dit Maurice. On veut ſavoir auparavant comment ils gouverneront. On a déja voulu gliſſer cinq erreurs dans la religion. On a même projetté de me dépoſer du Stathouderat, moi prince d'Orange, & de me chaſſer du pays. J'y mettrai bon ordre, je ſais ce que je dois faire. J'ai pour moi cinq Provinces; & j'attends ici les députés de ſix villes de Hollande pour me ſeconder. „Ces villes étaient Dort, Amſterdam, Enkhuiſen, Edam, Purmerende & Schiedam dont les députés ſe rendirent effectivement à Utrecht. Ce langage étrange étonna les Députés, ſans les déconcerter. Ils répondirent qu'ils ne ſavaient pas qu'on eût projetté quelque choſe au désavantage de ſon Excellence, qu'on n'oublierait jamais de reconnaître ſes ſervices autant qu'il ſerait poſſible, & que la méfiance réciproque, provenant de points de religion ſubtils & peu importans, elle ſerait facile a lever en conciliant les eſprits par une tolérance réciproque, au lieu de chercher à les irriter ſans retour par des déciſions. Maurice inſiſta pour la tenue d'un Synode. Il osa avancer que les nouvelles milices étaient plus dangereuſes que des citadelles Eſpagnoles. Il lui échappa même de dire que tout cela venait de la faute de Barnevelt. „Quand il ne ſerait plus," lui répondit-on auſſitôt 1618.

1618. avec courage,,, ne ſerions nous pas également obligés de défendre les droits de la patrie?" Grotius ajouta qu'on voulait écraſer la Hollande & la ſoumettre aux autres Provinces. Maurice dit que Barnevelt ſemblait, au contraire, avoir voulu faire des ſeuls Etats de Hollande,, les Etats-Généraux. Ainſi Maurice ne cachait plus ſon projet d'altérer la conſtitution fédérative & d'écraſer le parti qui voulait borner les progrès de ſon autorité.

Embarras des Régens d'Utrecht oppoſés à Maurice. *Grot. Apol.* XIX. *Brandt* II. 83. *Wagenaar* X. 225, 231.

Cependant les Etats d'Utrecht, dirigés par l'éloquence de Grotius, firent réponſe à Maurice. Ils repréſenterent qu'ils ne pouvaient revenir contre les précautions qu'ils avaient priſes pour leur ſûreté, & qu'ils regardaient un Synode national comme une démarche inutile & même dangereuſe, s'il n'était convoqué du conſentement unanime de toutes les Provinces. Mais lors qu'on commença à ſoupçonner que Maurice n'entreprît, de ſa propre autorité, de licencier les nouvelles milices, cette ardeur courageuſe ſe ralentit un peu. On ſe demandait ce qu'il faudrait faire dans une conjoncture ſi délicate, les uns opinaient pour la ſoumiſſion; d'autres voulaient qu'on oppoſât la force à la force. Le Secretaire Ledenberg, homme bouillant & impétueux, ſecondé par quelques autres, donna des ordres pour faire arrêter les troupes qu'on verrait filer, pour pénétrer

dans la Province. Plusieurs membres de la Régence, Ledenberg, Zuilestein, Koningsvry, Hoeflaken, Zandenbourg, Ryzenbourg, Moersberg, De Gooyer, Groveſtein, Van Eck, & même le Grand-Bailly, Jean de Zuilen, noms mémorables dans les fastes de la liberté belgique, tinrent une assemblée, pour concerter les moyens de la soutenir & de conjurer la tempête qui menaçait de la renverser. Il s'agissait de savoir si les patriotes & les députés du Hollande pouvaient compter sur le courage des Waardegelders & des Compagnies Bourgeoises. Les députés de Hollande jugeaient que les milices devaient servir ceux qui les entretenaient à leur solde. On commença par interroger Harteveld, Capitaine des nouvelles milices: Mais il déclara positivement qu'on ne pouvait se fier à de pareilles troupes, & qu'étant composées de Bourgeois timides & non aguerris, elles n'oseraient tenir tête au Prince d'Orange & aux Etats-Généraux. On lui représenta qu'il ne s'agissait pas de s'armer contre le Prince ni contre les Etats: Mais Ledenberg ne laissa pas de lui reprocher sa lâcheté; & Koningsvry prit sur lui le commandement des Waardegelders. Les patriotes zélés ne laissaient pas d'être en proie aux plus cruelles perplexités. Barnevelt avait écrit à Ledenberg qu'il ne pouvait 1618.

1618. encore procurer des secours à la ville d'Utrecht, qu'il attendait à tout moment l'arrivée des Ambassadeurs Francais pour tirer, par leur entremise, Maurice d'Utrecht. Barnevelt avait, par son crédit, ménagé une Ambassade extraordinaire de la cour de France: il voulait par cet incident, faire échouer le Synode & soutenir son parti, &, avec l'argent que la France devait envoyer pour les troupes, assister ceux d'Utrecht. Il paraît même qu'il se concertait avec cette cour pour qu'elle retirât ses troupes pendant quelque tems, afin que le Prince d'Orange ne pût s'en servir pour opprimer la liberté de sa patrie. Le parti de la liberté attendait cette Ambassade avec impatience & fondait sur elle sa plus grande espérance.

Carleton II. 273, 274. III. 224, 225, 279, 238. *Grot. Apol.* c. XIX. *Brandt Grot. Ley.* 131.

Maurice casse les Waardegelders.

On comptait même sur le Gouverneur de la garnison d'Utrecht. C'etait un Anglais, nommé Jean Ogle qui dans les troubles de la ville en 1610, ayant couru risque de périr par les mains des fanatiques, s'était donné au parti de Barnevelt. Il paraissait disposé à résister vigoureusement à Maurice, s'il n'eût été abandonné par le Comte de Nassau, par Edouard & Horace Vere & par les autres Capitaines & Officiers de la garnison que Maurice avait eu soin de gagner. Enfin, ayant fait entrer dans la ville quelques-unes des Compagnies alors en gar-

Sentent. imprim.

Carleton II. 73, 81, 100, 136, 247, 293, 305.

nison à Amersfoort, Arnhem & Viane, il se prépara à exécuter ses projets. Ogle vint encore consulter les députés de Hollande sur ce qu'il devait faire. On se borna à lui recommander d'éviter les voies de fait. Le 30 Juillet, à la pointe du jour, on entendit battre les tambours; & la garnison se mit sous les armes. A ces mouvemens effets des ordres de Maurice, les députés de Hollande jugerent devoir sortir de la ville. Il était tems. Une demie heure plus tard, ils auraient été arretés comme prisonniers d'Etat. En se retirant, ils eurent la douleur de voir arriver les députés des six villes de Hollande devouées à Maurice. Funeste devouement! aveugle fureur de parti dont ces villes & surtout Amsterdam, ne tarda pas a se repentir! Maurice avec le secours de la garnison & de quelques compagnies introduites la veille, fait occuper tous les postes & se rend sur la place, apelée le *Neude*. Pour donner plus d'éclat & d'autorité à sa conduite, il était accompagné des commissaires des Etats-Généraux & entouré d'un cortege brillant de Seigneurs. Il fait venir devant lui les nouvelles milices alors chargées de la garde, leur ordonne impérieusement de mettre bas les armes, & les délie de leur serment. Il se rend ensuite dans les differens quartiers, fait assembler les milices & les licencie avec

1618.

Juill. 30.

Brandt II. 816---817. *Verbaal ende Rapport van 't gebesoigneerde ende gepasseerde by zyne Excel. en de Heeren Gecom. van de H. M. binnen Utrecht van den 25. July tot den 13 Aug. 1618. Copie communiquée à l'Auteur d'un Manuscrit du Greffe des E. G.* 31 *Juillet.*

1618. la même ſolemnité. Les Compagnies de Cavalerie couraient toutes les rues pour diſſiper les attroupemens qui pouvaient ſe faire. Après ce coup d'autorité, ſix députés des Etats de la Province, Eck, Hardenbroek, Ploos, Gereſtein, Pot & Hamel vinrent remercier les Commiſſaires & le Prince d'avoir, avec tant d'ordre & de bonheur, exécuté l'objet de leur voyage. Enſuite le Bourguemaître Pol vint accompagné de deux autres Magiſtrats, les prier de faire dans la Régence tous les autres changemens qu'ils jugeraient néceſſaires, & leur remit le plan qui fut enſuite ſuivi. Tous les autres Députés de la Province tirant les préſages les plus ſiniſtres de ces procédés violens, avaient pris la fuite & mis leurs perſonnes en ſûreté. Le lendemain Maurice ſe rendit dans le conſeil; & quelques Bourgeois, qu'on avait gagnés pour paraitre en qualité de Repréſentans de la commune, vinrent le prier de changer la Régence. Mais Maurice ne ſe contenta pas de créer de nouveaux Régens ou de laiſſer en place ceux qui l'avaient favoriſé. Il changea la forme entiere du gouvernement. Il n'eut garde de rendre aux Bourgeois leurs anciennes prérogatives. Il voulut que les quarante membres du nouveau Conſeil fuſſent à vie; quoique l'uſage eût toujours été de les renouveller tous les ans. Il chan-

3 *Aout Verbaal* &c. Changement dans le gouvernement d'Utrecht. *Carleton* II. 818, 991, *Brandt* II. 992.

gea pareillement les Elus & la noblesse. Ce dernier ordre fut augmenté de sept nouveaux membres. On observa que, les nobles députés Ryzenbourg, Bor d'Amerong, van de Waal, de Moersberg & Baeren de Koningsvry, étaient les mêmes dont les parens avaient souffert pour la liberté sous le gouvernement de Leicester. Maurice n'oub ia pas, au milieu de ces changemens violens, de se plaindre amerement de ceux qui voulaient, disait-il, le rendre odieux en publiant qu'il aspirait à la souveraineté. On sent bien que les zélés Calvinistes devaient gagner à cette revolution: ils vinrent sous le titre d'*Eglise affligée de la vraie religion chretienne reformée*, demander l'Eglise apelée *Buurkerk*, qui leur fut accordée. Ils trouverent bientôt qu'elle etait trop petite; & comme ils avaient l'autorité publique pour eux, ils forcerent bientôt leurs adversaires à leur céder la cathédrale. 1618.

Brandt ibid Verhaal en Rap.

Après ce triomphe plus facile que glorieux sur des Bourgeois timides & non-aguerris, Maurice orgueilleux d'avoir etalé son courage & cimenté son autorité, revint triomphant à la Haye. Il avait porté une atteinte mortelle à la liberté nationale: Il goûta cependant la satisfaction d'être remercié solennellement par les Etats-Géneraux. On eût dit que les députés se dispu-

Les Etats de Hollande consentent à casser les milices.

Brand 't leven v. de Groot 132.

1618. taient à l'envi à qui montrerait le plus d'ardeur pour consommer l'esclavage : ils rendirent à la pluralité des voix un édit pour faire casser les nouvelles milices dans toutes les villes : & les Etats de Hollande voyant qu'une plus longue résistance serait inutile, crurent devoir céder au malheur des tems. Les Magistrats de Leide & de Rotterdam n'obéirent qu'en frémissant. Mais, pour ne pas donner lieu à des contestations sanglantes, ils se mirent à la discrétion de l'infracteur de leurs droits, en licenciant les milices que faisaient leur sûreté. Les Etats-Généraux inviterent alors les Princes étrangers à favoriser le Synode indiqué à Dort : Mais les Etats de Hollande protesterent contre cette démarche. Ils trouvaient absurde que des Provinces avec les quelles elles n'étaient jointes que par un lien de confedération, ôsassent indiquer malgré eux une assemblée dans une ville de leur territoire. Mais que peut-on contre la force? Après avoir presenté plusieurs plans de conciliation, la Hollande se vit obligée de permettre ce qu'elle n'était plus en état d'empêcher. La ville de Gouda résistait encore, lorsqu'un événement imprévu jetta la consternation dans l'assemblée & rompit les délibérations.

Utenbog. Hist. 005 &c Notut. Zeel. 26 Octob. Brandt 733, 755, 756, 769, 820. *Carleton* II. 252. *Aubery Art. Barn.* *Holl. Ref. Aout. Brandt* II 831, 839.

Emprisonnement de Barnevelt,

Maurice n'avait pas oublié les oppositions suscitées pour faire échouer ses des-

feins à Utrecht. La facilité avec laquelle il les avait surmontées, lui fit juger qu'il était tems de pousser les choses à l'extrémité & de se frayer tout à fait la route au pouvoir arbitraire par le sacrifice de ceux qui, jusqu'alors, avaient arrêté ses pas. Il avait, pour colorer ses démarches, la faveur des Etats-Généraux, de six villes de Hollande & du parti des Calvinistes zélés qu'il commençait à faire triompher partout. A mesure que ce parti croissait, Barnevelt voyait sa réputation s'éclipser avec son crédit: plus ses ennemis se multipliaient, plus les bruits de trahison répandus contre lui trouvaient des esprits crédules: car on croit aisément ce qu'on desire. Avant la derniere révolution opérée à Utrecht, Grotius avait eu vent qu'on projettait de s'assurer des principaux membres des Etats de Hollande. Il avait cru devoir avertir Barnevelt, s'il ne serait pas prudent de se mettre à couvert contre l'orage en se retirant dans quelque place forte. Mais Barnevelt qui s'imaginait qu'il aurait toujours un libre accès à la justice & qui se sentait sous la protection formelle des Etats de Hollande, ne crut pas devoir s'alarmer. Enfin, l'Ambassadeur Carleton arrivé d'Angleterre, où il avait fait un voyage, ayant promis à Maurice l'aveu & l'apuy de son maître, le Prince resolut de ne plus dis-

1618.

Grotius, Hogerbeets & Ledeuberg.

H. de Groot Ley. l. 124.

Carleton II. 282, 284, 287, 288. *Brandt* II. 884. *Uitenbog.* II. ß. 994.

1618. férer. Quelques paroles échappées à Barnevelt, faisaient craindre au Prince d'Orange que la decision de ces disputes ne fût remise à l'arbitrage du Roi de France. Son dessein transpira cependant. Le Conseiller Berkhout se rendit avec une autre personne chez Barnevelt, pour l'avertir qu'on se préparait sûrement à l'arrêtter. Barnevelt se contenta de leur dire: Messieurs je sais qu'ils sont bien *méchans je vous remercie de votre bon avis.* Mais il ne crut pas devoir en profiter. Le lendemain, Uitenbogaard vint le voir dès les sept heures du matin. Il le trouva pensif & plongé dans une profonde mélancolie. Il crut devoir le consoler, en lui rapelant l'exemple de plusieurs grands hommes qui, pour avoir rendu les plus importans services à leur patrie, n'avaient été payés que par une noire ingratitude. Vers les neuf heures, Barnevelt monta dans son caroſſe pour se rendre aux Etats de Hollande (*). Avant qu'il entrât dans l'assemblée, on vint l'avertir que son Excellence voulait lui parler. Quand il fut arrivé dans l'appartement où Maurice donnait audience, on le con-

(*) Le 29 Aout. C'était un mercredi et non pas un dimanche, comme le dit, par erreur, Mr. Wagenaar; puisqu'il y avait ce jour assemblée des Etats.

duisit dans un autre. A peine y fut-il entré que Nythof, Lieutenant de la garde du Prince l'arrêta prisonnier, au nom des Etats-Généraux. Barnevelt lui dit qu'il voulait parler a son Excellence. On lui répondit en le menant dans la prison. Grotius & Hogerberts furent mandés & arrêttés de la même maniere. Ils furent renfermés-tous trois dans des appartemens differens; sans qu'aucun d'eux fût le sort qu'avaient éprouvé les compagnons de son malheur. Le même jour on envoya à Utrecht pour se saisir de Ledenberg. Il fut tenu quelque tems prisonnier dans sa maison. On le conduisit ensuite à la Haye. 1618.

Une démarche si violente ne pouvait venir d'un ordre des Etats-Généraux. Il aurait transpiré, & les trois victimes auraient eu le tems de se mettre à couvert. Aussi cet ordre n'était-il autorisé que par les Commissaires des Etats-Généraux que Maurice avait menés à Utrecht. Ils s'etaient concertés avec les deputés des six villes de Hollande (*) du parti Calviniste; pour charger le Prince de cette resolution, jugeant qu'il vaudrait mieux le faire approuver des Etats-Généraux après l'exécution qu'il ne serait facile de l'exécuter, si l'on commençait par leur demander leurs avis. Aussi les Etats-Généraux donnerent-ils

Surprise causée par cette violence.

Utenh. liv. XIII. 244. *Brandt* II. 841, 846.

(*) *Carleton* II. 289.

1618. leur approbation & leur sanction à cette violence. Mais les députés de la Hollande qui se trouvaient dans cette assemblée, en furent frappés comme d'un coup
Ibid. 290. de foudre. Leur consternation fut si grande qu'aucun d'eux n'eût la force de proferer un mot. Enfin Mathenesse, un des membres de la noblesse qui, dans ces tempêtes civiles, se distingua le plus par son patriotisme & son courage, rompit le silence par ces paroles énergiques & mémorables : *Vous nous avez*, dit-il, *ôté la tête, la langue & la main : vous ne devez donc attendre de nous que le silence & l'étonnement.* Mais que pouvaient les efforts & les protestations du patriotisme contre la force & la supériorité ? Les Etats-Généraux manderent le même jour aux Etats de Hollande qu'ils n'avaient pris la résolution extraordinaire de faire arrêtter les trois prisonniers que pour sauver la République, ménacée d'une ruine totale. Cette nouvelle jetta l'assemblée dans le dernier étonnement. Elle répondit à la pluralité des voix, qu'elle était consternée d'une pareille démarche & qu'elle ne pouvait la considérer que comme une violente infraction faite aux libertés & aux droits de la Province.

Artifices de Maurice pour éluder l'éclat.

Elle députa promptement au Prince d'Orange pour exposer ses griefs & reclamer le secours que sa charge l'obligeait

de prêter à la Province de Hollande comme Stathouder, & protecteur de ſes privileges. La demande etait adroite & preſſante. Maurice fit ſemblant de ne la pas bien comprendre. „ Cela ne me regarde pas," dit-il: „ On s'eſt borne à exécuter les ordres des Etats-Généraux. Il faut croire qu'ils n'ont pas agi ſans de bonnes raiſons. On ne conteſte point les droits de la Hollande. Elle pourra les diſcuter avec les Etats Généraux. „ Il ajouta, toujours avec la même diſſimulation, que Barnevelt avait eté un homme ſage, mais qu'ayant perdu ſon crédit dans les Etats-Généraux, il voulait le rétablir par des moyens dangereux. Il finit par promettre que cette affaire ne trainerait pas, & que Barnevelt ne courait aucun danger. Il employa la même défaite en parlant à Meſſieurs Van der Myle & Veenhuiſen, Gendres de Barnevelt & au Sieur de Groenveld, fils de cet illuſtre priſonnier: ils étaient venus le prier d'avoir égard au grand âge de leur Pere & de permettre qu'il eût ſa maiſon pour priſon: „ c'eſt l'affaire des Etats-Généraux, leur répéta Maurice: votre Pere n'a pas plus à craindre que moi." Veenhuiſen voulut juſtifier ſon Pere, pour s'être oppoſé à l'*Egliſe du Cloître*, où les Calviniſtes avaient arboré l'étendard du ſchiſme à la Haye. Il avait à peine nom-

1618.

giſſement des priſonniers.

Le Clerc T. II. Liv. IX. 3.

Brandt II 842.

1618. mé cette Egliſe que Maurice affectant tous les transports d'une ſainte & pieuſe colere; Comment! „ dit il," qui conque oſerait ici s'oppoſer à l'Egliſe du Cloître, ne s'en retournerait pas ſur ſes propres jambes." Le même jour, les Seigneurs de Schagen & d'Asperen, deux des principaux membres du corps de la nobleſſe, pererent, l'épée à la main, jusqu'a l'appartement de Barnevelt. Ils demandaient hautement qu'il fût relâché, & paraiſſaient déterminés à l'emmener avec eux. Maurice accourut au bruit, & commanda qu'ils fuſſent desarmés & empriſonnés jusqu'à ce que les Etats-Généraux en euſſent ordonné. Il jugea cependant que cette nouvelle violence pourrait lui ſuſciter de puiſſans ennemis. Il ſe contenta de les faire renvoyer avec une reprimande. On affiche le même jour à la Haye une déclaration qui n'était ſignée de perſonne. On y inſtruiſait le public que, pour prévenir une conſpiration qui venait d'expoſer la République au plus grand danger, la ville d'Utrecht & pluſieurs autres à des émeutes ſanglantes, on avait jugé devoir arrêter Barnevelt, Hogerbeets & Grotius.

Brandt Regspl.

Jugemens divers ſur cet empriſonnement.

Cette complication de démarches irrégulieres & violentes donna lieu à bien des opinions diverſes, ſuivant la diverſité des partis & des vuës. Les Calviniſtes

nistes applaudirent hautement. Ils soutenaient que pour conserver la bonne religion dans sa pureté & l'union des Provinces prête à se dissoudre ; les Etats-Généraux, tenus de veiller à la conservation de la République, avaient dû preferer le salut de la patrie à des considerations particulières. La fureur des partis était si grande qu'un ministre fanatique de ce tems là (*) n'a pas craint d'écrire qu'après une nuit longue & désastreuse, l'empriſonnement de Barnevelt était l'aurore d'un beau jour. Le petit nombre de ceux qui n'avaient pris aucun parti, jugeaient qu'un coup d'État si violent était inutile, puisque le Synode était résolu & les nouvelles milices licenciées. Les Anglais, qui se trouvaient dans le pays, ne purent étouffer leur joie. Enfin, disaient-ils, est écrasée la ligue puissante qui gouvernait impérieusement la Republique. Avec elle est tombée l'ennemi le plus dangereux de l'Angleterre, l'audacieux contempteur des actions & de la personne de sa Majesté Britannique. Enfin il a plu à Dieu de sauver son église dont ces dangereux novateurs voulaient saper l'édifice par des manœuvres diaboliques. L'Ambassadeur ne se contenta pas d'étaler son approbation & celle de son maitre : il fournit même des articles d'accusation contre Barnevelt. „Je m'attends, disait il, que cette démar-

1618.

Grot. Apol. c. 13. *Carleton* II. 290, 308.

(*) *Baudart Hist.* X. 64.

Ibid. 286, 305, 309.

Carleton I. 310, 316, 523. *Baudart* X. 63.

1618. che produira d'heureux effets pour l'Angleterre, par la chûte d'un Miniſtre dont on a remarqué généralement la hauteur & le peu d'affection pour notre nation, qui s'eſt toujours montré moins attaché à notre alliance qu'à celle de la France." Il encouragea Maurice qui, sûr de la faveur du Roi d'Angleterre, ſe flatta plus que jamais de conſommer la révolution. Mais les patriotes zélés & les Arminiens pouſſerent des cris de fureur. On afficha & l'on répandit des placards où l'on invitait un nouveau Brutus à délivrer ſa patrie d'un tyran. (*) N'avions-nous, diſaient-ils, acquis la liberté que pour voir nos privileges foulés aux pieds ? L'Espagnol pouvait colorer ſes procédures tyraniques du nom du Souverain. Mais quelle raiſon peuvent alléguer quelques particuliers ſans caractere, en faiſant, de leur propre autorité, enlever les trois principaux Magiſtrats de la Province, contre la volonté des Etats leurs uniques & légitimes juges & ſouverains ? L'aveu poſtérieur des Etats-Généraux a-t-il pu rendre valide une

Grot, Apol. c. 13.

Baud. ib.

(*) *Hollanders uw privilegien en vryheid zoet*
Worden nu t'eenemaal getreden onder de voet!
Een Brutus kan ons helpen!

procédure si contraire aux loix ? Ont-ils quelque jurisdiction dans un endroit où ils ne s'assemblent eux-mêmes que par la permission des Etats de Hollande? Ils violent encore le droit qu'ont les Hollandais de ne pouvoir être arrêtés, sans une information préalable, à moins d'être surpris en flagrant délit. Les Etats-Généraux ont-ils à se plaindre de la conduite de ces trois Ministres? Ils ne peuvent donc se constituer les juges dans une affaire où ils sont la partie plaignante. 1618.

Après une atteinte si terrible portée aux privileges les plus sacrés de la Hollande, aux principaux fondemens de la confédération Belgique, il était difficile de ne pas s'alarmer sur les procédes ultérieurs des Auteurs de ces violences. Il y en eut même plusieurs de ceux qui avaient favorisé ces mesures qui commencerent a en redouter les suites. Plusieurs des principaux Partisans de Barnevelt, crurent devoir se mettre en sûreté, en abandonnant le pays. Uitenbogaard se retira dans le Brabant. Van der Myle, averti qu'on le veillait de près, s'enfuit précipitamment en France, d'où il ne revint que l'année suivante.

Fuite de plusieurs à Citoyens attachées Barnevelt.

Uitenbog. Ley. ch. IX. 147.

Carleton II. 02, 308, 313.

L'emprisonnement de Barnevelt enhardit ses ennemis à se montrer en toute liberté. On le déchira plus cruellement que jamais dans des libelles, des chansons

Bruits répandus contre les prisonniers

1618. & des eſtampes allégoriques. (§) Pluſieurs de ceux qui lui devaient leur fortune, furent les premiers à couvrir lâchement de boue celui qu'ils encenſaient auparavant comme leur idole. Son intelligence avec les deux autres priſonniers & la part qu'ils avaïent eue dans l'affaire d'Utrecht, donnerent occaſion aux rapports les plus étranges & les plus odieux. Ce qu'on a pu découvrir de plus hardi dans leur plan, était d'empêcher, & même par les voies de fait, que Maurice, de ſa propre autorité, ne caſſât les nouvelles milices. Mais ils n'agiſſaient que de concert avec les Etats de Hollande & d'Utrecht qui avaient droit de regarder les procédés violens de Maurice comme de vrais crimes de leze-majeſté. On en vint jusqu'a publier qu'ils projettaient une réconciliation avec l'Eſpagne, au cas que Maurice refusât de renoncer au Syſtême de tyrannie qu'il avait adopté.

Baudart X. 63, 64.

Carleton II. 330, 344.

Brandt II. 935.

Carleton II. 344.

Carleton II. 294.

Grot. Apol. ch. 13.

Vaderl. Hiſt. X. 261.

Propoſition des Etats de Hollande.

Les Etats de Hollande, que cette incendie menaçait de plus près, étaient encore bien loin de fléchir. Les villes de

(§) On peignit le Prince paſſant le peuple par un tamis & ſe réjouiſſant à la vûe d'une vieille qui regardait à travers ſes doigts du haut d'une tour qui s'écroulait. L'Arminianisme était figuré par la tour & la Princeſſe Douairiere d'Orange par la vieille à qui l'on fait dire : *nescio quid mali facient.*

Rotterdam & de Leide demanderent hautement que leurs penſionaires fuſſent relâches ou ſoumis à des procédures compatibles avec leurs privileges. Maurice, pour éluder la force de cette nouvelle attaque, eut recours à ſa défaite ordinaire, en renvoyant le tout aux Etats-Généraux. Pendant que les députés des villes de Hollande deliberaient avec leurs commettans ſur ces procédures extraordinaires, pluſieurs de ces villes propoſerent une réſolution adroite & vigoureuſe. Elles auraient appelé les trois priſonniers devant le tribunal des Etats de la Province. En cas de refus, elles ne devaient point conſentir qu'ils fuſſent examinés, ſi non en préſence des Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & de Suede, pour les abandonner à toute la rigueur de la juſtice, au cas qu'ils fuſſent convaincus d'intelligence avec l'Eſpagnol. Il n'y avait rien dans ce projet qui ne fût juſte & raiſonnable. Mais les ſix villes de Hollande, qui faiſaient Corps à part & Maurice qui ne voulait pas s'arrêter en ſi beau chemin, n'avaient garde d'approuver un projet qui leur eut dérobé leurs victimes. 1618.

Brandt II. 845, 846, 848, 850, 851, 891, 925. *Uitenbog. Hiſt.* 1007, 1011. *Leven.* XI. 206. *Carleton* II. 304, 305, 307, 308, 313.

Maurice ſentit alors que, tant que les conſeils des villes Arminiennes demeureraient les mêmes, il rencontrerait des obſtacles éternels dans ſes projets d'ambition & de vengeance: Pour prévenir

Maurice change les Regences de pluſieurs villes.

1618. toute espece d'accomodement & porter le dernier coup au parti de la liberté encore étourdi de l'empriſonnement de ſes trois principaux Chefs, il réſolut de faire un changement extraordinaire dans les Régences de pluſieurs villes. Il avait trop bien réuſſi à Nimegue & à Utrecht; pour craindre que ſes efforts rencontraſſent dorénavant la moindre oppoſition. Cependant, pour être plus sûr du ſuccès, il eut ſoin de ſe faire aſſiſter d'un *7 Sept.* certain nombre de Soldats. Il ſe rendit d'abord à Schoonhoven, où il changea la Régence. Enſuite il viſita ſucceſſivement la Brille, Delft, Schiedam, Gorcum, Oudewater, Woerden & Monnikendam. Il fit les mêmes changemens dans toutes ces villes; & dans le tems qu'il violait ſi indignement leurs privileges, il ſtipulait que cette démarche n'y porterait point préjudice.

Il rencontre quelques obſtacles à Hoorn.

Il ne trouva pas la même facilité dans la ville de Hoorn. La Régence avait commencé par défendre l'entrée de la ville à la garniſon qu'il y avait envoyée au commencement de l'année. Dès qu'elle apprit que Maurice était dans le voiſinage, elle députa pour le prier de ne point entrer avec un nombreux cortege. Maurice commença par répondre d'une maniere ambigue, & finit par déclarer qu'il ne retrancherait pas un ſeul *2 Octobre.* Page de ſon train. Il retint même les

Velius Hoorn 559, 597.

Carleton II. 336.

députés; mais ayant trouvé les portes fermées, à l'exception du guichet, il les fit passer devant lui. Les Magistrats, après s'être abouchés avec ces députés, furent d'avis d'ouvrir les portes; ils avaient un avantage que les autres villes n'avaient pas, celui d'être soutenus par la Bourgeoisie. Ils crurent pouvoir compter sur cet appuy. En effet les milices Bourgeoises se mirent sous les armes. Elles bordèrent toutes les rues jusqu'à la maison où Maurice devait loger. Elles s'assurerent de l'hôtel de ville. Elles s'emparerent de tous les postes importans. Plusieurs même ne cachaient pas leur desir ardent d'en venir aux mains avec les Arquebusiers du Prince & d'exposer leurs vies pour la défense de la liberté. Les Magistrats n'avaient qu'à faire un signal; & Maurice courait lui-même risque de sa vie. Mais les suites de cette démarche hardie effrayerent les Régens. Ils craignaient d'ailleurs quelques Bourgeois qui paraissaient dévoués au parti de Maurice. Le premier jour se passa en alarmes réciproques. Le lendemain Maurice manda les Capitaines de la Bourgeoisie: „Pourquoi," leur dit-il, „ une garde si forte? Vous ai-je donné occasion de vous défier de moi?" Ils s'excuserent sur les Bourguemaîtres, & ceux-ci sur les membres du Conseil qui, ne pouvant plus tergi- 1618.

1618. verser, demanderent nettement à Maurice de ne pas violer leurs privileges en changeant les Magistrats, ou de s'en tenir à l'augmentation de quelques membres du conseil. Maurice parut goûter cette derniere proposition. Sur cette confiance, les Magistrats déférerent à ses sollicitations & renvoyerent les milices. Enfin Maurice charmé de les voir ainsi tomber si facilement dans le piege, fit entrer adroitement quelques Compagnies Frisonnes dans la ville. Après les avoir distribuées dans les postes importans, il se rendit à l'hôtel de ville, au milieu d'un Cortége nombreux de Gentilshommes, & de plusieurs enseignes qu'il fit ranger en demi-cercle sur la place. Pouvant alors déployer sa puissance avec le plus grand appareil, il déposa le conseil à l'exception de huit membres, aux quels il rendit leurs places. Ensuite il cassa les capitaines de la Bourgeoisie. Le Grand-Baillif, étonné lui-même de ce coup d'autorité, demandait à son Excellence jusqu'où ces changemens devaient aller?„ C'est assez, dit alors Maurice, & même trop. Aussi ne toucha t-il point au corps des Echevins, quoiqu'il s'y trouvât des membres du Conseil déposé. Après ce glorieux exploit, il se rendit encore dans d'autres petites villes de la Nord-Hollande, & fit des changemens semblables à Alkmaar & à Medenblik.

5 Octobre

Dans tous ces changemens, Maurice fit éclater cette audace & cette intrepidité qui caractérise un guerrier familiarisé avec le péril. Il semblait prendre plaisir à se jouer des craintes & des alarmes qu'il inspirait a des Magistrats qui n'avaient que le courage d'une liberté pacifique. Grande & importante leçon qui montre aux Républiques le péril qu'elles courent de voir leur liberté tomber au pouvoir des armées qu'elles entretiennent pour sa défense, & qu'elle n'est jamais mieux assurée que quand elle est soutenue par les citoyens eux-mêmes & que l'usage des armes leur inspire cette fierté, cette ardeur guerriere, qui sied si bien aux enfans de la liberté & leur donne la force avec le courage de la soutenir. 1618.

C'est de cette époque qu'on peut dater la révolution alors opérée dans la République. On peut fixer cette revolution à deux articles principaux: l'un fut la supériorité que s'arrogerent alors les Etats-Généraux sur les Etats des Provinces dans toutes les affaires concernant la guerre & la religion; l'autre le pouvoir que s'attribua Maurice de changer à son gré les membres du gouvernement. Avec ce pouvoir Maurice foumet tous les corps de l'Etat & regne en maitre absolu. Dèslors plus de liberté, plus de courage patriotique; dès lors tout respire, au dedans, l'avilissement, la flatte- Réflexion sur les changemens.

1618. rie, la baſſeſſe, la tyrannie, l'esclavage; quoiqu'au dehors le gouvernement ſoutienne ſon crédit; parceque la realité du pouvoir eſt réunie dans les mains d'un chef militaire. On dirait que Maurice avait pris pour ſon modele, le troiſieme Empereur de Rome. Vous le voyez, comme Tibere, marcher d'abord à pas lents vers le despotisme, s'avancer enſuite plus rapidement, arriver enfin au comble de ſes voeux, toujours détournant le ſens des loix, pour en détruire la force, toujours ſous le voile des formes républicaines qu'il conſerve heureuſement. On y voit avec un étonnement mêlé d'indignation contre le maître & contre les Esclaves, la prodigieuſe métamorphoſe des Belges confédérés, cette nation qui venait de combattre pendant quarante ans pour ſa liberté, ſe laiſſer enchaîner lâchement par un nouveau maître. Il faudrait l'éloquence d'un Tacite pour déferer au tribunal juſte & incorruptible des nations & des ſiecles, les attentats de la tyrannie & la cauſe de la liberté, pour flétrir le crime triomphant & venger la vertu opprimée, pour ſuivre en un mot toutes les ſcenes de ce drame touchant jusqu'a la funeſte cataſtrophe qui en fit le dénouement.

1617.

CINQUIEME EPOQUE.

Maurice soumet tous les corps & les villes de la République. Efforts des Ambassadeurs de France en faveur des Prisonniers. Synode de Dordrecht. Procédures contre les Prisonniers. Barnevelt périt sur l'échaffaut.

AU moyen des derniers changemens, le parti de Maurice, soutenu par les nouveaux députés des Régences qu'il venait de créer, emporta la prépondérance dans les Etats de Hollande. Il n'est donc pas étonnant que le Prince ait paru dans l'assemblée avec la confiance d'un Citoyen qui vient de rendre un service important à sa patrie. Ce fut en effet, sous ce beau jour, qu'il fit valoir les dangers qu'il avait courus dans sa dernière expédition. La plus grande partie de l'assemblée, alors composée de ses créatures, fut d'avis de lui faire un remercîment solemnel. On l'assura même que puisque son dévoûment pour la patrie ne comptait pour rien les fatigues & les dangers d'une pareille entreprise, on abandonnait à sa discrétion toutes les autres villes où il jugerait devoir faire en-

Maurice remercié pour avoir supprimé la liberté.

Brandt, II. 859.

1618. core des changemens. Ainſi quand Tibere faiſait disparaître les plus braves citoyens de l'ancienne Rome, le Sénat, vil & rampant, lui diſait qu'il avait ſauvé la patrie. Maurice, voulant ſe prêter à ces complimens concertés pour aveugler le peuple, répondit qu'il n'avait eu & n'aurait jamais d'autre deſſein que l'avantage de la patrie & le maintien des libertés & privileges de la nation. Ils voulut même que ſa déclaration fût couchée dans les régiſtres des Etats. Mais, comme les villes de Haarlem, de Leide & de Rotterdam faiſaient toujours entendre les cris de l'inflexible liberté, & qu'il doutait du dévoûment de quelques autres, il partit pour conſommer ſon ouvrage. Il vint d'abord à Leide, non ſans avoir pris la précaution de ſe faire précéder par quatre compagnies. Il y changea la Régence aux acclamations de joie du peuple qui avait toujours déteſté les Arminiens & les Magiſtrats. Il ſe rendit enſuite à Haarlem où il changea le Conſeil, les Bourguemaîtres & les Echevins. Rotterdam ſe rendit avec la même facilité. Il fit dans cette ville une découverte qui nuiſit beaucoup à Grotius. On avait conſervé longtems dans les régiſtres le ſerment de fidélité qu'on avait prêté au Prince Guillaume, ſon Pere. A ce nom, on avait ſubſtitué depuis la mort de Guillaume,

Il conſomme ſon ouvrage en changeant les Régences de Leide, d'Haarlem & de Rotterdam. *Ibid.* 873, 864. *Carleton* II. 347. 21 *Octob.* *Brandt Grot. leven* 156.

celui de la *Souveraineté de Hollande:* & comme, depuis l'an 1616, les Etats-Généraux hazardaient des démarches contraires à la souveraineté des diverses provinces, on avait ajouté ces mots: *c'est-à-dire aux Etats de Hollande.* On assure que Maurice n'apprit qu'avec un dépit secret que le nom de son illustre pere eût été ravé de ces régistres de la propre main de Grotius. 1618.

Il fait aussi des changemens à Amsterdam. *Brandt* II. 63---67. *Baudart* X. 69, 70. *Amst. Geschied. Liv.* XIII. p. 303, 315. *Carlet.* II. 352.

Après qu'il eût changé la Régence de Gouda, on fut étonné de le voir arriver à Amsterdam. Mais, craignant que la chance ne tournât contre lui dans cette ville où son parti ne dominait que par la prépondérance d'un petit nombre de voix, & où commençaient à fermenter quelques semences de mécontentement, il crut devoir profiter de l'occasion pour s'assurer de cette ville. Il entra dans le Conseil. Il se plaignit que l'assemblée était souvent divisée sur des matieres politiques, comme si la diversité de sentimens n'était pas une suite inévitable de la liberté des déliberations. Cette considération l'engageait, disait-il, à se charger, malgré lui & pour l'interêt seul de la patrie, de la commission fâcheuse de remercier le Conseil. A cette déclaration imprévue & despotique, l'ancien Bourguemaître Hooft, ce vénérable vieillard, qui s'était toujours signalé par son courage pour la liberté, demanda la per-

3 *Novemb.*

1618. miſſion de parler. „ Il y a, dit-il, très Excellent Prince, bientôt trente cinq ans que j'ai l'honneur de figurer dans cette aſſemblée. J'y ai ſouvent donné des preuves de mon zéle pour l'illuſtre maiſon de Naſſau. Mais je ne puis m'empêcher de vous obſerver que le premier ſerment des membres de ce Conſeil eſt de ſoutenir les droits & les libertés. On les a vu ſe ſignaler ſouvent pour maintenir le privilege qu'a la ville de faire ſaiſir les biens & même les perſonnes des étrangers dans des cas rélatifs a ſa juriſdiction, & celui qu'ont les Bourgeois de ne pouvoir être empriſonnés quand ils peuvent fournir une caution, ni traduits devant un tribunal etranger. Mais les points dont il s'agit à préſent ſont bien plus importans. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il y ait eu diverſité de ſentimens parmi les différens membres du Conſeil. Serait-il équitable d'en conclure qu'on eſt citoyen dangereux ou ſuſpect, pour être du parti le plus faible? A-t-on vu que ce parti ait employé les cabales, les voies illicites pour détruire le parti contraire? cette réſignation n'eſt elle pas la cauſe de l'état où ſont les affaires? On a vu de ces ſortes de conteſtations dans les aſſemblées des Etats de Hollande & des Etats-Généraux. Quel bouleverſement dans la République, ſi, dans ces occaſions, on pouvait employer contre ceux

qui s'écartent de la pluralité d'autres moyens que ceux de la patience & de la douceur ! „ A ce discours simple où le courageux Hooft faisait entendre plus qu'il ne disait, Maurice fit une reponse laconique. *Excellent pere* lui dit-il, (Bestevàar ; on parle ainsi en Hollandais à un vieillard dans le langage familier) *il faut que cela soit ainsi pour le présent. La nécessité, le bien du pays l'exigent.* Il ne changea cependant que sept membres du Conseil. Il n'osa faire des changemens à Dort, parceque les Magistrats, étant tous unis par les liens du sang, il etait à craindre que la disgrace de quelqu'un d'entr'eux n'aigrit & ne soulevât tous les autres. 1618. *Brandt* II. 873. *Hist. Ref. Aout. Sept. Baud.* X. 70.

Maurice eut encore soin de s'assurer du corps de la noblesse en y faisant agréger cinq nouveaux membres. (*) Ces changemens extraordinaires étonnerent tous les gens de bien, amateurs des loix & de la liberté du pays. Les Ambassadeurs étrangers dont la plûpart ne connaissaient pas la veritable constitution des Provinces, crurent que toutes ces changemens étaient légitimes, parce que Maurice avait toujours la politique de ne rien faire qu'au nom des Etats-Généraux. Ils ne savaient pas, dit Aubery, que ces Etats ne sont qu'un congrès d'Ambassadeurs des Etats Souverains des Provinces qui n'ont droit que dans les choses relatives

Il devient absolu en conservant la forme Républicaine.

(*) *Aubery Mem.*

1618. à la defenſe commune des conféderés & non dans celles qui regardent le gouvernement intérieur des provinces reſpectives. Les Etats de Hollande, fidels à l'étiquette des Eſclaves, ne manquerent pas d'approuver tout ce que Maurice avait fait, de le remercier ſolemnellement, & de promettre de le ſoutenir, s'il voulait faire d'autres changemens. Il n'était cependant pas sûr de flétrir un ſi grand nombre d'illuſtres Citoyens dépoſés. Pour éviter cet inconvénient, les Etats furent obligés de faire un aveu qui decelait l'injuſtice & l'irregularité de ces dépoſitions. Ils déclarerent qu'elles ne préjudicieraient point à l'honneur des membres dépoſés; ils ajouterent qu'elles ne feraient point une dérogation aux privileges des provinces, des villes ou des habitans en particulier. C'eſt peut-être à cette clauſe eſſentielle & remarquable que les Provinces-Unies doivent l'avantage d'avoir recouvré leur liberté par la conſervation de la forme du gouvernement. Tous les bons patriotes avaient craint que ces changemens ne fuſſent ſuivis d'une proclamation publique, pour déferer la ſouveraineté à Maurice. Barnevelt n'apprit cette nouvelle qu'avec effroi; & ce grand homme ſembla oublier la perte de ſa liberté & ne trembla que pour celle de ſa patrie.

(*) *Le Clerc. T. II. L. 9. p. 7. Waaragt. hiſt. van Barn. 548--553. Grot. Apol. ch. IX.*

Mais soit que Maurice s'embaraſſât peu des titres, quand il avait toute la réalité du pouvoir, soit que les nouveaux Régens ne pusient se résoudre à sacrifier pour toujours le mot de liberté qui flattait si agréablement leurs oreilles depuis si longtems, il n'yeut aucun changement dans les formes extérieures. Ils se contenterent d'approuver la conduite de Maurice, ce que la plûpart étaient obligés de faire, pour legitimer leur propre installation. L'Ambaſſadeur d'Angleterre qui comptait trouver les nouveaux membres plus souples dans les differends politiques avec l'Angleterre, écrivit même à la cour de Londres, que, quoi qu'il ne vit que des visages nouveaux, il n'apercevait pas du changement dans les opinions. C'eſt qu'il demandait la renonciation a la liberté de la pêche qui intéreſſait une partie conſiderable de la nation & que les nouveaux Régens, en faiſant une ceſſion que les anciens n'avaient pas fait, craignaient de le decréditer aux yeux du peuple & de faire regretter leurs prédéceſſeurs. En effet le peuple inconſtant & volage commencait à ſoupçonner les vues du Prince. Les Miniſtres avaient beau lui prodiguer les titres de liberateur de l'Egliſe & de l'Etat. D'autres le condamnaient hautement. Ils ſe plaignaient que la plus ſaine partie de l'Etat, les meilleurs patriotes, les défenſeurs de Leide & 1618.

Carleton 359. 392. 393.

Carleton III. 14.

1618. de Haarlem, fuſſent ignominieuſement dégradés de leurs rangs.

Avanture ſinguliere l'occaſion par cette révolution.

Au milieu de ces changemens, Maurice était auſſi l'inſtrument des reſſentimens & de l'ambition de ſes créatures. Dans le choix des nouveaux Régens, il ſe réglait ordinairement ſur l'avis de ceux qui s'étaient ſignalés par leur zele pour le rigoriſme & par leur dévoûment à ſes interêts. Avant qu'il ſe rendit à Amſterdam, le Bourguemaitre Reinier Pauw s'etait abouché dans cette ville avec ſes amis pour dreſſer la liſte des Régens qu'il fallait créer ou dépoſer. Ce myſtere fut éventé par un incident fort ſingulier & trop propre à donner une idée du gouvernement de ce tems là, pour être paſſé ſous ſilence. Un de ceux qui devaient être dépoſés, fut averti ſecretement de ſa disgrace future. Le fils de ſon frere avait épouſé la fille du Bourguemaitre, chargé de remettre la liſte fatale au Prince. Cet incident était heureux; il réſolut d'en tirer habilement parti. Il va trouver ſon frere & lui fait part de ſon malheur. Celui-ci court chez le Bourguemaitre, & lui dit: „ Qu'entends-je, mon pere? Mon frere ſera-t-il chaſſé de la Régence? Vos petits-enfans auront-ils la douleur de s'entendre dire que leur Oncle a été ignominieuſement dépoſé, comme traître à la patrie? " Ces paroles firent hauſſer les épaules au vieux Bourguemai-

Baudart X. 70. *Trigl.* 1097 1099. *Chronolog.* 1013. *Grot. Apol.* IX. *Carleton* II. 347. *Brandt* 869--873. *Amſt. Geſchied. Liv.* XIII. p. 311, 315.

tre. Je ne ſçais qu'y faire, dit il, mais il eſt trop tard." „ Comment trop tard," reprit le Gendre artificieux; rayez de la liſte le nom de mon frere & mettez celui d'un tel à la place. „ Le Beau-pere ſe laiſſe perſuader. Mais quel dut être l'étonnement de Reinier Pauw, quand il ſut que le Beau-pere de ſon propre fils était la victime de ce changement dont il ignorait la cauſe? Le Régent dépoſé jetta ſur Pauw le blâme de ſa disgrace, refuſa d'ajouter foi à ſes excuſes & défendit même ſa maiſon à ſon Gendre. Pauw, devenu la dupe de ſes propres intrigues, crut pouvoir guérir la playe, en faiſant propoſer l'année ſuivante la reintégration du beau-pere de ſon fils dans le Conſeil, ſous prétexte que cette dépoſition n'avait bleſſé ni ſon honneur, ni ſa réputation. A cette propoſition, un des plus anciens Conſeillers, dont le nom n'eſt pas connu, mais que l'on croit avoir été Jean Jacobszoon Huidecoper ou Corneille Hooft, prit la parole:" Il eſt vrai „ dit-il," que cette depoſition ne ſaurait rien avoir de flétriſſant pour perſonne. Mais accorderons-nous une faveur ſi rare au ſujet qu'on nous propoſe? Ne vaudrait-il pas mieux commencer par ceux dont les parens ont ſouffert la priſon & la mort pour la liberté? „ Cette obſervation courageuſe fit échouer le deſſein de Pauw. 1618.

1618. Les mesures violentes de ce fougueux zélateur lui firent de nouveaux ennemis: Son crédit s'eclipsa peu à peu; la modération rentra dans le conseil: & nous verrons dans quelques années la ville d'Amsterdam, dont l'influence avait tant contribué à détruire la tolérance & la liberté, en devenir pour toujours le plus ferme soutien.

Sollicitations des Ambassadeurs de France en faveur des prisonniers.

Les quatre prisonniers, exposés à la discrétion de leurs ennemis devenus les maitres, n'eurent plus d'espoir que dans la faveur de la cour de France. Elle s'intéressait vivement à la conservation d'une République florissante qu'elle regardait comme son ouvrage. Elle craignait que ces dissensions funestes ne donnassent occasion aux Espagnols de l'anéantir. Par les sollicitations de Barnevelt, elle avait fait partir un Ambassadeur Extraordinaire pour les pacifier. C'était Mr. de Boissise, ancien Conseiller d'Etat, dont la prudence & l'expérience s'étaient déja signalés dans ses Ambassades d'Angleterre, de Suisse & d'Allemagne. Il devait se concerter avec du Maurier & Barnevelt; mais il n'arriva que pour être témoin du malheur de ce dernier. Il etait encore charge de se plaindre d'Aarsens qui, dans un mémoire contre Van der Myle & Barnevelt, peignait la cour de France comme un instrument que l'Espagne em-

Brandt II. 221. *Carleton* II. 280, 300, 307.

ployait pour soutenir Barnevelt dans ses pernicieux projets contre sa patrie. Les subterfuges auxquels on eut recours pour éluder de lui répondre directement, l'embarassèrent : il fut étourdi de l'emprisonnement de Barnevelt. Il se rendit avec l'Ambassadeur ordinaire, dans l'assemblée des tats Généraux. Il ne dissimula point la surprise & la douleur que lui causait cette violence. Il assura même que cette démarche était si étrange qu'il n'y aurait pas sujet d'être surpris, si le Roi de France prenait Barnevelt sous sa protection. Il demandait en même tems qu'on lui communiquât les détails & les raisons de tous ces procédés extraordinaires : mais les Etats, ayant refusé d'entrer en conférence avec lui, il ne crut pas pouvoir demeurer avec dignité dans un endroit, où l'on avait si peu d'égards pour les demandes & les Conseils du Roi. Il partit, sans vouloir accepter le présent ordinaire d'une chaîne d'or. Mais a peine était-il entré dans Anvers qu'il reçut les ordres les plus précis de retourner sur ses pas. Il reparut donc dans l'assemblée des Etats-Généraux. Il n'oublia rien pour les porter à la modération, à l'équité & à la bonne union, de la part d'un grand Monarque leur allié, a qui leurs interêts, disait-il, étaient aussi chers que les

1618.

Holl. Ref. Aout. Carleton II. 307.

Ibid. 324.

Brandt II. 877.

1618. siens. (§) En attendant une réponse, Boissise & du Maurier proposerent à Maurice des moyens de conciliation qui assureraient son autorité, sans l'exposer aux reproches publics. Ils offraient même de parcourir les villes en qualité de médiateurs. Mais Maurice s'efforça de décrier ce projet, sous prétexte qu'il était au dessous de la dignité d'un grand Monarque; & qu'il ne convenait pas à ses Ambassadeurs de jouer le rôle d'intriguans parmi les obscurs Bourgeois de ces petites villes: comme s'il eût été lui même plus que le premier de ces Bourgeois, comme si ce nom pouvait être vil pour des hommes qui participent à la souveraineté. Tout esprit impartial pensera, au contraire, qu'il y aurait même une espece de noblesse à fouler aux pieds les fausses circonspections de

Carleton II. 315. 316.

(§) Bien des raisons importantes intéressaient la cour de France au sort de Barnevelt. Elle savait que ce Ministre citoyen affectionnait plus la France que l'Angleterre. Dans la derniere révolte des Princes, il avait pris hautement le parti de la Régence. Il n'est donc pas étonnant que le Duc de Rohan, un des principaux Chef du parti des Mécontens & par conséquent partisan de Maurice qui les favorisait, d'ailleurs peu instruit de la constitution des Provinces-Unies, n'ait dans son *traité* des Princes retrace *discours* cet événement qu'avec les couleurs les plus fausses de la passion & de la partialité & des traits flétrissans pour le grand Barnevelt.

l'étiquette, quand il s'agit de rétablir l'harmonie & la concorde dans un etat divise. Est-il rien qui releve davantage le caractere sacré d'Ambassadeur, trop souvent avili & déshonoré par des menées obscures & des intrigues équivoques, que le rôle touchant & sublime d'un Ministre de paix? Pourquoi Carleton qui parle de ce rôle avec mépris, s'aveuglait-il si fort sur la nature de celui qu'il jouait? Etait-il plus noble d'attiser le feu des factions pour perdre d'illustres Patriotes, d'entretenir correspondance avec des Ministres & des Theologiens pour soulever le peuple, & de se fatiguer pour faire décider des points épineux de Théologie & chasser du pays quelques savans dont les idées Théologiques ne s'accordaient pas avec celles de son Roi qu'Henri IV apelait Maitre Jaques? Tel est le langage de la passion. Elle se peint en beau ses démarches les plus équivoques, & s'efforce de jetter un vernis odieux sur les actions les plus louables d'un ennemi.

1618.

Voy. ibid Tab. des matier. Art. Vorstues, Venator, Bucer.

Ibid II. 326

Enfin les Etats-Généraux répondirent au mémoire des Ambassadeurs de France. „ Les affaires de la République, n'étaient pas," disaient-ils, „ dans un si grand danger qu'on semblait l'avoir voulu persuader au Roi. Les désordres survenus dans l'Etat ont été redressés par la sage activité du Prince d'Orange,

Reponse des Etats-Généraux aux Ambassadeurs de France.

Brandt II 878.

Carleton II. 318.

1618 & les troubles de l'Eglise feront bientôt calmes par le Synode qui doit s'assembler à Dort. Nous recevons les attentions de sa Majesté avec la plus vive reconnaissance & nous la prions instamment d'en montrer les effets, en permettant a quelques Protestans de son Royaume d'assister à notre Synode" Cette défaite dut paraitre singuliere aux deux Ambassadeurs Français. Ils offraient la médiation de leur Roi pour le rétablissement de l'Union dans les Provinces; & on leur répondait en leur demandant quelques Ministres de la religion de Calvin pour discuter des points de Théologie. Ils virent dès lors que les affaires étaient trop embrouillées pour que leur médiation pût réussir. Ils se bornerent à réunir tous leurs efforts pour sauver la tête de l'infortuné Barneveit. Un historien de la République pense que, dans ces tems orageux & critiques, la France contribua du moins à empêcher que la forme extérieure de l'Etat ne fût changée. Cette conjecture est d'autant plus probable qu'il était visiblement de l'intérêt de ce Royaume d'empêcher que la souveraineté des Provinces Unies ne fût réunie dans un Chef dont les liaisons avec l'Angleterre commençaient à alarmer. Aussi les deux Ambassadeurs ne manquerent pas de faire sentir vivement dans leurs harangues aux Etats-Généraux

Le Clerc Hist. des Prov. Un. T. II. p. 8.

que

que la France en qualité de Garant de la trêve, se croyait tenue à conserver la même forme de Gouvernement qui se trouvait alors établie. Ils n'oublierent pas de faire les plus fortes instances pour les engager à des mesures moderées, les seules propres à entretenir l'union à laquelle ils s'efforcent de les ramener, comme le grand point sans lequel il est impossible, dirent-ils, que les Provinces-Unies puissent se soutenir. 1618.

Brandt II. 821, 876, 877.

Les affaires étaient trop avancées, pour qu'ils pensassent à porter leurs vues plus loin. L'ouverture du Synode national, qu'ils avaient tenté de faire échouer, leur montrait suffisamment qu'on voulait pousser les choses aux dernieres extrémités. Ceux qui s'étaient opposés à sa convocation, étant ou prisonniers, ou dispersés ou dégradés de leurs rangs, il avait été facile d'obtenir un consentement général pour la tenue de cette assemblée. La ville de Gouda, où l'on ne connaissait, depuis l'établissement de la réforme, que des opinions modérées, fut la seule qui persistât dans sa protestation. Il fallait justifier & consacrer les schismes & les excommunications des Calvinistes rigides & les violences du Prince Maurice. Pour obtenir facilement cet objet important & ne pas compromettre la dignité d'une pareille assemblée par des contestations fastidieuses & ridicules,

Les Remontrans déposés dans plusieurs petits Synodes.

1618. suites nécessaires des dogmes subtils & mystérieux qu'on devait y discuter, il fallait être sûr des Docteurs qui formeraient les decisions. En conséquence, pour n'avoir que des députés du parti qu'on voulait faire triompher, on établit des Ministres Calvinistes dans tous les lieux où les Arminiens avaient été les maîtres. Dans les endroits où ils étaient les plus faibles, ils furent en partie, dépossés ou dégradés. On tint différens Synodes provinciaux, soit pour faire disparaître les Arminiens, soit pour préparer les matieres que l'on devait agiter dans le grand Synode & n'y députer que des théologiens dont les sentimens fussent bien connus. On en tint à Delft, à Enkhuisen, à Utrecht, en Overyssel, en Gueldre, en Zéelande, en Frise, à Groningue. On eut soin de n'y recevoir que des Calvinistes rigides; & la Province d'Utrecht fut la seule qui envoya des Députés Arminiens à Dort. Un des plus remarquables de ces petits Conciles Provinciaux, fut celui de Delft. On ne se contenta pas d'y proscrire Uitenbogaard & plusieurs autres Arminiens; on y déposa même un Ministre Calviniste, uniquement parce qu'il n'avait pas jugé la différence assez importante pour rompre Communion avec les Arminiens. On ne devait plus, disaient plusieurs Ministres, regarder les Remontrans

Baudart X. 37, 36. *Brandt* II. 884.

Ibid. 770, 780, 784, 900, 948.

Le Clerc II. *Liv.* IX. p. 9, 10, 11, 12, 13, 14.

comme des freres en Jesus-Christ; mais comme des payens & des publicains. Les Remontrans proposaient, en même tems, le modele d'en Synode qui fût libre, où ils eussent séance & droit de suffrage avec leurs adversaires. Autrement, disaient-ils, nos adversaires seront juges & parties; & nous ne pourrons jamais nous soumettre à leurs jugemens. On leur répondit que Jesus-Christ a promis d'être jusqu'a la fin des siecles avec son Eglise & avec ceux qui s'assembleront en son nom. Les Remontrans s'authorisaient de cette réponse pour dire qu'ils s'assemblaient aussi au nom de Jesus-Christ; mais les Etats leur ordonnerent d'obeir. Les disciples d'Arminius répondirent qu'il valait mieux obeir à Dieu qu'aux hommes, & se plaignirent au Prince d'Orange. 1618.

Synod. Delft inter. Acta Dord. f. 1. 26. p. 86.

Le Clerc ibid. 14. 15. Brandt II. 950--962.

On voit que les Calvinistes avaient pris toutes le précautions nécessaires, pour être les maîtres. Les Etats-Généraux, dans les lettres qu'ils écrivirent aux puissances étrangeres, eurent également soin de ne leur demander que ceux de leurs Docteurs qui professaient le Calvinisme le plus rigide, ou faciles à seduire par leurs peu de lumieres. Comme on s'était défié des Théologiens de la principauté d'Anhalt, on voulut savoir leur confession auparavant, pour s'assurer de leurs suffrages. Une deman-

Théologiens étrangers apelés au Synode de Dort. *Brandt III. 9--13. Le Clerc T. II. L. IX. p. 18. Nullités der Dord. Syn. I. 65-93. II. 88.*

1618. de si contraire à la liberté évangelique empêcha ces Docteurs Allemands de comparaître. Les Anglais arriverent les premiers: on remarque qu'alors leur Monarque était bien moins prévenu contre les dogmes que contre les personnes des Arminiens. Comme ces députés ne venaient pas au nom de l'Eglise Anglicane, mais au nom de Roi, ils étaient formellement chargés de ne pas aller au delà des instructions qu'ils avaient reçues de lui & de ne *rien faire qui pût déplaire aux Etats & au Prince Maurice*. On vit ensuite arriver successivement d'autres députés du Palatinat, de la Hesse, de la Suisse, de Geneve, du Comté de Nassau, de l'Oostfrise & de Brême. Les Suisses furent les plus difficiles à gagner. „ Quel intérêt avons-nous, disaient-ils, à ces disputes subtiles, élevées dans les Pays-Bas? Les Théologiens s'y servent d'expressions dures & révoltantes sur les décrets de Dieu. Les esprits y sont trop échauffés. Un Synode ne peut servir qu'à envenimer la playe. Ils devraient s'en tenir au conseil que leur donnait le Roi d'Angleterre, il y a quelques années, & ne pas porter en chaire ces matieres contentieuses & frivoles." L'Electeur palatin, Gendre du Roi Jacques & neveu de Maurice, était alors piqué contre Barnevelt qui n'avait pas approuvé ses pro-

Vitenbog. Hist. 1078. *Carleton* II. 350, 351.

Beccius & Burad. Acta Synod. Helv. Manuscrit.

Vitenbog. Kerkel. hist.

jets sur la Boheme. Ce Prince sollicita les Suisses avec tant de chaleur ; & les sollicitations furent si puissamment secondées par celles de l'Ambassadeur des Etats-Généraux que les églises Helvetiques se laisserent vaincre & deputerent à Dort. 1618.

Le Synode fut ouvert le mardi 13 Novembre 1618, dans la maison du *Doele*. On donne ce nom aux lieux où les Bourgeois allaient autrefois s'exercer à tirer de l'arc ou a l'arquebuse. Les Théologiens du Pays s'y trouverent au nombre de soixante & un & les étrangers au nombre de vingt huit. Les Etats-Généraux avaient encore nommé plusieurs députés qui furent apelés *Commissaires-Politiques*, parce qu'ils étaient de la part du souverain. Dès-lors il ne fut plus question de calmer, de réconcilier les esprits aigris & divisés : les peres du Synode ne parlerent que d'*ouir*, de *deliberer*, de *juger* ; & les députes politiques que d'*examiner*, de *discuter*, & surtout de donner l'autorité & la sanction civile aux décisions. Ainsi les Gomaristes n'étaient plus si délicats sur l'autorité seculiere, depuis qu'elle s'était déclarée pour eux. On avait eu soin de ne choisir pour Commissaires que des Gomaristes, enthousiastes déclarés ; on observe même qu'ils n'entendaient presque pas les matieres de Théologie, & que

Ouverture du Synode de Dort. *Le Clerc* II. L. IX. 17. *Brandt* III. 15.

Ibid. 27. *Nullit.* I. 25. 30. 31. 47. 68.

1618. quelques-uns d'entr'eux ne savaient pas un mot de latin. C'était cependant cette langue qu'on devait employer dans le Synode à cause des Théologiens étrangers. On demandait à un de ces Commissaires comment il pouvait opiner puisqu'il ne la savait pas? „ J'en apprends, dit il, quelques mots à force de l'entendre, & pour le reste, je me suis muni d'un bon dictionaire (*). Ces sortes de juges

(*) On ne croirait jamais qu'en 1776 on a publié dans les Provinces-Unies un ouvrage où l'on taxe de crime de *Leze-Majesté*, ceux qui ont ôsé révéler l'ignorance de ces Commissaires: Voyez *Korte Historie van de Nationale Synode* par le Procureur de l'Eglise de la patrie (p. 124.) Ce Procureur, qui n'est pas délicat sur le choix des causes qu'il défend, trouve aussi très raisonable p. 93 qu'il y ait dans chaque pays une religion dominante, avec le droit exclusif à tous les emplois et honneurs; & il cite pour modeles la France, l'Espagne & la Turquie. Rien n'est effectivement plus beau que le pouvoir de faire brûler les dissidens, d'expédier des lettres de Cachet, d'envoyer le cordon fatal. Rien n'est plus commode que de faire taire par l'autorité ceux qu'on ne peut convaincre par la raison: Mr. le *Procureur de l'Eglise* désirerait-il une place dans le tribunal du saint office? Il ne lui manque aucune des qualités propres à l'auguste emploi d'affubler les non-conformistes d'un *san-benito*. Et comme il applaudit gaîment au supplice de Barnevelt, nous lui conseillerions de rendre une visite charitable à quelque Empereur Musulman, pour l'assister de ses conseils humains, pieux & modérés; pour lui apprendre à ne point immoler ses victimes sans forme de procès, mais à leur nommer des juges partiaux ou impartiaux, n'importe; pourvu qu'on

n'en étaient que plus propres à condamner *du Bonnet*. S'ils n'entendaient pas 1618.

les expédie avec des procédures judiciaires. Une des principales raisons qui l'engage à donner sa sanction au meurtre, de Barnevelt c'est qu'ayant eu l'intolérable opiniâtreté de se croire innocent, il rejetta fierement la proposition de se reconnaître coupable en demandant pardon. Voyez aussi *Jaarb. Staaten.* I. p. 345-352. *Advoc. der Vad. Kerk.* 2. *Stuk.* p. 198. &c. Un Auteur plus connu, regardant également Barnevelt comme une victime nécessaire au bien de d'Etat, (*Richesse de la Hollande* I. 303. *Zugt van Joh. de Witt &c.*) s'est permis d'avancer qu'il était aussi libre à Maurice d'affecter la souveraineté qu'au dernier des Bourgeois de briguer la charge de Bourguemaître. Permis à un simple citoyen d'aspirer à la souveraineté, même par l'effusion du sang, quel code! Si c'est le code des Pisistrate & des Jule-Cesar, on ne peut y opposer que celui des Thrasibule & des Brutus. Ne vaudrait-il pas mieux pour l'honneur du pays, l'avantage de la religion & même l'interêt des Stadhouders, condamner franchement l'iniquité de ces tems malheureux? Les Français détestent unanimement la saint Barthelemi & la révocation de l'Edit de Nantes. En sont-ils moins attachés aux illustres rejettons de la race des Capets? Il est vrai que le droit héréditaire et le pouvoir souverain couvrent les monarques Français contre les réflexions odieuses que la liberté de l'Histoire pourrait tirer de la conduite de leurs prédecesseurs. Il est vrai que le cas est différent par rapport à des Princes qui ne sont que les premiers Citoyens d'un peuple libre. Le pouvoir des Stadhouders est dépendant & subordonné. Si les uns assurent que la République leur doit tout, d'autres prétendent qu'ils doivent tout à la République. Si ceux-ci soutiennent que la liberté publique est toujours exposée sous leur influence; ceux-là assurent qu'on ne doit qu'à eux son établissement & sa conservation. Il importe donc aux Stadhouders que la conduite de leurs prédécesseurs soit présentée dans un jour favorable pour conserver leurs zelés partisans & dissiper la jalousie des

1618. bien le sentiment qu'ils devaient condamner; ils connaissaient du moins les personnes qu'ils devaient proscrire. Ils prirent pour leur Sécretaire Daniel Heinsius, Professeur d'histoire dans l'Université de Leide. C'etait un littérateur qui ne manquait pas d'esprit & qui tournait très bien un vers latin. Mais les Remontrans soutinrent qu'il n'en était pas moins inhabile à figurer dans le Synode. Il n'avait, disaient-ils, aucune teinture de Théologie & conservait une haine mortelle contr'eux; parce que des Ministres de leur parti l'avaient repris sur le déreglement de sa conduite. L'incontinence la plus scandaleuse, l'ivrognerie la plus crapuleuse, la calomnie, le blasphême, la vile adulation, tels sont les traits dont

Voy. le recueil de ses poemes.

Nullit.

Républicains outrés. Ces considérations ne sauraient cependant avoir aucune influence sur la plume de l'Historien. Il doit être un juge d'autant plus incorruptible & courageux, qu'il reproduit des acteurs dont la conduite a influé sur le sort d'une nation. Il pense qu'un Stathouder qui n'a que des vues grandes & patriotiques, cherchera plutôt à se soutenir par sa sagesse & par ses services que par la mémoire des actions de ses prédécesseurs: Le tableau équitable de leurs fautes & de leurs vertus l'engagera à éviter les unes & à imiter les autres. En voyant, par des exemples frappans, qu'il ne serait ni facile ni sûr de faire augmenter son pouvoir, il s'attachera à cimenter celui dont il est revêtu, en cherchant à gagner les coeurs & la confiance publique.

ils flétrissent les mœurs de ce Sécrétaire de la Vénérable assemblée. 1618.

Dans la seconde session, on choisit les Théologiens qui devaient faire les fonctions de juges. Jean Bogerman, Ministre de Leeuwaarde, fut élu Président. C'était, a la vérité, un homme d'un savoir étendu & d'un esprit profond dans les matieres Théologiques. Cependant ce choix parut d'autant plus suspect & révoltant, que Bogerman s'etait signalé par un fanatisme fougueux & outré contre les Arminiens. On est forcé d'avouer que ce choix devait en effet décréditer & deshonorer l'assemblée. On ne pouvait s'empêcher d'être prévenu contre un homme qui avait ôsé traduire, louer, dédier & recommander aux Magistrats le livre où Théodore de Beze soutient qu'il faut punir de mort les herétiques. Cet odieux Président du Concile de Dort eut pour l'assister, des Théologiens, non moins suspects, non moins recusables. Jacob Roland & Herman Faukel étaient ses Assesseurs, Sebastien Damman & Festus Hommius ses Sécretaires, tous connus pour ennemis mortels des Remontrans, & Calvinistes outrés.

Ibid. 49.

Regenboog I. 24, 31, 337. *Brandt* II, 12, 13. *Carleton* II, 272. III. 25. *Brandts Regtspl.* 227.

Dans la troisieme session, on examina les lettres de créance des deputés étrangers. Elles n'etaient pas addressées au Synode, mais aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange. Dans l'instruction

14 *Nov.* *Brandt* III. 30.

1618. de ceux de Geneve, on disait que „ *la maison de Dieu était au pillage & que la Doctrine scellée du sang des Martyrs était profanée; que l'on renouvellait les exécrables héréſies des Ariens & des Pelagiens, & que des enfans dénaturés plongeaient le poignard dans le ſein de leur mere.*" A ce langage de frenétiques & d'énergumenes on ſent que les Genevois ne devaient pas être des juges impartiaux & modérés..

Les Remontrans exclus de Synode.

On déliberait dans la quatrième & cinquième ſeſſion ſur la maniere dont les Remontrans ſeraient apelés dans le Synode, lorsqu'on vit arriver quatre de leurs députés, de la part d'une aſſemblée qu'ils tenaient à Leide. Ces députés demanderent à figurer parmi les autres membres du Synode, pour défendre leurs opinions.„ Nous ſommes, diſaient-ils, paſteurs comme les autres. Ainſi nous avons droit d'entrer en conférence avec nos collegues & nos freres. Autrement nos accuſateurs ſeraient juges & parties, ce qui eſt le comble de l'iniquité. Cette repréſentation était légitime; mais embaraſſante pour les peres du nouveau concile. Ils ne pouvaient pas, décemment & ſans commettre une injuſtice trop criante, fermer l'entrée du Synode aux Arminiens. Mais pour éviter l'embarras d'être obligés de répondre à leurs éloquentes défenſes, ils ne

15 *Novemb.* *Ibid.* 31-40.

Ibid. 41.

voulurent les admettre qu'en qualité d'accusés. Et pour être plus sûr de ces Ministres ajournés, on ne permit point aux Arminiens de les nommer: on craignait qu'ils ne jettassent les yeux sur des Avocats trop habiles: Les peres du Synode les élurent eux-mêmes & restreignirent leur nombre à treize. Et comme si l'on eût voulu marquer encore mieux, combien on etait eloigné de suivre des mesures modérées, on ecrivit en Frise pour hâter le départ de Sibrand Lubert, député de cette Province, homme connu par ses emportemens & sa malignité, & le plus capable, par son genie & son caractere, de seconder le fougueux & impitoyable Bogerman. Episcopius, dont l'eloquence était redoutee, n'aurait pas été du nombre des ajournes, s'il n'eût fait craindre quelque éclat. Il déclara positivement que, puisque les Etats-Généraux l'avaient nommé parmi les membres du Synode, il etait résolu de s'y faire reconnaitre en cette qualité. Les Arminiens delibererent longtems, s'ils devaient se rendre comme ajournés dans une assemblee où ils croyaient avoir droit de figurer comme juges. Ils résolurent enfin d'y comparaître, pour défendre leurs droits jusqu'à la derniere extremité ou plutôt pour mettre leurs adversaires dans un nouveau tort. Ils demanderent encore qu'on leur donnât des sauf- 1618.

Ibid. 47.

Limborch vita Episc. 118.

Brandt III. 47.

1618. conduits & qu'on permît à ceux qui avaient été de la conférence de la Haye de paraître. La premiere demande était importante dans une pareille assemblée dont le Président soutenait que les hérétiques meritaient le dernier supplice. Les Deputés *politiques* leur promirent que leurs personnes seraient dans une parfaite sécurité: Nous verrons dans la suite comment cette promesse équivalente à un sauf conduit, fut violée. Quant à la seconde demande, les pères de Synode refuserent d'admettre parmi eux des gens dont la capacité leur faisait peur.

Ibid. 39. 40, 41.

Hist. Verh. 5.

Questions curieuses discutées dans le Synode.

Depuis la 5e. jusqu'à la 14e. session, on ne parla que de faire une nouvelle version de la Bible en langue vulgaire. On peut juger de l'importance de ces délibérations par ce qui se passa dans la 12e. session. On disputa si l'on devait, en s'adressant Dieu, dire *du*, c'est à dire *toi;* ou *ghy*, c'est à dire *vous*. Ceux de la Province de Frise où le tudesque se rapproche le plus de l'Allemand, voulaient que Dieu fût tutoyé. Mais les autres, dont les oreilles ne pouvaient s'accoutumer à cette expression étrangere dans la langue (*), opinerent pour

Brandt III. 50, 51.

(*) Dans le tudesque ou bas Allemand le pronom *tu* ou *toi* est absolument hors d'usage A peine rencontre t'on le pronom *du* dans les chroniques les plus anciennes.

le mot *vous*. Peu s'en fallut que ces juges ecclésiastiques ne s'arrogeassent un autre despotisme sur le langage, en donnant le droit de Bourgeoisie à de nouveaux mots. Mais la chaleur avec laquelle on disputait sur le *vous* & le *tu*, ayant fait perdre contenance à divers Auditeurs, la vénérable assemblée, deconcertée par les éclats de rire, se hâta de decider, par le grand nombre des suffrages, en faveur du *vous*. Ce pronom, après avoir couru le plus grand peril, remporta une victoire complette & conserva son ancienne prérogative de représenter une ou plusieurs personnes. On disputa, avec la même gravité & la même chaleur, si, dans la version de la Bible, on conserverait le mot *Jehovah*. Après bien des contestations, il fut résolu qu'on le traduirait par celui de *Heere* qui veut dire *Seigneur*. 1618. *Hist. Verh.* II.

Dans la quatrieme session on délibera sur la maniere de Catéchiser, sur la fréquentation des Eglises & sur l'observation des dimanches. Quelques uns voulaient que l'on eût recours au bras séculier, pour châtier les fideles qui n'allaient pas a l'Eglise. L'Eveque de Landaff assura qu'en Angleterre on condamnait a une amende ceux qui n'assistaient point au service divin & que cette rigueur produisait d'heureux effets qu'on attendrait vainement des exhortations *Hales Letter* 3. *Brandt* III. 55.

1618. les plus pathétiques. Les députés du Palatinat dirent que, dans leur pays, on mettait en prison ceux qui se montraient rebelles sur cet article.

Ibid. 66-69, 74. Dans la dix-huitieme session, ceux de Nord-Hollande proposerent une question qui leur avait été envoyée des Indes Orientales; & ils demandaient une prompte décision, parce que les vaisseaux qui devaient la porter dans ces contrées lointaines, étaient sur le point de faire voile. Il s'agissait de savoir, si l'on devait baptiser les enfans des infideles au service des Chrétiens? Cette question ne fut résolue que dans la 21e session. On décida qu'on n'admettrait au baptême que des adultes, instruits dans la religion.

1 *Decemb.*

Acta Synod. 50, 51.

Délibération sur la liberté de la presse. On se plaignit beaucoup dans la même session & dans la suivante de la licence de la presse. On parla des moyens que l'on devait employer pour y mettre un frein. Les uns voulaient qu'on établit des censeurs & d'autres que les imprimeurs prêtassent serment de n'imprimer que des livres Orthodoxes. Enfin on résolut, dans la session suivante, de recourir aux Etats-Généraux, qui donnerent aussitôt un édit contre cette licence. On abuse, il est vrai, de la liberté de la presse, mais n'abuse t'on pas des meilleures choses? Ne serait-il pas ridicule de défendre l'usage du vin ou d'en régler

Acta Synod. 57. *Groot Plac.* 1. 439.

solemnellement la consommation, parce- 1618.
qu'il est des personnes qui s'enivrent de cette liqueur naturellement bienfaisante? Les grands avantages que produit la liberté de la presse, ne surpassent-ils pas infiniment les inconvéniens qui peuvent résulter de cette liberté? Voyons-nous que les peuples où elle n'existe pas, soient meilleurs & plus heureux que ceux qui en jouissent? Plus on réfléchit sur cette liberté, plus on s'apperçoit qu'on ne saurait la restreindre, sans fournir au plus fort des armes contre le plus faible, à l'erreur & à l'ignorance des moyens de perpétuer leurs pernicieux effets. Anéantissez cette liberté, dès lors vous étouffez le gérme du génie, vous découragez, vous glacez ces esprits qui, placés dans une sphère libre & illimitée, eussent pu reculer les bornes de l'esprit humain & s'élever a des découvertes intéressantes pour l'humanité. Vous renoncez à toutes les connaissances utiles que la liberté de penser procure, soit pour les progrès des sciences, soit pour l'avantage du gouvernement, de la religion, & de la morale. Que votre politique étroite & pusillanime resserre cette liberté dans un certain cercle; vous verrez le génie, ou briser avec un fierté dédaigneuse des bornes indignes de lui, ou s'en jouer avec une adroite impunité, sous le voile des

1618. fictions ingénieuſes & piquantes. La liberté de la preſſe eſt encore utile, en établiſſant une eſpece de cenſure qui retient le gouvernement & les particuliers dans leur devoirs reſpectifs. On ne ſaurait donc, dans une conſtitution libre, éclairée & légitime en faire un objet de l'animadverſion publique, que quand elle s'échappe en perſonalités. Et même, dans ce cas, on doit s'en tenir a permettre à l'offenſé de former des plaintes juridiques & de citer ſon accuſateur. Alors qu'on réviſſe contre le calomniateur, s'il eſt convaincu d'impoſture, ou contre ſon livre, s'il a gardé l'anonyme ou s'il n'a pas paru. Mais, dira-t-on encore, les principes de la religion nationale & de la conſtitution politique ne ſont-ils pas des objets ſacrés qu'il faut reſpecter, ſi l'on ne veut ébranler les fondemens de l'ordre public & relâcher les liens les plus forts de la Société? Oui, quand la religion & le gouvernement portent ſur les fondemens de l'impoſture & de la tyrannie, & ne peuvent ſe ſoutenir que par les mêmes moyens.

5 Decemb. On délibérait encore ſur la liberté de la preſſe, lors que les trois Remontrans qu'on avait cités, arriverent à Dort. Epiſcopius portait la parole pour les autres. Dans ſon début, il lui échappa de dire qu'ils étaient venus pour *entrer en*

Hiſt. Verh. 13.

Hales's let. 9.

conférence sur les articles controversés. Lorsqu'ils reparurent le lendemain, on leur fit observer que ce mot *conférence* était insidieux & déplacé. „ Vous n'êtes point nos parties," leur dit-on „ vous êtes cités devant vos juges, pour être jugés, & non pour conférer." Les Remontrans se plaignirent qu'on cherchât à les lasser par de vaines chicanes, qu'on voulût les obliger à se soumettre au tribunal de leurs plus ardens ennemis, & que la contenance des peres, dont plusieurs avaient à peine daigné leur rendre le salut, montrât visiblement qu'on voulait prendre les mesures les plus violentes contre eux. Dans la visite qu'ils rendirent le même jour aux Théologiens étrangers, ils s'apperçurent encore qu'on avait pris plus de soin de leur inspirer des préventions particulieres que de les instruire des événemens publics, relatifs aux questions de controverse. Il échappa même à quelques étrangers d'avouer qu'il y avait des mystères & des entretiens secrets dans lesquels ils n'etaient point admis. Les Remontrans n'oublierent pas de chercher à gagner leur confiance, en remettant à chacun d'eux un écrit où la liaison des affaires Ecclesiastiques & politiques était exposée avec le courage & la prudence qu'exigeait la nécessité d'une juste défense & la partialité du gouvernement.

1618.

Hist. Verh. 13. *7 Decemb.*

1618. Dans la 23e. seſſion, Epiſcopius parut toujours à la tête des Remontrans & demanda la permiſſion de parler. On croyait qu'il ſe contenterait de propoſer quelques avis : mais la ſurpriſe fut extrême, lorsque cet oracle des Arminiens, d'un ton ferme & avec les graces d'une élocution facile & ſéduiſante, fit un discours d'apprêt. Il étala les avantages & les charmes de la tolérance & de l'union chrétienne. Il fit ſentir les horreurs du ſchisme. Il montra les conſéquences révoltantes & dangereuſes des hypotheſes rigides ſur la Prédeſtination. Ce diſcours était d'un ſtile mâle & nerveux, & d'un latin beaucoup meilleur que celui du commun des Miniſtres. Il était plein de ces penſées fortes que l'oppreſſion arrache aux hommes de génie. Auſſi, quoiqu'il durât plus d'une heure & demie, il n'en fut pas moins écouté avec une attention extraordinaire & dans un ſilence qu'on n'avait pas encore remarqué depuis l'ouverture du Synode. L'Orateur peignit les calomnies, les excluſions violentes & les oppreſſions dont ceux de ſon parti venaient d'être les victimes, de couleurs ſi touchantes, ſi pathétiques, que pluſieurs des aſſiſtans furent attendris juſqu'aux larmes. Les Contre-remontrans frémirent, en voyant l'impreſſion que ce diſcours avait faite ſur les eſprits. Le préſident reprit

Harangue d'Epiſcopius dans le Synode. *Brandt* III.

ainerement Episcopius pour avoir parlé sans avoir attendu sa permission. Il voulut avoir la copie de ce discours, pour la produire dans le tems, comme une harangue séditieuse. 1618.

Avant de rompre cette séance, les peres du Synode jurerent de n'avoir, dans leurs décisions, d'autre guide que la parole de Dieu, ni d'autre objet que la gloire de son nom, le repos de l'Eglise & la pureté de la foi. On ne fit point prêter ce serment aux deux députés Remontrans de la Province d'Utrecht. On avait déjà résolu de les exclure de l'assemblée comme des membres corrompus & des surveillans importuns. On les fatigua par tant de chicanes que, dans l'alternative de proscrire leurs frères ou de se dépouiller de la qualité de juges, ils préfererent ce dernier parti, & se joignirent aux treize Remontrans cités. Ceux-ci n'en crurent pas moins devoir recuser le Synode. Il semblait que leur zele & leur fierté augmentaient avec l'acharnement de leurs adversaires. Ils accuserent de schisme la plus grande partie des membres nationaux, avec une vigueur encore plus hardie qu'auparavant. Ils presenterent un projet où ils détaillaient les conditions requises dans un Synode légitime.

Les membres Remontrans exclus du Synode.

Brandt III. 125, 127, 133.

10 *Decemb. Regenb.* II. 46--53.

Acta Synod. 71, 72.

Hist. Verh. 34, 35, 48.

Dans cette session & dans un grand nombre des suivantes, on disputa avec

Disputes sur la cons

1618. chaleur de part & d'autre sur la compétence ou l'incompétence de cette assemblée Ecclésiastique. „ Nous avons, disaient les membres du Synode, le droit de juger, puisque nous sommes assemblés au nom & sous l'autorité des Etats vos souverains & les nôtres. „ Nous sommes, répondaient les Remontrans, disposés à obéir à nos souverains dans les choses civiles: mais ni eux ni aucun tribunal sur la terre n'a droit dans les affaires qui regardent la maniere de penser, les inspirations de la conscience & les opinions sur lesquelles sont fondées les espérances pour l'autre vie. „ Mais," répliquaient les Contre-Remontrans, „ des Souverains chrétiens n'ont-ils pas droit d'interposer leur autorité dans des querelles ecclésiastiques qui peuvent troubler l'Etat? Ils ne s'arrogent point le droit de décider ces querelles; en les remettant à un tribunal ecclésiastique formé sous leur protection." Bien loin, répondaient les Remontrans, que nous pensions à contester l'autorité du Souverain, on sait que nous en avons toujours été les plus ardens defenseurs. Il ne nous appartient pas d'examiner par quelle révolution, vous êtes parvenus à obtenir sa faveur. Mais vous avouerez que, puisqu'il ne peut nous prescrire ce que nous devons croire, s'il convoque un assemblée ecclésiastique, pour pro-

pétence du Synode.

Brandt II. III. *passim.*

noncer sur des points de religion, il doit y admettre un nombre égal de Théologiens des deux partis. Si ces Théologiens ne savent pas s'accorder, le Souverain peut leur imposer des loix égales, & leur interdire les disputes publiques qui causeraient des troubles dans l'Etat. Vous êtes nos parties, nos ennemis, nos accusateurs: vous ne sauriez donc être nos juges, sans violer toutes les loix de la raison & de l'équité naturelle & les usages les plus anciens de la chrétienté." Nous ne faisons, „ disaient les Contre-Remontrans," que suivre l'usage constant de l'Eglise. Les Pasteurs perdent-ils leur droit de suffrage, pour s'être opposés à l'erreur? Ce serait les punir pour s'être bien acquittés de leur devoir: par les mêmes raisons, les Ariens, les Nestoriens & les Eutichiens auraient pu décliner le jugement de l'Eglise; & il n'y aurait plus de juge parmi les Chrétiens. Quand il s'éleve des erreurs, il faut donc leur donner un cours entierement libre. Où trouver dans les questions Théologiques, des arbitres absolument neutres & désintéressés? Voulez vous avoir pour juges des esprits forts, des Papistes, des Anabaptistes ou des indifferens?" Ces raisons étaient sans réplique; mais par malheur pour les Calvinistes du Synode, c'étaient les mêmes que l'Eglise Catholique avait 1618.

1618. oppoſées aux premiers reformés qui s'en ſeparerent. Auſſi les Arminiens ne negligeaient pas de repouſſer ces attaques ſur leurs adverſaires. „N'eſt-ce pas, diſaient-ils,” ſur le ſeul ſoupçon de partialité que les premiers Proteſtans ont décliné la juriſdiction du Concile de Trente? Beze & les réformés de France n'ont-ils pas refuſé l'offre du colloque de Poiſſy, juſqu'a ce que le Roi les eut aſſurés que les Prélats ne ſeraient point leurs juges? Nous ne demandons que les droits de la liberté évangelique, droits que vous avez implores contre les Catholiques.” Il y a, „ diſaient les Peres du Synode,” grande différence entre les Conciles des Papiſtes & le nôtre. Là dominent l'autorité, le Pape, la ſuperſtition & les préjugés. Ici tout eſt libre & nous avons juré de n'écouter que la parole de Dieu. „ Si tout eſt libre,” diſaient les Remontrans,” pourquoi nous refuſer le pouvoir, ſi non de ſiéger parmi vous, du moins de défendre, autant que nous le jugerons néceſſaire, nos opinions & de refuter celles de nos adverſaires? „Quelle inſolence! repliquaient Bogerman & les plus ardens Calviniſtes. Convient-il à des accuſés, à quelques effrontés novateurs de vouloir faire la loi à leurs juges & de ſe révolter contre l'Egliſe la plus nombreuſe, la plus puiſſante & la plus ancienne? Les Chefs reſpectables de la ré-

forme, les Calvins, les Bezes, les Whitakers, voila les victimes favorites qu'ils aiment à percer de leurs traits. Pouvons nous permettre que, dans cette vénerable assemblée de Docteurs réformes, on accorde une entiere liberté à des hommes accoutumés à flétrir sans pudeur & sans ménagement, ces illustres & brillantes lumieres de la réforme? En disant ces mots, Bogerman montrait dans ses yeux & dans tout son visage, la sainte fureur dont il était agité. „ Elle ne venait," disait-il, „ que d'une louable indignation d'avoir vu les plus saints & les plus respectables personages flétris par des mains impures. Un ancien de Nimegue ajouta que les Remontrans étaient couverts de hardiesse comme d'une muraille & d'impudence comme d'un bouclier. Les Arminiens perdirent leur tems à montrer qu'il s'en fallait beaucoup que leurs juges fussent sans préjugés, que leur serment ne les rendait pas plus infaillibles, parceque Dieu n'a pas confié l'intelligence de l'écriture à telle ou telle assemblée d'hommes qui peuvent errer; mais qu'elle est un oracle vivant & suffisant, la seule regle de la morale & de la foi. (*) Ils faisaient sentir, mais 1618. *Brandt* III. 229.

(*) Nous avons déjà vu que ces raisons étaient les armes favorites des Remontrans. Il n'est cepen-

1618. avec circonspection, qu'ils n'entendaient rien a la liberté dont on leur parlait, sous l'influence d'un souverain visiblement partial. En effet les Chefs du gouvernement s'étaient remplis des préjugés & des passions des Théologiens dont ils attisaient le feu, au lieu de chercher à l'éteindre. Ainsi ces vaines questions qui seraient tombées d'elles-mêmes par le mépris, avaient acquis la plus grande importance en devenant des matieres d'Etat. Il fallait qu'il y eût des hérésies à proscrire pour donner plus de poids à la proscription qu'on méditait contre les

---

dant pas aisé de concevoir comment un livre où les sectes les plus opposées & même les plus extravagantes ont trouvé les dogmes de leur foi, peut être une regle fidele, sûre, infaillible. Aussi les Remontrans, en n'excluant de leur communion que ceux qui rejettent ce livre & les idolâtres ou les persécuteurs, reviennent à peu-près aux principes que nous avons posés. Ce sont les seuls que la raison peut avouer & défendre, quand elle a secoué le joug de l'autorité. Aussi le célebre Warburton, qui n'était pas un savant du second ordre, ne craint pas d'avancer, dans sa *divine legation de Moïse*, que trois des Docteurs Arminiens emportent la balance sur un million d'autres Théologiens Protestans, & que personne n'a peint le Christianisme sous des traits plus augustes & plus séduisans. C'est à un disciple d'Episcopius que Locke a dédié son livre sur la Tolérance; & ces lettres T. A. R. P. T. O. L. A. signifient *Theologiæ apud Remonstrantes Professorem, Tyrannidis osorem* LIMBURGIUM *Amstelodamensem*.

ſes illuſtres Citoyens qui les avaient ſou- 1618.
tenues. D'un autre côté les Théologiens étrangers craignaient de déplaire au gouvernement qui les apelait & de s'en retourner avec la honte de n'avoir rien fait. Les Théologiens du pays eſpéraient trop de la victoire qu'ils allaient remporter, pour renoncer facilement au droit de juger qu'ils s'etaient attribué. Ainſi les demandes, les apologies & ſurtout la Proteſtation que les Remontrans firent alors & ſur laquelle ils fondent encore leur désobeiſſance, furent rejettes d'une voix unanime. On obſerva que, dans ces diſputes, le Préſident, ſouvent embaraſſé par des queſtions difficiles à reſoudre, ſe tirait habilement d'affaire, en ordonnant qu'on paſſât à d'autres matieres ou qu'on fît ſortir les Remontrans de l'aſſemblée.

Acta Synod. 120 *Le Clerc* T. II. L. IX 24, 25. *Trigl.* I 121 *Brandt* III. 156---159. *Procur. y. de Kerk. Kerk. Hiſt.* 47. *Ibid.* 141.

Les Arminiens, ſans vouloir renoncer à leur Proteſtation ni reconnaître l'autorité du Synode, expoſerent d'abord leurs ſentimens ſur les cinq articles controverſes, &, après bien des difficultés, ſur le Catéchisme & la confeſſion de foi; mais toujours en déclarant qu'ils n'entendaient obeir qu'a l'ordre du ſouverain. On leur avait formellement preſcrit de s'en tenir a une ſimple expoſition & de ſe borner à parler de la doctrine conſolante de l'élection, ſans affecter de repreſenter dans un jour odieux le dogme

Les Remontrans refuſent de ſe borner à l'expoſition de leurs ſentimens.

Brandt III. 151---191.

1618. des réformés sur la réprobation (*). Mais les Remontrans ne jugerent pas que, dans une dispute où ils etaient si peu menages, ils dussent se laisser imposer des loix par leurs adversaires & negliger les avantages de leur cause. Aussi les Calvinistes ardens déclamerent-ils violemment contr'eux. Lydius dit en chaire qu'ils etaient de la race de Cham qui avait decouvert la nu-
18 Decemb. dité de son pere. Gomar qui, sur la reprobation, avait embrassé les sentimens les plus outrés, soutint que Dieu, ayant décerné la fin, avait aussi décerné les moyens & qu'il a prédestiné l'homme au
Hales 16. Lett. péche ainsi qu'à la damnation. Un Théo-

(*) Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis, qui n'est pas toujours moderé, comme il paraît par les écrits qu'il a composés pour prouver que le Pape est l'Ante-Christ. fut longtems sollicité de se rendre en Hollande pour travailler à calmer ces troubles : mais il savait trop qu'il est plus facile d'écrire contre le Pape que de reconcilier des Théologiens, pour se charger d'une pareille commission. Il écrivit au Synode que, sur le dogme de la réprobation, il fallait mettre le doigt sur la bouche, adorer les jugemens de Dieu, sans chercher à les pénétrer ; et, se tenant sur le bord de cet abyme, s'écrier avec l'Apôtre des Gentils : *ô profondeur !* &c. *vie du Plessis Liv.* 4. *Brandt* III. 261. Si le savant Mornai eut vécu de nos jours, il aurait, sans doute, cru que St. Paul n'a jamais parlé de ce dogme. Voyez l'ouvrage Allemand de Gottlhiff Steinbart intitulé *System der reinen Philosophie öder gluckseligkeits lehre des Christenthums.*

logien Anglais dit, en faisant le récit de cette dispute, que Gomar imita les mauvais chaudronniers qui, pour boucher un trou, en font ordinairement deux. Les Remontrans avaient donné des remarques critiques sur le Catechisme d'Heidelberg. Les Députés du Palatinat en parurent extrêmement piqués. Ils ne chercherent pas a montrer que ces remarques étaient mal-fondées. Ils en prirent la defense parce, disaient-ils, que ce fameux Cathécisme avait été composé dans leur pays. 1619. *Acta Syn.* 150.

Les Remontrans, ayant déclaré positivement qu'ils ne se soumettraient jamais au Synode que d'après les conditions exposées dans leur projet, on envoya trois Commissaires a la Haye, pour demander aux Etats-Generaux comment il fallait traiter des hommes qui persistaient dans leur désobéissance & s'obstinaient a vouloir combattre leurs juges? Les Etats-Generaux furent d'avis qu'on eût à proceder non seulement par les censures de l'Eglise, mais encore par les voies de l'autorité seculiere. En attendant, les Remontrans reçurent ordre, pour la troisieme fois, de ne point sortir de la ville. Ils demandaient toujours la liberté de pouvoir defendre leurs opinions. On leur déclara positivement qu'elle ne leur serait accordée qu'autant qu'il plairait au Synode. Cette dispute

Les Remontrans cités sont chassés du Synode.

Acta Synod. Hist. Verh. 107---115. 29 *Decemb.* 3 *Janv.* *Brandt* III. 233, 244.

Sect. XLVII. *Hist. Verh.* 118.

Lettre

occupa plus de vingt seſſions. Dans la
1619. 57e. seſſion les Remontrans ayant encore proteſte contre le Synode, le Préſident se leva &, le visage enflammé, les yeux étincelans, il leur dit avec un saint emportement, qu'ils n'avaient répondu à la douceur, à la patience extrêmes du Synode que par des artifices, des subterfuges & des impostures. Il ajouta qu'ils n'étaient plus dignes de paraitre devant cette auguste & vénérable assemblée dont ils troublaient les délibérations. Après les avoir menaces des chatimens & des censures de l'Eglise, il les chassa en leur disant d'une voix impérieuse: *Je vous congédie au nom de Messieurs les Commissaires & du Synode, sortez!* Episcopius répondit en se retirant; „ Que Dieu juge entre les membres des Synode & nous, qui sont ceux qu'on doit accuser de fourberie!" Deux de ses Collégues en apelerent au tribunal de Dieu. Un autre dit en sortant: „ éloignons nous de l'assemblée des méchans." Cette exclusion rigoureuse ne fut pas également approuvée de tous les Theologiens étrangers. Ils se plaignirent qu'on n'avait pas attendu leurs suffrages pour une démarche aussi importante. Ils n'avaient pas epouse les passions de ceux du pays. Il ne s'agissait que de la maniere dont les Remontrans defendraient leur doctrine. Mais ce point etait essen-

d'Uitenbog dans sa vie ch. 12.

Brandt III. 296--302. *Le Clerc* T. II. 36--39

tiel pour les Théologiens nationaux. Ils s'étaient apperçus que les etrangers ne penſaient pas d'une maniere uniforme ſur le dogme de la Prédeſtination. Les Remontrans ſe ſeraient habilement prévalus de cette diverſité de ſentimens. Il leur eût été facile de préſenter le ſyſtême Calviniſte dans un jour odieux, d'en montrer les pernicieuſes conſequences & de mettre le peuple dans leurs interêts. Leurs adverſaires n'avaient donc garde de leur accorder un ſi grand avantage. Epiſcopius pouvait ſéduire les aſſiſtans par ſon eſprit & par ſon éloquence. Il n'était pas prudent de commettre la réputation du Synode & l'objet politique de ceux qui le faiſaient tenir à une diſpute réguliere avec un adverſaire auſſi redoutable. On voulut donc réduire les Remontrans à l'expoſition de leurs ſentimens, ſans leur permettre de s'étendre dans la controverſe. Mais les Arminiens perſiſtant à rejetter avec indignation des loix ſi dures, ſi contraires a l'équité naturelle, on prit le parti le plus violent, mais le plus sûr, celui de les exclure. 1619.

Les Arminiens n'étaient pas mieux traités dans les autres petits Synodes des Provinces. Pluſieurs de leurs Miniſtres furent ſuſpendus ou dégradés, ſous prétexte qu'ils peignaient Calvin & ſes rigides ſectateurs comme des fanatiques, *Brandt* XXXVI. Les Arminiens mal-traités dans les Provinces.

1619. ou parlaient contre la prédeſtination abſolue. Un Remontrant ſe plaignit ſingulierement de la ſéverité employée envers ceux de ſon parti, & de l'indulgence dont on uſait pour les autres. Jean Timmerman Miniſtre de Benskoop, dit-il, eſt toujours dans les jeux publics & au cabaret. Il s'enivre ſouvent. Le Miniſter de Noordeloos mene une vie encore plus déréglée. Lorsqu'il va dans le Cabaret, ce qui arrive ſouvent;" vous voilà Mr. le Miniſtre s'écrient les ivrognes du Canton. Etes-vous Arminien?" Dieu m'en garde répond le Miniſtre. — Si vous n'etes pas Arminien, il faut que vous danſiez. „Et dès que la tête de ce Miniſtre ſcandaleux eſt remplie des fumees de la bierre, il compromet indignement ſon caractere par des ſauts & des danſes grotesques, ayant un verre à chaque main." Les Remontrans ſe plaignaient amérement que des hommes d'une vie auſſi ſcandaleuſe fuſſent conſervés dans leurs places; pendant que les raiſons les plus frivoles faiſaient dégrader des eccleſiaſtiques ſages, décens et d'une conduite exemplaire. Du nombre de ces malheureux, furent deux freres Miniſtres d'Alkmaar. Ils diſaient qu'après avoir lu l'écriture ſainte, ils ne pouvaient donner à Jeſus Chriſt le nom de Dieu, mais celui de fils de Dieu. Les Etats les reléguerent à 's Graveſande.

Ibid. 347.

Ibid. 358-394.

Mais ces deux freres s'étant imaginés qu'on voulait les transporter en Angleterre où le Roi Jaques faisait brûler tous les Anti trinitaires, ils se tinrent cachés. 1619.

Les Contre-Remontrans, devenus maîtres absolus dans le Synode, se preparerent à discourir, a décider & a proscrire a leur aise & sans opposition. Ils n'admirent dans l'assemblée que des gens dont ils étaient sûrs. Mais comme les Aubergistes de la ville se plaignaient que les Etrangers qui venaient pour voir le Synode, s'en retournaient souvent sans avoir pu repaître leurs yeux d'un spectacle si rare & si curieux, on se relâcha de cette grande rigueur. On laissait entrer tout le monde jusqu'à ce qu'on eût fini la priere qui précédait l'ouverture des délibérations. On poussa les précautions si loin que, pendant les soirées d'hyver, on regardait avec des chandeles sous les tables & sous les bancs, pour voir si l'ennemi n'avait pas des espions cachés. Il se tint même plusieurs assemblées secretes, pour recueillir & concilier les suffrages des différens membres, afin d'abréger les décisions & de conserver l'honneur de Synode que les disputes des membres compromettaient souvent en public. Cette nouveauté fit dire à l'Anglais Hales, que le Synode

Grandes précautions des Peres du Synode.

Ibid. 403. *Hales* 22. *Letter.*

1619. ressemblait à un horloge dont les principales roues sont cachees.

Terribles écritures des Remontrans.

Cependant il paraissait trop dur aux étrangers, qu'on refutât les Remontrans sans les entendre, quoique l'ordre des Etats les retint encore dans la ville & qu'ils n'eussent demandé qu'une liberté raisonable. En conséquence on leur permit de défendre leurs sentimens par écrit. Cette méthode était effectivement la plus commode. Le papier ne parlait pas. On ne craignait pas qu'il fît, comme Episcopius, des objections embarassantes sur le champ. Les Remontrans, réduits à cette alternative, résolurent d'en tirer tout le parti possible. Ils se mirent à travailler infatigablement; & au bout de quinze jours, ils avaient composé des apologies & des mémoires si volumineux, que les plus intrépides Theologiens ne sentaient pas avoir le courage ou la patience de les dévorer Quelques membres du Synode dirent en raillant qu'il fallait avoir fait pacte avec le diable pour pouvoir tant écrire en si peu de tems. Il y eut surtout un de ces manuscrits qui fit pâlir tous les membres du Synode. C'etait un énorme *infolio* gros comme une histoire des martyrs. L'homme le plus robuste aurait eu peine à le soulever d'une main. Il y en eut qui dirent que la lecture de ces

Brandt III. 411.

pieces occuperait un Synode pendant douze ans. Les Commissaires politiques qui avaient ordre d'accelerer les décisions, pour épargner la depense, dirent que les Remontrans s'étaient vantés de faire coûter aux Etats une tonne d'or pour chaque canon. Si les Remontrans voulaient, pour se venger, exercer la patience du Synode en le forçant a dévorer l'ennui de ces longues & fastidieuses lectures, il faut avouer que cette vengeance est innocente & d'une espece bien singuliere. Ils répondirent cependant que l'importance des matieres rendait cette longueur n ecessaire, qu'ils ne s'etaient point adonnes a un travail si pénible & si ingrat pour une assemblee qui les avait traites de fourbes & de menteurs, mais pour obeir aux Commissaires des Etats. 1619.

Querelles parmi les peres du Synode.

Cependant la discussion des cinq articles des Remontrans, ayant fait tomber la question sur les points delicats de la Predestination & de la reprobation, il s'eleva de vives querelles parmi les pères du Synode. Gomar voulait que Jesus-Christ ne fût que l'executeur de l'election. Martinius, député de Brême, soutenait qu'il en etait l'auteur & l'executeur. Gomar jettant son gant à son adversaire pour le défier, lui dit fierement: *Ecce Rholum, ecce Salum.* On eut bien de la peine à calmer la fureur

Brandt III.

1619. des deux Antagoniſtes. L'impétueux Gomar frémit ſurtout de ce qu'on l'avait empêché d'en venir à un combat réglé. Martinius eſſuya depuis tant de mortifications qu'on l'entendit ſe plaindre d'avoir fait un ſi long voyage, & déclarer qu'il ne ſe trouverait jamais plus dans aucun Synode. On ſait qu'il dit encore que, s'il avait vu à Dort des choſes divines, il y avait vu auſſi des choſes humaines, & même des choſes diaboliques. Les Théologiens Anglais qui ſe diſtinguaient par leur douceur & leur modération, eurent auſſi beaucoup à ſouffrir de l'emportement & de la férocité de Gomar & de Sibrand. Martinius était même réſolu de s'en retourner et l'Ambaſſadeur d'Angleterre prêt à ſe tranſporter à Dort pour éteindre l'incendie. Pour ſauver l'honneur des Provinces & des égliſes, on fit des excuſes aux offenſés. Martinius ſe laiſſa vaincre facilement. Il était chargé d'une famille nombreuſe. On ſe ſervit inſidieuſement de cette circonſtance pour le gagner par la crainte d'une disgrace à ſon retour dans ſa patrie. Un autre Théologien Allemand abandonna l'opinion des Remontrans par un motif moins pardonnable. Il aimait à s'enivrer: „ Il faut bien, diſait-il, faire quelque choſe pour le Prince & les Etats. Ils nous font boire de ſi bon vin!

Le Clerc T. II. L. IX. 40.

Carleton III. 21, 22.

Balcanq. 4. *Letter. Nullit.* I. 75. II. 57.

Brandt III. 419.

Le Synode inſulté & flatté.

Quelques plaiſans, que l'injuſtice com-

misse envers les Remontrans animaient contre le Synode, en prirent occasion de s'égaye aux dépens de la vénérable assemblée. Ils y envoyerent une petite boëte, remplie de cartes à jouer sur lesquelles on avait dessiné tous les instrumens de la passion. Le Synode était prié par là de ne pas crucifier Jesus Christ une seconde fois. Les vénerables peres s'efforcerent de digerer ces petites mortifications, en s'enivrant de l'encens flatteur qu'ils se prodiguaient sous le nom du Synode. Un Anglais qui, dans des lettres secretes, ne ménageait pas cette assemblee, obligé de la quitter, sous prétexte de sa santé, mais en effet, disent les Remontrans, pour ne pas être témoin de tant de procédures iniques, lui fit un compliment remarquable. Il dit qu'il chercherait envain dans le monde entier, mais qu'il ne trouverait nulle part un lieu plus semblable au ciel que cette assemblée, & où il aimât mieux dresser ses tentes. Un gros Théologien Suisse dit que cette ville devait s'apeler la *céleste Dort*, la *sainte cité*, la *mere des fidèles*. En décamant contre les Remontrans, qu'il accusait d'introduire le Pyrrhonisme, il dit qu'ils tiraient Pelage de l'enfer, pour le placer dans le ciel & saint Augustin du ciel pour le précipiter dans l'enfer; mais que le bras ferme & vigoureux de l'Evêque 1619.

1619. d'Hyppone abbattrait tous ces arbres stériles.

L'article de la predestination décidé.

Le Clerc T. II. L. IX. 43.

Après bien des débats, les pères du Synode se réunirent, du moins en apparance, sur l'article de la prédestination. On réjetta l'opinion de Gomar qui était celle des *Supra-lapsaires*. Cette doctrine est curieuse. On voulait que Dieu eût resolu & combiné la chûte d'Adam, par le seul motif de déployer sa justice redoutable ou de signaler sa misericorde gratuite. D'autres soutenaient que Dieu, prévoyant cette chûte par sa toute-science, s'était contenté de la permettre sans la *prédeterminer* positivement. Les Anglais obtinrent la victoire en faveur de ce dernier sentiment, qu'on apelait des *sublapsaires*. Il faut cependant avouer, que ni les Supralapsaires, ni les Sublapsaires n'ont été admis dans le Conseil de Dieu, et qu'il eût mieux valu garder le silence sur ce que ni les uns ni les autres n'entendaient pas. Les Anglais demanderent encore que toutes les déliberations se fissent publiquement. Cette voie leur paraissait la plus équitable & la plus noble. Mais le Président fit observer que les ennemis de la verité en pourraient prendre occasion d'accuser le Synode de division; quoiqu'il fût plûtôt divisé sur les mots que sur les choses. Ces raisons parurent si solides qu'elles entraînerent tous les suffrages.

Leydekker 890.

On resta jusqu'à la 125e. séance à concilier les sentimens des différens membres du Synode, sur les cinq articles. Alors le Président proposa la rédaction des Canons. Il voulut même s'arroger le droit de les dicter, en les faisant passer par un *placet*. Mais les Anglais firent échouer ce projet. Landaff, qui se trouvait le seul Evêque du Concile, regardait comme au dessous de sa dignité de ne pouvoir dire que oui ou non sur les matieres proposées. En conséquence on dressa un committé de six personnes, dont il fut plûtôt le chef que le guide : car les autres étaient tous des Calvinistes outrés. Ce choix fit craindre aux Anglais que le Synode ne devint la fable des siecles. La composition des Canons dura plus de trois semaines. Enfin après bien des retranchemens & des additions pour pouvoir proscrire la doctrine des Remontrans, sans frapper sur celle de quelques membres du Synode qui pensaient à peu-près de même, on commença le 6 Avril la lecture de ces Canons. Ils contenaient d'abord l'exposition de la doctrine approuvée comme Orthodoxe, ensuite la censure de celle qu'on jugeait erronée. Tous ces decrets roulaient sur la prédestination, la rédemption, la corruption de l'homme, la perseverance dans la grace, matieres que les chrétiens sont obligés de regarder comme d'impénétra-

1619.

Rédaction des Canons. 22 *Mars.*

Belca. 13. *Lett. Brandt* 544, 543.

Ibid. 549—560. *Acta Synod. Deput. Helvet. Manusc. Self.* 132. *Belca.* 16. *Lett.*

1619. bles myſteres & que les Remontrans avaient eu la témérité d'expliquer de la maniere la plus analogue à la liberté de l'homme & à la nature de l'Etre ſouverainement bienfaiſant.

Sentence fulminée contre les Remontrans.

Le 24 Avril, on préſenta la ſentence que l'on devait prononcer contre les Remontrans. Ils étaient toujours retenus dans la ville, quoiqu'ils euſſent écrit aux Etats-Généraux & au Prince d'Orange pour ſe juſtifier & demander la permiſſion d'être renvoyés dans leurs chaires ou dans leurs égliſes. Ils furent traités cruellement dans la ſentence fulminée contre eux. On les flétriſſait comme atteints & convaincus d'avoir corrompu la pureté de la religion, déchiré l'unité de l'Egliſe, trouble la patrie & l'Etat, formé des ſchismes & cauſé d'horribles ſcandales. On les déclarait incapables d'exercer plus longtems leurs fonctions dans les Egliſes & dans les Académies. A la lecture de cette ſentence, tous les Théologiens étrangers, à l'exception de ceux de Geneve & d'Embden, ſe ſoulevérent. Ils déclarérent poſitivement qu'ils n'étaient venus que pour condamner quelques dogmes, & non pour proſcrire les perſonnes. Les Anglais & les Heſſois refuſérent décidement de tremper dans cette ſentence. Mais les autres ſe laiſſérent gagner, & l'approuverent, après en avoir fait

retrancher les mots de *perturbateurs de la patrie & de l'Etat:* soutenant qu'un tel délit ne regardait que le Magistrat civil. Cette sentence ne fut lue aux quinze Remontrans qu'à la fin du Synode, après avoir été approuvée par les Etats-Généraux. L'héroïque fermeté qu'ils avaient fait paraître dans tout le cours de cette affaire, ne se démentit pas, lorsqu'ils apprirent les disgraces & les revers qu'ils allaient essuyer. Ils déclarerent qu'ils ne changeraient jamais d'opinion. Ils en appellerent au Tribunal de Dieu. Ils se plaignirent vivement de cette condamnation. On a cherché, disaient ils, à nous soumettre & non pas à nous convaincre. On nous a supposés coupables, dans le tems que l'assemblée n'était pas d'accord sur l'hétérodoxie des articles dont on nous accusait. Quand à force de brigues, de cabales, d'insinuations, de ruses, & même de menaces, on avait décidé contre nous, on se contentait de demander notre aveu, sans nous permettre ni d'attaquer la doctrine de nos adversaires, ni de défendre la nôtre. On nous a réduit à des écritures, dont le rapport abandonné aux parties intéressées, était toujours infidele & tronqué. Pour nous empêcher d'eclairer le Gouvernement, on nous a tenus dans une espace de prison; on a voulu que

1619.

Carleton II. 374, 375, 391.

Brandt liv. XL. XLI. XLII.

Nullité.

Uitenb. lev. ch. 12.

1619. nous eussions la bouche close & les pieds liés, tandis que nos adversaires entretenaient correspondance & faisaient de fréquens voyages à la Haye pour nourrir les préjuges du Gouvernement dont ils avaient toute la faveur.

Vorstius condamné.

La condamnation de Vorstius & plusieurs autres matieres moins importantes occuperent encore quelques séances. Les Etats auraient voulu, pour épargner le tems & la dépense, qu'on abandonnât l'affaire de ce malheureux Théologiens. Mais l'Ambassadeur d'Angleterre insista pour que le pays fût delivré de cette peste & sa doctrine condamnée. Les Théologiens du pays n'avaient pas besoin de cet encouragement à leur zele. Vorstius eût beau promettre d'écrire contre le socinianisme. Il eût beau montrer qu'il avait toujours mené une vie exemplaire. On répondit que la cause de Dieu n'avait pas besoin de tels défenseurs & que la piété d'un héresiarque n'en était que plus dangereuse pour les esprits faibles, Vorstius fut déclaré convaincu d'héresie & de blasphême, & incapable des fonctions de Ministre & de Professeur. Il fut ensuite banni de toutes les Provinces-Unies. Ce malheureux se tint longtems caché dans l'idée qu'on le cherchait pour le transporter en Angleterre, où l'on devait, disait-on, le faire brûler dans une barrique gou-

Carlet. III. 48.
Brandt III. 583, 599, 670.
Nullit. I. 68.
Act. Synod. p. 318.
Paquot. XIII. 323.

abonnée. Enfin après avoir erré de place en place, il gagna le Holstein où il mourut l'an 1622 consumé de fatigue & de chagrin. Les Anglais eurent soin de faire remarquer dans le Synode, que les troubles du pays ne venaient que du manque d'Evêques investis du pouvoir de reprimer les factieux & de la liberté que chacun avait dans les Provinces-Unies de penser comme il voulait & de dire & d'écrire ce qu'il pensait. 1619. Carleton III. Ibid. 575, 576

Enfin le neuf du mois de May, après 152 seances les Theologiens qui voulaient se passer des étrangers pour faire les réglemens relatifs à la discipline ecclésiastique, leur firent donner leur congé. Cette cerémonie se fit avec une pompe extraordinaire dans la grande Eglise de Dort, où tous les membres du Synode se rendirent avec une grande multitude de personnes de l'un & de l'autre sexe. Le President fit un discours dans lequel il dit que l'œuvre du Synode était miraculeuse & faisait trembler l'enfer. Il compara l'Eglise à la lune qui croît & decroît suivant ses diverses phases. „ Notre lune des Pays-Bas, dit-il, sort enfin des nuages épais qui la voilaient: &, rayonnante, pour ainsi dire, de la nouvelle lumiere de son soleil, elle luira malgré l'enfer, & son éclat augmentera toujours avec le tems." Lorsque les membres eurent été solemnelle- Clôture du Synode. Grand II. 610, 615.

1619. ment remerciés, ils se rendirent tous dans une salle où on leur avait préparé un festin splendide. Il était accompagné d'un concert melodieux de voix & d'instrumens il y eut même des femmes qui chanterent. Le spectacle de ces fronts austeres & sourcilleux qu'on n'avait vu se mouvoir qu'aux anathêmes & aux proscriptions, se déridant alors dans la gaité de ces délices mondains, & noyant dans le vin & la bonne chere la fatigue d'avoir déposé tant de ministres hétérodoxes, ne manqua pas d'exercer la malignité de leurs ennemis. Ils ôserent même assurer que la musique & le vin du Rhin avaient fait tourner la tête à plusieurs des vénérables peres. Le lendemain, les Etats-Généraux firent remettre à chacun des Theologiens étrangers une medaille d'or de la valeur de 150 florins, pendue à une chaine qui en valait 50. Les réglemens sur la discipline ecclesiastique occuperent encore les Théologiens du pays pendant 26 sessions. Enfin le 29 May, l'assemblée se separa entierement, en se donnant la main en signe d'union, & avec tous les temoignages d'une satisfaction & d'une amitié mutuelle. Les Etats payerent toutes les dépenses qu'avaient fait les Théologiens étrangers & nationaux & les recompenserent largement. L'Evêque de Landaff eut quatre vingt florins par jour pour

Ibid. 613, 614.

Ibid. 663

sa table. Le Président avait treize florins par jour. Il eut le secret de se faire payer 29 jours, c'est a dire 377 florins au dela de ce qui lui etait dû. Son zele méritait une pareille gratification. Chacun des Théologiens du pays reçut quatre florins par jour. On assure que le Synode coûta environ un million de florins a la Republique. C'est le premier & l'unique Concile Général qu'aient tenu les Protestans. Un Ministre Remontrant, (*) ajoute: Dieu veuille que ce soit le dernier! Aussi, parmi les Protestans, plusieurs plumes savantes l'ont attaqué avec le plus grand acharnement. Trois ans après, Tilenus publia dans un livre qu'il avait même communiqué & dédié au Roi Jacques, que si le Diable voulait employer un prestige pour rendre la divinité odieuse, il aurait recours aux decrets du Concile de Dort. 1619.

Regenb. II. 151. *Brandt.* III. 660. *Kort. hist. der nat. Syn.* 313. *Groot Plac.* III. 440.

(*) *Le Clerc. T.* II. *L.* IX. *p.* 44.

Ibid. 48.

Les dépositions, les proscriptions, la suppression des assemblées, les bannissemens furent les terribles effets des sentences du Synode. Elles mirent le sceau à la division que cette assemblée aurait dû chercher a éteindre. On vit avec étonnement un grand nombre de Théologiens dignes par leurs lumieres & leur piété d'honorer la reforme, chassés de son sein, comme s'ils eussent projetté de renverser entierement le Christianisme. Ce mélange de procédures ri- Suites du Synode.

1619. dicules & violentes révolta les esprits doux & éclairés. On detesta des hommes qui s'etaient lâchement prévalus des passions & de l'autorité du pouvoir civil, pour accabler des adversaires qu'ils n'avaient ôsé combattre a force égale. On en prit occasion de répandre qu'ils s'étaient défiés de la bonté de leur cause. Au contraire, celle des Remontrans, soutenue par les plumes éloquentes de leurs illustres Chefs, interessa les personnes impartiales de toutes les nations. On a remarqué que les decrets du Synode ont plus nui que servi aux dogmes qu'il avait établis. Depuis cette epoque mémorable, la doctrine de la prédestination absolue a toujours perdu de son credit. L'Eglise Anglicane fut la premiere à rejetter les Canons de Dort avec horreur & mépris. Les Reformés de France qui, pour des raisons politiques, étaient attachés au Prince Maurice, & n'etaient pas contents qu'on eût empêché leurs Theologiens d'aller gagner des médailles d'or au Synode, en reçurent les Canons avec ardeur & respect. Ils refuserent même la communion à Grotius & à d'autres Arminiens retirés en France. Mais lorsque leur premier feu se fût calmé, ils changerent de sentimens & de conduite. Les Eglises de Brandebourg & de Brême n'ont jamais voulu souscrire les Canons

Lettr. Franc. dans la vie d'Uitenb. c. 12.

Sav. Linwup. contempt. conc. Dord. in Hist. Gudof. Mas. T. 1. n. 19.

Uitenbog. leven.

Burig. vie de Grot. L. 334.

Mosh. Hist. Eccles. 17. Siecl. Sect.

de ce Synode. Geneve même, la mère, la Nourrice & la Gardienne du Calvinisme rigide, eſt entrée depuis dans des ſentimens encore plus relâchés que ceux du pur Arminianisme. On a même remarqué que l'eſprit & les dogmes de cette ſecte ſe ſont inſinués dans le corps des paſteurs des Egliſes Belgiques engagés à maintenir la doctrine & l'autorité du Synode. 1619.

2. *part.* 2. *ch.* 1. *par.* 2. *ch.* 3. *par.* 11, 12, 13. *Encyc. Art. Gen. Lett. de la Montag.*

Le Gouvernement peut certainement veiller à ce que la religion n'enſeigne rien qui puiſſe troubler le bonheur & la tranquillité de la ſocieté. Voilà ſes droits, voilà ceux qu'il avait reclamés, quand Barnevelt tenait les rênes de l'Etat. On dut donc s'etonner de voir ce Gouvernement ſi vanté, epouſer les paſſions des Théologiens, pour faire décider, non ce qu'il fallait faire, mais ce qu'il fallait croire, non les principes clairs & fondamentaux de la foi, mais quelques queſtions frivoles & ſubtiles que les docteurs même, en les decidont, avouaient ne pas entendre? Il avait donc d'autres vues. Elles n'échapperent pas aux eſprits clairvoyans. Martinius de Brême oſa même avancer que le Synode n'etait qu'une farce, une comedie, où la politique jouait le principal rôle. On a decouvert depuis que Bogerman, Préſident de cette aſſemblée, eut une part conſiderable aux procedures

Cauſe politique de la tenue du Synode.

Brandt III. 564. *Brandt Regisp* 22-. *Carleton* II. 272. *Hiſt. Verh.* 207, 215, 216.

1619 qu'on inſtruiſait alors contre les priſonniers d'Etat. Ce fut lui qui dreſſa l'inſtruction ſur laquelle les Fiſcaux ſe reglerent. Il était en liaiſon intime avec le Stathouder de Frise & en correſpondance avec Maurice & Carleton. Deodati qui s'était ſignalé dans le Synode, par ſon emportement & ſes opinions rigides, ôſa avancer que l'Egliſe ne ſerait jamais en repos, tant que le Chef des Arminiens reſterait en vie. C'eſt à ce même Théologien qu'on doit ce jeu de mots fameux; *que les Canons du Synode avaient emporté la tête de Barnevelt.* On obſerve encore que les Théologiens étrangers dirent, en quittant la ville de Dort, qu'ils allaient voir à la Haye un ſpectacle extraordinaire. Ce ſpectacle fut l'exécution tragique du Grand-Penſionaire, dont le Procès Criminel eſt un des morceaux les plus intéreſſans de l'Hiſtoire des Provinces-Unies.

Vitenbog. adv. on. de Synode v. Alez. 3. Nullit II. 163.

Eclat cauſé dans l'Europe par le procès de Barnevelt.

L'Univers a vu avec étonnement, à Sparte & à Londres, le grand & terrible ſpectacle de Rois jugés & ſacrifiés avec des procédures ſolemnelles. Je ne ſais ſi le ſpectacle de ces Citoyens illuſtres que leur zèle a rendus Martyrs des libertés & des loix de leur patrie, n'offre pas un ſpectacle bien plus grand & plus touchant, parce que la vertu républicaine a quelque choſe de plus ſage & de plus juſte que l'attachement géné-

reux que doivent des sujets à leur monarque. Non seulement la nation entiere se divisa sur ce grand évenement, on vit même plusieurs souverains Etrangers y prendre part : & la crainte ou l'estime que Barnevelt s'etait attirée au dehors était telle, que les Rois de France & de Suede crurent devoir s'interesser vivement en sa faveur, tandis que les Rois d'Angleterre & de Danemark, l'Electeur Palatin, le Duc de Bouillon agirent hautement contre cet illustre prisonnier : comme si le destin des Rois eût dépendu de la vie ou de la mort de celui qui avait tant contribué à abolir la royauté dans sa patrie. Exemple frappant de l'ascendant qu'un homme de genie peut acquerir dans un état libre, & qui prouve sans replique qu'un citoyen qui devait un ascendant si glorieux a la liberté de son Pays, ne pouvait penser à la vendre à un maitre étranger.

1619.

. cidev. Voy. Carleton II. 357, 358.

Aussi les auteurs de son infortune ne cherchaient-il à le flétrir de trahison publique, que pour imposer au peuple. Les moyens qu'ils avaient employes pour l'emprisonner, étant aussi extraordinaires que l'emprisonnement même, ils furent dans une espece d'embarras, avant de savoir comment ils devaient agir à son égard. Ils le laisserent languir plus de six mois avant d'en venir aux premiers interrogatoires. Soit même qu'ils re-

Hogerbeets interrogé.

Holl. Res. Nov. 1618. Carleton II. 362.

1619 doutaſſent la fermeté de ce grand homme, ſoit qu'ils ſe promiſſent des autres priſonniers quelques aveux indirects qui puſſent donner une apparence d'équité à leurs procédures, ce fut par eux qu'ils commencerent. Le Prince & les Etats-Généraux, ſe fondant ſur une permiſſion des Etats de Hollande qui leur avaient abandonné l'affaire des priſonniers à la pluralité des voix, nommerent trois Procureurs fiscaux pour les examiner, Laurent Sylla Fiscal pour la Province de Gueldre, Pierre de Leeuwen pour celle d'Utrecht & Antoine Duik pour celle de Hollande. Les trois fiscaux, ſe rendirent avec ſix autres Commiſſaires des Etats-Généraux, d'abord chez Hoogerbeets. On était d'autant plus étonné du malheur de ce Citoyen, qu'il n'avait jamais cherché à jouer un rôle brillant, & s'était principalement diſtingué par la ſimplicité & la pureté de ſes mœurs. Sa famille rempliſſait les premieres charges à Hoorn. Sa vertu l'avait fait apeler à la dignité de penſionaire de la ville de Leide. Auſſi les neuf Commiſſaires lui avaient à peine déclaré qu'ils venaient l'interroger au nom des Etats-Généraux; „ je ſuis, „ repondit-il auſſitôt, né Hollandais: mes ſouverains legitimes ſont les Etats de Hollande: j'occupe une charge éminente à Leide: je ne puis reconnaitre d'autres

Grot. Apol. c. 14.

27 *Sept.* 1618

Grot. Apol. c. 20.

Brandt Regtspl. 5.

tres juges que les Echevins de cette ville. „ On lui demanda si Barnevelt ne lui avait pas conseillé d'accepter cette charge? " Il répondit, mais sans oublier de décliner un pareil interrogatoire, que Barnevelt, après lui avoir exposé les désagrémens de cet office, lui avait laissé la liberté du choix. Sur d'autres questions qu'on lui fit, il avoua courageusement qu'il n'avait pas été d'avis qu'on licentiât les nouvelles milices, les regardant comme nécessaires à la sûreté de la ville. Hoogerbeets subit encore un interrogatoire, une semaine après, sur ce qui s'était passé dans l'affaire d'Utrecht: Il fut ensuite neuf semaines sans être examiné de nouveau. On le tint si étroitement resserré qu'il ne pût pas même obtenir la consolation de voir sa femme. 1619. *Ibid.* 7.

Ledenberg, qui, depuis la derniere revolution d'Utrecht, n'avait aucun appuy & n'était reclamé de personne, fut jugé avec plus de rigueur, & sans autre formalité que le nom du Prince d'Orange. Mais on eut beau l'intimider; on ne put arracher de lui que des aveux qui prouvaient que Barnevelt avait été le principal mobile de ce qui s'était passé à Utrecht; ce qu'on savait deja. On parvint cependant à l'effrayer, en le menaçant de le faire appliquer à la torture. Cet infortuné Citoyen, jugeant Ledenberg se tue dans sa prison. *Wagenaar* X. 289--292. *Carleton* II. 303, 317, 318, 328. *Trigl.* 1092, 1093.

1619. par la maniere dont on traitait les premieres têtes de la République, qu'il devait s'attendre aux traitemens les plus cruels, tomba dans un affreux déſeſpoir. Au milieu de la nuit, il ſe mit à genoux, pria Dieu avec ferveur; &, s'étant armé d'un couteau, il ſe fendit le ventre & ſe coupa la gorge. Son fils qui couchait dans la même chambre, entendant le bruit du ſang qui ruiſſelait, apela les gardes. Le malheureux Ledenberg fut trouvé mort & baigné dans ſon ſang. Il avait donné la veille à ſon fils un billet écrit en langue Françaiſe, que ce jeune homme n'entendait pas. On y trouva ces mots propres à faire connaître le caractere de cet infortuné citoyen & l'état où il était réduit: *Je ſais qu'on ſe diſpoſe à faire un exemple de ma perſonne, à me confronter avec mes meilleurs amis, à m'appliquer à la torture, pour me convaincre enſuite de contradictions & de fauſſetés &, ſur des vetilles & des chicanes, fonder une ſentence ignominieuſe: Car ainſi faut-il faire pour juſtifier le ſaiſiſſement & empriſonnement. Pour échapper à tout cela, je vais à Dieu par le plus court chemin. Contre l'homme mort ne tombe confiſcation de biens.* Les amis des priſonniers tirerent de cet événement tragique & de ce billet, les inductions les plus odieuſes contre les auteurs de ces procédures. La fuite n'a

que trop prouvé qu'ils pouvaient en effet leur attribuer, au défaut d'accusations réelles & fondées, l'affreuse intention d'arracher par les douleurs aigues d'une ingénieuse torture, à ce malheureux connu pour un homme peu patient, des aveux graves & capitaux contre les compagnons de son infortune. Mais le parti triomphant en prit occasion de répandre que Ledenberg, se sentant coupable, avait prevenu par la mort, la punition ignominieuse qu'on lui destinait. 1619.

Grotius fut interrogé le troisieme. Il avait prévu son malheur: mais il avait cru qu'il en serait quitte pour la perte de son emploi. Il se préparait même à rentrer dans le barreau, comme simple Avocat; & son emprisonnement le jetta dans la surprise & l'abattement. La déclaration publiée le jour de ce funeste événement lui causa surtout la plus vive douleur. Ne pouvant obtenir la permission de parler au Prince, sa fierté Républicaine s'ebranla: il descendit jusqu'a faire entendre qu'il se démettrait volontiers de ses emplois, pour se dévouer uniquement a l'administration des affaires domestiques de son Excellence. Il écrivit, pour cet effet, au Conseiller Vosbergen, le priant de faire connaitre ses intentions au Prince d'Orange. La lettre fut communiquée à l'Ambassadéur

Grotius interrogé. 3 *Novemb.* *Carleton* II. 282. *Ibid.* 333. *Brandt lev. v. Grot.* I. 139, 150. *Brandt Regtspl. laats. Edit.* 11, 12.

1619. d'Angleterre, le Chevalier Carleton, qui fut piqué que Grotius eût la hardieſſe d'y alleguer le mérite du ſervice qu'il avait rendu à l'Etat dans les dernieres conteſtations avec l'Angleterre. Grotius écrivit au Prince d'Orange lui-même & aux Etats-Généraux pour juſtifier ſa conduite; mais il ne reçut aucune réponſe. Il ne put pas même obtenir que ſon Epouſe vint lui tenir compagnie, quoiqu'il fût tombé dangereuſement malade. Il fut ſurtout étonné de ne voir aucun officier de Hollande parmi les Commiſſaires qui vinrent l'interroger. Auſſi n'oublia-t-il pas de décliner leur juriſdiction. Il allégua ſa naiſſance, ſa charge & le territoire où il avait été ſaiſi. Pour leur montrer qu'il ne les reconnaiſſait que comme des particuliers qui n'avaient d'autre droit ſur lui que celui de la violence, „ Je vous réponds, leur dit-il, parce que je ſuis prêt, à juſtifier ma conduite devant *qui que ce ſoit.*" Ramaſſant alors tout ſon courage, il montra qu'il n'avait, dans l'affaire d'Utrecht, agi qu'en vertu des ordres des ſouverains du pays & qu'il n'avait eu d'autre objet, en favoriſant les nouvelles milices, que la ſûreté des Magiſtrats des villes. Le lendemain un des Commiſſaires vint le trouver. Il avait l'air effaré & myſtérieux. Il lui dit qu'on avait malheureuſement des preuves que Barnevelt s'était lais-

Grot. Apol. c. 15.

sé corrompre par l'argent d'Espagne, pour faire réussir la trêve & s'opposer à l'erection de la compagnie des Indes Occidentales. Grotius, presse serieusement de déclarer ce qu'il savait de cette trahison, donna dans le piége. Ses soupçons s'arrêtterent sur plusieurs actions du Grand-Pensionaire qui pouvaient paraître équivoques, surtout la conduite dans les troubles ecclesiastiques. Mais il a reconnu dans la suite que cette pretendue confidence n'était qu'un lâche artifice, imaginé pour lui faire perdre courage & l'engager a faire des aveux qui pussent nuire à Barnevelt. On lui fit une question qui donna lieu à une anecdote intéressante. On lui demanda s'il n'avait pas conferé avec Jeannin sur les moyens de réunir la religion Papiste avec la Protestante? Il répondit qu'en effet Jeannin reconnaissait plusieurs erreurs de l'Eglise Romaine & lui avait fait espérer qu'une espèce de réformation s'etablirait en France, par l'autorité du Roi Henri IV, mais insensiblement & peu à peu. Il ajouta qu'il était vraisemblable que ce projet avait armé la main fanatique qui fit périr ce grand Roi. 1619.

Brandt vie de Grot. l. 153, 154, 158---162.

Grot. Apol. c. 20.

Barnevelt fut examiné le dernier; mais avec des formalités qui paraissaient plus conformes à la justice. Ses amis avaient employé un artifice singulier pour l'in-

Barnevelt dans sa Prison. 15 *Nov.* 1618.

1619 ſtruire de tout ce qui ſe paſſait. Ils avaient imaginé de rouler de petits billets dans des tuyaux de plume & de les faire entrer dans des poires qu'on lui envoyait. Cette ruſe fut découverte par un des gardes qui voulut manger une de ces poires. On trouva dans ce billet ces paroles: *Ne comptez plus ſur les Etats de Hollande: les Régences de pluſieurs villes ſont changées. Les Anglais attiſent le feu. Carleton n'eſt pas votre ami.* Les derniers changemens opérés dans l'Etat avaient révolté Barneveld. Les paroles qui lui échapperent alors & que nous rendons ſur le témoignage de Jean Franken ſon domeſtique fidele qui l'aſſiſta jusqu'a la mort, peignent ſon ame fiere & toujours Républicaine. „ Ainſi, diſait-il, cet étran-
„ ger (*) oſe chaſſer de reſpectables
„ Magiſtrats nés dans le pays! Il ôſe
„ regner en deſpote ſur ſes maîtres &
„ ſur ſes ſouverains, dont il n'eſt que
„ le Lieutenant! Que dis-je? ſur ſes
„ bienfaiteurs qui l'ont comblé d'hon-
„ neurs, malgré la Cabale de Leiceſter,
„ malgré l'emportement des Eccléſiaſti-
„ ques qui ne parlaient de lui qu'avec
„ un ſouverain mépris & peignaient ſon
„ pere comme un Athée. Je l'ai moi-

Carleton II. 341.

Baudart X. 70.

Brandt Regtsp. 29. *Aantek. v. J. Frank in de waaragt. Hiſt.* 548---553.

(*) Maurice était né à Dillenbourg en Allemagne.

„ même sauvé des pieges de l'Anglais; 1619.
„ sans moi il n'eût jamais acquis ce pou-
„ voir qu'il érige en tyrannie. Il a dé-
„ truit la constitution: nos maîtres lé-
„ gitimes ne sont plus. A qui nous
„ adresserons-nous pour demander le
„ maintien de nos droits & privileges?
„ Qui sera notre juge? Les nouveaux
„ Etats de Hollande ne me connaissent
„ pas: les Etats-Généraux ne nous tien-
„ nent prisonniers qu'en foulant au pied
„ tout ce qu'il y a de plus sacré: jamais
„ pareilles tyrannies ne furent exer-
„ cées dans une République libre. Le
„ Duc d'Albe était un monstre qui se
„ jouait de nos vies & de nos liber-
„ tés. Mais le nom du souverain ser-
„ vait à voiler ses cruautés. De quel
„ nom ôsera-t-on légitimer la revo-
„ lution actuelle? Les Etats-Géné-
„ raux ne peuvent l'avoir autorisée,
„ puisqu'ils ne sont pas souverains.
„ Le Stadhouder n'a donc pu la faire,
„ qu'en s'arrogeant la souveraineté. Ainsi
„ nous n'aurons, au prix de tant de
„ sang, arraché notre liberté au souve-
„ rain légitime, que pour la sacrifier à
„ un Stathouder. J'avais, il est vrai,
„ des raisons de craindre qu'il n'aspirât
„ à la souveraineté. Mais je ne pensais
„ jamais qu'il aurait eu recours à des
„ moyens si violens." Ces paroles mé-
morables peignent l'ame toute entiere de

1619. Barnevelt. Il ne paraît pas alarmé du danger qui pend sur sa tête : Il n'est occupé que de celui qui menace sa patrie: il l'avait prévu : il a tout fait pour l'écarter : &, si son inébranlable fermete qui sauva plusieurs fois la liberté, n'a pas réussi ; il fut la premiére victime de son zèle genereux à s'opposer à la puissance formidable du Prince. Sa gloire n'est pas moins grande aupres de ceux qui n'apprécient pas les événemens par le succès qui peut tromper les projets les mieux concertés. Sa fierte républicaine ne se *Carleton* II. 318. démentit point dans sa prison. Comme il ne cessait de demander qu'on lui rendît la liberté ou qu'on lui déclarât pour quel crime on lui faisait violence, on prit le parti de lui répondre par une défaite. On lui fit dire que la trame qu'il avait ourdie dans l'Etat était si embrouillee qu'il fallait du tems avant d'en pouvoir trouver le fil.

Barnevelt interrogé. Comme l'on craignait que Barnevelt ne dédaignât de répondre à des Officiers incompétens, on imagina, pour l'interroger, des formalités qui paraissaient *Holl. Ref.* 1, 13, 14, 97. *Novemb.* 1618. plus conformes à la justice. Les Etats de Hollande se déterminerent enfin à nommer des Officiers pour faire les interrogatoires : en permettant, cependant, que, pour cette fois, la Commission fût expédiée au nom des Etats-Généraux. Barnevelt subit son premier interroga-

gatoire le 15 Novembre 1618. Il commença par répondre qu'il ne dirait rien qui ne servit à maintenir les droits des Etats de Hollande ses maitres. Il ajouta que les Etats-Généraux n'avaient pas le droit de le tenir prisonnier. Les interrogatoires furent continués vingt jours de suite, souvent deux fois par jour. On n'en a point connu les détails. On sait seulement qu'il en sortait souvent épuisé de fatigue. On sait aussi qu'il fit entendre que, s'il avait commis quelques erreurs dans l'emploi si difficile & si délicat de Grand-pensionaire, on devait les attribuer à la faiblesse humaine; mais non à des intentions criminelles. On demandait dans le même tems à Hoogerbeets, s'il n'entretenait pas correspondance à Anvers avec un pere Tempel? Hoogerbeets ayant répondu qu'il ne croyait pas avoir jamais ni vu ni connu ce religieux, les Commissaires découvrirent plus amplement leurs vuës dans un troisieme interrogatoire. Ils se plaignirent qu'il eût, ainsi que ses Collegues, travaillé à borner l'autorité des Etats-Généraux en Hollande. On voulut arracher de Grotius l'aveu d'un projet qu'on disait avoir été formé par Barnevelt & par huit villes contre le Prince d'Orange. Mais la maniere dont il répondit, ne servit qu'a donner un nou-

1619.

Brandt Regist. 33.

Carleton H. 362, 363.

30 Nov. Brandt Regist. 37-41.

6 & 7 Dec.

1619 vel éclat à ſon innocence & à celle de Barnevelt.

Artifice ingenieux de Scriverius pour inſtruire les priſonniers.

On prenait toutes les précautions poſſibles pour empêcher les priſonniers d'avoir des intelligences au dehors. Pierre Scriverius, littérateur célebre, employa, pour tromper la vigilance des gardes, un moyen auſſi ingénieux qu'il paraiſſait ſûr. Il était alors occupé d'une nouvelle édition des poeſies de Jean Second. Il imagina de ſubſtituer à quelques vers de l'auteur, d'autres vers ſur les affaires du tems. Il tira quelques épreuves ainſi tronquées & fit paſſer un exemplaire de l'ouvrage à Grotius & à Hoogerbeets. Pour faire remarquer les feuilles qui renfermaient le myſtere, on les avait brochées de façon qu'en rognant le livre, elles étaient reſtées entieres & fermées. On apprenait aux priſonniers que les interrogatoires de Barnevelt n'avançaient que lentement, qu'on attendait d'heureux effets du mécontentement du Roi de France, qu'à Leide, on aimait Maurice (*), quoiqu'on mépriſât les Miniſtres. On leur

Ibid 75.76.

(*) Spernitur interpres facer hîc, *Gradivus* amatur.

Le mot *Gradivus* déſigne ſurement le *guerrier* Maurice & non pas la guerre comme diſent Wagenaar & d'autres après lui.

indiquait auſſi la maniere de ſe procurer de nouveaux avis. Elle conſistait à s'envoyer reciproquement des livres, où il y aurait quelques feuillets blancs en apparence, mais ecrits avec du jus de citron dont la couleur ſe brunit à l'approche du feu. Grotius, jeune, vif & plein d'eſprit, n'eut pas de peine à trouver les paroles myſterieuſes. Mais Hoogerbeets, d'une vertu plus grave & plus auſtere, & n'ayant pas le même goût pour les poëſies érotiques, mit le livre de côté. Une ſi grande indifference affligea ſes amis. Ils envoyerent pluſieurs fois lui demander, s'il avait lu le livre? Cette inquiete curioſité fit naitre des ſoupçons. Le livre fut examiné, & la ruſe decouverte. Quelque tems après Scriverius compoſa des vers Latins pour le portrait d'Hoogerbeets. Après avoir detaillé ſes ſervices & ſes vertus, il terminait ſon eloge par ce vers: 1609.

Brandt Regiſt. 75. 76. 85. 86.

Nunc ubi ſunt tanto præmia digna viro?
Citoyen vertueux! Quelle eſt ta recompenſe?

Tel était l'iniquité des tems que l'auteur de ces vers fut condamné a deux cens florins d'amende. Mais tel fut ſon courage qu'il aimat mieux laiſſer exécuter ſes meubles que de paraitre s'avouer coupable en payant de bon gré. Ce trait éclatant de courage faiſait trop d'honneur à l'auteur & aux lettres, pour être

1619. passé sous silence. On a beau décrier les hommes de lettres; mais on oublie que c'est leur célébrité qui rend ordinairement leurs fautes plus connues. Il est certain que la culture des arts inspire une louable fierté. On ne trouve dans aucun autre classe d'hommes plus d'exemples de cette fermeté d'ame qui s'éleve contre le crime triomphant & foule aux pieds l'interêt & la crainte, pour rendre hommage à la vertu, quoique malheureuse. Ce fut peut-être le courage de Scriverius qui fit prendre aux Etats les résolutions les plus despotiques & les plus absurdes qu'on puisse imaginer. Ils chargerent le Procureur-Général de faire disparaître tous les portraits & estampes qui représentaient Barnevelt, Hoogerbeets, Grotius & les autres de cette *faction*.

étranges demandes de l'Ambassadeur d'Angleterre, *Carleton* II. 377-378.

Le Chevalier Carleton, sollicité par la famille de Barnevelt, de s'employer en faveur de cet illustre prisonnier, n'avait répondu qu'en leur détaillant les divers motifs de mécontentement qu'il avait contre lui. Non content de soutenir en secret les procédés violens de Maurice, & de les approuver en public, il n'avait pas même la prudence de déguiser les motifs de ressentiment & d'interêt qui dirigeaient ses démarches. Il ôsa demander aux Etats-Généraux que Grotius fût puni pour avoir plaidé pour la liberté des mers. „Sa Majesté qui regne, dit

Seldinus mare clausum L. I. p. 198. *Grot. Apol.* c. 19. p. 212.

1619.

ſi, ſur la plus grande de toutes les Isles, & qui connait parfaitement les prérogatives de ſes royaumes, le droit des gens & les loix de la mer, demande qu'on effraye par un grand exemple ceux qui ôſeraient encore douter de ſa ſincerité & de ſa *Science*. Il ne manquait plus a Carleton que d'engager les Etats à obliger tous leurs ſujets de croire que la nature avait fait un effort & un miracle pour produire dans Jacques I le plus profond Théologien, le plus ſavant publiciſte & le meilleur politique, & a décerner des peines contre quiconque ôſerait, a l'imitation de Voſſius & de Grotius, élever le moindre doute ſur l'infaillibilité univerſelle du Chef de l'Egliſe Anglicane & de l'Empire Britannique. La propoſition de cet Ambaſſadeur n'était pas ſeulement étrange; elle était une injure ſanglante pour les Etats: comme ſi la révolution les eût dépouillés de toutes lumieres, de tous ſentimens patriotiques, & qu'ils ne fuſſent plus que les vils eſclaves des paſſions & de la politique de l'Angleterre. En effet Carleton ne deſeſperait pas de les amener à ce point. Il ne ceſſait d'exciter Maurice à prendre les rênes de l'adminiſtration; dans l'eſpoir d'attacher ce Prince irrévocablement à l'Angleterre par le lien des alliances & les ſept Provinces par celui de la religion.

Brandt Regiſpl. 59.

Carleton III. 7. 8. 9. 81.

Le College des nobles de Hollande, Changemens dans le

1619. quoiqu'augmenté de cinq nouveaux Membres, conservait toujours le courage & les sentimens républicains. Pour acherier de le soumettre, Maurice résolut d'y faire entrer encore deux autres membres. Il proposa Daniel de Hartaing, Seigneur de Marquette & François Aarsens, Seigneur de Sommelsdyk. Ils étaient tous deux nés hors du pays, le premier en Hainaut & le second en Brabant. On ne reçoit dans ce corps qu'un certain nombre de gentils-hommes nés & possédant des Seigneuries dans la province: Aarsens & Marquette, quoique naturalisés Hollandais, en devaient être exclus. Ils n'avaient d'autre droit que leur dévoûment connu pour les vues de Maurice qui crut que ce titre leur devait suffire. Il notifia ses intentions à cette illustre assemblée, alors composée de quatorze membres. Les voix se partagerent. Maurice, qui s'attendait à une prompte soumission, lui manda qu'elle n'avait eu que trop de part aux complots formés pour le chasser du pays & changer la religion. Il ajouta que les Etats l'ayant autorisé à faire tous les changemens qu'il jugerait convenables, elle ne devait pas trouver mauvais qu'il la ramenât dans le devoir, en retranchant quelques membres de la compagnie, à moins qu'elle n'admit ceux qu'il proposait. Plusieurs persistant dans leur opposition malgré ces

college des nobles de Hollande.

Wagenaar X. 332-339.

menaces, il apela tous les membres chez lui. Après leur avoir déclaré qu'il n'avait en vue que le repos & le bonheur de l'Etat, & promis que cet exemple ne tirerait pas à conséquence, il se retira, pour leur laisser la liberté de voter. Brederode, Duivenvoorde, Nordwyk, Asperen, Benthuisen, Schagen, Zwieten, Wimmenum, Kroonenburg, opinerent pour la reception; mais la plupart en déclarant que c'etait à regret & pour ne pas mécontenter son Excellence. Matheneſſe & Obdam se distinguerent par une courageuse opposition, le premier déclara même qu'il protesterait contre la pluralité. Wesenburg, Warmond, Raaphorst, se declarerent avec le même courage contre l'admission. Ainsi Marquette & Aarsens ne furent reçus qu'à la pluralité de deux voix. Il fut stipulé que cette derogation aux loix de l'ordre équestre n'était qu'une déference pour le Prince & qu'elle ne tirerait point à conséquence. 1619.

Ce changement était nécessaire pour que les Etats de Hollande pussent se plier à toutes les vues de Maurice. Leur droit sur les prisonniers était trop légitime & trop évident pour qu'on ôsât en venir à des procedures formelles, sans qu'elles parussent émanées de leur autorité. Mais quand on leur eût représenté que cette affaire touchait toutes les Provin-

On nomme une Commission de vingt-quatre juges.

Grot. Apol. c. 15.

1619. ces, ils jugerent devoir l'abandonner aux Etats-Généraux. Ils crurent sauver leur droit, en stipulant que cet exemple ne tirerait pas à conséquence & que le plus grand nombre des juges seraient pris dans la province. On observa que les députés des villes de Leide, de Rotterdam & de Schiedam refuserent de s'expliquer, & que Veenhuisen, gendre de Barnevelt sortit de l'assemblée, lorsque l'affaire fût mise sur le tapis. Aarsens ne crut pas pouvoir rester décemment dans l'assemblée. Dans une requête presentée aux Etats par la famille de Barnevelt, on avait demandé qu'il fût exclus des procédures qu'on devait instruire. Il était connu pour l'ennemi mortel du grand Pensionaire. Pour ne pas exciter l'indignation publique qu'il importait de changer en confiance, il eut l'adroite politique de sortir de lui même: mais Muis & Pauw recusés & suspects de partialité pour les mêmes raisons, eurent la bassesse de rester; & les Etats déclarerent que les motifs allegués pour les récuser, n'étaient pas fondés. Pour comble d'irrégularité ils furent du nombre des vingt-quatre juges que les Etats-Généraux nommerent pour achever ce procès. Quoique les Etats de Hollande eussent stipulé qu'au moins la moitié des juges seraient pris dans la Province, on ne nomma cependant que dix Hollandais. Les autres furent choi-

Grot. Apol. c. 16.

ſis dans chacune des ſix autres Provinces. (*) La commiſſion fut expédiée au nom & ſous le Scel des Etats-Generaux qui promirent de les proteger contre toutes les attaques que cette commiſſion pourrait leur ſusciter dans la ſuite. Ils n'etaient point tenus a remplacer ceux qu'une mort, une maladie ou quelqu'autre obſtacle imprévu, pourrait éloigner; & ils etaient autoriſés à former leurs déciſions a la pluralité. Ils s'obligerent par ſerment a ne rien laiſſer transpirer des leurs procédures. Il n'y eût que deux de ces Commiſſaires qui firent difficulté d'accepter cet emploi, Kouwenbourg parent de l'Epouſe de Grotius & le conſeiller Junius, connu par ſes lumieres & ſon integrité: Mais on refuſa d'admetre leurs excuſes. On jugea que l'oppoſition de pareils juges ſerait aiſément ſubjuguée par la pluralité & que leurs noms ſerviraient à diminuer aux yeux du peuple, les reproches de partialité qu'on pourrait faire à ce tribunal. C'eſt ainſi que les priſonniers furent ſouſtraits au tri-

1619.

20 Feyrier.

Uitenb. Kerk. Hiſt. 1196.

Brandt Regtspl. 69.

(*) Voici les noms de ces juges: Van Eſſen, De Voogt, Kromhout, Adrien Junius, Kouwenburg de Beloïs, Roſa, Van Zwieten, Muis, Meinardszoon, Beukelzoon van Zanten, van Broekhoven, Pauw, Schagen, Bruining, Mannaeker, Schotte, Ploos, Salmius, van den Sande, Aitsma, Volkert-Sloot, van Hemert, Gooſſen, Schaffer, Schato Gokkinga.

1619 bunal de leurs juges légitimes pour être soumis à la jurisdiction arbitraire d'une commission composée de gens choisis par leurs ennemis & parmi leurs ennemis. On a toujours regardé, même dans les monarchies, ces sortes de commissions où l'on s'eloigne des formes ordinaires, comme des moyens iniques, imaginés par la tyrannie pour assassiner avec le glaive des loix. Un fameux jurisconsulte Italien a très bien apprécié cette maniere de procéder. On lui demandait ce que devaient faire ceux à qui l'on donne des juges delégues? *Leur testament*, répondit-il.

Le Clerc T. II. 7.

Hoogerbeets amené devant les juges.

Hoogerbeets fut amené le premier devant ces Commissaires. On ne se contenta pas de lui cacher qu'ils étaient ses juges; il ne fut même examiné que par ceux qui l'avaient déjà interrogé en qualité de Fiscaux, & qui se trouvaient alors au nombre des juges contre toutes les loix de l'equité naturelle & de la juris-prudence nationale. Il fut interrogé sur la levée des nouvelles milices. Les juges la regardaient comme une démarche criminelle. Hoogerbeets soutint qu'elle avait été légitime & nécessaire. Ainsi cet article était une affaire de droit & purement civile.

5 *Mars.*

Grotius amené le second.

Grotius, avant d'être conduit devant le nouveau tribunal, fut exhorté à demander grace à son Excellence. Mais il

rejetta cette propoſition honteuſe avec courage, et ſe contenta de dire qu'il ne deſeſperait pas d'obtenir la protection & la faveur du Prince. Avant de repondre aux juges, il voulut ſavoir de quel droit ils autoriſaient leurs procédures? Des qu'il eut vu la commiſſion des Etats-Généraux, il reçuſa vivement la juriſdiction de ce tribunal. Il répéta hautement ſes proteſtations contre toute autre tribunal que celui des Echevins de Rotterdam. Entre les raiſons dont il s'etayait pour recuſer de pareils juges, il obſerva que pluſieurs avaient fait eclater leur partialité dans les derniers troubles, qu'il voyait même parmi eux des perſonnes qui l'avaient menacé. On s'etait apperçu que, de tems en tems, il avait eu l'adreſſe d'entretenir correſpondance avec ſa femme. On lui en fit des reproches. Grotius montra l'impertinence de cette queſtion; non ſans déclarer que ſes réponſes ne devaient point être regardées, comme une preuve qu'il reconnut la competence des juges qui l'interrogeaient. On ne peut s'étendre ſur les differens interrogatoires qu'on lui fit ſubir. Il ſuffit de ſavoir qu'au défaut de veritables griefs, on lui demanda s'il avait dit ou s'il avait entendu dire à Barnevelt que Maurice aſpirait a la ſouveraineté, quelle part il avait eue au projet de faire échouer le Synode par le

1619.

Brandt 't lev v Grot. t. 155-182.

1619 moyen de la France, pourquoi, dans son ambaſſade à la cour de Londres, il avait ſondé les Evêques Anglais de la doctrine la plus mitigée pour faire tomber ſur eux le choix de la députation, au cas qu'on ne pût empêcher la tenue du Synode.

Conduite de Barnevelt devant les juges.

Enfin lorsque les Commiſſaires crurent avoir tiré de la bouche d'Hoogerbeets & de Grotius des aveux ſuffiſans, ils paſſerent à l'examen de Barnevelt. On avait cru pouvoir abattre ſa fierté en lui coupant, autant qu'il était poſſible, toute correspondance avec ſes amis, en lui ôtant tous les moyens d'écrire. Amené devant les Commiſſaires, il fut d'abord étonné, lorsqu'il reconnut parmi eux pluſieurs jeunes gens, qui s'honoraient apparavant de l'avoir ſuivi dans ſes Ambaſſades & quelques autres dont il avait connu familierement les parens ou les amis. Mais il ne fut ni humilié, ni abattu. Il déclara avec hardieſſe & fierté qu'il ne ſe réſoudrait jamais à les reconnaître pour ſes juges & à leur répondre. Pendant trois jours entiers, il refuſa de reconnaître leur juriſdiction. Il ne répondit que pour céder à la force, ſans renoncer à ſes droits & privileges. Parmi les nombreux interrogatoires qu'on lui fit ſubir, & dont il n'eſt transpiré que peu d'articles, l'accuſation d'intelligence avec l'Espagne eſt la plus curieuſe. El-

7 *Mars.*

Brandt Regtspl. 32-38. 46 70.

Ibid 109.

le était appuyée sur les déclarations du Greffier Aarsens & de Van Berk, Bourguemaître d'Utrecht. Aarsens dit que, dans le tems des négociations pour la treve, Barnevelt averti que deux Bourguemaîtres s'étaient laissés corrompre par l'Espagne, n'avait pas poursuivi cette affaire. Van Berk ajouta que, (*) sans pouvoir assigner ni l'année ni le mois, il avait entendu dire a Barnevelt qu'il serait bon de rentrer sous la domination Espagnole ; & qu'il se souvenait cependant d'avoir ouï dire à Uitenbogaard, il y avait trois ans, que les Provinces de Gueldre, d'Overyssel & d'Utrecht étaient prêtes à rentrer sous le joug & les principaux reformés du pays a aller à la messe. Comme presque tous les pa-

1619.

Brandt Reg. spl. 109-111.

(*) Dans le tems qu'Aarsens attisait le feu des troubles qui devaient entraîner la perte de Barnevelt, on rapporte que celui-ci dit dans l'assemblée des Etats, qu'en 1606, Aarsens alors député de l'ambassade de France, lui avait proposé en présence de Messieurs *Van der Aa* & *Joachimi* de faire livrer le pays à la domination de Henri IV; & qu'en 1607, Aarsens s'était encore plus amplement étendu sur cette affaire. *Voy. une note sur une pièce* de Vondel intit. *Gruwel der Verwoesti.* Cette anecdote explique ce que nous avons dit Tom. IV. p. 361. On dit que Barnevelt ajouta que les immenses richesses d'Aarsens lui paraissaient suspectes. Le fils de Du maurier confirme ce soupçon en lui attribuant de s'être enrichi par des voix illicites. Voilà l'homme qui osait accuser Barnevelt de corruption !

1619. piers qui pouvaient dépoſer en faveur des accuſés furent ſupprimés, on n'a ſu ce que Barnevelt repondit a ces queſtions informes & abſurdes. On ſait ſeulement qu'Uitenbogaard les repouſſa avec le courage de l'innocence & de la vérité. Dans des lettres écrites à Maurice & à la Princeſſe douairiere, il défia le délateur van Berk de prouver ce qu'il avançait, & l'accuſa d'impoſture ou de démence.

Aveux de Barnevelt.

Brandt Regtspl. 117-122.

Enfin, après pluſieurs interrogatoires où Barnevelt ne répondait qu'en recuſant toujours ſes juges, il convint qu'il avait reçu du Roi de France, le meilleur allié de la République, un préſent de vingt mille florins en conſéquence d'une promeſſe faite en 1598, & qu'il avait effectivement craint que ſon Excellence n'aſpirât à ſe rendre ſouverain ou plus puiſſant. Il fit entendre que les inſinuations qu'il avait reçues d'un Bourguemaître ami du Prince (*) pour en faire la propoſition, & l'enthouſiasme des Contre-Remontrans qui demandaient hautement cette proclamation, avaient autoriſé ſes craintes; & qu'étant chargé du ſoin de la République, il n'avait pas cru devoir les cacher au Prince lui-même. Il ſoutint que ſes démarches, dans les derniers troubles de religion, n'avaient eu en vue que de conſerver le droit de chaque Province dans ces matieres,

(*) *Sans doute Reinier Pauw. Voy. ci dev. p. 198 & Uitenb. ley.* X. 155-158.

de maintenir le repos de l'Etat & la liberte de Conſcience qu'il regardait comme le fondement & le ſoutien de la République. Il ſoutint que, dans un tems où l'on ne pouvait ſe fier aux troupes de la République, la levée des nouvelles milices était devenue néceſſaire pour maintenir l'autorité de régences municipales contre les ſéditions & les émeutes populaires. Il nia poſitivement qu'il eût jamais rien reçu des Espagnols, ni traité avec perſonne pour transporter au Roi de France la ſouveraineté des Provinces. Il aurait pu ajouter que ſon courage avait ſeul empêché Maurice de vendre ſa patrie dans cette occaſion. On voit que, dans les diverſes accuſations intentées contre Barnevelt, rien ne l'affecta plus que le tour odieux & criminel que l'on donnait à quelques lettres qu'il avait envoyées à Noel Caron. Dans la fermentation des derniers troubles, il avait écrit à cet Ambaſſadeur des Etats en Angleterre, ſon intime ami, avec l'épanchement & la liberté de l'amitié, combien il déteſtait ces Prédicans fanatiques qui, à l'exemple des puritains d'Ecoſſe & d'Angleterre, voulaient former une nouvelle puiſſance dans l'Etat. Cette lettre & celles qu'il avait écrites à pluſieurs cours étrangeres pour les avertir que la convocation d'un Concile faite par les Etats-Généraux était une infrac-

1619.

Voy. ci dev. p. 81.

Uitenb. lev. c. 13. p. 307 - 314.

Brand Regtspl. 110. 119 - 123.

Carleton III. 40.

1619 tion aux droits de chacune des Provinces-Unies & pour les prier de ne pas en favoriſer la tenue, fut une des principaux griefs allegués contre lui. Le Chevalier Carleton fut même chargé de repréſenter aux Etats que ſon maitre condamnait hautement le procédé de Barnevelt & le regardait comme une oppoſition criminelle aux ordres du ſouverain.

Carleton II. 310. III. 9.

Traitemens des juges à l'egard de Barnevelt.

Telles étaient les articles dont on accablait cet infortuné Vieillard. On répétait ſi ſouvent les mêmes queſtions, on en faiſait ſur tant de minuties & d'une maniere ſi confuſe qu'on cherchait évidemment à le ſurprendre en le faiſant tomber en contradiction. Il était bien difficile que, dans un âge ſi avancé, & dans une ſituation ſi douloureuſe, ſa mémoire fût toujours aſſez fidele, aſſez prompte, pour lui fournir ſur le champ des réponſes préciſes ſur mille petits événemens écoulés depuis bien des années. Au milieu de ces traitemens cruels qui décelaient la haine & le projet de pluſieurs de ſes juges; Barnevelt conſervait une dignité qui leur imprimait ſouvent le reſpect. Deux circonſtances légeres fourniſſent une preuve frappante de ces différentes diſpoſitions. Un jour deux de ſes juges le rencontrerent à l'entrée de la Salle Une vénération ſubite & comme involontaire les ſaiſit. Ils oublierent qu'il n'était plus dans ſa premiere grandeur. Ils vou-

Ibid III.

Brandt Regtspl. 128.

Carleton III. 61. 62.

voulurent, par respect, le faire passer le premier. Un autre jour quelques-uns d'eux étaient autour du feu; & Barnevelt voulut s'en approcher. Ils eurent l'inhumanité de le faire retirer comme un criminel indigne de leur Compagnie. 1619.

Raisons alleguées en faveur des prisonniers

Ces procédes rigoureux, le choix des juges, la conduite mystérieuse qu'ils affectaient de tenir, la longueur des procédures, les bruits semés à dessein contre les prisonniers, tous ces incidens annonçaient un denouement tragique. Cependant, dans le tems qu'on tremblait pour eux, ils opposaient à leurs juges prétendus des moyens de défense si forts, si convaincans qu'on ne doute pas qu'ils n'eussent fait impression sur les esprits, s'ils avaient transpiré. Mais on prit tant de soins de les supprimer, qu'un petit nombre seulement a pu échapper à l'inquiéte vigilance des juges. Heureusement, nous avons les mémoires du fidele Franken, ceux que la famille de Barnevelt presenta alors au Gouvernement & ceux que Grotius, Hoogerbeets & Moersberg ont ensuite fait paraitre. Les Etats-Généraux, disait-on, n'étant pas souverains de la Hollande, n'ont aucun droit de judicature dans cette Province. Ils sont tenus, il est vrai, de veiller à la conservation de l'Union; mais l'etendue de leur pouvoir est déterminée par les articles de ce traité, & bornée par la

Grot. Apol. Brandt Regispl. 't Leven en Barv. v. J. Old. Barn. Resol. van Consid. 219

1610. souveraineté, les droits & privileges des Provinces & des villes respectives qui sont les premiers fondemens de la confédération. Ou les prisonniers ont rempli les instructions qu'ils avaient reçues de leurs Commettans; ou ils les ont outrepassées. Dans le premier cas, les Etats-Généraux n'ont à faire qu'à ces Commettans; & dans le second, les accusés ne doivent repondre qu'à ceux dont ils sont les Officiers. Les Etats de Hollande sont les seuls souverains de la Province. Quand ils auraient été changés par des moyens aussi légitimes que ceux qu'on a employés le sont peu, auraient-ils le droit d'abandonner ou de suspendre les privileges particuliers des villes & des citoyens, malgré les réclamations de ces villes & de ces citoyens? Un souverain peut-il changer ainsi l'ordre judiciaire, arracher ses sujets à leurs juges ordinaires & légitimes dont ils invoquent la jurisdiction? Une si violente infraction au privilege précieux *de non evocando* n'a t-elle pas occasionné des plaintes contre le conseil de sang & bientôt après le soulevement des Pays-Bas contre l'Espagne? Ce serait s'avouer rébelles & condamner la révolution qui fit naître la liberté, que d'imiter les procedés du Duc d'Albe. Quant aux juges, la plupart sont d'ailleurs incompétens. Deux d'entr'eux ont

fait les fonctions de fiscaux, incompatibles avec celles de juges. D'autres sont connus par leur animosité contre les prisonniers, ou intéressés à les condamner, pour justifier des changemens aux quels ils sont redevables des places qu'ils occupent. S'ils avaient quelque sentiment d'honneur & d'équité, ne devraient-ils pas se recuser eux-mêmes? Quelle raison peut les engager à continuer cette odieuse commission? Quel interêt ont-ils a juger des infortunes qui ne cessent de leur dire: Vous ne devez pas être nos juges, nous ne vous reconnaitrons jamais pour tels? Y aurait-il des hommes qui goûtent quelque plaisir à proscrire, à prononcer des sentences de mort? 1619.

Barnevelt representa que, souvent, il avait demandé sa démission, &, qu'en dernier lieu, pour l'engager à continuer dans son emploi, les Etats de Hollande ne s'étaient pas contentés d'approuver sa conduite, mais l'avaient pris formellement & solemnellement sous leur Sauvegarde & protection. Quel droit avaient donc les nouveaux Etats de Hollande de déroger à cette importante resolution, & de sacrifier un de leurs Officiers, qui devenait ainsi la victime de sa bonne-foi & de sa condescendance patriotique? „ J'ai, disait cet illustre citoyen dans sa prison, montré aux juges l'iniquité de leurs procedures." Je leur ai rapelé

Paroles de Barnevelt.

Brandt Regtspl. 128.

1619. l'Hiſtoire de Paul Buis, mon prédéceſſeur, empriſonné par les ordres de Leiceſter. Les Etats de Hollande le réclamerent; perſonne ne parle pour moi. Ses amis allaient le voir; on m'a privé de toute correſpondance avec ma femme & mes enfans. On n'ôſa lui nommer des juges: Les miens ſont mes plus grands ennemis. Que les tems ſont changés! Les violences de Leiceſter excitaient partout des plaintes: à préſent on foule aux pieds nos loix & nos privileges; & tout le monde ſe tait. J'ai ſacrifié mes jours & mon ſang au ſervice de la patrie; & je pourris dans une priſon. Je manquerais de toute conſolation, ſi je ne trouvais un appui & des forces dans le ſecours de cet Etre ſouverainement juſte qui ſoutient le courage de l'innocent opprimé.'

Sollicitations des Ambaſſadeurs de France en faveur des Priſonniers.

On ne voit pas qu'a ces raiſonnemens appuyés ſur les fondemens les plus ſolides, les Etats-Généraux aient pu donner des réponſes plauſibles. Obligés, pour juſtifier leurs premières démarches, de s'arroger une eſpèce des ſuprématie ſur les Etats particuliers, mais craignant, en même tems, de les irriter en attaquant leurs droits les plus précieux & les plus évidens, ils étalaient orgueilleuſement leur ſuperiorité, ſans ôſer la définir, &, comme gardiens & défenſeurs de l'Union, ils ſe prévalaient de ce titre ſpécieux, pour étendre arbi-

trairement leur prérogative. Boissise, avant de retourner en France, leur avait conseillé de la part du Roi, son maitre, de ne pas s'abandonner à des mesures violentes & precipitees contre d'illustres Citoyens qui avaient rendu de grands services a la patrie. „ Ils répondirent a ce Conseiller importun qu'ils étaient chargés de guider le vaisseau de l'Etat, qu'ils *étaient souverains ou les Répresentans de la souveraineté*. Ils ajouterent qu'il ne fallait pas douter que la détention des prisonniers ne fût l'effet de la prudence & de la modération, & qu'on ne différait de les juger definitivement que pour leur donner le tems d'avouer leur délit & de se repentir. Et sans doute, pour réprocher à la cour de France, l'assassinat du Maréchal d'Ancre, ils ajouterent qu'ils n'avaient pas cru devoir imiter ceux qui faisaient précipitamment des coups d'Etat; quoiqu'une grande & dangereuse conspiration eût eté tramée par des factieux qui, pour des vues ambitieuses & criminelles, voulaient detruire la liberté, la justice, la religion & *toute la superiorité* du gouvernement: Comme si des assassinats couverts de quelques formalités de justice etaient moins criminels que ceux sur lesquels on ne jette aucun voile.

1619.

23 *Mars. Brandt Regispl.* 131--137.

L'Ambassadeur du Maurier, voyant, par ces accusations vagues & par d'autres

1619 augures non moins finiſtres, que les reſſorts dangereux de la haine & de l'eſprit de parti dirigaient ſeuls toutes ces procédures & que Barnevelt, ſon ami, courait le plus grand péril, ramaſſe toutes ſes forces pour le délivrer. Il demande audience aux Etats-Généraux & prie ſon Excellence de s'y trouver. Le discours qu'il fit, fut plein de dignité, d'éloquence & d'érudition. Il montra qu'on ne pouvait attenter à la vie des priſonniers, à moins qu'on ne les eût convaincus d'avoir voulu vendre leur patrie: ce qu'il était auſſi difficile de croire que de prouver. Entre pluſieurs obſervations importantes, il remarqua que traiter de grandes affaires, ſans commettre aucune faute, eſt au deſſus de la faibleſſe humaine; & que dans ce cas, des erreurs ne doivent pas être punies comme des crimes, & méritent tout au plus la dépoſition. Il fit entendre que ſi les priſonniers avaient eu le malheur de ſuccomber ſous le parti, ſuppoſé légitime, parcequ'il était devenu le plus fort, on devait les traiter avec douceur, à cauſe des places qu'ils avaient occupées & avoir pour l'interceſſion de ſa Majeſté les mêmes égards qu'on avait eus pour la Reine Elizabeth, dans le procès de l'Amiral Treslong. Et ſe tournant vers Maurice, "votre Excellence, dit-il, eſt devenue, par des exploits éclatans, le principal Pi-

Ibid. 136-144.

Carleton III. 70.

3 *May.*

vot de l'Etat, le plus ferme espoir des Provinces, le protecteur de leur repos pendant la paix, comme elle est leur epée & leur bouclier pendant la guerre. En accordant sa faveur a ceux dont elle pense avoir des raisons de se plaindre, elle se procurera une gloire immortelle & bien plus brillante que celle de ses triomphes & de ses victoires. Des larmes de joie vont couler des yeux d'un grand nombre de personnes dont le cœur est depuis longtems flétri par la crainte & la douleur. Ces représentations & d'autres non moins pathétiques, ne purent e[illegible]ouvoir le cœur féroce de Maurice. Au contraire, il affecta d'être très mecontent de plusieurs passages qui representaient la poursuite des prisonniers comme une persécution tyrannique. Les Etats crurent même devoir s'en plaindre ensuite au Roi de France. Ils envoyerent à ce Monarque une lettre avec la sentence: ils soutenaient que des mesures moderées auraient été pernicieuses, & le priaient de défendre à son Ambassadeur de ne plus fomenter les factions. Mais cette lettre, quoiqu'écrite avec tout l'art nécessaire pour justifier la conduite des Etats & flétrir la mémoire de l'infortuné Barnevelt, ne produisit pas l'effet qu'on attendait. Au contraire, le Roi se plaignit amerement du peu d'égards qu'on avait temoigné pour sa recom-

1619.

Ibid. 99, 100.

Brandt's Regent. 223--227.

1619. mandation. Et comme on avait cru reconnaître le ſtile d'Aarſens dans cette lettre, on ajouta même, en y répondant, qu'elle était la production d'un *garnement chaſſé de Paris.*

Efforts du Stathouder de Friſe en faveur des Priſonniers.

Dans le tems que les Ambaſſadeurs de France employaient tous les moyens pour ſauver les priſonniers, ils avaient dans le pays un protecteur non moins puiſſant, Guillaume-Louis, Stadhouder de Friſe. Il avait paru d'abord Calviniſte auſſi zélé que fauteur ardent de l'autorité des Stathouders. Il avait beaucoup contribué à engager Maurice d'éclater: mais quand il vit que ce caractere extrême allait plus loin qu'il n'avait penſé, il revint à des ſentimens modérés. Il craignait que l'interceſſion de la France & l'effervescence des partis ne rendiſſent dangereuſes, les meſures violentes qu'on projettait. Il eut pluſieurs conférences à ce ſujet avec le Fiſcal Duyk. Etant retourné en Friſe, ſon premier ſoin fut d'écrire à Maurice, pour lui montrer combien une imprudente derogation aux formalités ordinaires & des meſures rigoureuſes pouvaient envenimer la playe & jetter le parti Républicain dans un déſeſpoir dangereux. Il remontra qu'en commençant par affermir le repos de l'Etat ſur une baſe ſolide, on n'aurait rien à craindre de la vengeance des priſonniers en les relâchant, et que

v. d. Sande 222. *Ditſem.* I. 2. *Old. Barn. eer verded.* 250--260.

Barnevelt était trop prudent pour s'exposer une seconde fois au péril. Il ne jugeait pas que l'avis des politiques Anglais qui conseillaient de faire un exemple, fût l'effet d'une connaissance exacte de l'état du pays. Il condamne toute idée de torture, encore moins un supplice capital. Il déclare que, dans un tems de faction, tems où chacun des deux partis se prétend fondé sur la justice, & que toute l'Europe a les yeux fixés sur cette affaire, Maurice se couvrira de gloire en usant de douceur & de modération. On voit par cette lettre importante qu'il dépendait de Maurice de faire porter un jugement doux ou rigoureux. 1619.

Moyens employés pour engager les juges à prononcer une sentence de mort.

On voit aussi qu'à l'exception de Maurice & de ses conseillers dont les dispositions secretes sont ignorees, on ne pensa pas d'abord à repandre le sang des prisonniers. On crut d'abord que Barnevelt serait condamné à une prison perpétuelle. Il parait que la plus grande partie de ses juges ne pensaient pas qu'ils dussent jamais prononcer une peine capitale. A travers les voiles qu'on a eu soin de jetter sur ce mystere d'iniquité, on voit que les principaux Auteurs eurent soin de faire prolonger les procédures; pour trouver l'occasion de découvrir leurs vues secretes. Aussi les violences, exercées sur les Arminiens,

Carleton II. 318--369. III. 41, 60, 61--84.

1619. ayant naturellement produit des soulevemens, ils n'eurent pas plutôt appris les émeutes sanglantes alors arrivées à Hoorn, à Alkmaar, à Leide, à Rotterdam, qu'ils représenterent la nécessité de terminer ce procès de la maniere la plus violente, mais la plus sûre. Quelques uns proposerent un milieu, celui de porter une sentence de mort, mais d'en suspendre l'exécution, jusqu'à ce que les prisonniers ou leurs partisans fournissent une nouvelle occasion. Cet avis fut rejetté, parce qu'on fit observer qu'il pourrait arriver qu'alors les juges n'étant plus assemblés, il n'y eût pas de tribunal pour faire exécuter la sentence. Mais, comme plusieurs des juges continuaient à parler même en faveur de Barnevelt, on imagina tous les moyens possibles, pour vaincre leur repugnance. Ceux qui désiraient les charges, furent gagnés par des promesses brillantes. Les yeux des plus jeunes qui n'avaient pas assez de lumieres pour se défendre de la séduction, furent fascinés par le tableau infidele & séduisant qu'on leur fit de la conduite des prisonniers. Junius qui avait paru si peu jaloux de figurer dans cette commission, refusait obstinément de souscrire la sentence de mort. Aarlens eut besoin de toutes les ressources de son génie fécond pour l'ébranler. Pour achever de le déterminer ainsi que plu-

Carlet. ibid. & 78. *Brandt Regtsp.* 164, 165--247--253. *Grot. Apol.* c. 15.

sieurs autres, on les assura qu'on ne demandait qu'ils opinassent à la mort que pour la forme, & que le Prince d'Orange etait résolu de donner grace. On rapporte même que Maurice dit à quelques-uns de ces courageux opposans: *Si vous ne pouvez condamner, je ne pourrais non plus pardonner.* Enfin, soit que cette déclaration fit effet, soit qu'ils crussent ne pouvoir plus reculer sans danger, plusieurs se laisserent vaincre: on a des raisons de croire que Meinardzoon, Schagen, van Zwieten, Beukelszoon, van Zanten, Ploos, Bruining & peut-être d'autres encore resterent cependant inflexibles. Ainsi la sentence ne fut prononcée qu'à la pluralité. On rapporte même que cette pluralité ne fut que d'un petit nombre de voix, & que ceux qui avaient ajouté foi à la déclaration de Maurice, se plaignirent ensuite qu'on les avait indignement trompés. Pour montrer qu'on n'avait cherché qu'à les gagner à tout prix, on raporte encore qu'Aarsens, étant averti combien il serait cruel de faire perir un vieillard dont les jours étaient prêts à s'éteindre, répondit: si l'on épargne sa vie, nous ne sommes plus sûrs de la nôtre. 1619.

Utenbog. Hist.

Dans cette crise déplorable, Guillaume Louis, alors revenu à la Haye, avait, pour sauver Barnevelt, renoué les conférences avec le Fiscal Duyk. Ils se ren- La famille de Barnev. [illegible] de la grace.

1619 dirent même ensemble auprès de Maurice & l'entretinrent en secret pendant plus de trois heures (*) Le résultat de cette conférence fut que la Princesse douairiere, qui s'intéressait fortement pour le prisonnier, engagerait, comme d'elle-même, la famille de Barnevelt à demander des lettres de grace. La Princesse s'acquita de sa commission. Les Parens de Barnevelt tinrent conseil sur cette ouverture: mais, après une mûre délibération, ils ne purent se résoudre à acheter sa vie aux dépens de son honneur. Madame Barnevelt se rendit chez la Prin-

(*) Il faut bien se garder de confondre cette conférence avec celles que Guillaume-Louis avait tenues plus d'un mois auparavant avec le même Duyk sur le même sujet. Ainsi les doutes que l'Auteur, d'ailleurs si judicieux de *l'Apologie de Barnevelt*, éleve sur cette derniere conférence, tombent à faux. La lettre que Maurice écrivit ensuite à Guillaume-Louis retourné en Frise, pour lui faire part de l'exécution, est analogue au dépit qu'il dut éprouver de n'avoir pu engager les parens de Barnevelt à le reconnaître coupable en demandant sa grace, soit que Maurice eût dessein de l'épargner, soit qu'il voulût ajouter l'outrage à la vengeance & se justifier en déshonorant le supplice de ce grand homme. Il se flattait, sans doute, jusqu'à ce dernier moment, que cette grace serait demandée; & son dépit se trahit visiblement, lorsqu'il dit que la fiere sécurité de cette famille altiere dans un tems où elle devrait s'humilier, n'est pas supportable, & suffirait pour prévenir la clémence des juges, si toutefois, ils y étaient disposés.

ceſſe & lui fit cette réponſe à jamais mémorable, dont les eſprits ſerfs ne ſont pas en état de ſentir le mérite. „ Nous „ ne pouvons, dit cette généreuſe épouſe, conſentir a cette démarche déshonorante: nous ne ſerons pas même un „ pas pour le ſauver à ce prix; dût-il „ perdre la tête." On eût dit que toute la vertu républicaine s'était réfugiée dans cette illuſtre famille. La fille du grand Coligni fut conſternée de cette fierté ſpartiate. Elle en fit part au Comte Guillaume. Le trouble que cette etonnante réponſe leur cauſa, fut tel, qu'ils réſolurent de s'abſenter de la Haye pour n'être pas témoins d'une exécution qui les faiſait frémir. 1619.

Adv. v. d. Kerk. 216. *Idſinga* I. 339. &c.

Staatsr. I. 339. &c.

Barnevelt, quoiqu'il ne pût douter de l'acharnement & du pouvoir de ſes ennemis, n'avait pas cru poſitivement qu'ils oſeraient ſe porter a des meſures ſanguinaires. Il ne preſſentit ſon malheureux ſort, que lorſqu'on lui remit un édit que les Etats avaient rendu, pour faire obſerver un jour de priere le 17 Avril. Ce preſſentiment était bien naturel; puiſqu'on y liſait que le repos public allait être affermi par le juſte ſupplice de ceux qui, par des vues ambitieuſes, avaient voulu bouleverſer l'Egliſe & l'Etat. Auſſi pluſieurs Miniſtres avaient refuſé de le lire dans les égliſes; quelques-uns même l'avaient

Barnevelt averti de ſe preparer à la mort.

Uitenbog. lev. c. 18. *Uitenbog. Kerk. Hiſt.* 1145. *Land.* XI. 22. *Brandt Regiſp.* 129--161, 162.

1619. attaqué publiquement dans les chaires. Les contradictions que Barnevelt essuya vers la fin du procès, lui firent tirer des préfages non moins finiftres. *Ce ſont des gens bien durs*, dit-il à ſon domeſtique, *je n'en attends rien de bon.* Enfin le dimanche, 12 de May, vers les ſix heures du ſoir, les Fiscaux de Leeuwen & Sylla ſe rendirent dans ſa chambre. „ Nous venons" lui dit de Leeuwen „ de la part des Etats-Généraux & „ de Meſſieurs les juges, vous annoncer „ que, demain matin, vous entendrez „ prononcer vôtre ſentence de mort." Cette triſte nouvelle parut étonner Barnevelt, mais ſans lui cauſer aucune frayeur. „ La ſentence de mort!" s'écria ce vénérable vieillard, la ſentence de mort! pourquoi m'avoir tenu ſi long-„ tems en ſuſpens? Eſt-ce votre manie-„ re de condamner un homme ſans l'en-„ tendre?" De Leeuwen tâcha de s'excuſer. Barnevelt lui dit ; „ C'eſt aux juges à voir ce qu'ils répondront devant le tribunal de Dieu. „ Encore „ ſi je ſavais pourquoi l'on veut me fai-„ re mourir." Sylla lui dit alors : vous avez été ſuffiſamment entendu. La ſentence eſt fondée ſur vos confeſſions. „ Sylla! Sylla!" lui répondit Barnevelt avec une courageuſe indignation, „ ſi „ votre pere avait pu prévoir que ſon „ fils devait ſe charger d'un pareil em-

Carleton III. 71--80. *Barney-ley.* 239 &c. *Brandt Regisp.* 169. &c. *Le Clerc* T. II. p. 51--59.

„ ploi, il aurait souhaité que vous ne 1619.
„ fussiez jamais né." Alors on apporta l'encre & le papier qu'il avait demandés, pour faire passer ses dernieres volontés à son Epouse. Pendant qu'il écrivait, on ne remarqua pas la moindre altération sur son visage. Sylla l'avertit de ne rien écrire qui pût empêcher que sa lettre ne fût rendue. „ Et bien Sylla," dit-il avec vivacité, „ pour le peu de tems „ qui me reste a vivre, serais-je réduit „ à ne pouvoir écrire que ce que vous „ voudrez bien me dicter ?" Antoine Walaeus, Ministre & Professeur à Middelbourg, entra alors. „ Je viens, dit-il, de la part des Etats, pour vous assister dans vos derniers momens." Je croyais, „ lui dit Barnevelt," avoir assez vecu pour être en état de me préparer à la mort. „ Mais lorsqu'il eût entendu plus particulierement cet Ecclésiastique, qui, quoique membre du Synode de Dort, était éclairé & prudent, il eût pour lui beaucoup d'égards & même de confiance. Ce malheureux vieillard, cruellement sequestré de toute sa famille, épancha naturellement son cœur dans le sein du Vénérable pasteur. Car dès-lors on ne lui permit plus de parler en particulier à son domestique. On fit même coucher deux soldats dans sa chambre sous le vain prétexte de l'empêcher d'attenter à sa vie, mais en effet pour

1619 empêcher qu'il ne communiquât, avec liberté, ce qu'il avait sur le cœur à ce fidele serviteur. Il ne laissa pas de s'expliquer librement sur le Synode; &, lorsqu'il eût appris qu'on y avait condamné les Remontrans, il blâma hautement cette démarche, comme injuste & dangereuse. Walaeus l'exhortait surtout à se repentir des actions pour lesquelles on le condamnait à la mort & à se soumettre à des juges établis par les Etats, & tenus, sur leur conscience, à prononcer suivant la justice. Mais Barnevelt, incapable de composer sur un article aussi delicat, persista fierement à soutenir son innocence." L'approche de la mort ne m'effraye point, „ disait-il, " mais je cherche vainement par quel crime je puis l'avoir méritée. J'ai toujours servi les Etats de Hollande, mes maîtres & les Etats d'Utrecht, souverains de mon pays natal, avec zèle & fidelité. Je n'ai cherché qu'à étouffer nos malheureux troubles, & prévenir l'effusion du sang. Si quelquefois je me suis exprimé avec vivacité, pouvais-je, dans un âge où l'on a de l'humeur & dans la place que j'occupais, voir, de sang froid, les Etats traités avec le dernier mepris & la Republique ménacée d'une entiere subversion? J'ai toujours tâché de vaincre mon ressentiment, quand l'injure ne touchait que moi. Il n'ou-

blia pas de dire qu'il était jugé suivant des maximes & des principes jusqu'alors inconnus dans l'Etat. 1619.

Vers les neuf heures, il pria Walaeus d'aller trouver le Prince d'Orange de sa part, pour le prier de lui pardonner, s'il avait offensé son Excellence, & de traiter ses enfans avec bonté. Walaeus lui fit observer, comme de lui-même, s'il ne vaudrait pas mieux qu'il demandât simplement & sans conditions, grace pour la vie. „ Non " dit Barneveit, après avoir paru pensif un moment, „ non, ma demande ne s'étend pas jusques là." Walaeus s'acquitta de sa commission. Maurice, devenu depuis ces malheureux troubles aussi faux & dissimulé, qu'il était auparavant franc & sincere, poussa l'hipocrisie jusqu'a dire, les larmes aux yeux, qu'il était affligé du malheur d'un homme que lui seul avait fait condamner & qu'il pouvait encore sauver. „ Je l'ai," poursuivit-il, toujours aimé. Je l'ai souvent averti de changer de conduite. Il a voulu bouleverser l'Etat & la religion. Quand aux offenses qu'il m'a faites, pourquoi affecte-t il de les ignorer ? Il a voulu me rendre odieux, en disant que j'aspirais à la souveraineté & debaucher les Soldats de l'obeissance qu'ils me doivent. Il m'a fait courir le plus grand danger à Utrecht. Dites lui, que je lui pardonne mes pro-

Message envoyé par Barnevelt au Prince Maurice.

1619. pres injures & que je protégerai ses enfans, tant qu'ils se conduiront bien." L'Homme d'Eglise s'en retournait avec cette réponse, lorsque Maurice le rapela, pour s'informer, si Barnevelt ne parlait pas de demander grace ? Walaeus répondit, qu'il ne lui était pas encore échappé une parole qui parût tendre à cette demarche. Quand cette conversation fut rapportée à Barnevelt, il avoua qu'en effet, depuis l'an 1600, il avait craint l'ambition de Maurice, mais que son Excellence se trompait fort, si elle croyait qu'il pensât à demander grace.

Barnevelt se prépare à la mort.

Il avait alors trois Ministres autour de lui. Il ne fit aucune difficulté de leur avouer avec toute l'humilité d'un Chrétien docile, qu'il avait besoin de la miséricorde de Dieu pour ces fautes qui échappent à la faiblesse humaine. Mais il persista, malgré leurs instances, à ne point les confondre avec les pretendus crimes pour lesquels on le condamnait injustement. Il protesta, sans jamais chanceler, de son innocence &, avec toute le courage d'une conscience qui n'a rien à se reprocher dans son zèle & sa fidélité pour la patrie, il mit toute sa confiance dans l'Etre des êtres qui rend aux hommes après leur mort, la justice qu'on ne leur pas rendue dans cette vie. Il parut surtout alarmé sur le sort des compagnons de son infortune. „Eh mon cher

„ Grotius," „ disait-il avec une tendre „ inquiétude," le fera-t-on aussi mou- „ rir? Hogerbeets ne sera-t-il pas épar- „ gné? Ils sont jeunes tous les deux. „ Ils pourraient encore rendre de grands „ services à la patrie. Pour moi je suis „ trop vieux, trop infirme pour pouvoir „ la servir encore: puisse mon sang étein- „ dre les malheureux troubles qui dé- „ chirent son sein!" Il passa la nuit dans ces lectures & ces exercices de piété, si propres à répandre le courage & la sérenité sur les derniers momens d'un homme de bien. A cinq heures du matin, il se leva, apela son domestique pour lui faire couper le collet de sa chemise par devant, & se fit habiller avec la plus grande tranquilité; comme s'il n'y avait eu rien d'extraordinaire. Il écrivit à sa famille pour lui recommander d'avoir soin de ce fidele domestique. Il voulut encore charger un des Ministres d'aller lui porter les adieux, les consolations & les ordres qu'elle ne pouvait recevoir de sa bouche. Cette commission fit branler la tête à l'homme d'Eglise; il n'osa s'en charger, apparemment, pour ne pas offenser Maurice & les juges, qui auraient voulu inspirer des sentimens de haine & d'horreur pour Barnevelt à ceux à qui sa mémoire devait être la plus chere. Ces implacables ennemis montrerent en effet, par un trait qui fait fré- 1619.

1619. mir, que plus la colere eſt atroce plus elle eſt inique.

Artifice employé pour empêcher ſa famille de lui faire le dernier adieu.

Les parens de Barnevelt, encouragés par les plus célebres juriſconſultes du pays qui les avaient aſſurés qu'on ne pouvait le condamner, & croyant qu'il ſuffiſait d'avoir démontré ſon innocence dans les mémoires qu'ils avaient préſentés au gouvernement, n'avaient pas perdu l'eſpoir de voir, ſi non ſa liberté, du moins ſa vie en ſurêté. Auſſi la lettre qu'il avait écrite la veille pour leur annoncer ſa mort prochaine, fut pour eux un coup de foudre. Il eſt impoſſible de peindre la triſteſſe, la déſolation & l'indignation que leur cauſa cette accablante nouvelle. Dans l'excès de leur douleur, ils avaient, dès les quatre heures du matin, préſenté requête, pour obtenir la liberté de lui faire au moins le triſte, le ſolemnel & le dernier adieu. Les juges, abſolument étrangers aux ſentimens d'humanité & ne conſultant que la bienſéance dans une criſe qui ne devait pas durer longtems, n'oſerent paraître envier à cette malheureuſe famille, cette triſte & legere conſolation: Mais pour ne pas multiplier les ſcenes de pitié, dans une tragédie qui commençait à les fatiguer, par le rôle honteux qu'ils y jouaient, ils eurent recours à un artifice lâche & cruel. Ils envoyerent, ſur les ſix heures, demander

Carleton III. 78. *Brandt Regiſpl.* 190.

simplement à Barnevelt, s'il souhaitait de parler à sa famille ? Cet illustre malheureux, a qui l'on cachait, avec un soin barbare, l'ardent désir de sa femme & de ses enfans, repondit qu'il craignait que cette entrevüe ne causât a eux & à lui une trop grande emotion. Sur cette réponse on avertit les Parens que le prisonnier ne souhaitait pas de leur parler. 1619.

Efforts de la Princesse d'Orange & de l'Ambassadeur de France pour sauver Barnevelt.

La Princesse douairiere d'Orange, instruite de la mort certaine de Barnevelt, fut accablée de douleur. Elle voulut faire un dernier effort pour le sauver, en implorant la clémence de Maurice; mais elle ne put obtenir audience. L'Ambassadeur de France, le sage Du Maurier, qui ne s'intéressait pas moins au sort de son ami Barnevelt, demanda, dès les cinq heures du matin, à parler aux Etats-Généraux. On s'excusa de lui donner audience, sous prétexte que l'heure était indue. Il parait qu'il s'était flatté qu'a la derniere extrémité les Etats auraient recours a sa médiation pour se débarasser de cette affaire. Mais ce refus l'ayant piqué, sans le rebuter, il prit le parti de leur écrire une lettre pressante. Il n'osa pas leur demander la grace toute entiere. Il les conjurait, par tous les egards qu'ils devaient à sa Majesté, de ne pas *abreger les jours du plus ancien officier de l'Etat qui s'écouleraient bientôt sans le secours d'aucune vio-*

Ibid. 191, 192. *Aubery memoir. Art. Barnevelt. Carleton* III. 78.

1619. *lence.* Il demandait qu'au moins la peine de mort fut commuée en un bannissement ou une prison perpetuelle. Il representa que tous les Magistrats qui, depuis leur deposition, partageaient les malheurs & la cause de Barnevelt, regarderaient la mort comme une injure qui aigrirait leurs cœurs ulcerés, & fit sentir que les effets de ce ressentiment pourraient devenir funestes. Mais cette lettre ne produisit rien. Les ennemis de Barnevelt, voyant le Roi de France gouverné tour à tour par de lâches flatteurs & non par des Ministres fermes, & embaraſſé par de nouveaux troubles domestiques & civils, crurent qu'il ne serait pas en état de faire respecter sa médiation. Ils jugerent qu'ils étaient allés trop loin pour épargner leur victime. Il fallait quelle tombât, pour assouvir leur vengeance implacable, pour sauver l'honneur de ceux qui avaient eu part à l'iniquité de ces procédures, pour autoriser une résolution dont tant de personnes avaient profité & servir d'exemple effrayant à tous ceux du parti vaincu.

Carleton Hi. 44.

La cour remplie de soldats.

Entre trois & quatre heures du matin, on battit la caisse, pour assembler les troupes que l'on devait placer autour de l'échaffaut. L'irrégularité des procédures, une exécution si étonnante, faisaient craindre quelque tumulte; une partie du peuple reverait encore

un illuſtre citoyen qu'on avait vu rendre les plus importans ſervices à l'Etat pendant un ſi grand nombre d'annees. Auſſi, pour prévenir une emeute, les troupes étaient au nombre de mille à douze cens hommes. Parmi les Soldats diſtribues pour garder les portes, on remarqua quelques compagnies Anglaiſes, ce qui donna encore ſujet de penſer que Maurice était ſoutenu par le Roi de la Grande Bretagne. 1619.

Enfin ſur les huit heures & demie, le vénérable vieillard fut apelé devant les juges pour entendre ſa ſentence. Pendant qu'on la liſait, il ſe leva quelquefois de ſa chaiſe, dans l'attitude d'un homme qui veut répondre; mais le ſecrétaire continua, ſans lui laiſſer le tems de parler. Quand la lecture fut achevée, il dit, d'un ton ferme, qu'on avait inſeré dans ſa ſentence pluſieurs articles qui n'etaient pas fondes ſur ſes declarations: „ Eſt-ce-la, ajouta-t-il, la „ recompenſe des ſervices que j'ai rendus à l'Etat pendant quarante trois „ ans? Si vous vouliez avoir mon ſang, „ au moins auriez vous dû epargner mes „ biens, & ne pas ruiner ma femme „ & mes enfans qui ne vous ont rien „ fait." Le juge Voogt l'interrompit alors pour lui dire brusquement d'aller ſubir ſa ſentence. Le courage que ce vénérable Martyr de la patrie & de la

Sentence & exécution de Barnevelt.

Carleton III. 76. *Uitenbog.* 1209.

1619. liberté fit paraitre dans cette crise terrible, étonna tous les assistans. Il conserva toujours cet air imposant de dignité qui lui était ordinaire. Il marcha d'un pas ferme vers l'échaffaut, soutenu cependant par son domestique & appuyé sur son bâton. Arrivé sur ce théatre lugubre où le songe brillant & douloureux de la vie allait finir pour lui, il leva les yeux au ciel & s'écria: O *Dieu qu'est-ce que l'homme!* Il fut étonné de ne point trouver de carreau où il pût se mettre à genoux. On eût dit que ses ennemis voulaient lui faire boire tout le calice de l'ignominie, ou qu'ils étaient frappés d'une espece de délire qui les empêchait de penser à ce qu'exigeaient la décence & la pitié. Il se mit donc à genoux sur les planches, soutenu par son domestique & fit, avec le Ministre, une priere qui dura près d'un quart d'heure. Lorsque le vénérable & vertueux vieillard se releva, son visage parut encore plus serein qu'auparavant. On remarqua qu'il avait une robe de damas couleur de feuille morte & tout le reste en noir. Sa tête, blanchie dans le service de la patrie, était découverte. Il voulut que son domestique l'aidât seul à se déshabiller, sans permettre à l'exécuteur de le toucher. Alors s'étant tourné vers les spectateurs: „concitoyens," leur dit-il, „ ne croyez pas que je sois „ un traître. Je me suis conduit en homme

„ me de bien, en bon patriote, & je „ mourrai tel." Son domestique lui mit alors son bonnet de velours violet; et lui même, avec ses mains tremblantes de vieillesse, le tira sur ses yeux. En se mettant à genoux sur le sable qui devait recevoir son sang, il pria l'Etre suprême de recevoir son esprit, & tendit courageusement le col au bourreau. Sa tête fut abattue d'un seul coup, qui fit voler en même tems les extrémités de ses doigts qu'il avait levés trop haut, en faisant sa derniere priere. 1619.

Il y eut beaucoup de personnes qui vinrent tremper leurs mouchoirs dans le sang qui ruisselait: d'autres couperent des morceaux des planches ensanglantees: il y en eut plusieurs, entr'autres quelques uns des Théologiens étrangers du Synode, spectateurs de cette tragédie, qui ramasserent du sable teint de ce sang. Il s'en fallait beaucoup qu'ils fussent tous conduits par les mêmes motifs. Les uns agirent par vénération, les autres par animosité, deux passions dit un des ennemis (*) de Barnevelt qu'il avait excitees au suprême degré. Deux traits frappans justifient cette réflexion. Un paysan, qui venait d'acheter du sable teint de ce sang, dit hautement qu'il etait resolu de le conserver, jusqu'a ce qu'on en eût tire vengeance de cet assassinat. Mais un de ceux qu'animait la haine ne fut content que lorsqu'il eût

(*) *Carleti* III. 77.

Brandt Registpl. 215, 216. *Uytenbog.* 1211.

1619. gouté l'affreux plaisir de boire de ce sang mêlé dans du vin.

Ce qu'on raconte de Maurice au sujet de cette exécution.

Il fut ensuite generalement rapporté, & Grotius écrivit lui même ouvertement, lorsqu'il fut libre, que Maurice avait eu la lâche & indécente curiosité de considerer cette tragique & deplorable exécution avec une lunette ; comme s'il eût encore voulu repaître ses yeux du sang du grand homme qu'il immolait. On ajoute même que Barnevelt, ayant paru trembler un moment, Maurice laissa échaper ces paroles: *Voyez ce vieux coquin*: *Il tremble*: *Il a peur du coup.* Il se servit même d'une expression germanique (*) plus énergique que décente, & qui lui était assez familiere. Car on a remarqué que ce Prince, soit que son éducation eût été négligée, soit qu'ayant passé sa vie dans les camps, il eût contracté les moeurs grossieres des soldats, aurait, à plusieurs égards, pû figurer parmi les Heros d'Homere. D'autres veulent au contraire que Maurice passa toute la matinée dans les plus grandes agitations, sonnant à chaque instant, pour savoir si l'affaire etait avancée, & qu'a cette nouvelle, tout eût fini; il fut tellement saisi qu'on le vit pâlir, trembler & prêt de tomber en defaillance. C'est aux lecteurs judicieux à penser laquelle de ces deux anecdotes est la plus analogue au caractere inflexible & vindicatif de Maurice. Il est certain qu'on

(*) Hondsvot.

D'Effrad. I.

eut raison de tirer des inductions odieuses & sinistres, de ce que l'échaffaut était exposé a la vue de ses appartemens. On rapporte encore que, peu de tems après cette triste tragédie, il fût en proie aux traits les plus cuisans du remords. On l'entendit dire plusieurs fois qu'il n'avait accordé sa faveur qu'a des scelérats. Il avouait même en particulier qu'on avait chassé du pays la fleur des citoyens & fait périr Barnevelt injustement; mais que la raison d'Etat avait exige cette violence. Le Landgrave de Hesse ôsa lui dire un jour que l'exécution d'un vieillard plus que septuagenaire n'etait pas une action bien glorieuse. Maurice crut se disculper en rejettant la faute sur les juges. „ Mais les juges," répliqua le Landgrave, c'est vous qui les avez nommés. „ Non dit Maurice, ce sont les Etats." „ Mais," reprit le Landgrave, „ n'est-ce pas, en leur désignant ceux que vous saviez être les ennemis mortels de ce vieillard?" C'est ainsi que la tyrannie cherche à se dérober à ses propres yeux: il faut donc la poursuivre dans ses derniers retranchemens pour la couvrir de honte, ainsi que les instrumens qu'elle employe pour colorer ses crimes. On sait que Maurice, ayant depuis, eprouvé quelques revers de fortune, se plaignit que Dieu l'avait abandonné. On raconte comme certain qu'-

1619

Brandt Regtspl. 251, 252, 253.

Ibid. Biblioth. Choiss. XVI. 214.

1610. un jour à table, ayant été servi de poisson, il crut avoir devant les yeux la tête blanche de Barnevelt, & qu'il dit plusieurs fois à son page: „ ôtez cette tête, „ au nom de Dieu, ne voyez-vous pas „ cette tête, ôtez la, vous dis-je." Mais les Calvinistes ardens ont cru justifier Maurice en soutenant qu'il ne fut jamais agité de remords; comme s'il ne s'agissait, pour commettre les plus grands attentats en sûreté de conscience, que d'étouffer cette voix salutaire & de les exécuter sous le voile de quelques formalités judiciaires.

Advoc. v. d. Kerk. II. 217, 218. *Kerv. geschied. der Remonst.* II. 82.

Caractere de Barnevelt.

Quel homme en effet que celui qu'il venait d'immoler! Les Etats n'auraient-ils pas rougi de l'abandonner, s'ils eussent écouté la requête de sa famille, qui les priait de compulser leurs régistres depuis trente trois ans, pour se rapeler, disait-elle, les services de ce nouveau *Mardochée*? Ils y auraient vu qu'il fût l'ame de toutes leurs délibérations & que, sans lui, la République n'eût jamais évité les dangers qu'elle courut de périr, après la mort de Guillaume I. L'influence que Barnevelt acquit alors dans le gouvernement, fut d'abord marquée par l'élévation de Maurice, qui ne lui dut pas seulement l'honneur d'être mis à la tête de l'Etat & des armées, mais encore l'avantage d'avoir échappé aux desseins des Anglais contre sa liberté, et peut-être contre sa vie. Sans sa pénétration & sa prudence, la République n'eût ja-

mais échappé aux manœuvres insidieuses, aux attentats violens de l'ambitieux & turbulent Leicester, aux dissensions & aux révoltes populaires, excitées alors par la faction Anglaise. Par sa sagesse & son génie, les principes de la confédération, les droits & la dignité des diverses provinces, furent posés sur les vrais principes & sur une base solide. Toutes les transactions, les alliances, les traités, les expeditions importantes qui procurerent, depuis, tant de pouvoir & d'éclat à la République, furent dus, en grande partie, à son influence dans les délibérations des Etats & à son adresse dans les négociations étrangeres. Ses talens & sa fidelité lui avaient acquis tant de confiance que les diverses ambassades dont il fut chargé, étaient remises entierement à son jugement. Les Rois & les Souverains même qui le regardaient comme l'ame & le guide de la République, l'honoraient à l'envi par les lettres les plus flatteuses: ils s'adressaient à lui particulierement & ne manquaient pas d'enjoindre à leurs ambassadeurs de cultiver son amitié. Son ascendant, fondé sur la multitude et l'importance de ses services, ne fut pas moindre dans les autres Provinces que dans celle de Hollande. Il donnait le branle à toute la machine du gouvernement: toutes les affaires passaient entre ses mains, au point, que dans une maladie qu'il e-

1619.

Old. Barnevel. 98---110.

Negociat. de Carleton Baudart Mem.

1619. prouva en 1616, & lors de son emprisonnement, l'état se trouva, dit Carleton, dans une espèce de trouble & de léthargie. Un crédit si étonnant peut s'acquérir par la faveur & la cabale dans les monarchies. Mais Barnevelt s'éleva dans les commencemens orageux d'une République naissante, dans une de ces grandes crises des Etats où les caractères & les talens se développent & prennent d'eux-mêmes la place qui leur est due. Il avait un génie vaste & sublime, un jugement profond & pénétrant, une prudence consommée & ce judiciaire excellent qui pénetre les artifices & fait tomber les fourbes dans les pieges qu'ils tendent. Il ne manquait jamais de tirer parti des circonstances favorables; & souvent il les fit naître. Aussi fut-il regardé comme le plus grand homme d'Etat de son tems. Lui faisait-on des demandes extraordinaires ou captieuses, il joignait à la facilité de donner sur le champ des réponses ou des défaites satisfaisantes, une présence d'esprit, un air de franchise qui prévenait toute replique. Il avait le talent rare, que l'art ne peut perfectionner si la nature ne l'a pas donné, le talent si précieux dans les pays libres, de s'énoncer sur le champ avec la plus heureuse facilité: il paraissait dédaigner l'eclat & les fleurs de l'élocution: mais son éloquence n'en était que plus propre à

Grot. Apol. defens. chap. Grot. Ann v. 139. Brandt Regtspl. 246, 247.

gagner la confiance, parcequ'elle était simple, naturelle, pleine de dignité, d'énergie & de precision. Jamais personne ne sut conduire les affaires avec tant d'activite, d'adresse, & de constance. Il était un de ces esprits que la nature semble former pour gouverner les autres. Dans les assemblées d'Etat, il avait l'art de peser les raisons avec tant de netteté & de concilier les voix avec tant de moderation, qu'il entrainait toujours les esprits où il voulait. Ses avis étaient des oracles. Il n'éprouva de contradictions que lorsque, dans les derniers tems, il se fut formé une cabale composée d'esprits ambitieux & pervers à qui son incorruptible droiture & sa pénétration importune faisaient obstacle & ombrage. Comme il n'avait pour but que le bien & l'honneur de sa patrie, la conservation de la liberté publique, la défense des droits des provinces & des villes, il était inflexible sur tout ce qui pouvait blesser ces objets précieux & délicats. On doit regarder cette fiere inflexibilité qui fit le fond de son caractere & que ses ennemis & même quelquefois ses amis apelaient hauteur, entêtement, comme l'incident heureux qui le rendit le second fondateur de la République. Il porta cette fermeté jusqu'a la mort, parcequ'il avait toujours été animé du patriotisme le plus sincere, & qu'il ne pouvait se dis-

1619.

Aubery Art. Maurice, Barn. Aarsens.

Voy. ci-dev. p. 85. Carleton III. Hitenbog. liv. XV. 300--305.

1619. ſimuler la force de ſon propre génie. Tous les hommes peuvent avoir des inſtans de courage : Il ne faut que certains motifs pour les animer : mais cette inébranlable fermeté qui ſe ſoutient dans toutes les occaſions, brave les menaces & les ſupplices, & monte à l'échaffaut ſans crainte, avec une eſpèce de fierté qui inſulte à la tyrannie, voilà le ſceau caractériſtique de la vertu, la marque infaillible & non ſuſpecte de l'innocence.

Accuſations contre Barnevelt diſcutées.

Car, je crois qu'après avoir parcouru cette Hiſtoire, il n'y aura plus, comme il s'en trouve encore, des perſonnes qui, ſoit ignorance, ſoit prévention, oſeront dire d'un ton important & myſtérieux, que Barnevelt avait des *menées ſecretes*. Nous avons déjà vu que, loin de vouloir vendre ſa patrie, ce fut à lui ſeul qu'elle dut ſa converſation contre les projets ambitieux de la France, dans le tems que Maurice avait déja trahi les interêts de l'Etat. Et lorsque Maurice & pluſieurs villes formaient une ligue contre lui, eût-il pu ſe flatter de la vendre ? Nous avons vu qu'au contraire, il ne fit alors ſon propre malheur, que pour avoir voulu trop bien la ſervir. A moins qu'il ne fût en démence, on ne peut pas même ſuppoſer qu'il ait eu la moindre idée de la trahir. Les Français ou les Eſpagnols pouvaient-ils lui procurer plus d'honneurs & de conſidération que ſa place ne lui en pro-

procurait alors dans sa patrie & dans toute l'Europe ? Quelles peuvent donc avoir été ses secretes menées ? Aurait-il reellement mis la vie de Maurice en danger, en excitant les nouvelles milices d'Utrecht a lui résister de force, lorsque le prince violait, avec indignité, les droits, l'indépendance & la Majesté du souverain dont il n'était que l'Officier ? Il suffit de jetter un coup-d'œil sur quelques uns des articles vagues & généraux, énoncés dans sa sentence, pour voir qu'il n'eût d'autre crime que celui d'avoir voulu trop bien servir sa patrie. Pour animer le peuple contre ce vertueux vieillard, on commence par l'accuser d'avoir voulu rompre le noeud qui réunit les Provinces, en troublant la religion, en *contristant grandement l'Eglise de Dieu*, en molestant les défenseurs de la vraie réforme, en les traitant d'étrangers, de Puritains, & de Flamands, en mettant à leur place des Professeurs & des Ministres d'une foi suspecte, hétérodoxe ou corrompue ; en un mot, en soutenant cette maxime *exorbitante & pernicieuse*, que chaque Province, dans son ressort, peut disposer de la religion ; quoique cette maxime exorbitante & pernicieuse soit si bien un des articles fondamentaux de l'Union qu'il fût alors question d'y faire un changement & qu'il soit difficile de concevoir que la tolérance de sentimens divers sur

1619.

Brandt Reglem. 198 &c.

Carleton.

1619. la grace & la prédeſtination puiſſe être une ſubverſion de la religion. Comme on avait eu ſoin de ne donner à Barnevelt, pour l'aſſiſter à la mort, que des Miniſtres dévoués au Calvinisme rigide, ils ne manquerent pas de l'accabler de diſputes Théologiques & prétendirent qu'il avait eu le bonheur de mourir dans leurs opinions. Les Remontrans armés du témoignage du fidele Franken, ont ſoutenu le contraire. Eſt-il croyable qu'un eſprit ſi juſte & ſi tolérant eût embraſſé des dogmes qui venaient d'être ſcellés de la proſcription des meilleurs patriotes & devaient l'être de ſon ſang (*)? Au crime de s'être oppoſé au parti qui triompha, peut ſe rapporter celui d'avoir été l'ame de toutes les déliberations & meſures publiques ou ſecretes, pour faire rendre l'édit apelé *rigoureux*, pour empêcher la tenue du Synode, pour lever & maintenir les nouvelles milices, & les ſoumettre au ſerment des Etats qui les payaient. On l'accuſait même d'avoir agi, en ſon propre nom & ſans autorité, quoiqu'il n'eût jamais pu ſe flatter de réuſſir, s'il n'eût pas eu l'aveu des Etats,

(*) *In 't gevoelen van een zwaart,*
Die geen Patriotten ſpaart.
Vondel.

à quelques membres près. On l'accusait sur tout d'avoir trompé de grands potentats, comme si le Roi de France, le meilleur allié que la République eût alors, n'avait pu s'intéresser pour le parti opprimé, sans connaissance de cause. On lui reprochait amerement d'avoir voulu dicter les lettres que Jacques I. devait écrire aux Etats-Généraux sur les affaires de religion, & de s'être plaint que ce Prince était la cause des troubles; ce qui n'était que trop vrai. Ces lettres même que Jacques ne voulut pas adopter & celles que Barnevelt écrivit encore à d'autres Princes pour faire échouer le Synode, n'étaient-elles pas des effets d'un Patriotisme courageux & éclairé? Pouvait-il voir, d'un œil indifférent, les Etats-Généraux enfreindre les principes les plus sacrés de l'Union, en s'arrogeant le droit de convoquer, à la pluralité, un Synode national dont la convocation dépendait du contentement unanime de tous les membres de la confederation & dans une ville de Hollande, contre le gré des Etats, souverains de cette Province? Il y a plus. S'il donna aux Ambassadeurs dans les pays étrangers, des instructions opposées à celles des Etats-Généraux, il répondit très bien qu'obligé par son emploi de veiller aux interêts de la République, il n'avait fait qu'user de son droit, en leur 1619.

1619. faisant parvenir de ces avis qu'on ne communique pas aux grandes assemblées, de peur qu'ils ne transpirent. On l'accusait encore d'avoir revelé le secret de l'Etat & fait échouer une alliance importante: d'avoir dissipé les finances & reçu de gros présens des Princes étrangers, sans l'avoir revelé. On insistait beaucoup sur ce qu'il avait calomnié le Prince d'Orange, en disant qu'il aspirait à la souveraineté: ce que Maurice n'avait que trop prouvé, en s'arrogeant, dans une République libre, un pouvoir inconnu même dans la plupart des monarchies pures. N'était-ce pas insulter au jugement commun que de faire consister la souveraineté dans un vain titre & de jetter un voile sur les actes les plus arbitraires & les plus hardis de despotisme qu'on autorisait dans Maurice? Les juges sentirent bien qu'il n'y avait dans l'assemblage de ces différens chefs d'accusation, rien qui pût mériter la mort: aussi quelques-uns des Etats-Généraux imaginerent de mander, en leur nom, aux différentes Provinces qu'il y avait encore d'autres charges bien plus graves contre l'accusé, sur des soupçons d'intelligence avec l'ennemi; mais comme il aurait fallu le mettre à la torture pour arracher un aveu, on avait préféré de l'épargner à cause de son age. C'était donc, suivant ces juges debonnaires, un ex-

Carleton Hi. 83. 84. *Grot. Apol. ch. 19.*

cès de clémence, & de pitié d'avoir fait tomber la tête de ce vieillard sous le fer du bourreau ! 1619.

C'est l'usage qu'on abatte l'échafaut après une exécution: ce spectacle n'est pas agréable, surtout, dans un lieu où se font les différentes assemblées d'Etat & de justice; mais l'échaffaut resta dressé pendant plusieurs jours. L'on retint même trois bourreaux que l'on avait fait venir, & le corps de Ledenberg fut pendu, dans sa biere, à une potence. On voulait, par ces scenes lugubres, jetter la terreur dans l'esprit des autres prisonniers. On n'osait pas les punir, dans la crainte d'exciter une horreur, un ressentiment général. Mais, pour ne pas les absoudre comme innocens, on voulait les obliger à se reconnaître coupables, en demandant grace. Dans cette vue, trois des juges se transporterent aupres de Hoogerbeets, pour lui persuader de faire cette demarche, ou de permettre à ses amis de la faire pour lui. Hogerbeets rejetta ces deux propositions avec une courageuse fierté: „Eh, bien" lui répondit un de ces juges, „ prepa„ rez-vous à suivre Barnevelt. L'echaf„ faut est encore dressé." L'epouse de Grotius fit paraître, en même tems, la fermeté d'un grand homme. Un personage de distinction vint lui conseiller de solliciter la grace de son mari. „ Non," Sentences contre Hoogerbeets & Grotius. *Brandt Regtspl.*

1619. dit cette vertueuse Epouse, avec une généreuse indignation, „ mais qu'on lui „ coupe la tête, s'il a merité la mort." Elle consentit, cependant, d'aller parler au Prince qui lui dit, d'un ton sec & laconique: „ justice ou grace: il n'y a pas de milieu." D'après ces préfages effrayans, les parens des deux prisonniers s'aboucherent: les avis furent partagés suivant la coutume: cependant le réfultat fut de prendre le parti le plus noble, quoique le plus dangereux & de laisser les juges prononcer. Hogerbeets & Grotius se préparerent à partager le sort de Barnevelt. On les apela pour entendre leur sentence. Mais, quoiqu'ils fussent accusés à peu près des mêmes crimes qui venaient de coûter la tête à Barnevelt, on se contenta de les condamner à une prison perpétuelle, avec confiscation de tous leurs biens. Grotius ne répondit rien: mais, dans la suite, il a publié cette éloquente apologie, où les vrais principes de la constitution & l'iniquité de ces procédures sont exposés dans un si grand jour qu'on n'a jamais pu répondre à cet écrit. Hogerbeets se plaignit vivement que sa sentence n'était pas conforme à ses dépositions. On lui imposa silence: alors cet Aristide Hollandais se frappa la poitrine, en s'appliquant ces beaux vers d'Horace où l'homme que le reproche ne peut faire pâlir, par ce

qu'il n'a rien à se reprocher, se repré- 1619.
sente comme un mur d'airain :

Hic murus aheneus esto,
Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa.

Ces deux Citoyens infortunés furent conduits dans un château, situé au confluent de la Meuse & de Wahal, apelé Louvestein, si célebre depuis, pour avoir servi de prison à plusieurs autres illustres victimes de la raison d'Etat & par le nom de faction de Louvestein qu'on donna ensuite au parti Républicain. Toute la grace qu'ils purent obtenir, fut de recevoir de leurs parens la visite d'adieu. On permit à leurs Epouses d'aller les aider & les consoler dans leur captivité : mais toute communication entre les appartemens des deux prisonniers fut coupée : les deux épouses ne purent ni se parler, ni même sortir du Château, rigueur qui, au bout d'environ quatre mois, coûta la vie à celle d'Hogerbeets. Madame Grotius fut obligée d'en sortir pour ses affaires, mais on lui refusa pendant quatre mois d'y rentrer ; & ce ne fut qu'après bien du tems qu'étant rentrée elle obtint la liberté de pouvoir sortir au moins une fois par semaine. On observe que Grotius, depuis la perte de sa liberté, trouva dans le commerce des muses & la composition de plusieurs ou-

Ils sont enfermés à Louvestein.

Brands Rer. pl.

Grot. Apol. ch. 18.

1619. vrages, à distraire ses chagrins & ses malheurs. Il composa quelques livres de piété qui furent publiés pendant sa détention. On voit qu'en effet les Etats ne le faisaient veiller de si près que, parce qu'ils craignaient sa plume: cette crainte fut cause qu'au lieu de l'exil, ils le dévouerent à une prison perpétuelle. Nouveau trait d'inquité; puisque, suivant les loix du pays, on ne pouvait faire subir la prison qu'à un accusé, mais non la faire servir de supplice à un condamné.

Carleton III. 85.

Sentences contre Moersberg & de Haan.

Le Sieur de Moersberg qu'on a vu jouer un des principaux rôles à Utrecht dans le parti de la liberté, & qu'on avait arrêté dans le pays de Munster, avait d'abord fait éclater autant de fermeté que les autres prisonniers. Mais, enfin attendri par les sollicitations de sa femme, il descendit jusqu'à demander grace: à la recommandation du Comte d'Embden & du Chevalier Carleton, sa peine fut commuée en un banniſſement de six ans. On prononça contre De Haan, Pensionaire de Haarlem, homme d'une antique probité & qui s'était mis en sûreté par la fuite, une sentence qui lui défendait de rentrer dans le pays pendant quinze ans & confisquait la moitié de ses biens. Il se retira depuis chez le Duc de Holstein, dont il gagna la faveur par son mérite & devint son Conseiller privé.

Brandt Regtspl.

Carleton III. 85, 90, 91.

Brandt Regtspl. 308--311.

Le Miniſtre Uitenbogaard était toujours à Anvers; il fut condamné au banniſſement perpétuel & tous ſes biens furent confiſqués. On le faiſait paſſer pour avoir été de tous les conſeils de Barnevelt: mais, comme on ne pouvait rien articuler de poſitif contre lui, on prit le parti de prononcer ſa ſentence, ſans la motiver; afin, dit enſuite Sylla, qu'il n'eût aucun prétexte d'écrire des libelles contre les juges: mais les juges craignent-ils d'énoncer leurs motifs, s'ils en ont de fondés? Uitenbogaard était celui contre lequel Maurice faiſait paraître le plus d'animoſité. 1619.

Sentence contre Uitenbogaard.

Ibid. 251-315--329. *Le Clerc.* T. II. L. 64.

Ses liaiſons avec Barnevelt n'étaient pas les ſeules cauſes de ce reſſentiment. On en rapporte une autre trop propre à faire connaître Maurice, pour être paſſée ſous ſilence. Uitenbogaard avait aſſiſté à la mort un certain Jean de Paris condamné à périr ſur la roue pour avoir volé & aſſaſſiné un jouaillier d'Amſterdam. Ce ſcélérat avait été le premier Valet de Chambre du Prince, & lui avait rendu pluſieurs de ces ſervices myſtérieux, qui exigent plus de diſcrétion que de délicateſſe. En un mot cet infame Miniſtre & confident des plaiſirs de Maurice, preſſé par ſes remords, crut devoir décharger ſa conſcience dans le ſein du reſpectable paſteur. Uitenbogaard connut dans cette confidence tou-

Cauſe de la haine de Maurice contre lui.

1610. tes les reſſources qu'employait Maurice pour varier les plaiſirs & ſe conſoler d'un celibat apparent. Ce paſteur, dont les mœurs etaient pures & ſimples, ne put s'empêcher de frémir, quand il apprit que les femmes on introduiſait la nuit dans l'appartement de l'ardent défenſeur de la pure & ſaine religion. On lui revela même des particularités ſi graves ſur le ſerrail de Maurice, qu'on aurait eu peine à les croire, dit il, quelques années après, quand on les aurait vues écrites dans le ciel. Il n'a laiſſé transpirer aucun autre détail ſur ce myſtere de volupté. Tout ce qu'on a ſu, c'eſt qu'ayant, en qualité de paſteur, cru devoir avertir Maurice pour l'engager à ſe repentir, il connut à l'inſtant que ſon zéle avait déplu. Maurice ne put cacher l'excès de ſon dépit : dans le premier transport de ſa colere, il jetta ſon chapeau par terre, le foula aux pieds avec une eſpèce de delire : il ne voulut parler a qui que ce fût, ni prendre aucune nourriture le reſte de la journée.

Depenſes de ce Procès. *Grot. Apol.* c. XIX. *Holl. Ref. Mars* 1623. *Octob.* 1624. *Brandt Regtspl.*

Il parait que les frais de ce fameux procès criminel ſe monterent à une ſomme prodigieuſe. Les juges recurent, chacun, deux mille quatre cens florins de la caiſſe générale & cent cinquante de celle de chaque Province. Les Fiſcaux, le Greffier & pluſieurs autres, furent auſſi largement recompenſés. Le Comte

Ernſt Caſimir de Naſſau qui avait rendu des ſervices importans dans la révolution d'Utrecht, reçut quarante mille florins pour ſa part. 1619.

Ce fut pour ſubvenir à ces différentes dépenſes, que les biens des proſcrits furent confiſqués. Mais les Parens ayant demandé la liberté de racheter ces biens, en vertu d'un privilege qui leur accordait cette faveur, en payant la ſomme modique de quatre vingt florins, cette requête embaraſſa les juges. Elle était d'ailleurs appuyée par la recommandation du Roi de France. Pour ne pas perdre une portion ſi belle du fruit de leurs travaux, ils imaginerent de déclarer les proſcrits coupables de Leze-Majeſté, crime qui les exceptait du privilege. D'après cette belle invention, ils prononcerent, plus d'un an après, que leur intention avait été de condamner les Priſonniers pour ce délit, quoiqu'ils euſſent oublié de l'énoncer dans la ſentence. Les Etats de Hollande arrêtterent même que, de ſix ans, on n'écouterait aucune requête ſur cette affaire. Jamais ne ſe verifia d'une maniere plus frappante cette belle réflexion de Pline, que l'accuſation de Leze-Majeſté eſt le crime de ceux qui n'en ont point commis.

Confiscation des biens des proſcrits.

Grot. Apol. c. 18. Brandt IV. 283, 518. Barnev. lev. 481. Carleton III. 322.

Carleton III. 86, 87. Panegyriq. de Traj.

On obſerve que ces procedures & celles du Concile furent approuvées ſolemnellement par l'Ambaſſadeur d'Angleter-

Sentimens differens ſur ces Procedures.

1619 re & qu'il ne fût mécontent que de l'omission du nom de son maître dans la préface des canons du Synode; mais cette omission fut reparée; on réimprima même tous les exemplaires où elle se trouvait. Les Etats le remercierent de ses soins & promirent, avec une ardeur qui parut sincere, de se dévouer au service de sa Majesté. „ Voilà", „ dit „ l'Ambassadeur, le fruit de la révolu„ tion qu'ont produite la faveur du ciel, „ les conseils de sa Majesté & le bon„ heur des conjonctures. Les esprits mal„ intentionnés ont enfin éprouvé les „ chatimens qu'ils méritaient." On observe encore que la plus grande partie du peuple prit parti contre les condamnés. Ces dispositions ne sont point étonnantes, puisqu'on avait eu soin de faire circuler & d'entretenir les bruits les plus injurieux contre la fidelité des Citoyens proscrits. Mais le ressort, dont la tyrannie sut tirer le plus grand parti, fut le prétexte de la religion. Il s'agissait de matieres où le peuple ne comprenait rien; la différence était si imperceptible qu'en lui donnant de nouveaux pasteurs, il fut facile de lui faire croire ce qu'on voulait: une assemblée pompeuse & solemnelle d'Ecclesiastiques nationaux & étrangers, servait à favoriser son illusion: il ne pouvait pénetrer les passions qui avaient fait mouvoir les ressorts

Brandt Regtspl. 216.

de cette grande machine. Comment s'intéresser pour des gens que des personages si vénérables & si graves flétrissaient comme les destructeurs de la religion & de la pieté ? 1619.

Quand les premiers accès de ce delire fanatique furent ralentis, & qu'une partie du voile qui cachait la verité, fut levée; les auteurs de ces procédures sanguinaires se virent exposés, à tous les traits du mépris & de l'indignation générale. Ce triomphe éclatant fut dû en grande partie à la poësie. Quoique l'histoire des malheurs de Barnevelt, ingénieusement cachée sous le drame de Palamedes, (†) ne soit pas traitée avec cet art & cette adresse que les progrès du goût ont perfectionnées ; quoique la longueur des dialogues affaiblisse l'interêt de l'action ; ces défauts & d'autres irregularités sont amplement rachetés par la touche mâle & vigoureuse & les accens fiers & terribles que la poësie prête à la liberté, pour vanger l'innocence & flétrir la tyrannie. On ne peut refuser au poëte Vondel la chaleur, l'énergie & le génie createur. L'emploi qu'il fit de ses talens fait un hon-

Indignation générale contre les juges.

Ibid. 259, 260, 261.

Ibid. 259.

(†) Ce drame parut en 1625 immédiatement après la mort de Maurice.

1619. neur immortel à son courage, & ses succès prouvent d'une maniere frappante l'ascendant du génie sur l'opinion publique.

Les diatribes virulentes qu'il eut le courage de lancer contre les auteurs de ces affreuses procédures, ne contribuerent pas moins à les décrier. Bientôt ils ne purent paraître nulle part sans être exposés à la plus sanglante raillerie. Le Lecteur ne sera pas fâché d'en apprendre quelques traits. „ Le monde est bien „ méchant," dit un jour le Jurisconsulte Corneille Bosch à van Zanten, l'un des vingt-quatre; „ on vous accuse de choses que je ne puis croire. On dit que „ vous n'avez pas beaucoup d'esprit: „ cela ne peut être; puisque vous „ avez su voir dans Barnevelt, un crime „ capital que je défie aux plus grands „ Jurisconsultes d'y découvrir. On dit „ encore que vous aimez l'argent: On „ a bien tort, puisque vous avez fait „ pour deux mille quatre cens florins „ ce que je ne ferais pas pour tout l'or „ de l'Univers." On reprochait cette sentence à un autre des vingt-quatre. Il se défendit en soutenant qu'il fallait toujours approuver le jugement des personnes autorisées à prononcer. „ Il faut donc approuver aussi celui de Caïphe, lui répliqua l'Epouse de Grotius qui se trouvait présente. „ J'ai beaucoup d'enne-

Ibid. 225.

Ibid. 252.

„ mis, disait Brockhoven l'un des vingt 1619.
„ quatre, mais si les plus cruels voyaient
„ combien je souffre, ils auraient pitié
„ de moi." Une grande partie de ces
juges expirerent rongés de remords &
dans les angoisses du desespoir. Muys *Ibid.* 239
van Holy Baill' de Dort, mourut abandonné de tout le monde: presque personne ne voulut accompagner son convoi: & la haine qu'il s'etait conciliée, fut si grande qu'on fit courir le bruit que le Diable avait enlevé son corps du tombeau. Reinier Pauw, connu pour un *Carleton* homme qui se jouait de la religion, III. 308,
quoiqu'il en eût employé le nom dans *Ibid.* 255,
ces infâmes procédures aux quelles 256.
il avait eu la plus grande part, fut celui que l'indignation publique poursuivit avec le plus d'acharnement. On l'accusa, ainsi qu'Aarsens, d'intelligence avec de faux monnoyeurs, & même avec l'ennemi. „ Grands & petits l'auraient
„ dit, un de ses contemporains," foulé aux pieds comme la boue des rues, s'il n'avait eu la protection du Prince d'Orange. „ Qui ne preferait la mort tragique, mais glorieuse de Barnevelt, emportant au tombeau la gloire entiere & pure de ses services & de ses vertus au triomphe flétrissant de Maurice avec tous ses lauriers & ses talens militaires ou à la vie des autres auteurs de cette tragédie, écrasés sous le poid de l'opprobre „

1619. voyant leurs jours s'abréger & s'éteindre dans l'ignominie, avec le sentiment plus cruel encore de l'avoir méritée.

Reflexion sur cet événement *Quaest. jur publ.* Liv. II. 201, 202, 306, 316, 363.

On a lieu d'être étonné, dit le Président Binkershoek, de quel front, ces juges commissaires ôserent punir les prisonniers, pour avoir exécuté les ordres des assemblées dont ils étaient les Officiers, pour leur avoir donné, de bonne foi, des conseils qu'ils étaient tenus de leur donner, les jugeant salutaires, & pour avoir soutenu que les affaires de la religion sont du ressort particulier de chaque Province. Mais il est bien plus étonnant, diront les personnes éclairées & justes, qu'un procès aussi révoltant n'ait pas été revu, ces sentences iniques cassées, & ces illustres proscrits réhabilités formellement, & si non eux, du moins leurs héritiers indemnisés. Nous venons de voir en France l'exemple d'une réhabilitation semblable, en faveur d'un Général que des juges de Paris avaient fait mourir pour avoir mis le cap au sud au lieu de s'être embossé entre *Alamparvé* & *Goudelour* dans les mers des Indes &c. Une réhabilitation semblable à l'egard de Barnevelt & des autres compagnons de son infortune, aurait pu se faire, lorsque le Stadhouderat fût supprimé. Il est vrai qu'alors l'Epouse de Grotius (en 1652) & les héritiers de Hogerbeets (1663) furent autorisés

fés à répéter certains payemens que les villes de Rotterdam & de Leide devaient à ces deux pensionaires en conséquence des actes d'indemnité qu'elles leur avaient accordés pour les couvrir contre l'orage. On pense que les Héritiers de Barnevelt ont aussi reçu quelque dédommagement: mais on n'a jamais admis les requêtes de ces familles pour qu'on fît la revision du procès, sous prétexte qu'il importait au repos public que cette affaire ne fût plus remuée. On sent que cette réponse n'est qu'une défaite & qu'une iniquité publique aurait dû, comme dit le Président Binkershoek, être condamnée & reparée publiquement. 1619.

On serait étonné que Mr. Wagenaar ne se soit pas expliqué d'après lui même sur ces fameuses procédures, si l'on ne savait quels ménagemens il a dû garder en traçant cette lamentable avanture. Il est encore plus singulier que ses deux Rédacteurs aient fait entendre qu'ils n'ôsaient pas même l'imiter, en copiant Binkershoek. L'impartialité de l'histoire consisterait elle à raconter d'une maniere froide & monotone des faits qui peuvent donner le change à certains esprits & ne sont instructifs qu'autant que l'on dessine fortement les rôles & les caracteres différens? Ne consiste-t-elle pas plûtôt à chercher où est la vérité & à la peindre en traits vifs & frappants, quand elle peut fournir de grandes & importantes leçons? *Lev. Iv. Wagenaar. P. 36--43.*

1619. Autrement elle n'offre aucune instruction, elle ne présente qu'un corps sans ame. Si je n'ai pas, à l'imitation des faiseurs de Romans, arrangé controuvé les faits, de maniere à exciter le plus grand interêt en faveur des héros que je réproduis ; si je ne déguise jamais rien de ce qu'on peut reprocher à l'un ou à l'autre parti, ne suis-je pas impartial ? Ainsi Hume & Robertson, quoique d'une religion ennemie de la Romaine, ont fait verser des larmes sur le sort de l'infortunée Marie Stuart & flétri chez les races futures, l'hipocrite cruauté de celle qui la fit mourir. S'il ne s'agissait que d'être Prince ou constitué en dignité, pour être à l'abri du reproche, le juste ou l'injuste ne seraient plus que la force ou la faiblesse. Quand le tems des considérations personelles est passé & que des révolutions d'années ont changé les passions & les interêts, l'historien doit-il craindre de flétrir les grands crimes & le Gouvernement de reparer les grandes injustices ?

Ce n'est pas que j'ignore que, quoique plus d'un siecle & demi soit écoulé depuis cet événement, on n'ôse encore le retracer dans le pays où il s'est passé, qu'avec beaucoup de circonspection & de timidité. On ne veut pas même que la conduite de Maurice

soit flétrié comme *tyrannique*. On oublie 1619.
que le titre de tyrans désigne spécialement ceux qui s'arrogent l'autorité souveraine, dans un Etat libre. *Omnes sunt & dicuntur tyranni qui potestate sunt perpetua in ea civitate quae libertate usa est. Emil. Prob.* On oublie ces mots de Tacite : *Tyrannorum est potentes de Republica bene meritos, multis odiis per veteres inimicos a se incitatos exertare & sceleribus suis honestos tamen praetextus & vetera jura praetexere.* Si Maurice eût assuré la souveraineté dans sa famille, on se serait contenté de dire en faisant cette histoire: un ancien Officier de l'Etat, entêté des vieilles idées de liberté & soutenu d'une faction dangereuse qu'il avait suscitée, voulut s'opposer au projet de Maurice. Ce Prince prévit les troubles & les malheurs que cette opposition pouvait causer dans l'Etat. Il prit son parti en héros. Il fit emprisonner les principaux chefs de cette faction. Tant de personnes avaient intérêt à leur chûte que, sans recourir à des exécutions militaires qui pouvaient le rendre odieux, il n'eût besoin que de les abandonner au ressentiment de leurs ennemis. On trouva bientôt des accusations suffisantes pour les perdre. Leur sacrifice servit a cimenter son pouvoir pour le

1619. bonheur des peuples. Mais, comme ces violences n'ont porté qu'une blessure momentanée à la liberté de la République, n'eſt-ce pas faire ſon eloge, que de les rétracer avec des couleurs qui peuvent inſtruire les Républicains & effrayer les ambitieux ?

Erreur de Mr. Wagenaar.

Wagen. X. 379.

D'ailleurs on trouve dans l'Hiſtorien Wagenaar une erreur qu'il importe de relever, parcequ'elle tend conſidérablement à diminuer l'interêt que la juſtice doit prendre à ceux du parti opprimé, & qu'elle rend leur cauſe problématique. Il fait entendre qu'il était alors en question, ſi la ſouveraine puiſſance appartenait aux Etats-Généraux ou à chacun des Etats Provinciaux. Or les documens de ce tems là n'offrent aucune trace de ce prétendu débat (*). Nous avons vu que les Etats-Généraux, en parlant de leur ſouveraineté, qu'ils poſſédent ſûrement à certains égards, ſe gardent bien de dire qu'ils ſont ſouverains des Provinces. Nous verrons, bientôt, dans la conduite

(*) Ce que dit Mr. Paulus ſur ce ſujet (*Unie* I. 105. 106. III. 70-75) ne me paraît pas écrit avec l'exactitude ordinaire à cet Ecrivain profond. Je ne ſache pas que, dans aucun tems, les Etats-Généraux aient prétendu avoir la ſouveraineté ſur les autres Provinces.

des Etats de Frise à la mort de Guillaume Louis & dans celle des Etats des autres Provinces à la mort de Maurice de nouvelles preuves de cette observation. Un Auteur (*), qui approuve ces procédures, vient encore à l'appuy de mon assertion. Pendant que les écrivains du parti de la liberté montraient que la souveraineté des Provinces particulieres était violée par ces diverses procédures, on ne voit pas qu'on leur ait jamais contesté le principe dont ils s'autorisaient, pas même dans les sentences des proscrits ni dans la condamnation de l'apologétique de Grotius: On se contentait d'en éluder l'application ou d'en limiter l'extension; en soutenant que les choses relatives à la religion & aux troupes ne dépendaient que des Etats Généraux. 1619.

(*) *Holl. heils en ramp.* 281.

Ces deux objets furent les points contestés, jusqu'a ce que Maurice intervenant hautement dans cette querelle, fit taire les deux partis en écrasant l'un & dépouillant l'autre. On fit courir le bruit qu'il se prevaudrait de sa victoire pour lever le masque & se faire déferer le titre du pouvoir qu'il avait acquis. On croit même qu'il fit agir pour cela quelques Magistrats de Dort, d'Amsterdam & de Hoorn. Il est vraisemblable que Maurice était moins ambitieux de

Quel parti Maurice tire de cette révolution.

Holl. Refor. Murt Sept. 1620.

1619. titres brillans que de la liberté de pouvoir faire dans l'Etat tout ce qu'il jugeait à propos, & qu'ayant obtenu ce point important, sa paresse naturelle, son peu d'aptitude pour les affaires du gouvernement, le défaut d'enfans, au moins légitimes, l'engagerent à renoncer à des titres qui pouvaient le rendre odieux sans le rendre plus puissant & à laisser leurs prérogatives aux corps politiques de l'Etat, avec l'attention néammoins de les tenir sous sa dépendance. D'après ces observations, on voit l'espece de résolution qu'il avait opérée dans les cinq Provinces dont il était Stathouder & quelles ressources leur restaient pour recouvrer leur liberté à sa mort. Ayant, disent des Auteurs contemporains, tiré à lui toute l'autorité des Provinces, des Etats-Généraux & du Conseil d'Etat, il était souverain en effet, sans en avoir le titre, disposant de tout, ne consultant que ceux qu'il lui plaisait d'employer. Nous remarquerons qu'il arriva alors, ce qui arrive toujours dans les combats entre un chef militaire & l'aristocratie: Le peuple ne gagna rien à ces changements.

Capell. Gedenksch. I. 348. *Carleton* III. 276. 348, 374.

On peut ajouter que, sans le dévouement d'Amsterdam, Maurice eût échoué dans ses projets. Plusieurs exemples prouvent que cette ville, en se décla-

rant pour la liberté, eſt plus en état de contre-balancer l'autorité des Stathouders que toutes les autres villes qui ne ſauraient avoir le même courage; par ce que priſes à part, elles peuvent moins ſe defendre contre l'autorité militaire. 1619.

1620.

SIXIEME EPOQUE.

Maurice devient Stadhouder de Groningue, Ommelandes & Drente. —— *Affaires de* Boheme, *du Palatinat & de l'Empire*, Arminiens *persécutés*. — *Expiration de la Treve.*

Mort de Guillaume-Louis Stathouder de Frise &c.

CE qui servit à empêcher Maurice de transmettre la puissance souveraine à ses successeurs, en se faisant déferer le titre du pouvoir dont il avait la réalité, peut avoir été la multiplicité des Stathouders. Celui de Frise, de Groningue, & Ommelandes, & de Drente, n'avait qu'un pouvoir bien limité. Maurice pouvait-il s'intituler souverain; pendant que deux ou même trois Provinces, en comptant la Drente, conserveraient la forme & les droits de Républiques ? Aussi, dit-on que le Comte Guillaume-Louis, voyant la révolution s'opérer dans les autres Provinces avec plus de facilité qu'il n'avait pensé, entreprit de faire naître le même changement dans celles dont il était Stathouder. Mais, dans le tems même qu'il écrivait pour concerter ses desseins avec Maurice, au cas que ce

Brandt IV. 485.

Aitzema I. p. 2.

Prince fût enlevé par une mort subite, lui même fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui le conduisit, en peu de jours, au tombeau. Il était fils de Jean de Nassau, frere aîné de Guillaume I, Prince d'Orange. Il avait épousé la sœur de Maurice, sa Cousine germaine; mais il n'en avait point eu d'enfans. Il fut un des plus grands capitaines de son tems: il eut la gloire d'avoir instruit Maurice dans la Tactique des anciens. Il rendit de grands services aux Provinces Unies, & surtout à la Frise qu'il sut défendre avec un nombre peu considérable de Soldats. Ses démarches inspirerent quelquefois des soupçons: mais, soit qu'ils fussent mal fondés, soit qu'il vit l'impossibilité d'asservir un peuple si soupçonneux sur l'article de sa liberté, il se conduisit avec tant de modération & de douceur, qu'il fût universellement regretté. 1620. 31 May 1620. *Brand* IV. 287. *Reid. Hist.*

Sa mort réveilla toute l'attention des Frisons. La révolution arrivée dans les autres Provinces était une grande leçon pour des peuples qui s'etaient toujours montrés jaloux de leur liberté. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs membres des Etats de Frise & de Groningue aient alors proposé de supprimer entierement le Stadhouderat §. Maurice sentait lui même la difficulté de gouverner ces Provinces éloignées. Il crai-

Maurice devient Stadhouder de Groningue, Ommelandes & Drente & le Comte Ernst Casimir, de la Frise.

(§) *Carleton* III. 331.

1620. gnait l'esprit inquiet & ombrageux des peuples. Il parvint cependant a gagner les Etats de Groningue & Ommelandes & ceux de Drente qui lui défererent leur gouvernement. La ville de Groningue ſtipula, en retour, le recouvrement du droit entier d'élire les membres de ſon conſeil qu'elle s'était vue obligee d'abandonner au Comte Guillaume. Mais les Friſons étaient trop attachés à leur liberté, pour ſe donner à Maurice. Ils n'eurent garde d'écouter les ſollicitations du Comte Henri-Frederic qui briguait auſſi cette brillante dignité. Ils craignaient ſans doute, qu'étant l'héritier préſomptif du Prince Maurice ſon frere, il ne vînt à réunir tous les Stadhouderats en ſa perſonne. Ils arrêtterent leur choix ſur le Comte Ernſt-Caſimir de Naſſau, frere de Guillaume-Louis. Le même eſprit de liberté reſpire dans l'inſtruction qu'ils dreſſerent pour ce nouveau Stathouder. Il lui était enjoint de rendre aux Etats du pays & à leurs députés l'honneur & le reſpect qui leur étaient dus, & de ne toucher aucunement aux droits de la ſouveraineté. Il était tenu de veiller, conjointément avec les députés de Etats, aux droits, aux priviléges & à la défenſe du pays. Il ne pouvait nommer qu'aux emplois militaires, que les Etats ne remplisſaient pas. Il ne pouvait changer ni les

Aitſema I. 7-17. *Winſemliv.* XX. 910.

garnisons ni leurs commandans sans l'avis des Etats. On fit à ce nouveau Gouverneur une défense qu'on avait déja faite aux autres, celle d'acquérir aucuns biens fonds dans la Province : clause aussi remarquable qu'elle était nécessaire dans une petite Province où le droit de propriété donne part au gouvernement. Ernst Casimir jura aussi de maintenir les décisions du Synode de Dort, excepté sur les articles de discipline. Ainsi, les coups portés à la liberté des autres Provinces ne servirent qu'à rendre les Etats de Frise plus attentifs à la conservation de la leur. Il n'aurait donc pas été facile à Maurice d'y produire les mêmes changemens qu'il avait introduits dans les autres Provinces, comme on fit alors courir le bruit que c'était son intention. 1620. *Brand* IV. 327.

Affaires de Bohême & du palatinat.

Quelques-uns ont pensé que Maurice attendait, pour se faire déclarer souverain, l'issue des troubles de Bohême. Les Protestans de ce Royaume, las d'obéir à la maison d'Autriche, ou plutôt à des Rois Catholiques sous les quels leurs privileges étaient impunément violés, avaient commencé par former des confédérations sous des prétextes plausibles & fini par abjurer l'autorité de Ferdinand II qui venait de succeder à l'Empereur Matthias, son cousin. Ils s'encourageaient par l'exemple des Pays-Bas, sans considerer que la République belgi- *Aubery Mem. Hist. Maurice.*

1620. que ne devait ses succès qu'à des hazards heureux, & surtout à l'éloignement de l'Espagne; au lieu que la Boheme était contigue aux Etats héréditaires de l'Empereur qui pouvait envoyer de nombreuses armées jusqu'aux portes de Prague. Barnevelt qui se trouvait encore à la tête du gouvernement quand les premieres étincelles de cette révolte avaient éclaté, la condamna hautement; soit qu'il en prevît l'issue malheureuse; soit qu'en voyant la trêve prête d'expirer, il crût que la République devait se borner à défendre son territoire, sans se mêler dans les querelles d'un pays trop éloigné, pour qu'elle pût en attendre des secours. Mais le malheur de ce Ministre changea le plan d'un système si sage. Les Etats-Généraux, soit par l'orgueil singulier d'accroître le nombre des Républiques de l'Europe & d'affaiblir les Etats monarchiques, soit pour augmenter l'influence de l'Union Protestante dans l'Empire, penserent férieusement à secourir les Rebelles. L'Electeur Palatin, le Prince Maurice & le Roi d'Angleterre se concertaient pour engager les princes de l'Union à se déclarer pour les Bohémiens. Lorsqu'à la mort de l'Empereur Matthias, une espece de conjuration universelle se fût formée contre Ferdinand; les Etats-Généraux se hâterent de leur faire passer un secours de cinquante mille florins

Vitenb. Kerk. Hist. 1072.

En 1618,

Bougeant Hist. du traité de Westph. Liv. 1.

Carleton III. 364.

(*) III. 14. 15. 16. 17. 19. 20. 38. 56. 151. 337.

par mois, & une somme pareille aux Princes de l'Union protestante. Enfin les Bohemiens, après avoir longtems balancé, s'ils donneraient a leur gouvernement la forme républicaine ou s'ils conserveraient l'autorité monarchique, prirent ce dernier parti. Ils jetterent les yeux sur Frederic V, électeur Palatin qui briguait depuis longtems cette dangereuse couronne. Il était gendre du Roi d'Angleterre, & neveu du Prince d'Orange (*) & du Duc de Bouillon. (**) On pense que ces deux oncles ne contribuerent pas peu à exciter l'ambition de leur neveu & que Barnevelt, pour avoir condamné ce projet, ne fit qu'agrir & augmenter ses ennemis. On pretend même que Maurice n'attendait que le succès de cette affaire pour se faire déclarer souverain, dans l'idée qu'il n'y avait pas de titre qu'on pût refuser à l'Oncle d'un Roi. Ce qui paraît certain, c'est que les Etats de Boheme espererent que

1620.

Ibid 59. 89. 104. 287.

Capell. Gedenkych. I. 2.

(*) *Le Vassor Louis* XIII. Liv. 14. p. 450-473. *Uitenb.* 1072.

Aubery Art. Maurice.

Bougeant L. 1 c. 45.

(*) Il était fils de Louise Juliane, fille de Guillaume I, Prince d'Orange & de Charlotte de Bourbon de Montpensier. Ainsi l'Electeur était allié à la maison Royale de France.

(**) Ce Duc brûlait du désir d'avoir un neveu qui portât la couronne. Il écrivait à ses amis en France, qu'il faisait des Rois en Allemagne, pendant que Louis XIII. faisait des Chevaliers à Fontainebleau.

1620. les considérations du sang procureraient à leur nouveau souverain, de grands secours de l'Angleterre & des Provinces-Unies, & que Maurice engagea les Etats-Généraux à faire des préparatifs, pour voler au secours du Palatinat ménacé par les troupes Espagnoles. Mais, dans le tems que le zéle de la réligion & l'honneur de la famille royale inspiraient une ardeur générale aux Anglais pour le nouveau Roi de Boheme, ils se virent lâchement trahis par leur propre monarque. Ce Prince toujours faible, dont l'alliance & peut-être des assurances indirectes avaient encouragé l'ambition de l'Electeur, fut le premier à l'abandonner. Il se laissa gagner par la Cour d'Espagne qui lui faisait toujours esperer le mariage de son fils avec une Infante. Sous prétexte qu'il n'est jamais permis à des sujets de disposer des couronnes, il fut de tous les Princes Protestans, le seul qui refusa de donner le titre de Roi à son propre Gendre. La Cour de France, piquée contre le Prince d'Orange & gouvernée par un favori (De Luines) vendu à l'Espagne, abandonna aussi dans cette circonstance le système politique de Henri IV, & soutint la maison d'Autriche. Ainsi le nouveau monarque, ce Roi de neige, ainsi apelé parceque sa Royauté ne dura qu'un hiver, après s'être flatté de recevoir de puissans se-

Mem. de Louise Juliane. 144. 145.
Carleton III. 158. 161. 162. 263. 239. 187. 192. 208.
Auber. Art. Maurice.

cours de ces deux Royaumes, n'en put tirer que de très faibles des Provinces-Unies. 1620
Elles étaient obligées de veiller à leur propre défense; soit, parceque la trêve était sur le point d'expirer; soit parceque les Pays-Bas Autrichiens avaient déja des forces considerables sur pied, pour soutenir Ferdinand; soit enfin parce que les derniers troubles encore mal-calmés ne leur permettaient pas de dégarnir le pays de soldats. Le Prince d'Orange meilleur guerrier que bon politique (*) se flattait, cependant, que la crainte du Roi d'Angleterre empêcherait les Espagnols de tomber sur le Palatinat. Mais lorsqu'il fut impossible de s'aveugler sur les desseins d'une armée de trente deux mille hommes qui commençaient à remuer dans les Pays-Bas Autrichiens, on obtint que le Roi Jacques permettrait à quelques seigneurs Anglais de faire des levées à leurs depends. Elles formerent un petit corps de deux mille quatre cens hommes d'élite, sous le commandement du Brave Chevalier Horace Vere. Mais, avant que ce faible secours se fût reuni à l'armée des Etats qui ne montait qu'a 12 mille hommes de pied & 4000 chevaux, le Marquis Spinola, après avoir pris & pillé Dicts dans le Comté de Nassau, s'était emparé de la plus grande partie du Palatinat. Pour comble de malheur, on apprit,

Carleton III. 220-225, 238, 251, 264, 348.

Ibid. 303. *Groot plac.* le II. 294.

(*) *Ibid* 328. 340. 362. *Holl. Resol. dout.*

Rapin Liv. 18. p. 134.

Carleton III. 362.

ibid 368.

1620 presqu'en même tems, que l'infortuné Frederic venait de perdre la grande & décisive bataille de Prague & qu'il était chassé à la fois de son nouveau trône & de ses Etats héréditaires. Maurice s'était avancé près de Wesel. Mais ayant en tête un détachement Espagnol commandé par Velasco, il crut qu'il suffisait de se tenir mutuellement en échec & d'agir comme dans la guerre de la succession de Cleves, pour ne pas rompre la treve. Ce ne fut qu'un mois après la réduction du Palatinat, qu'il prit le parti d'y envoyer un corps de trois à quatre mille hommes, au nombre des quels se trouvaient les 2400 des nouvelles troupes Anglaises. Quoique Frederic-Henri fût à la tête de ce corps d'armée, la mésintelligence ne laissa pas de diviser les chefs; &, comme ils étaient mal-secondés par les Princes de l'Union Protestante, ils ne purent rien faire. Les Etats rapelerent leur Cavalerie à l'approche de l'hiver; & le reste de l'armée alla se cantonner dans les places de Manheim, Heidelberg & Frankendall qui n'avaient pas subi le joug du Vainqueur. Tout le fruit de cette campagne se borna à la construction d'un fort nommé Papenmuts que Maurice fit élever dans la petite isle formée par le Rhin entre Bonn & Cologne, pour couper la navigation de ce fleuve aux Espagnols.

Les Etats envoyerent un détachement de Cavalerie au devant du Roi fugitif que l'on vit arriver à la Haye, avec son Epouse & ses enfans, au mois de Mars de l'année suivante. 1620

C'est ainsi qu'à la veille d'entrer en guerre ouverte avec l'Espagne, les Provinces-Unies s'embarquaient dans une affaire où elles n'avaient aucun avantage réel à esperer & se sacrifiaient pour des interêts qui ne sont écoutés que dans des monarchies. Dès que les troupes commencerent à marcher, la dépense extraordinaire se monta à près de trois cens mille florins par mois. Tous les bons patriotes, qui tenaient à l'ancien système, gémissaient de ces pertes. Au lieu de chercher à affermir l'Etat par des mesures prudentes & modérées, on ne cessait de persécuter les Arminiens, & de dépeupler le pays pour éteindre ce parti. Malgré la promesse équivalente a un sauf-conduit, donnée aux Remontrans cités au Synode, on voulut les obliger à jurer de renoncer pour toujours aux fonctions de leur Ministere; mais ayant tous rejetté cette proposition tyrannique, à l'exception d'un seul, on les avait bannis & conduits hors du pays, sans même leur permettre d'aller visiter leurs familles ni de mettre ordre à leurs affaires. On publia des édits rigoureux contre les prêches ouverts par

Les Arminiens persécutés.

Carleton III. 393.

1620 les Miniſtres Remontrans qu'on avait depoſes. L'Univerſité de Leyde fut purgée de tous les Profeſſeurs & même des Etudians qui refuſerent de ſigner les Canons de Dort. On les fit ſigner aux maitres des Ecoles latine & tudesque, & aux Organiſtes des Egliſes. Un de ces derniers perdit ſa place pour avoir ôſé dire qu'il aimerait mieux mettre ces Canons en Muſique que de les ſouscrire. Les Etats-Généraux publierent un placard pour defendre aux Remontrans l'exercice public de leur religion. Cette rigueur ne ſervit qu'a enflammer leur zele. Ils employerent pluſieurs artifices pour ſe ſoustraire à cette dure inquiſition. Dans une de leurs aſſemblées ils imaginerent de faire monter le Miniſtre ſur un échaffaud, ſur des barriques de bierre, en habit de couleur, avec un chapeau bordé d'or & tous les ornemens d'un vendeur d'orviétan. Quatre compagnies de Soldats ne laiſſerent pas de les diſſiper. Le Miniſtre s'appelait Kamphuiſen. Comme il ne s'était ſauvé qu'avec peine, il ne voulut plus expoſer ſa vie, & déclara que cette maniere de prêcher était trop dangereuſe. On eut beau lui étaler la gloire de mourir pour la bonne cauſe: Kamphuiſen que l'ambition d'acquerir la palme du martyre ne flattait aucunement, s'éloigna des Remontrans & ſe jetta dans la ſecte des Rhinsbourgeois.

Brandt IV. *liv.* 46, 47.

Ibid. 791, 796.

Carleton III. 106.

Entre environ deux cens Miniſtres dépoſés, plus de quatre-vingt furent bannis du pays: pluſieurs embraſſerent la religion Catholique: un grand nombre ne voulurent s'aſſocier à aucune ſecte particuliere: mais les chefs du parti tinrent des aſſemblées à Anvers. Les prêches ſecrets qu'ils entreprirent d'ouvrir aux environs de Rotterdam, de Hoorn & de Leide, furent ſouvent troublés. Ils donnerent lieu à des tumultes fréquens. Pluſieurs perſonnes furent tuées en différens lieux par les ſoldats; & c'eſt ce que Carleton apelait tirer du mauvais ſang. Comme les troupes Françaiſes ne ſe portaient pas de bon coeur à ces ſortes d'expéditions, on avait recours aux Anglais & aux Ecoſſais qui commirent les plus grandes excès. Leurs traces furent quelques fois marquées par le meurtre, le pillage & le viol même. Pluſieurs Baillis de la Campagne, ſoupçonnés de favoriſer l'arminianisme, furent dépoſés de leurs emplois. Meſſieurs de Veenhuiſen & van der Myle, Gendres de Barnevelt, furent exclus des aſſemblées de la nobleſſe de Hollande. Van der Myle fut lui même relégué dans l'isle de Goerée. Il s'était diſtingué dans ſes ambaſſades en France & à Veniſe, & ſurtout par un zele ardent pour la liberté, pour le maintien des loix de la patrie & pour

1620

Carleton III. 41, 95, 96, 146, 183. *Brandt* IV. 54, 55, 153.

Holl. Ref. 1619. *Aout. Dec. Brandt* IV. 292--301.

Ibid. 157, 158. *Carleton* III. 213, 225.

1620 la réunion des esprits. Quelques lettres qu'il avait écrites en France où il parlait librement des affaires de sa patrie, & même du Prince d'Orange, furent le prétexte qu'on allégua pour le disgracier; mais la vraie cause était la crainte qu'inspirait son courage & la résolution qu'on avait prise d'accabler les restes du parti de la liberté. Les deux fils de Barnevelt dont l'un était Lieutenant-Forestier & l'autre Gouverneur de Berg-op-Zoom, furent aussi dépouillés de leurs emplois.

Brandt IV. 291.

Louise de Coligni, insultée.

Louise de Coligny, quoique Princesse Douairiere d'Orange, quoique respectée par les chefs du parti triomphant, ne put se dérober aux insultes du peuple. Elle n'avait pas cru devoir céder au tems: elle avait trop de grandeur & d'élévation dans l'ame, pour abandonner les Remontrans, tant qu'ils n'auraient pas d'autre crime que d'être malheureux. Son pere, ses deux Epoux, & Barnevelt qu'elle apelait le pere de la maison de Nassau, ces quatre illustres victimes que le fanatisme de religion avait immolés à ses yeux, de pareils spectacles n'étaient gueres propres à la faire renoncer à un parti qui prêchait la douceur & la tolérance. Aussi, passant, un jour, à Delft, la populace jetta de la boue contre son caroſſe & la salua du nom d'*Arminienne*, en y joig-

Vitenb. lev. ch. 12. *Aitſ.* I. 48.

nant une épithete plus énergique que décente, & diametralement contraire au nom de femme de bien. Depuis l'époque de ces dernieres tragédies, elle ne traina plus que des jours douloureux & languiſſans. Tout lui faiſait ombrage. Ses craintes augmenterent au point qu'elle s'imagina que Frederic-Henri, ſon fils, n'était envoyé dans le Palatinat, que pour y être ſacrifié à l'ambition & à la ſûreté de Maurice. Elle ſe retira dans ſa patrie, & mourut à Fontainebleau le 9 Octobre 1620. 1620

Les meurtres, les empriſonemens, les amendes, les baniſſemens que ſouffraient, chaque jour, les Remontrans, jetterent ces malheureux dans le déſeſpoir. Il leur vint une penſée qui pouvait entraîner la perte des Provinces-Unies, s'ils ſe fuſſent livrés à leur premier mouvement. Pluſieurs imaginerent d'abandonner une patrie où ils éprouvaient des perſécutions ſi violentes. Guſtave Adolphe Roi de Suede & Frederic, Duc de Holſtein, attentifs à cette politique imprudente, inviterent ces malheureux à s'établir dans leurs Etats. Le premier en attira pluſieurs dans ſa nouvelle ville de Gottenbourg. Le ſecond leur donna des patentes & des privileges pour établir une colonie. En 1628, ils jetterent les fondemens de la ville de Frederiçtad entre l'Eider & le Trene à

Emigrations.

Brandt Ibid. 134.

Ibid. 437 445, 635.

1620 trois lieues de la Mer. Mais, soit qu'ils fussent trop attachés au sol natal, soit qu'ils ne pussent s'habituer aux moeurs des habitans du Holstein, soit que cette entreprise eût engagé les Etats-Généraux à les traiter avec plus de douceur, ces établissemens n'eurent pas tout le succès qu'on avait esperé.

Evasion de plusieurs Prisonniers arminiens.

Brandt IV. 474, 560, 588.

Mais une des rigueurs qui révolta le plus, fut de voir plusieurs Ministres condamnés à des peines ignominieuses. Samuel Prince & Jean Grevius, pour être revenus dans leur patrie, furent enfermés dans une maison de correction, où l'on ne met que des malfaiteurs, coupables de ces crimes qui déshonorent. Ils eurent cependant le bonheur, ainsi que d'autres qui avaient éprouvé le même sort, de tromper la vigilance des gardes & de se sauver. Ils se procurerent de fausses clefs avec lesquels ils ouvrirent leurs Chambres, monterent sur les toits &, à la faveur d'une nuit très obscure, descendirent le long d'une échelle de corde peinte en noir. Le Ministre Sapma qui les aida dans cette circonstance, s'était sauvé du même lieu d'une maniere non moins ingénieuse, caché sous les habits de sa femme qui l'etait venu visiter.

Singuliere Evasion de Grotius.

Mais de ces différentes évasions, aucune ne fit plus de bruit que celles de Grotius, soit par la singularité du fait,

soit par la célébrité du personage. Les ouvrages, aux quels ce savant s'appliquait dans sa prison, exigeant une lecture immense, on lui permettait d emprunter de ses amis une grande quantité de livres. On les apportait ordinairément dans un large coffre, que le Commandant du fort visitait la premiere année avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Mais, n'y trouvant jamais que des livres & du linge, il prit insensiblement l'habitude de le laisser passer & repasser sans l'examiner. Cette négligence n'échappa pas à l'œil pénétrant de l'Epouse de Grotius. Elle fit part de son dessein à son mari, qui commença par essayer combien de tems il pourrait rester dedans, sans être incommodé. Toutes les précautions étant prises, on choisit un jour où le Commandant du fort devait être absent. Grotius se mit dans le coffre qui n'avait que deux pieds moins deux pouces de long, la bouche appliquée contre le trou de la serrure, pour pouvoir respirer. Les vuides étaient remplis de livres & de paquets de fils. Des Soldats vinrent pour prendre le coffre. On avait affecté de tenir les rideaux du lit bien fermés & d'etaler sur une chaise les habits & la chemise du Prisonnier qui passait pour malade. Les Soldats l'emporterent en jurant contre la pesanteur du fardeau. Ils se dirent même plusieurs fois l'un a l'autre: mais

1620

Brandt liv. v. de Groot.

1620 l'Arminien ne ferait-il pas lui même enfermé dedans? La femme de Grotius qui les observait, prenant la parole avec beaucoup de sang froid, oui, dit-elle pour leur donner le change, il y a dedans des livres Arminiens. La femme du Geolier se laissa également tromper. La servante de Grotius qui était dans la confidence, ne contribua pas moins, par sa présence d'esprit, à dissiper tous les soupçons. Elle accompagna ce précieux dépot dans la Barque pour le conduire à Gorkum. Quand il fut arrivé dans cette ville, le bâtelier voulut le faire emporter sur un traineau. Mais cette fidele servante s'y opposa sous prétexte qu'il y avait dedans des choses fragiles. Le batelier le mit sur un brancard pour le porter avec son fils. Grotius ne put s'empêcher de faire alors un mouvement qui fut senti par le jeune garçon. Il dit à son pere qu'il y avait dans ce coffre quelque chose de vivant. *Entendez-vous*, dit alors le batelier à la servante, *ce que dit mon fils?* „*Oui, oui*, reprit-elle sans être déconcertée, *les livres ont de la vie & du mouvement.* Enfin le coffre fut porté chez un marchand, nommé Daatselaar, Ami de Grotius. On ne l'ouvrit qu'en tremblant; mais, quoique Grotius eût resté environ deux heures enfermé, il n'éprouva qu'une légere faiblesse, quand il en sortit. Le tems était trop précieux pour

pour le perdre. Grotius, sous l'habit d'un manoeuvre, une regle & une truelle à la main, traversa la place publique & passa la Merwe sans être reconnu à la suite de Jean Lambertsoon, maître maçon qui le conduisit à pied à Walwyk. Il arriva au coucher du soleil dans cette ville qui appartenait aux Archiducs. Le lendemain, une voiture le conduisit à Anvers. Il vint descendre chez Grevinkhoven & Episcopius. Il écrivit au Prince d'Orange, à Frederic-Henri & aux Etats-Generaux pour se justifier; ajoutant que, sans avoir employé ni violence, ni corruption, il s'était procuré, par un artifice innocent, le plus grand avantage que l'homme puisse desirer, la liberté. La nouvelle de cette évasion causa le plus grand dépit au nouveau gouvernement. *J'avais bien pensé*, dit Maurice, dans son langage ordinaire, *que ce cochon noir nous tromperait.* On dit même que quelque uns de son conseil, excités par une basse vengeance, proposerent de retenir prisonniere l'Epouse de Grotius & de proceder criminellement contre elle. On la garda près de quinze jours dans la prison. Elle ne fut élargie qu'après avoir presenté une requête pressante aux Etats-Généraux. La crainte de se couvrir de honte en punissant une Epouse généreuse que tous les partis semblaient s'accorder à com-

1621.

Ibid. 258.

Auber. Art. Grot. Uitenb. lev.

1621 bler d'éloges, les força de lui rendre la liberté. En effet cette action héroïque, ce ſtratagéme ingénieux, excita l'admiration générale.

Apologétique compoſée par Grotius.

Grotius fut accueilli avec des careſſes extraordinaires à Paris, et gratifié par le Roi d'une penſion de mille écus. Le premier uſage qu'il fit de ſon crédit à la cour de France, fut d'y recommander les intérêts de ſa patrie. „ Toute ingrate qu'elle m'a été, je ceſſerai, diſait-il, „ jamais de l'aimer. J'imiterai Ariſtide qui priait les Dieux que les Athéniens ne puſſent pas ſe repentir de l'avoir exilé. Je n'oublierai pas que Phocion, avant d'avaler la ciguë, recommandait à ſon fils de pardonner ſa mort aux mêmes Athéniens " Grotius rendit à Frederic-Henri des ſervices particuliers dont ce Prince crut devoir lui témoigner ſa reconnaiſſance. *Je ſouhaiterais*, lui écrivait le Prince, *pouvoir vous être utile*; *mais vous ſavez la conſtitution des affaires être telle que ni moi ni vos autres amis ne pouvons vous ſervir comme nous deſirerions. Je veux eſperer que le tems y pourra apporter du changement & que je pourrai vous revoir en ce pays, eſtimé & honoré comme vos rares qualités le méritent.* Grotius crut que le premier uſage de ſa liberté devait être de montrer ſon innocence. Il compoſa cette fameuſe *apologétique*, qui ſera lue & admirée dans les Provin-

Grot. Epiſt. 136, 144
Vie de Grot. Bur. I. 100
Praest. vir. Epiſt. 419. p. 683.

vinces-Unies, tant qu'elles conserveront le nom de *Republiques*. On sait les efforts que tenta le gouvernement, pour étouffer cette production, avant qu'elle parût. L'impression, d'abord arrêtée à Amsterdam fut reprise & achevée à Hoorn; & cet incident fut cause qu'elle ne fût publiée qu'au mois de Novembre 1622. Mais, quoique l'ouvrage eût été defendu sous les peines les plus severes, on le recherchait avec une ardeur que l'ingénieuse avidité des libraires satisfit si bien, qu'en peu de tems il s'en fit un grand nombre d'impressions. On ne doit chercher dans cet écrit que l'exposition des principes renversés par la derniere révolution: les veritables causes n'y sont qu'indiquées ou voilees: Maurice même y est tellement épargné, que De Haan se plaignit à Grotius de ce qu'il n'avait pas demasqué celui qui, pour parvenir à un pouvoir illimité, avait foulé aux pieds les droits & les libertés du pays & immolé les plus anciens & les meilleurs Patriotes. Mais Grotius crut devoir user de prudence; soit parce qu'on le flattait encore de l'espoir de rentrer honorablement dans la patrie; soit par égard pour la cour de France qui avait des ménagemens à garder avec le Prince d'Orange, puis qu'il triomphait. Aussi le Cardinal de Richelieu, quand il fut devenu l'arbitre souverain de la France, fit observer à

1621

Brandt vie de Grotius I. 306--310. *Brand Reform.* IV, 824.

Ibid. 333.

1621 Grotius; *que dans les affaires d'Etat les faibles ont toujours tort :* mot qui peint l'ame de ce Miniſtre, mais qui devait révolter un homme qui croyait à la vertu & à l'équité, & ſentait n'avoir ſouffert que pour avoir ſoutenu leurs droits.

Etat de la République à l'expiration de la Trêve.

Brandt Reform. IV. *Carleton* III, 278, 342, 393. *& paſſim. Cobell. Gedenkſchrift* I. 4. 14--17.

Une des cauſes qui engagea Grotius & pluſieurs Remontrans a ſe retirer en France plutôt que de reſter dans le Brabant, fut l'expiration de la Trêve de douze ans. Les Provinces-Unies ne voyaient arriver qu'avec inquiétude cette fatale époque. Les diviſions inteſtines les avaient affaiblies. Un nombre conſidérable du parti opprimé étaient perdus pour la République, par un exil volontaire ou forcé. Ceux qui reſtaient dans le pays penſaient & diſaient même qu'on n'avait fait que changer de joug; & ils ſe ſouciaient peu des intérêts d'une patrie qui les traitait en marâtre. Ainſi le patriotisme, l'ame des gouvernemens Republicains, ſe perdait parmi ceux qui s'étaient le plus ſignalés pour la patrie. Le parti triomphant n'avait pour chefs que des intriguans, plus attentifs à faire leur cour au diſtributeur des graces qu'à veiller aux interêts de l'Etat. Ils ne ſavaient plus s'accorder, parceque l'harmonie ne peut ſubſiſter longtems dans une ſociété de pervers. Aarſens, leur principal Chef, leur était devenu odieux par ſon orgueil & ſon inſolence. Ils ne

pouvaient lui pardonner de les avoir traités dans une lettre que fut interceptée, de gens sans mérite. De tems en tems on affichait des placards où cet ambitieux & ses suppôts étaient déférés à l'indignation publique, comme les instrumens de la tyrannie du Prince. Les Catholiques qui composaient environ la moitié de la nation, éprouvant de nouvelles rigueurs de la part de ce gouvernement aveugle & fanatique, étaient très mal intentionés. Ils voyaient avec plaisir les succès des Espagnols en Allemagne. Ils se flattaient que l'ennemi pourrait au moins forcer les Etats a leur procurer un sort plus heureux On en vint jusqu'a craindre que les Provinces ne fussent plus en état de tenir tête aux Espagnols. On avait eu la folie de compter sur les secours du Roi d'Angleterre, dont le caractere faible & changeant ne se démentait pas. La cour de France n'avait plus le même zèle. Elle ne pouvait oublier le peu d'égard qu'on avait temoigné pour ses sollicitations en faveur de Barnevelt & pour ses Remontrances contre Aarsens. Et comme elle ne pouvait se vanger avec dignité, elle exhalait son ressentiment contre ce Ministre odieux en défendant aux Ambassadeurs de France de communiquer avec lui dans les pays étrangers où les Etats l'envo- 1621.

Aitsem I. 40. *Grot. Epist* 135, 136, 137, *Siri mem. recond.* V. 2-1. *Wagen.* X. 426.

1621. yaient en Ambaſſade. Les troupes n'étaient pas ſeulement inférieures en nombre à celles de l'ennemi: elles étaient amollies par les douceurs d'une longue trêve & commandées par des Chefs, dont le courage, dans un tems de ſervitude, s'était évanoui avec le patriotisme. La longueur de la trêve, en adouciſſant la mémoire des cruautés des Eſpagnols, avait ralenti cette haine qui avait tant contribué à échauffer les eſprits. Les finances étaient dans un grand désordre. Ceux du parti opprimé ſe plaignaient, avec amertume, qu'on eût diſſipé des ſommes immenſes pour ériger des tribunaux contre les meilleurs patriotes & pour former une aſſemblée des Sophiſtes de l'ecole afin de diſcuter des points de Théologie. Ils trouvaient qu'au lieu de prodiguer l'argent pour la querelle étrangere de la Boheme & de Palatinat, on eût dû le réſerver pour la défenſe de l'Etat. L'indolence de Maurice, à la vue des ſuccès des Eſpagnols, paraiſſait encore de mauvais augure. Il ne ſoupirait plus, diſait-on, que pour faire conclure une nouvelle trêve, afin de conſerver ſes terres en Allemagne & ne pas compromettre ſa réputation militaire avec un Général tel que Spinola. Les Eſpagnols & les habitans des Pays-Bas Autri-

Carleton III. 278, 393.

Capell. ibid.

Carlet. III 280. *v. d. Sande* VI. 87.

chiens, sentant leurs forces, attaquaient souvent sur mer les sujets des Etats & leur avaient causé de grandes pertes. Les Etats paraissaient même reconnaître leur faiblesse, en députant à Bruxelles, sous prétexte de demander satisfaction; mais en effet, pour sonder s'il y avait moyen de renouer la trêve. 1621.

Les Archiducs, encouragés par ces différentes considérations, se flatterent de ramener les sept Provinces sous leur domination. Ainsi la trêve étant prête d'expirer, ils envoyerent en Hollande Peckius, Chancelier de Brabant, accompagné d'un cortége brillant. Mais ni cet appareil, ni son caractere d'Ambassadeur ne purent le dérober aux insultes de la populace de Delft qui lui jetta des pierres & de la boue, lorsqu'il passa par cette ville. Arrivé à la Haye, il fit un long discours aux Etats, pour les engager à se réunir aux dix autres Provinces des Pays-bas & ne former qu'un même corps sous un seul chef. Il ne hazardait cette étrange proposition que pour montrer que la cour d'Espagne n'avait pas renoncé à ses prétentions & pour obtenir quelque avantage en demandant beaucoup. Mais, les Etats-Généraux & Maurice, ne pouvant décemment entamer des négociations pacifiques, de peur de paraître approuver le systême du parti qu'ils avaient opprimé, firent éclater

Les Etats se disposent à la guerre.

Hall. Ros. Mars, Aurel. Wassen. Hist. verb. I. 20, 21, 22. *Aitsema* I. 37. *Capellen.* I.

1621. la plus grande indignation. De l'avis de Maurice, dont les conseils étaient des ordres absolus, les Etats-Généraux rejetterent vigoureusement cette proposition. Ils déclarerent, deux jours après, au Deputé, que *la Souveraineté des Provinces-Unies appartenait à L. H. P. & aux Etats particuliers de chaque Province*; & qu'ayant été acquise au prix de tant de sang & reconnue par tant de souverains & même par le Roi d'Espagne & les Archiducs, ils regardaient comme une démarche injurieuse & absurde la demande d'y renoncer. Les Etats n'attendirent pas même l'avis des Provinces respectives, pour donner cette réponse: Ils refuserent, malgré l'avis des Provinces de Gueldre, de Frise, d'Overyssel & des Ommelandes, une seconde audience à Peckius. Des Soldats le conduisirent jusqu'aux frontieres, pour le mettre à couvert des insultes du peuple. Mais, avant de partir, il eut une conférence particuliere avec Maurice. On pense que la négociation fut continuée secretement par le moyen d'une Dame. Il y eût même de tems en tems des ouvertures pour ménager une seconde trêve. Aussi les hostilités se bornerent à quelques escarmouches vers les frontieres.

Wagen. X. 220. *Capellen.* I. 11. 165.

31 *May.* Mort de Philippe III. & de l'Archiduc Albert. 13 *Juill.*

La mort du Roi d'Espagne Philippe III, qui fut suivie de celle de l'Archiduc Albert, ne contribua pas moins à ralentir le

le feu des opérations militaires. Philippe IV succéda à son pere à l'âge de seize ans, & l'Archiduchesse Isabelle se vit seule à la tête du gouvernement des Pays-Bas. Quoique le nouveau monarque eût changé toute sa cour, il ne laissa pas d'imiter son pere, en donnant toute sa confiance à des favoris. Gaspard Gusmand d'Olivarez devint l'arbitre souverain des affaires, comme le Duc de Lerme l'avait ete. Mais l'Archiduchesse Isabelle, quoiqu'elle n'eût plus que le titre de Gouvernante des Pays Bas & qu'elle eût prit le voile sacré, ne laissa pas de tenir avec vigueur les rênes de l'administration. 1621.

Ces deux incidens firent penser dans les Provinces-Unies qu'on aurait pu renouveller la trêve, si l'on n'eût rompu si brusquement une négociation dont les préliminaires ne devaient pas surprendre. Mais, comme les Etats avaient envoyé des escadres pour croiser dans la méditerranée & devant Dunkerque & qu'ils avaient renforcé leurs troupes de terre, Spinola crut devoir les prevenir. Des intelligences ménagées à Tiel devaient le rendre maitre de cette ville; lorsqu'elles furent découvertes; Un Gentilhomme Gueldrois & deux Officiers publics qui devaient lui livrer cette place, furent arrêttés & conduits à la Haye, où ils eurent la tête tran-

Conquêtes des Espagnols.

Aitsema l. 40.

v. l. Sande VI. 86.

v. l. Hoofn. 600.

Aitsema.

1621. chée. Spinola ne laissa pas de tenter de pénétrer dans la Veluwe : Mais Maurice ayant su lui fermer le passage, il entra dans le pays de Juliers, s'empara du fort de Reyde & vint mettre le siége devant la ville de Juliers où les Etats avaient garnison. Ce savant Général fit saigner les fossés de la place &, l'ayant tenue bloquée pendant cinq mois, la força de se rendre faute de vivres. La perte du fort de Rheide fut l'effet d'une ruse dont les conséquences montrerent combien les loix de la guerre sont arbitraires & cruelles. Ce fort appartenait à Florent de Boetzelaar Ce seigneur étant tombé dans les mains des ennemis, s'était vu forcé par eux d'écrire au commandant de rendre la place. L'Officier, ayant ordre des Etats-Généraux de lui obéir, ne crut pas devoir faire résistance. Mais Maurice le fit arrêter & juger par le conseil de guerre qui le condamna à perdre la tête, sous prétexte que l'ordre des Etats ne regardait que le civil. Les Espagnols furent moins heureux dans une entreprise sur l'Ecluse & sur l'Isle de Cazand. Le courage des Zéelandais & surtout les pluyes les forcerent à se retirer, après avoir perdu beaucoup de monde.

Wassen. II. 20.

Victoires de la maison d'Autriche en Allemagne.

La maison d'Autriche ne laissait pas d'avoir en Allemagne les plus brillans succes. L'infortuné Roi de Boheme

était abandonné du Roi d'Angleterre & de la plupart des Princes de l'Empire. C'en était fait de tout son Electorat ; s'il n'avait eu dans son parti deux hommes extraordinaires qui, par leur courage & la singularité de leurs caracteres, firent alors beaucoup de bruit dans le monde. L'un était le Comte de Mansfeld, bâtard de Pierre Ernst de Mansfeld, Gouverneur du Luxembourg. Après avoir servi la maison d'Autriche avec gloire, il s'était donné aux Princes de l'Union Protestante. Il avait balancé longtems la fortune de Ferdinand en Boheme. Il commandait une espèce d'armée vagabonde, qui n'avait point de solde réguliere & ne subsistait que par les contributions arbitraires de ceux qu'il assistait ou par le pillage dans les Pays amis ou ennemis. C'était un Capitaine d'une bravoure qui tenait de la témérité ; ses partisans l'apelerent l'Ulisse d'Allemagne & ses ennemis l'Attila de la chrétienté : il méritait ces deux qualifications, par son génie fertile en ressources, par sa perfidie, par sa ferocité. Christian de Brunswyk, surnommé *l'enragé*, parut dans le même tems sur la scène & surpassa Mansfeld en cruauté. Il fit, comme lui, la guerre, a la maniere des Tartares & des Arabes. Il fut, je crois, le premier qui ait ôsé prendre le nom de Dieu pour justifier une barbarie avouée & formelle. Il 1621.

Bougeant Hist. Westp. I. 66--130. Le Vasor. Liv. XVII. 238--243. Capelle, I. 193--201.

1621. se faisait apeler l'*ami de Dieu* & l'*ennemi des prêtres*. Il s'était emparé du riche Eveché d'Halberstad. Il faisait la guerre en furieux, pillant, ravageant, n'épargnant ni la vie des hommes, ni l'honneur des femmes, déchargeant sa fureur sur les Catholiques & surtout sur les Ecclesiastiques qui tombaient entre ses mains. C'est ce barbare qui fit fondre les statues d'argent des douze apôtres qu'il trouva dans la Cathédrale de Munster. Je vais, dit-il en les apostrophant, vous faire observer l'ordre de Jesus-Christ qui vous a commandé de vous répandre dans toute la terre. Dès que ce forcené eût épousé le parti de Frederic; il alla voir ce Prince à la Haye, il se déclara le Chevalier de la Reine Electrice. Dans un accès de galanterie, conforme à son caractere brusque & violent, il arracha un des gands à cette Princesse fugitive, le mit à son chapeau, & jura de le porter jusqu'à ce qu'elle eût été rétablie dans ses Etats. Mais ce barbare & Mansfeld, son digne Collégue, servirent plus à mettre le comble aux maux de l'Allemagne qu'à retablir l'équilibre de l'Empire que les prodigieux succès de la maison d'Autriche avaient fait disparaître: ils ne firent que retarder la perte entiere du Palatinat. Le Duc de Baviere, pour l'Empereur & le Comte de Tilly pour l'Espagne, acheverent, l'année

suivante, la conquête de cet Etat par la prise de Manheim, Heidelberg & Frankendall. Ils n'eurent pas le moindre égard pour les armes d'Angleterre que Jacques avait fait attacher aux portes de ces places, pour les mettre sous sa sauvegarde. Ce Prince voulait toujours négocier parcequ'il n'aimait pas la guerre; & par cette raison négociait toujours mal. Les Espagnols le leurraient toujours du mariage de l'Infante avec son fils. Aussi fut-il en bute au mépris & aux railleries de toute l'Europe. Dans une farce jouée à Bruxelles, on introduisit un courier qui venait annoncer qu'une armée formidable s'avançait en faveur de Frederic: Le Roi de Danemark devait, disait-on, fournir cent mille pots de beurre, les Hollandais, cent mille harangs & le Roi d'Angleterre, cent mille Ambassadeurs. 1622.

Les habitans des Pays-Bas Autrichiens, éblouis par tant de brillans succès, commencaient à mépriser les Hollandais. Spinola, pour épouvanter tout d'un coup les Etats, avait entrepris une importante expedition. Il avait jetté les yeux sur Berg-op Zoom; cette conquête importante devait lui ouvrir le passage des Isles de Zéelande & faciliter la réduction du fort de Lillo, qui tenait la navigation d'Anvers enchainée. Pour donner le change aux Hollandais, il commence par envoyer dans le pays de Cleves le Com- Spinola échoue devant Berg-op-Zoom. *Aitsema* I. 117. *Capellen* I. 92--97.

1622. te de Bergues qui s'empara de Goch. Maurice, pour couvrir les places menacées, rapela la plus grande partie de la Garnison de Berg-op-Zoom. Spinola, voyant son stratagême réussir au delà de ses espérances, envoya Louis de Velasco, pour attaquer Steenberg qui se rendit d'abord. Mais l'attaque de cette place, ayant naturellement fait craindre pour Berg-op-Zoom, les Hollandais, eurent le tems d'y faire entrer des vivres & des troupes. La ville fut sauvée par ce secours. Envain Spinola vint lui même en faire le siege: les assauts qu'il fit tenter & les sorties qu'il soutint, furent si meurtriers, qu'il fut contraint de le lever, après y avoir perdu près de quatre mois & plus de douze mille hommes. Malgré cette perte, Spinola fut encore en état de défier Maurice à une bataille rangée. „ Mon projet, fait-on dire au Prince d'Orange, était de délivrer Berg-op-Zoom, je suis satisfait. Le gain d'une bataille n'entre point dans mon plan.

Capellen I. v. d. Sand. 252. Neuville.

Succès des armées des Etats.

L'arrivée du Comte de Mansfeld & du Prince de Brunswyk avait beaucoup contribué à cet heureux événement. Ces deux avanturiers, chassés du Palatinat, avaient alarmé la France avec les débris de leur armée. Don Gonzalez de Cordoue leur avait livré une bataille sanglante à Fleuri dans le Namurois. Brunswyk y avait perdu le bras d'un

coup de feu. Ils avaient enfuite ôſé traverſer le pays ennemi & s'étaient joints aux troupes des Etats qui les prirent à leur ſolde. La délivrance de Berg-op-zoom & la repriſe de Steenberg conſolerent Maurice de la perte du fort de Papenmuts & de n'avoir pu exécuter une entrepriſe ſecrete qu'il avait formée pour ſurprendre Bois le Duc, Hulſt ou Anvers. Ce qui ſervit encore à relever le courage des Etats fut le ſuccès des courſes faites dans le Brabant. Frederic Henri & Marquette y entrerent avec des troupes légeres. Ils ôſerent ſe montrer juſqu'aux portes de Bruxelles, de Louvain & de Malines. Ils brûlerent pluſieurs villages. Le butin qu'ils tirerent des contributions fut évalué à plus de ſix cens mille florins. L'imprudence de laiſſer ainſi tout ce beau pays expoſé, pour faire des invaſions eloignées, ne fut pas la ſeule faute que firent les Eſpagnols. On convint généralement qu'ils euſſent pris Berg-op-zoom, s'ils n'avaient pas donné le tems aux villes des Etats d'y jetter des ſecours. Ces fautes devinrent de la plus grande importance; puiſque les plus belles troupes Eſpagnoles périrent dans cette campagne. 1622.

Capellen I. 62--78. *Waſſen* 72. *Mem. de Fred Henri* 17. *Le Clerc* T. II. 81. *Capellen* I. 201. *Ibid.* 6, 7. *Aitſem.* I. 176--177.

Les Etats-Généraux, plus heureux qu'ils n'avaient eſperé, apelerent le comte de Mansfeld à la Haye, pour le Affaires de l'Oostfrise.

1622. payer. Mais, comme les soldats de cet avanturier étaient des hôtes fort incommodes, ils imaginerent de s'en délivrer aux dépens de leurs voisins. Ils étaient alors en différend avec Enno, Comte d'Oostfrise. Ce Prince, toujours malheureux dans ses querelles avec ses sujets, avait été mis par eux en prison en 1618. Il n'en était sorti que par la médiation des Etats qui, entretenant forte garnison dans l'Oostfrise, étaient les vrais maîtres du pays. Enno ne cessait de demander qu'on le délivrât de ces garnisons; & les Etats ne cessaient d'éluder cette démarche sous ces prétextes plausibles qui ne manquent jamais à l'ambition. Mais comme le Comte leur opposait la protection du Roi l'Angleterre, & pouvait apeler les Espagnols avec les quels il entretenait correspondance; Maurice & les principaux membres des Etats chargerent sourdement Mansfeld de se rendre dans l'Oostfrise. Ce brigand saisit une si belle occasion d'engraisser ses troupes. Il entra dans l'Oostfrise, tint le Comte comme prisonnier dans une de ses maisons & vécut à discrétion dans le pays où il commit des ravages & des desordres affreux. Soutenu & payé sous main par les Etats, pour fermer ce pays aux Espagnols, il y resta jusqu'à l'année suivante; non sans faire quelques

Mem. de Fred. Henr. 27.

Freder. Henr 18. Holl. Ref Aout. Octob Aitsem 1. 230, 231.

excursions cruelles dans la Westphalie. Mais comme le fameux Général Tilly s'avancait contre lui, Brunswyk l'*enragé*, également soutenu par les Etats & décoré de titre de Lieutenant-Général de la Basse-Saxe, fut chargé d'aller à son secours avec un détachement considérable. Tilly, voulant empêcher la jonction de ces deux formidables ennemis, marche à grandes journées. Le Duc, n'ayant que des troupes mal-aguerries, fit ce qu'il put pour éviter la bataille. Mais Tilly le serra de si près & fut si bien retarder sa marche par de fréquentes & vives escarmouches, qu'il l'obligea de se ranger en bataille, près de Stadtloon dans le pays de Munster. L'armée du Duc de Brunswyk était plus nombreuse: mais comme elle n'était composée que de Soldats nouveaux, sans discipline & mal payés, elle fut enfoncée du premier choc: près de quatre mille hommes furent tués sur la place & cinq mille faits prisonniers. Toute cette armée se fût dissipée; si le Duc n'avait pas eu la facilité d'en conduire les débris à Breevoort où les Etats avaient garnison. Ces débris furent en partie fondus dans les troupes des Etats ou se joignirent à Mansfeld. Tilly aurait poussé le cours de ses succès jusques dans l'Oostfrise, si les Etats n'avaient renforce la Garnison d'Embden & Mansfeld fermé le passage

1623.

Capellen Gel. I. 109, 185, 191. Aubery Art. Maurice.

Puffend. de reb. suec. Liv. I. sect. 12.

1623 en ſubmergeant le pays. D'ailleurs il fut ſecouru de quatre mille Français & de l'argent du Roi de France. Mais ces ſecours ne purent empêcher qu'il ne fût battu au commencement de l'année 1624. Les Etats profiterent de cette occaſion pour tranſiger avec cet avanturie, qui leur abandonna les villes & forts de Stokhuizen, Grietzyl, Eſens, Vredenbourg, Widmond & les laiſſa maîtres de toute l'Oottfriſe pour la ſomme de trois cens mille florins. Choſe étonnante & rare! La diſgrace d'un de leurs amis leur fit gagner toute cette belle Province dont ils ſe firent une forte barriere contre les Impériaux & les Eſpagnols. Mansfeld, ſoutenu par la France & mis à la tête d'une nouvelle armée, balança encore quelque tems la fortune de la maiſon d'Autriche: toujours battu, mais toujours plus redoutable après ſes défaites, il fit trembler cette puiſſance juſqu'à ce qu'une phtiſie vint l'enlever ſubitement en 1625 dans la Bosnie. Général invincible s'il eût commandé de meilleures troupes & grand homme, s'il eût plus reſpecté les droits de l'humanité! Il fut ſans doute un héros, ſi ce nom doit ſe donner aux ſeules qualités du génie, de la patience & à l'adreſſe la plus heureuſe à mettre ſur pied de nouvelles armées.

Ibid. 217

Capell'n I. 217, 226, 229.

Pongeant. Liv. 2.

1623.

SEPTIEME EPOQUE.

Conspiration des fils de Barnevelt *contre Maurice. — Traité avec la France & l'Angleterre. —— Siege de Breda. — Mort & Caractere de Maurice. — Gouvernement, finances. — Troupes. — Progrès des Compagnies orientale & occidentale. — Affaire d'Amboine avec les Anglais. — Moeurs. — Litterature. — arts — découvertes. —*

Quoique Maurice jouît, sans opposition du fruit de son ambitieuse audace, son pouvoir n'était cependant appuyé que sur la crainte. Le jour même du supplice de Barnevelt, on avait affiché des placards pour deférer au peuple cette inique exécution. On fit ensuite paraitre une brochure pour l'exciter à se soulever afin de recouvrer sa liberté, & *faire*, disait-on, *rentrer dans sa coquille* cette Angleterre qui soutenait les auteurs & les instrumens de la tyrannie. Mais ces mouvemens s'étaient presque élevés & dissipés en même tems. Les ordres despotiques & l'autorité militaire de Maurice étouffaient aisément les murmures & les tumultes, derniers, mais impuissans efforts de la liberté mourante.

Maurice paisible possesseur de sa nouvelle puissance. *Carleton* III. 297. *Brandt Regtspl. Amst. Geschied. Liv.* XIII 317. *Carleton* III. 404, 342.

1623. Comment, après avoir attaqué violemment les deux passions les plus dangereuses, le fanatisme de la religion & le fanatisme de la liberté, Maurice put-il jouir si tranquillement du fruit de son ambitieuse audace? Comment ces deux passions, jointes à l'ardeur de la vengeance, ne produisirent-elles pas de grands éclats de la part d'un si grand nombre de proscrits? Ce fut, sans doute, parceque leur parti se distingua toujours par des principes de douceur, de modération & de patience qui influerent sur leur conduite. Il est à croire que si les Calvinistes eussent été à la place des Remontrans, ces ardens sectaires se feraient soulevés avec ce fanatisme qu'on remarqua dans ce même siecle parmi les puritains de France & ceux de la grande-Bretagne.

Conspiration formée contre Maurice par les fils de Barnevelt.

Aucun orage n'ébranlait le pouvoir de Maurice, lorsqu'on découvrit une grande conspiration formée contre sa personne, & conduite par les deux fils de l'infortuné Barnevelt, Guillaume de Stoutenbourg & Reinier de Groeneveld. Stoutenbourg, quoique le plus jeune, en fut l'ame & le chef. C'était un caractere fougueux & violent que son pere n'avait jamais bien pu moderer. Il exhalait souvent en saillies hardies, le juste ressentiment que lui causait la fin tragique de son pere. Un trait qui lui échap-

pa, lorsque l'Electeur Palatin accepta la Couronne de Boheme, peut servir à faire connaître son caractere. Il ne lui restait plus qu'un bon cheval. Il le paria contre une somme considérable; que, dans peu, le neveu de Maurice serait chassé de son nouveau royaume & même du Palatinat. Maurice, instruit de ce propos qu'il aurait dû mépriser, se piqua d'y faire une réponse. Comme s'il eut voulu accepter le défi, il offrit de gager aussi son meilleur cheval que ce prophete de malheur serait bientôt pendu. Bien loin de chercher a fermer la playe, le Prince semblait savourer le plaisir de faire éprouver les rigueurs d'un vengeance ingénieuse & barbare à cette malheureuse famille. Il n'avait pas voulu qu'elle jouit du droit de racheter ses biens confisqués. On avait dépouillés les deux freres de leurs emplois. Veenhuisen & Van der Myle, leurs beaux-freres, étaient exclus du college des nobles. Ces dépositions outrageantes & ruineuses avaient d'autant plus augmenté leur ressentiment, qu'ils n'avaient pas donné occasion à Maurice de manquer à la promesse qu'il avait faite à leur pere, de les protéger s'ils se comportaient bien. Ce qui servait encore a les désesperer, c'est que, chaque jour, on venait chanter jusques sous leurs fenêtres des couplets satyriques contre leur pere : 1623.

1623 On affichait jusques sur leurs portes, des placards injurieux où cet infortuné citoyen était flétri du nom de traitre à la patrie. Au lieu de trouver quelque consolation parmi ceux qui s'honoraient autrefois de leur connaissance ; ils ne rencontraient partout que des visages froids ou des affronts. Tout le monde & surtout ceux qui briguaient les charges (*) affectaient de les fuir. Stoutenbourg trouva qu'une pareille situation etait pire que la mort. Incapable au milieu de tant de chagrins, d'en ré-

(*) Cette déplorable bassesse est le dernier excès de l'esclavage. Elle est malheureusement une suite nécessaire de la constitution des petits Etats, quand les emplois n'y dépendent pas de la liberté des élections, mais d'un espèce de chef, dont il faut cultiver la faveur ou ménager les interêts. Cette servitude des ames entraîne des suites d'autant plus avilissantes, & d'autant plus dangereuses qu'elle rend odieuses & suspectes, les vertus qui conviennent le plus aux gouvernemens libres & républicains. Ainsi l'indépendance, la fierté d'ame qui accompagnent ordinairement le vrai mérite, deviennent des titres d'exclusion pour les charges : On n'y parvient que par la brigue, la cabale, la bassesse, la flatterie, qui sont l'apanage des ames viles & des esprits bornés. Quoiqu'il ne soit pas impossible qu'alors les vrais talens soient quelquefois recompensés il est certain qu'ils trouveront plus de moyens de s'avancer dans de grands Etats gouvernés par un monarque absolu.

gler les mouvemens, il n'imagina plus que des projets violens & sanguinaires : & ces projets se tournerent contre le principal auteur des infortunes de sa maison. Groeneveld, dont le caractere était sage, doux & modéré, combattit d'abord ces projets dangereux de vengeance ; mais, voyant qu'il perdait son éloquence, il se laissa séduire lui même par complaisance pour son frere : il n'entra cependant qu'à regret dans le complot. Stoutenbourg fut même le seul qui conduisit toute cette affaire. 1623.

Ibid 909. *Aubery Art Maur.* & *Barner.*

De toutes les entreprises des hommes il n'en est point de plus grande & de plus difficile que les conspirations. On a vu plusieurs Princes tomber sous le fer d'un assassin, parce qu'une passion violente peut faire un fanatique; & qu'un homme, qui ne tient pas à la vie, est aisement maître de celle des autres. Mais, quand il s'agit d'un projet compliqué où plusieurs doivent tremper ; il faut dans le chef, outre le fanatisme des grandes passions, les talens les plus sublimes du genie & de la prudence; & dans ceux qu'il employe, un courage & une fidelité à l'epreuve. Il faut une infinité de détails pour faire réussir une conspiration ; & la mieux concertée peut être dérangée par la moindre circonstance. Dans un tems où tant de personnes étaient mécontentes du gouvernement, il n'était

Mesures prises pour la conspiration.

1623. pas difficile d'en trouver qui s'associerent à des projets de vengeance. Les principaux étaient Adrien van Dyk, à qui l'on avait ôté la charge de secretaire de Bleiswyk, David Koorenwinder, celle de Berkel; aux quels se joignirent Adrien van der Dussen, Gendre d'Elie Barnevelt, frere du Grand Pensionaire, Kors Janszoon van Alfen, marchand de Hareng à Rotterdam, Henri Slatius Prédicant & son beau frere Corneille Gerritzoon, Menuisier. Koorenwinder & van der Dussen étaient Catholiques: tous les autres étaient Arminiens. On proposa d'abord d'attaquer le Prince à Rotterdam où il devait passer: ensuite on résolut de le faire assassiner à Ryswyk. Comme aucun des conjurés n'osait se porter à un attentat si perilleux, ils imaginerent d'en confier l'exécution à des gens qu'ils payeraient. Mais, comme ils n'avaient pas d'argent, ils engagerent, quoiqu'avec bien de la peine, Groenevelt à se rendre caution pour la somme de six mille florins qu'ils furent obligés d'emprunter de différentes personnes. Van Dyk fut chargé de la distribution de cette somme. Il proposa d'abord cet attentat avec la recompense, à Jean Blansaart fabriquant de Serge à Leide, jeune homme qui commençait à prêcher dans les assemblées secretes des Remontrans. Ce Blansaart s'aboucha avec Abraham Blansaart son frere

frere & Guillaume Parthy, auſſi fabri- 1623.
quant en ſerge.

Henri Slatius fut celui qui ſe montra le plus zelé pour la réuſſite du complot. C'était un homme doué d'une éloquence impétueuſe & populaire: ſon caractere turbulent & emporté avait empêché les Remontrans de lui permettre la prédication. Cet homme ardent, ſecondé par ſon beau-frere, gagna d'abord trois matelots Arminiens, qui s'engagerent à ſecourir quelques habitans de Leide qui devaient, leur dit-on, faire périr le Prince. Enſuite, avec le ſecours de Van Dyk, il gagna quatre autres matelots, ſans leur rien découvrir, ni leur demander autre choſe que de l'aſſiſter dans une grande entrepriſe formée pour l'avantage du pays: On ne manquait pas de les aſſurer que tout ſe faiſait par les ordres ſecrets du Comte Henri-Fréderic, frere de Maurice, & regardé alors par tous ces ignorans Arminiens comme défenſeur & partiſan ſecret de leur religion.

Enthouſiaſme des conjurés.

Regenb. II. 363. 364.

Le jour de l'exécution fut fixé au ſix de Fevrier. Abraham Blansaart, Guillaume Parthy & un Rotterdamois devaient attaquer Maurice a Ryswyk, lorsqu'il monterait dans ſon caroſſe ou qu'il en deſcendrait. S'ils étaient pourſuivis après avoir fait le coup, les onze matelots, en comptant les cinq que Blanzaart

Plan dreſſé pour l'exécution du complot.

Brandt IV.

1623. avait promis d'amener, devaient voler à leur secours & les aider à se sauver. Pour mieux cacher ce dessein, avant que l'occasion se fût offerte de l'exécuter, les conjurés devaient se promener sans armes. Ils auraient trouvé des pistolets & des poignards dans un coffre qu'on devait porter à l'endroit marqué. Le meurtre de Maurice n'était encore qu'un prélude, un signal. Les conjurés pouvaient l'exécuter & n'en risquer pas moins d'être flétris & punis comme d'infâmes assassins. Il fallait à la fois se mettre à couvert & du supplice & de la honte: il fallait une révolution plus éclatante & plus décisive, en un mot le rétablissement des anciens Magistrats. Ils se flattaient qu'un succès si brillant rapprocherait leur action de celle de ces Grecs & de ces Romains si fameux, pour avoir égorgé les tyrans, & rétabli la liberté de leur patrie. En conséquence, dans la premiere confusion causée par le meurtre de Maurice, les principaux chefs de la conjuration devaient faire révolter les villes de Leide, de Rotterdam & de Gouda, où les Arminiens & les mécontens etaient en plus grand nombre que dans aucun autre endroit. Pour operer la même révolution dans toute la Hollande, on devait semer partout un libelle violent que Slatius venait de composer & qu'il avait déjà fait imprimer.

Tout ce qui pouvait rendre le nom de Maurice odieux, exécrable, était rassemblé dans cet écrit séditieux. Délivrer, y disait-on, la patrie de ce cruel persécuteur & des instrumens de sa tyrannie, était un service immortel, le trait le plus glorieux de l'héroïsme. „ Allons! Généreux Bataves," s'écriait-on dans ce libelle furieux, „ paraissez sur l'arène. „ Ayez du courage, de l'intrépidité. „ *Montrez les armes terribles de vos mains.* „ Criez dans les rues, liberté! liberté! „ liberté de conscience! rétablissement „ des privileges! Ce cri fera plus d'effet „ sur vos tyrans sanguinaires que le cri „ du coq n'en fait sur le lion en fureur. „ Ils fuiront, pleins d'épouvante & de „ consternation." 1623.

Il est rare de voir réussir une conspiration si compliquée, dont l'exécution demande le secours de tant de personnes. On a beau haïr les persécuteurs; l'amour de la vie est encore plus fort que cette haine: Ou le jugement ralentit la passion: Ou la violence de la passion aveugle le jugement. L'atrocité du crime, la grandeur du péril, l'espoir des recompenses, la circonstance même la plus légere peut ébranler les plus déterminés. D'ailleurs les Arminiens, aux quels on avait eu recours, n'étaient pas des hommes propres à des résolutions vio- Imprudence des conjurés.

1623 lentes. On pouvait trouver quelques fanatiques parmi eux, parceque la perſécution aigrit les eſprits les plus doux. Mais leur maxime, de ſupporter le gouvernement quelqu'il fût, & de n'oppoſer à la tyrannie, que la ſoumiſſion, la priere, l'obeiſſance paſſive, n'était pas propre à faire des enthouſiaſtes. Pouvait-on eſpérer que des Magiſtrats qui, dans le tems qu'ils jouiſſaient de tout leur crédit & d'une autorité légitime, avaient cédé ſi facilement leurs dignités à la violence, voudraient exciter alors des ſéditions ſanglantes ? S'ils manquaient leur coup, à quels malheurs ne s'expoſaient-ils pas ? S'ils réuſſiſſaient dans quelques villes où leur parti était le plus fort, une guerre civile aurait éclaté ; & l'ennemi, encouragé déjà par le ſuccès des premieres campagnes, pouvait en profiter, pour conquerir un pays affaibli par les diviſions intérieures. Ajoutez que les années écoulées depuis la derniere révolution ſemblaient l'avoir conſolidée, & que le tems avait ralenti le premier feu de la paſſion. Ainſi les Arminiens qui n'avaient, pour entrer dans la conſpiration, d'autre motif que le zele aigri de la religion, n'étaient rien moins que des hommes ſûrs. Il parait meme que ceux qui avaient promis de porter le coup le plus important, furent les pre-

miers traîtres. Les deux Blansaart & Parthy avaient tiré une portion considérable des six mille florins pour gagner cinq nouveaux matelots. Ils se la partagerent entr'eux. Ils se rendaient même à la Haye dans le dessein, à ce qu'ils soutinrent depuis, de réveler le complot, lorsqu'ils apprirent sur la route qu'on les avait prévenus. 1623.

Découverte de la conjuration.

Les quatre matelots qu'on avait engagés dans l'affaire, sans leur en découvrir les particularités, soupçonnant ce dont il était question & craignant le danger, se transporterent la veille de la Haye à Ryswyk. Ils demanderent à parler à Maurice en secret. Ils déclarerent à ce Prince qu'on les avait engagés à Rotterdam à favoriser une certaine entreprise intéressante pour le pays; qu'ils avaient reçu, chacun, trois cens florins qu'ils montrerent, ajoutant qu'ils avaient porté un coffre à l'auberge *du Heaume* à la Haye & demandant au Prince s'il ne savait rien de cette entreprise? Sur ce rapport, Maurice, revenant aussitôt à la Haye, envoya faire des recherches dans l'auberge indiquée. Van Dyk, qui s'y trouvait, eut l'adresse de s'échapper sans être connu & le tems d'avertir les deux Barnevelt qui logeaient chez leur mere: Mais le coffre fut arrêté; & les trois premiers matelots furent

1623. surpris le même jour dans une autre auberge avec Corneille Gerritzoon.

La conspiration étouffée.

Sur les dépositions de ces quatre prisonniers, toutes les avenues de la Haye furent fermées. On arrêtta Van der Myle & plusieurs autres personnes; mais ils ne tarderent pas à être relachés; quand on eut reconnu leur innocence. On expédia des ordres à tous les commandans des places frontieres, pour veiller sur ceux qui sortiraient du pays. On promit des recompenses à ceux qui livreraient quelqu'un des coupables. On enveloppa même dans l'accusation plusieurs Ministres & même toute la secte des Arminiens qui prouverent ensuite qu'ils n'avaient aucune part à ce complot. Les Calvinistes zélés en prirent occasion d'animer tellement le peuple contre ces infortunés sectaires, qu'en divers endroits ils n'osaient sortir de leurs maisons & qu'un grand nombre ne trouverent d'autre ressource pour se dérober aux soupçons & aux alarmes que de se joindre à la religion dominante.

Brandt IV. 376.

Les conjurés arrêtés.

Van Dyk fut arrêtté dans le village de Haazerswoude sous un habit de paysan. Groeneveld, à l'instigation de son Epouse, s'etait sauvé chez un pêcheur de Schevening qui lui proposa de le rendre en Angleterre ou à Hambourg, sur une barque de pêcheur: Mais il n'osa s'exposer aux vagues de la mer sur ce

frêle batiment : Il aima mieux suivre quelque tems le rivage à pied avec son valet & le pêcheur jusqu'au premier village, où il monta sur un chariot qui le transporta à Egmond. Il y prit un habit de pêcheur pour se déguiser & se fit conduire au Texel, & de là dans l'Isle de Vlieland. Il était prêt de s'embarquer, lorsqu'il fut reconnu & arrêté par le Bailly du lieu, qui le fit transporter à la Haye sous une forte escorte. Les deux Blansaarts & Parthy eurent aussi le malheur d'être pris par leur faute. Ils étaient arrivés a Groll où les Espagnols avaient garnison. Le trouble où ils étaient les égara ; ils s'imaginerent qu'on les rançonnerait ; & cette crainte frivole & ridicule les fit revenir à Vollenhoven, d'où ils eurent encore le bonheur de gagner Embden. Ils sortirent de cette ville ; mais une nouvelle terreur panique, la crainte d'être maltraités par les soldats de Mansfeld, les fit retourner sur leurs pas. En rentrant dans Embden, ils dirent à leur hôte qu'ils resteraient trois ou quatre jours dans la ville ; mais le même jour ils parlerent a un Capitaine de vaisseau pour les conduire en Angleterre ou en France. Ils firent apprêter un dinet ; & sans y avoir touché, ils voulurent payer l'écot & même plus qu'on ne leur

1622. 18 Fev.

1623. demandait. Leur trouble extrême, leur mine égarée, les trahit : On conçut des soupçons. On les observa de plus près ; Ils se disperserent : Mais ils furent bientôt arrêtés & livrés à deux Archers envoyés de Groningue pour les prendre. Un vaisseau les transporta à Amsterdam d'où ils furent conduits à la Haye. Henri Slatius, avec un méchant habit de payſan & un chapeau à larges bords, rabattu sur les yeux, n'était pas loin de Lingen, garnison Espagnole : Il entra malheureusement dans un cabaret du village de Rolde pour boire une pinte de bierre : Certaines paroles échappées à des soldats qui buvaient dans la même maison l'effrayerent. Il se hâta de payer sa bierre. Il sortit si précipitamment, avant de l'avoir buë, qu'il fit naitre des doutes. Les soldats soupçonnant qu'il pouvait être un espion, coururent après lui & l'arrêtterent. On lui demanda ce qu'il était. Il répondit d'un air confus & embaraſſé qu'il s'apelait Hermansz, qu'il était oculiſte, & pria qu'on voulût bien le laiſſer aller, parcequ'il avait eu le malheur de tuer un homme à Amſterdam. Cet imprudent aveu fit qu'on s'aſſura de lui avec plus de soin & qu'on ne tarda pas à le connaître. Il fut conduit à la Haye. Cette avanture a donné lieu à ce proverbe :

verbe qui subsiste encore parmi les ivrognes. *Je ne veux pas faire comme Statius qui paya sa biere sans la boire.* 1623.

Stoutenbourg, le plus coupable & le chef des conjurés, fut plus heureux que les autres. On pense qu'il s'échappa de la Haye en se faisant porter dans un coffre. Il resta caché pendant dix à douze jours à Rotterdam avec van der Dussen. Un Batelier se chargea de les conduire hors du pays, pour la somme de mille florins. Ils furent si bien se cacher qu'ils remonterent la riviere jusqu'a Nimegue: mais près du Tolhuis le domestique de Stoutenbourg, ayant mis pied à terre, fut reconnu. On l'arrêtta: on le força de donner des nouvelles de son maître. On l'aurait attrapé, si, voyant le retard de son valet, il n'eût eu la précaution de descendre avec van der Dussen & le Batelier, de l'autre coté du Wahal sur le territoire de Cleves. Ils louerent promptement un Chariot sur lequel ils se rendirent à Goch. Le Commandant Espagnol les reçut bien & les fit ensuite conduire à Bruxelles où l'Archiducheſſe les prit sous sa protection. Stoutenbourg fit jusqu'a l'annee 1626 des efforts pour pouvoir rentrer dans sa patrie; mais, voyant que même après la mort de Maurice, il n'avait aucun espoir, il embrassa la religion Romaine & commanda contre son pays une Compagnie de Ca- Evasion de Stoutenbourg.

1623. valerie. On le voyait entrer dans les villes portant un drapeau noir où était peinte une tête de mort, afin que personne ne pût douter qu'il avait voulu vanger son malheureux pere.

Execution du jeune Groeneveld. La conspiration qu'il avait formée coûta la vie à quinze malheureux. Ils furent tous condamnés à perdre la tête & déclarés criminels de *Leze-Majesté*; comme si le Prince d'Orange eût déjà porté le titre de Souverain. On plaignit surtout le sort du jeune Groeneveld. Il n'avait trempé dans cette déplorable affaire qu'à regret, & n'en avait pas même connu les particularités. On crut que Maurice aurait égard à ces circonstances & se piquerait de générosité; quand ce ne serait que pour montrer qu'il pouvait se vaincre lui même & pour réparer, en quelque maniere, le tort qu'on l'accusait d'avoir fait au pere. Madame Barnevelt, accompagnée de l'Epouse & du fils du Prisonnier, vinrent se jetter à ses pieds pour implorer sa clémence. Prieres, sollicitations, paroles entrecoupées de sanglots, de soupirs, de larmes, enfin tout ce que la douleur & la tendresse ont de plus touchant, fut mis en usage pour attendrir le cœur de Maurice: il leur fit un accueil gracieux; mais il resta inflexible. On prétend même qu'il eût la cruauté de demander à cette mere éploree, quel motif la portait à faire pour son fils, ce qu'elle avait

refusé de faire pour son mari ; & qu'à cette question outrageante, Madame Barnevelt, reprenant toute la fermeté, eut la présence d'esprit de faire cette belle réponse : *c'est que mon fils est coupable & que mon mari ne l'était pas.* On leur permit cependant d'aller faire le dernier adieu à Groenevelt. Leur douleur éclata avec plus de violence encore, quand on les introduisit dans la prison. C'était un spectacle touchant de voir ces quatre illustres infortunés confondre leurs larmes & leurs soupirs réciproques dans de tristes & douloureux embrassemens. *Mon cœur*, disait Groeneveld à son épouse, *quelle malheureuse veuve allez-vous être !* A ces paroles la douleur fit place à la noblesse des sentimens *Mon amour*, répondit cette généreuse Epouse, *pour tous ces chagrins, faites moi l'honneur de mourir en Gentilhomme.* 1623.

Groeneveld entendit lire sa sentence sans témoigner aucune faiblesse. On lui permit de se rendre à l'échaffaut, en manteau, le chapeau sur la tête & l'épée au côté. Il marcha courageusement à la mort ; & s'adressant au peuple, „ la vengeance," dit-il „ & de mauvais conseils m'ont conduit ici. Si j'ai offensé quelqu'un, je le prie, au nom de „ Jesus-Christ, de me pardonner." En faisant sa derniere priere, on observe

1623. qu'il se tourna vers la maison de son pere. Lorsqu'il se mit à genoux sur le sable, on l'entendit prononcer ces paroles: „ ô Dieu quel homme j'ai été & que suis-je maintenant? patience." Il avait à peine lâché ce dernier mot que l'exécuteur lui fit perdre la voix en lui abattant la tête d'un seul coup.

Execution de Slatius.

L'exécution des autres conjurés n'eut rien de remarquable, à l'exception de celle de Slatius. Après avoir commis plusieurs lâchetés pour éviter de mourir, il fit paraître la plus étonnante fermeté, quand il fut qu'il n'avait point de grace à espérer. Il disputa contre les dogmes des Ministres Calvinistes qui vinrent le préparer à la mort. Il soutint jusqu'à la fin qu'il était permis de faire périr un tyran. Il ouït la lecture de sa sentence d'un air farouche, & dit aux juges qu'ils étaient des tyrans & des menteurs. On le conduisit au supplice, attaché aux bras de deux Archers. Il s'avança vers le peuple d'un air intrépide. „ Honnêtes Bourgeois, leur dit-il, je suis Henri Slatius: il y avait longtems que mes ennemis étaient altérés de mon sang. Je vous annonce qu'un grand fléau est prêt de tomber sur ce pays." Il ne voulut pas que le Ministre priât Dieu pour lui. On fut moins touché de l'exécution de ce frénétique que de celle de trois malheureux Bourgeois de Leide qui n'avaient d'autre crime

Brandt IV. 1075, 1087

que d'avoir ouï parler de la conspiration sans l'avoir découverte ; & qui soutinrent jusqu'à la fin qu'ils en avaient eu horreur & n'avaient jamais pensé qu'elle fût réelle. 1623.

Tant d'exécutions sanglantes & terribles jetterent une teinte sombre de cruauté sur le gouvernement d'alors. Elles semblerent resuscíter les proscriptions lugubres de ces tyrans de l'ancienne Rome qui, ne pouvant se soutenir par leur droit & leur modération, ne connaissaient d'autre ressource pour assurer leurs personnes contre les restes de l'esprit de liberté, que le spectacle effrayant de victimes percées de coups, de têtes abattues & exposées aux yeux des citoyens. Cette conspiration excita plus de pitié par l'absurdité du plan que d'horreur pour l'atrocité de l'action. La crainte avait beau glacer les cœurs & lier les langues: un peuple naturellement doux & ennemi des spectacles sanguinaires ne pouvait s'empêcher de sentir une secrete indignation contre un gouvernement obligé de se soutenir par des moyens si extraordinaires & si violens. Il n'avait pour Maurice que les sentimens de crainte que l'esclavage inspire, sentimens précaires & mobiles que le moindre changement de circonstances peut changer en fureur, vengeance & desespoir. Les revers publics augmenterent le mécontentement de la

Mécontentement rational.

Brandt IV. 174. 175.

1624. nation; Maurice plus intéreſſé que tous les autres à ces revers en fut auſſi affligé plus vivement: le malheur de la maiſon Palatine fut un coup qui l'accabla. On ajoute que, dans les villes où il entrait, le peuple ne lui faiſait plus des acclamations comme auparavant. On aſſure qu'une fois, traverſant en plein jour la ville de Gorkum, il n'y eût pas un ſeul homme qui lui tirât le chapeau.

Aubery

Courſes des Eſpagnols.

Les Eſpagnols, profitant des troubles & de la faibleſſe des Provinces-Unies, chercherent à réparer le grand échec qu'ils avaient eſſuyé au ſiege de Berg-op-Zoom. Ils firent des courſes dans la Veluwe & dans les Ommelandes. Ils parurent juſques ſous les murs de Groningue & d'Arnhem, & mirent toute la Campagne à contribution. Le Colonel Marquette qui défendait cette derniere ville, ayant négligé d'attaquer l'ennemi avec avantage, ſe vit en bute aux murmures & aux ſoupçons. On ne l'accuſait pas moins que de trahiſon. On n'épargna par même Maurice, qui donnait toute ſa confiance à ce Capitaine. Quoique l'ennemi eût été repouſſé avec honte, le ſiege de Breda où Spinola porta tous ſes efforts ne laiſſa pas d'augmenter les chagrins de Maurice. Il preſſa longtems les Etats de lui fournir les ſecours néceſſaires pour délivrer ſon patrimoine héréditaire. Il était d'autant plus in-

Capel. I. 235, 238, 244, 261, 298, 304.

quiet sur le sort de cette ville que Spinola l'avait investie dans les regles & la tenait si etroitement bloquée, qu'il n'était possible ni d'attaquer ses lignes ni de faire entrer des secours dans la place. Voyant le danger des assauts, Spinola était résolu de la prendre par famine. Le Prince d'Orange aurait eu besoin d'avoir de nouvelles forces pour le repousser par une attaque vigoureuse. Mais, il manquait de tout; & les Etats ne pouvaient satisfaire à ses demandes. On dit que ce contre-tems l'accabla de chagrin; & que dans l'excès de sa douleur, il regretta le tems où Barnevelt avait tenu les rênes du gouvernement. „ Quand ce „ vieux coquin, dit-il, était vivant, „ on n'était embarassé ni pour de l'ar- „ gent, ni pour des conseils. A présent „ on ne peut avoir ni l'un ni l'autre."

1624.

Brandt Reigtspl.

Le Clerc T. II. 93.

Une des grandes maximes de Barnevelt avait été d'entretenir une étroite alliance avec la cour de la France. Mais, outre les derniers troubles, où l'on avait eu si peu d'égard pour sa médiation, elle avait encore à se plaindre de plusieurs violences commises sur les vaisseaux Français en Europe & dans les Indes, de quelques secours d'artillerie qu'on avait tenté de faire passer aux Révoltés de la Rochelle & du Languedoc & de plusieurs libelles injurieux. Ces petits motifs d'animosité avaient d'autant plus ser-

Nouveau traité avec la France.

Wagen. X. 425, 426, 427. *Resol. Holl. Sept Octob.* 1621. *Groot Plac.* I. 430. *Aitsema* I. 284, 351. *Dumont* V. p. II. 461, 463.

1623. vi à faire oublier le grand intérêt de l'Etat, que les favoris qui gouvernaient la France étaient sans capacité & vendus à l'Espagne. Pour regagner son amitié, les Etats n'avaient pas manqué d'y envoyer une ambassade extraordinaire à l'expiration de la tréve: mais on ne voit pas qu'elle en ait rapporté autre chose que des promesses. Enfin l'élévation du Cardinal Richelieu au ministere commença à occasionner un changement dans le Système politique de cette cour. Ce génie élevé, sacrifiant de petits ressentimens au grand intérêt de l'Etat, fit voir la nécessité de se raprocher de la République. Il projettait déjà de mettre un frein aux succès & à l'ambition de la maison d'Autriche. Les Etats profiterent de cette disposition pour envoyer une nouvelle ambassade extraordinaire à la cour de France. Henri van Essen, Nicolas de Bouckhorst, Seigneur de Norwyk, Adrien Pauw d'Hemstede, la composaient; & le Baron de Boetzelaar de Languerac, Ambassadeur ordinaire des Etats, se joignit à eux. La Cour de France ne projettait pas seulement d'humilier la maison d'Autriche; elle avait encore besoin d'une flotte pour réprimer les Huguenots en écrasant la Rochelle. Ainsi les deux parties, pouvant être également utiles l'une à l'autre, le traité fut bientôt conclu. Le Roi s'obligeait à

prêter cette année aux Etats-Généraux douze cens mille livres & dans les deux suivantes, un million; à condition qu'ils ne feraient ni paix ni trêve sans son *avis* & sa *médiation*. Ils promirent, de leur côté, de lui vendre ou louer tous les vaisseaux dont il aurait besoin & de lui fournir, en cas qu'il eût la guerre, la moitié de la même somme ou des hommes & des vaisseaux à proportion. Le Monarque obtint, par un article secret, que l'Ambassadeur de France à la Haye aurait une chapelle dans son hôtel, où pourraient assister tous les Etrangers: on stipula, par une clause expresse, qu'il n'en ouvrirait l'entrée à aucun des sujets des Etats. 1624.

Traité avec l'Angleterre.

Dans le même tems on faisait avec l'Angleterre une alliance semblable. Des querelles de commerce, sans cesse renaissantes & les liaisons du Roi Jacques avec la maison d'Autriche, avaient beaucoup contribué à relâcher les nœuds qui devaient unir les deux nations. Enfin le voile, qui couvrait les yeux de ce Monarque, était tombé. Le voyage romanesque de son fils en Espagne où, bien loin d'accelerer la conclusion de son mariage avec l'Infante, ce Prince s'était vu le jouet des Espagnols, avait ouvert les yeux au Roi Jacques. Honteux d'avoir laissé dépouiller son gendre sous la promesse insidieuse de ce mariage, il était

Aitsem. I. 278.

décidé de se vanger avec éclat. Les E-
1625. tats, attentifs à profiter des circonstances, lui envoyerent une ambassade extraordinaire. Jacques promit de lever & d'entretenir pour les Provinces-Unies un corps de six mille hommes, dont elles ne lui rembourseraient la dépense qu'après la conclusion d'une paix ou d'une tréve avec l'Espagne. Elles promettaient, de leur côté, de l'assister de quatre mille hommes aux mêmes conditions; au cas que ses royaumes fussent attaqués.

Capellen I. 325, 337, 352. Le Roi fit, en outre, lever douze mille hommes, pour les envoyer dans le Palatinat sous les ordres du Comte de Mansfeld. Mais le Roi de France, ayant refusé de permettre le débarquement d'un si grand nombre de troupes dans une ville telle que Calais; cette armée se dissipa entierement, soit par les maladies, soit en se fondant dans les compagnies Anglaises qui se trouvaient en Hollande & en Zéelande où elle se retira.

Mort de Maurice. Maurice n'eut pas le tems de cueillir le fruit de ces deux traites. Après avoir pris les villes de Gennep & de Cleves, & tenté vainement la délivrance de Breda, il avait formé une nouvelle entreprise sur Anvers Il avait déja, sous differens déguisemens, fait avancer douze cens hommes jusqu'aux portes de la ville. Ils avaient même

escaladé les remparts ; lorsqu'ils furent découverts & repoussés. Ce nouveau revers acheva de mettre le comble aux chagrins de Maurice. Une maladie de langueur le consumait depuis quelque tems. Il revint à la Haye, le désespoir dans le coeur & ne tarda pas à s'appercevoir que sa fin s'approchait. Le Ministre Bogerman fut apelé pour l'assister à la mort qui l'enleva dans la 59e. année de son âge le 23 Avril 1625. Ce fameux Président du Synode de Dort assura qu'avant de mourir, le Prince avait imploré la miséricorde de Dieu & désiré de sentir une douleur plus vive de ses péchés. Il ajouta, dans un long écrit qu'il fit paraître sur les derniers momens de Maurice, qu'on ne devait pas douter qu'il *n'eût obtenu la gloire céleste auprès de Jesus-Christ, en attendant la dernière résurrection.* 1625. *Aitsem* I. 376-385.

Cet Apothéose prématuré n'a pas empêché ceux du parti que Maurice opprima, de le déférer à la postérité sous les traits odieux d'un tyran lâche & cruel. En effet, si Barnevelt n'a pas mérité le supplice, si les moyens employés pour le perdre furent des usurpations ou des violences, comment justifier Maurice ? Ce serait décrier la religion que de prétendre qu'elle authorise des actions visiblement injustes & tyranniques. C'est la servir que d'arracher Particularités sur le Caractere de Maurice. *Aitsem* I. 3.

1625. à l'hipocrisie ambitieuse, le masque sacré dont elle ôse se voiler & de la montrer dans toute sa difformité naturelle. C'est même un devoir d'autant plus important qu'il est à présumer que Maurice n'eût jamais terni l'éclat d'une vie glorieuse, si de perfides adulateurs & des Théologiens fanatiques ne lui eussent offert dans la cause de la religion, un prétexte propre à justifier & faciliter ses projets. La crainte de l'opprobre, qui est un des plus grands freins des hommes puissans, lui eût fait étouffer ce désir impatient de dominer qui paraît avoir formé le fond de son caractere. Cette passion impérieuse, dans un esprit violent & fougueux, que la rudesse & la grossiereté des camps avaient rendu plus farouche, produisit les plus grands excès. Rien ne put tempérer son animosité contre ceux qui traversaient ses projets. La vengeance & l'ambition, obligées d'observer des ménagemens à cause des entraves du gouvernement, établirent dans un coeur franc jusqu'a être brusque, la dissimulation, l'hypocrisie & la plus affreuse des cruautés, celle qui est tranquille & froide.

Mem. de Guiche introd. 12.

Il n'est donc pas étonnant si, sur la fin de sa vie, Maurice devint sombre, soupçonneux, vindicatif, emporté, colere & si jaloux de son autorité, qu'il suffi-

Aitsem I. 443. *Capellen* I. 347. 348. 352.

fait qu'un avis lui vint de la part des Etats, pour qu'il refusât d'y déferer. Un jour leurs Députes vinrent, humblement & tête nuë, lui demander ses ordres pour une certaine entreprise. *Faites ce que vous voudrez*, leur dit-il dans son langage brusque & laconique, *moi, je ne le veux point.* 1625.

Les dédommagemens, qu'il accepta pour consentir à la trêve montrent encore qu'il ne savait mettre aucun frein à ses passions. Les pertes les plus légeres l'affligeaient sensiblement. On cite à ce sujet plusieurs traits de sa vie privée, propres à développer son caractere. Il jouait souvent aux échecs avec un Capitaine Français, nommé de la Caze, dont le plus grand revenu était fondé sur ce qu'il gagnait à ce Prince. Pour ne pas le rebuter, l'adroit Français avait soin de lui laisser gagner de tems en tems quelques parties. Quand Maurice avait beaucoup perdu; il devenait sombre, rêveur, enfonçait son chapeau dans sa tête & ne se levait pas de sa place. Mais quand il avait gagné, il était d'une gaité charmante. Il conduisait le Capitaine fort loin & commandait à ses pages de l'éclairer & de l'escorter jusqu'a son logis. *Capellen I. 83. Auberg Mém.*

Quoique Maurice eût toujours dédaigné d'engager sa liberté dans les liens indissolubles du mariage, il ne fut

1625 pas exempt de ces faibleſſes aux quelles les plus grands héros ont, ſouvent, payé le tribut. *Maurice voulant*, avoue un panégyriſte des Princes d'Orange, *vivre garçon ou pour le plaiſir qu'il prenait au changement, ou pour conſerver ſa maiſon en ſa grandeur; il n'y avait beauté, veuve ou pucelle dont il n'entreprit la chaſſe: toutefois le ſecret couvrait l'offenſe.* Il laiſſa de differentes femmes, pluſieurs enfans naturels. Mais il eut une tendreſſe plus vive & des égards particuliers pour Mademoiſelle de Mechelen, d'une famille noble du Brabant. On dit, même, que ſi Frederic-Henri n'eût accepté une alliance qu'il lui propoſait, il était ſur le point de l'épouſer & de laiſſer ſes biens & ſes charges aux deux fils qu'il avait eus d'Elle, Guillaume & Louis de Naſſau. Il ne ſe contenta pas de les faire légitimer: Il leur aſſigna des legs conſiderables. Ils ont formé deux branches encore ſubſiſtantes & celebres par un courage qui ſemble héréditaire & de grands ſervices rendus à l'Etat dans les armées & dans la négociation.

Le Piſe p. 809.

Bitſem I. 448. Aubery Art. Maurice.

Maurice réuniſſait en ſa perſonne toutes les qualités qui forment un grand capitaine. Il fut inventeur dans l'art de fortifier, d'attaquer & de défendre les places. Il perfectionna cette partie de l'art de la guerre. Sa plus grande gloire

fut l'établiſſement de cette diſcipline ſevere, avec laquelle il créa pour ainſi dire ſes troupes & en fit les milices les plus redoutables de l'Europe. A ces talens, il joignait une valeur intrépide, un ſang froid dans l'action que rien ne pouvait altérer, une activité infatigable, une prudence extrême, une adreſſe admirable. Il ſe confiait rarement à ce qu'on apele hazard. Il évitait les batailles rangées, ſans les craindre; & dans celles qu'il livra, ſon ame ſemblait s'élever, & tourner en reſſources les circonſtances qui paraiſſaient les moins favorables. Il ſe repentit toujours d'avoir hazardé la bataille de Nieuwpoort, ou il ne s'était effectivement engage que par dépit & pour traverſer les Etats dont il commençait à mépriſer les ordres. Il reſpectait beaucoup les talens de Spinola; mais il n'etait pas aveugle ſur les ſiens. On lui demandait un jour quel était le premier Géneral de ſon tems: Spinola eſt le ſecond dit-il: réponſe adroite & ingénieuſe qui eût éte plus juſte, ſi elle eût eté un peu plus modeſte. Il faut, cependant, avouer que, par les talens & les ſervices militaires, Maurice a mérité d'être regardé comme le ſecond fondateur de la République. Heureux ſi, aux victoires qu'il remporta ſur les ennemis de l'Etat, il eût ajouté la gloire de ſe vaincre ſoi-même! 1625.

1625. Les événemens précédens développent suffisamment l'espèce de révolution, qu'il avait opérée dans les Provinces dont il était Stathouder. Les Calvinistes les plus ardens n'ont pu s'empêcher de déplorer les désordres qui furent les suites de l'extinction du parti des Arminiens. Ils frémissaient, en voyant toute l'autorité des Provinces, devenue le partage d'un seul; qui, souvent, sans consulter les Etats, expédiait les affaires les plus importantes avec quelques-uns de ses favoris, Ernst de Nassau, Aarsens & Marquette, trois étrangers, vendus, disait-on, à l'ennemi, pour trahir la patrie. Le grand nombre de nouveaux membres, subitement intrus dans les assemblées des Etats & des villes, causerent d'abord un désordre frappant. Comme, dans plusieurs endroits, les meilleures têtes en furent exclues, on ne savait plus y ouvrir des avis utiles; plusieurs même ne pouvaient pas s'énoncer & restaient la bouche close, quand on allait aux opinions. Les Etats furent souvent embarrassés sur la maniere d'expédier les affaires.

Conséquences particulieres des changemens qu'il fit dans l'Etat.

Capellen I. 84, 85, 121, 235.

Carleton III. 147.

Il n'est donc pas étonnant que personne ait ôsé y faire entendre la voix de la liberté. Elle ne parlait que dans le fond de quelques ames libres & dans le silence des cabinets. On ne peut lire sans surprise les reflexions que fit à ce sujet,

un

un Gentilhomme de Gueldre encore jeune & que nous verrons jouer dans la suite un rôle important. (*) „ Il est „ à craindre, écrivait il en 1623, que „ la dignité de Stadhouder ne se perpetue dans les Princes de Nassau, que, „ soutenue par les emplois militaires, „ elle ne dégénere en tyrannie & qu'ils „ n'abusent, impunément, de la facilité qu'ils ont de renverser les loix & „ les libertés nationales. Il serait donc „ à propos, que la Gueldre se choisit „ un Stathouder dans une autre maison, „ assez puissant pour contre-balancer leur „ pouvoir, mais pas assez pour porter „ atteinte à la liberté." Il voudrait que ce choix tombât sur un des seigneurs de Bronkhorst, la premiere famille de la Province. Il s'étend, même, sur les conditions qu'on pourrait imposer à ce Stathouder. Il serait exclus des assemblées d'Etat. Il ne posséderait ni ne conférerait, sans leur consentement, aucune place de Gouverneur & de Commandant. On pourrait faire une autre election tous les trois ou quatre ans. Il n'aurait point de garde réguliere. On veillerait même à ce qu'il ne devint trop riche ou ne fit trop de dépenses. 1625.

(*) *Alexandre de Capelle, Seigneur de Aartsberg, dans ses mémoires ou Gedenkschriften. I. 203.*

Ce fut un grand bonheur pour les Provinces Unies que Maurice n'ait pas consommé la revolution & le soit contenté d'une autorité qui devait s'éteindre à sa

1623. mort. Mais sa conduite eut des suites fatales pour ses successeurs. Elle laissa dans les esprits un fatal levain de haine & de jalousie contre les Stathouders. Toutes leurs actions causerent des ombrages dont Frederic-Henri commença a éprouver les effets qui furent si funestes a Guillaume II, son fils. Les Regens, appercevant le tort qu'ils s'étaient fait par leurs divisions & par les haines religieuses, sacrifierent tout à l'amour de la liberté & à la conservation de leur pouvoir, & ne craignirent pas d'affermir le gouvernement Républicain sur les ruines d'une dignité qui avait procuré tant d'avantages à la République. Ceux qui savent combien l'esprit particulier d'un Système religieux influe sur les affaires politiques, trouveront encore, dans cette circonstance, une nouvelle cause du retablissement de la liberté dans les Provinces-Unies. Les ardens Calvinistes que Maurice avait crées, protégés, élevés, furent dociles, complaisans & ramperent, tant qu'il vécut: mais à peine eut-il fermé les yeux, que, se prévalant de leur triomphe & s'abandonnant a toute l'ardeur que leur inspiraient leurs opinions religieuses, ils penserent à mettre des bornes a l'abus du pouvoir. Ceux du parti Remontrant, qui reiterent dans les charges, excités par la vengeance, allerent au même but

& vinrent même à bout, lorsque le tems & la tolérance eurent effacé les différences religieuses, de faire passer aux Régens Calvinistes, un ressentiment auxquels ils étaient redevables de leur élévation. 1625.

Maurice fut d'autant moins regretté qu'il ne s'était jamais piqué d'une affabilité populaire, & que, dans l'éclat de sa puissance absolue, on rejettait sur lui le blâme des revers que les armes de la République venaient d'essuyer & des impôts publics dont le poids devenait tous les jours plus accablant. Les diverses Provinces ne versaient qu'à regret leur contingent dans la caisse générale. Les Provinces de Gueldre & d'Overyssel, que l'ennemi avait désolées par ses courses, obtinrent, non sans peine, que leur quote-part fut allégée pour quelque tems. Des subsides levés par des impôts uniformes & communs dans toutes les Provinces, étaient le seul moyen efficace de faire disparaître toutes ces disputes. Mais, on craignait, sans doute, qu'en adoptant cet expédient, la confédération ne dégénérât en un gouvernement unique sous l'autorité suprême des Etats-Généraux, par la nécessité de leur confier le droit d'imposer les subsides & la force pour les faire percevoir. Mécontentement au sujet des subsides. *Capell.* t. 121. *Aitzem* t. 153.

La charge de Barnevelt fut donnée à

Changemens dans

1625. Adrien Duik qui mourut en 1620. Antoine Duik lui succéda. Mais le nom d'Avocat de Hollande était devenu si odieux & les fonctions de cette charge avaient tellement changé que celui qui la possédait, n'a plus été désigné que sous le nom de *Conseiller-Pensionaire*(*).

la charge d'Avocat de Hollande ou de Grand-Pensionaire.

On ne s'était point occupé pendant le tems de la trêve à mettre de l'ordre dans les finances, à préparer, par une sage économie, des ressources utiles pour l'ouverture de la guerre. On les avait dissipées en procédures folles & tyranniques au dedans, en entreprises ambitieuses sur deux Etats neutres & voisins dont on avait envahi une partie considérable. Mais ces conquêtes éloignées dans l'Oostfrise & dans le pays de Cleves n'avaient donné qu'un éclat apparent à la République & l'avaient chargée d'un fardeau réel. En étendant ses frontieres elle fut obligée d'augmenter ses garnisons; & n'eut plus une armée assez forte pour tenir tête à l'ennemi. Pour se former une idée des forces de la République dans le tems-là, il faut savoir qu'en 1623 ses charges ordinaires se montaient à environ douze millions cinq cens cinquante mille florins par an. Une compagnie de cent hommes de Cavalerie, y compris 25 cuirassiers avec leurs bagages, coûtait pour l'entretien 3350 livres de gros de Flan-

(*) *Res. Holl. Juill. Dec. 1620. Janv. mars Avr. 1621.*

† Observations sur les revenus publics, le nombre des troupes & l'intérêt de l'argent.

Heilsam. Grond. 197. Aitsem. I. 265.

dre; une compagnie de cent Arquebusiers à cheval & armés coûtait 2800 livres; une compagnie de 135 hommes d'infanterie 1750 livres. En 1624 l'Etat était grêvé d'une dette d'environ cinq millions de florins. Les frais ordinaires se montaient à 786050 livres de gros de Flandre. Outre ces dépenses Maurice demandait encore un subside de 608040 livres pour entretenir trois nouveaux Régimens d'infanterie & deux compagnies de Cavalerie, & en outre 112000 florins pour d'autres augmentations & dépenses de la guerre. Et comme il désespérait de trouver des ressources suffisantes dans les subsides ordinaires, il fit hausser les droits d'entrée & de sortie, ressource dangereuse & capable de porter un coup mortel au commerce, la branche la plus fertile des richesses du pays. Ce dérangement dans les finances dura jusqu'aux années 1627, 1628, 1629. Les trésors immenses que l'on prit alors aux Espagnols sur mer, en augmentant le numéraire de la République, dégagerent les finances de cet embarras. En 1629 la Hollande seule fournit quatre millions & demi au delà de son contingent, sans compter de grandes sommes qu'elle emprunta. Il se trouva que la République eut sur pied cette année-là cent vint mille huit cens soixante sept hommes, tant d'infanterie

1625.

Ibid 268. 269.

Groot plac. II. V. 254. 260. I. V. 234 8. *Aitz.* I. 781. 889. 986. *Ref. Holl. Dec.* 1629. *Capell.* I. 507. *Stath. Reger.* 59. 60. *Holl. later.* 94.

1625. que de Cavalerie ; sans compter les Canoniers, Artilleurs, Charpentiers, ingenieurs, pionniers, mineurs &c. ; Ce qui faisait en tout plus de 240000 hommes : Mais quoiqu'une grande partie d'une armée si considerable eût été levée à cause de l'invasion des Espagnols dans la Veluwe & la Province d'Utrecht, cependant à la retraite de l'ennemi, la reduction qu'on fit dans les troupes ne fut d'abord que d'environ cinq mille hommes. Les troupes, entretenues par le Roi de France, n'étaient jamais payées régulierement : Au moindre mécontentement, ce monarque suspendait leur payement : elles étaient souvent à la charge des Etats qui avaient bien de la peine à en recouvrer les arrérages, quand ils formaient une somme considérable. En 1630 le Conseil d'Etat comptait 50 à 60 mille hommes à la charge de la généralité : Il y avait sans doute d'autres troupes entretenues en particulier par les différentes Provinces. Un fardeau si énorme tombait, en grande partie sur la Hollande ; Frederic-Henri ne se mettait jamais en campagne avant d'avoir obtenu que cette Province suppléerait ce que les autres Provinces refusaient de payer de leur répartition : de sorte, qu'à la fin de cette guerre, la Hollande seule se trouva grêvée d'une dette de plus de cent cinquante millions dont elle paya jusqu'en 1644 l'interêt à six

Mss. I. 228. 284. *Capell.* I. 146. 156. 175. 231. 279. 447. 540. 553. 557. 535. *Carlet.* II. *Wagen.* X.

Wicquef I. 50. *Brauy.* 403.

& un quart pour cent. Afin de fournir de pareils subsides, on haussa, on multiplia les impôts. Celui sur la bierre rendait à la Haye & dans ses dépendances, 90000 florins en 1630. Les impôts publics y rendaient alors plus de 300000 florins par an, sans compter 50000 pour la compagnie des Indes, & 50000 pour la ville. Un quart des droits d'entrée & de sortie des Amirautés, furent affermés le 2 Aout 1629, cent cinquante mille florins, plus que l'année précédente & rendit alors six cens mille florins de plus. Cette taxe seule produisait 2400000 florins. Cependant elle ne pouvait suffire aux dépenses des Amirautés qui retiraient encore deux millions d'un subside particulier reparti entre les différentes Provinces. Ce qui rendit, malgré l'augmentation du numéraire, l'interêt de l'argent si haut, c'est, sans doute, parceque les particuliers trouvaient un plus grand profit à employer leur argent dans les spéculations de commerce: Ce qui prouve encore que la quantité des especes était alors à moitié moindre qu'elle ne l'est à present ou valait une fois plus: Je dis qu'elle valait une fois plus; car il n'est pas impossible que le numéraire ait été aussi considérable qu'a présent. On sait combien l'étonnante augmentation des billets de banque & de crédit a dû servir a dimi- 1625.

1625. nuer la valeur intrinseque de l'argent, dont ils tiennent sûrement lieu; puisqu'il ne serait pas facile de les realiser.

Population. Ce qui est certain c'est que les subsides n'étaient gueres proportionnés à la population. En 1620 on comptait en Hollande 602417 habitans. En se réglant sur les contingens, on trouverait à peu près le même nombre dans les autres Provinces. En y ajoutant les troupes, les hommes qui pouvaient se trouver alors sur mer, & ceux qui échapperent à ce dénombrement; on ne peut gueres évaluer la population d'alors à plus de quinze cens mille habitans. Elle augmenta surement les années suivantes par les effets salutaires de la tolérance; puisqu'en 1630 on compta par un dénombrement exact, dans la seule ville d'Amsterdam, 15249 habitans. Vers l'an 1763, on en a compté, deux cens mille.

Heilf. Grond IX. 41. *Inter. v. Holl.* 18.19. *Pub. Gebed.* c. 3. *Amst. Geschied.*

Armemens contre les pirates de Dunkerque. Il est encore important de remarquer que les contingens des Provinces respectives ne servaient qu'à l'entretien de la guerre de terre: Les droits d'entrée & de sortie qui revenaient aux amirautés servaient à la protection de la navigation en Europe. Les Armemens envoyés dans les deux Indes & dans le Groenland étaient à la charge des Compagnies aux quelles on avait cédé le droit exclusif de naviguer dans ces différens pays. On fut très étonné de voir

les Etats contribuer une partie de l'armement envoyé en 1623, dans les Indes occidentales contre les Espagnols. On fut étonné surtout de la concession d'un subside extraordinaire de six cens mille florins, fourni l'an 1624 aux Amirautés, qui n'avaient pu jusqu'alors reprimer les pirateries des Armateurs de Dunkerque qui, depuis l'expiration de la trêve & même auparavant, avaient causé des pertes immenses aux négocians de la République. Les nouveaux Armemens ne purent arrêtter ces déprédations. Les Provinces-Unies, ainsi blessées dans leur interêts les plus chers, en conçurent même un chagrin si violent, qu'en 1625 elles prirent l'affreuse résolution de faire jetter dans la mer tous les Armateurs de Dunkerque qu'on pourrait rencontrer: Mais cette cruelle politique ne tarda pas à leur devenir funeste: Les Armateurs eurent la précaution d'éviter les vaisseaux de guerre & usaient de représailles contre les pêcheurs: Ce qui répandit tant d'effroi parmi ces hommes faibles & désarmés que la navigation en fut considerablement interrompue.

1625.

Baudart XI. 7. 95. *Vel. Hoorn.* 596. *Altsema* I. 520. 522. 528. *Hills. Grond.* II.

On employa des moyens plus doux contre les Pirates d'Algers & de Tunis. En 13 mois de tems (1620. 1621), ils avaient pris aux Hollandais seuls 143 vaisseaux évalués à 300 tonnes d'or. On crut les arrêtter en payant bien cher

Et contre les Barbaresques.

Ibid. Baudart 116.

1625 une alliance avec eux: Mais on ne voit pas qu'ils aient reſpecté les traités jusqu'en 1650: alors on eut recours à des meſures rigoureuſes, les ſeules capables de contenir des peuples féroces, avides & ſans foi.

Edit injuſte contre la liberté de la navigation.

Mais les Etats les plus policés ſacrifient-il toujours les loix de l'équité, aux motifs ſi puiſſans de l'interêt? L'exécrable réſolution priſe contre les Armateurs de Dunkerque, ne fait honneur ni à la politique ni à l'humanité des Etats. La déclaration qu'ils envoyerent en 1625 à ceux de Hambourg & à d'autres villes anſéatique n'eſt pas moins révoltante. Ils les firent avertir qu'il étaient réſolus d'intercepter tous les vaiſſeaux qui porteraient telle ſorte de proviſion que ce fût aux Eſpagnols & même de punir dans leur corps & dans leurs biens, ceux qui entreprendraient de le faire: Menace d'autant plus étonnante, d'autant plus injuſte que les vaiſſeaux des Etats avaient ſouvent, eux-mêmes, fourni les Eſpagnols de toutes ſortes de munitions.

V. d. Sande VIII. 112. *Gr. plac.* IV. 1120. *Aitſ.* I. 359.

Ereſtion de la compagnie du Groenland.

C'eſt une choſe ſinguliere que, dans un Etat fondé ſur la liberté du commerce, on en vît les branches les plus fertiles érigées en monopole. La compagnie du Groenland ſe forma en 1615 par un octroi des Etats-Généraux pour la pêche de la baleine. Cet octroi fut re-

De laat Verh.

nouvelé en 1617; & en 1622 elle attira alors dans son sein la compagnie formée en Zéelande pour le même commerce: Ce qui prouverait que les Provinces respectives ne croyaient pas être soumises aux réglemens dressés dans l'octroi des Etats-Généraux. Pour favoriser cette pêche on fit bâtir le long de ces côtes éloignées des magazins & des chaudieres dont les débris se font encore conservés longtems après la dissolution de la compagnie qui s'éteignit en 1622. 1623.

Les Belges-confédérés brûlaient d'aller attaquer les Espagnols en Amérique. Les mines du Mexique & du Pérou excitaient leur cupidité: Cette brillante perspective les flattait d'autant plus qu'ils espéraient y dépouiller non pas comme dans les Indes, les malheureux Portugais, sujets forcés de l'Espagne, mais les Castillans eux-mêmes, & de puiser jusques dans la principale source de leurs richesses. Ils ne se flattaient de rien moins que d'ajouter à leurs établissemens dans les Indes, la conquête du nouveau monde & d'assurer pour toujours dans leurs mains le sceptre des mers. Tant que Barnevelt avait tenu le timon des affaires, il avait toujours combattu ces projets chimériques. Si les établissemens dans les Indes avaient d'abord été faciles & avantageux, c'est qu'on y avait rencontré une multitude Compagnie des Indes-Occidentales. *Carlet.* III. 210. 290. 320.

1625. de petits Etats faibles, indépendans, & une grande abondance des productions de la nature & de l'industrie. Mais l'Amérique n'offrait dans les pays où les Européens ne s'étaient pas établis que des terres à défricher, des peuplades de sauvages, épars, pauvres & féroces; & dans les endroits occupés par les Espagnols, une autorité affermie par le tems, & des établissemens dispersés & si bien défendus que, s'il fallait des forces considérables pour les conquérir; il en fallait de plus considérables encore pour les conserver: Car on ne pouvait s'en assurer que par de nouvelles Colonies & de fortes garnisons. A peine Barnevelt eût-il été mis en prison, que ces raisons puissantes furent oubliées. L'érection d'une compagnie des Indes Occidentales à l'imitation de celle des Indes-Orientales fut demandée avec tant d'instance que les Etats saisirent le tems où la trêve expirait, pour en accorder l'octroi. Il est daté du 4 Juilliet 1621; & l'on y joignit de nouvelles prérogatives en 1622. La compagnie fut divisée en cinq *chambres* ou comptoirs. Elle obtint les mêmes privileges qu'on avait accordés à la Compagnie des Indes Orientales, excepté la nomination du Gouverneur-Général que les Etats se réserverent. Elle obtint le droit exclusif de naviguer, de commer-

Groot. plac. I. 565. 579. 896-902.

Aitsem. I. 61. &c.

cer, d'établir des forts ou des Colonies, de la côte d'Afrique depuis le tropique du Cancer jusqu'au Cap de Bonne-Espérance & dans toute l'Amérique depuis la pointe meridionale de Terre-neuve jusqu'aux differens Détroits de Magellan, de le Maire, d'Anyan, dans toutes les Isles situées entre la Mer du Nord & celle du Sud & même dans les Terres Australes. La compagnie fut divisée en cinq chambres. Celle d'Amsterdam y entra pour les quatre neuviemes, celle de Zéelande pour deux: les chambres de la Meuse, de la Westfrise, pour un, chacune; & celles de Frise, avec Groningue & Ommelandes ensemble pour un autre neuvieme. Un conseil de dix-neuf personnes fut établi pour diriger toutes les affaires de cette Compagnie. On lui accordait pendant huit ans l'exemption de tout droit d'entrée & de sortie. Les Etats promirent de la protéger de seize vaisseaux de guerre & de quatre Jachts, qui seraient joints à un armement pareil que la Compagnie promettait d'équipper. Le premier fond de cette Société fut de sept millions deux-cens mille florins, divisé en actions de six mille florins chacune. 1625.

Dès le mois de Septembre de l'année 1623 elle fut en état de mettre en mer l'armement promis. Il était composé de vingt trois vaisseaux de guerre, Conquêtes dans le Bresil. *Ibid.* 336, 343, 418.

1625. & de trois Jachts. L'Amiral Jacob Willekens & le Sous-Amiral Pierre Pieterzoon Hein, commandaient cette flotte. Chargés d'aller attaquer le Bréfil, ils arriverent dans la Baye de tous les Saints au mois de May 1624 & parurent devant San Salvador. Cette ville, située sur une éminence escarpée qui domine la Baye, était défendue par plusieurs forts, dont le Canon protégeait encore une flotte de quinze vaisseaux Portugais. Les Hollandais ôserent les attaquer jusque sous le feu de ce Canon. Ils auraient échoué dans leur entreprise; si, après plusieurs efforts inutiles, ils n'avaient imaginé de venir à l'abordage sur des bateaux: cette résolution périlleuse, exécutée avec la plus grande intrepidité, sous les ordres du Vice Amiral Hein, repandit l'effroi parmi les Portugais. Ils quitterent précipitamment leurs vaisseaux; ils y mirent le feu. Les habitans, pleins de consternation, abandonnerent la ville pendant la nuit, le Commandant du château Saint-Antoine qui n'avait pû empêcher cette fuite, ne tarda pas à capituler lui même. Les vainqueurs firent un butin immense. A cet avantage il ajouterent la prise de plusieurs vaisseaux marchands, qu'ils tromperent par l'étendard Espagnol qu'ils avaient arboré, pour les attirer dans le port. Mais ils ne surent pas conserver leur conquête. Le Commandant, Jean

de Dort fut massacré dans une embus- 1625.
cade. Le Commandement fut alors déféré successivement à Allert & à Guillaume Schouten, deux freres, qui ne pensant qu'à jouir, s'abandonnaient à la débauche & laissaient vivre la garnison dans la licence. Les Portugais qui s'étaient retirés dans les terres, encouragés & conduits par l'Evêque de San Salvador, profiterent de cette négligence pour insulter & bloquer la ville. Une flotte armée à la hâte en Espagne & en Portugal, & montée de douze mille hommes, vint à propos pour les seconder. Les garnisons Hollandaises qui n'étaient qu'au nombre de deux mille hommes que la licence avait divisés entr'eux, se rendirent; trop heureuses encore d'obtenir la liberté de s'en retourner, avec leurs biens, leurs Vaisseaux & leurs Canons. Cette perte fut d'autant plus affligeante qu'un mois après, on vit arriver dans la Baye une nouvelle flotte Hollandaise. Boudewyn Henrics-Zoon qui la commandait, voyant que les Espagnols l'avaient prévenu, n'osa tenter l'attaque. Il changea de dessein & il se rendit à *Portorico* qu'il prit & pilla sans avoir pu se rendre maitre du château. Ainsi la Compagnie des Indes occidentales ne put former aucun établissement solide dans le pays ennemi; mais elle retira d'immenses pro-

Jean de Laet.

1625. fits par les riches prises faites dans ces différentes expéditions.

Fondation de la Colonie de la nouvelle-Belge, à présent la Nouvelle-York. *v. d. Sande* VIII. 112. *Holl. Rykdom* I. 320. *Hist. Phil. & Polit. Liv.* 17. c. 44.

La Compagnie, devenue maîtresse de tous les établissemens des Etats en Amérique, ne perdit pas de vue une colonie qui s'était établie autour de la Baye de Hudson. Nous avons déja vu comment ce fameux navigateur Anglais avait fait la découverte & pris possession de ces pays au nom des Etats qui l'avaient attiré à leur service. Pour faire usage de leur droit, les Etats y avaient envoyé une colonie. Elle réussit si bien qu'en 1624, un grand nombre d'émigrans s'y transporterent. Le pays fut apelé *nouvelle Belge*, & la ville que les Colons y bâtirent, la *nouvelle Amsterdam*. Cet établissement devait prosperer dans un sol d'une extrême fertilité sous un climat doux, avec l'avantage du commerce des Pelleteries le long de la riviere de Hudson, qu'on peut remonter & descendre par la marée jusqu'à cent soixante mille dans les terres.

Guerres & Progrès de la Compagnie des Indes Orientales.

Mais tous ces avantages n'étaient pas à comparer à ceux qu'on retirait des grandes Indes. Les Portugais s'étaient établis dans ces contrées par des entreprises brillantes & hardies. Les Hollandais agissant avec plus de flegme & de sang froid, chercherent à s'établir par l'intrigue & à se soutenir par ce courage

intrépide & raisonné qui caractérisait alors leur nation. La trêve avait fourni l'occasion aux Etats de s'affermir dans ces pays éloignés. Depuis cette époque, leurs établissemens avaient pris une forme plus réguliere, une consistance plus solide. L'assemblée des dix-sept avait imaginé de les réunir sous l'inspection d'un Gouverneur-Général le 21 Novembre 1609. PIERRE BOTH, natif d'Amersfoort, fut le premier qu'on revêtit de ce titre & de ce pouvoir. Il fut aussi le premier qui conduisit dans les Indes des femmes Hollandaises : excellente politique pour y affermir la domination des Etats, en engageant ainsi leurs sujets à y former des Colonies qui se perpétuassent. Both jetta aussi les premiers fondemens de l'empire des Etats dans le pays de Jacatra. Le Roi de ce Canton faisait la guerre & le commerce. Toute son armée était renfermée dans quelques galeres dont le bas était occupé par des rameurs & le haut par des Soldats. Both lui fit quelques présens & n'eut pas de peine à le mettre dans ses intérêts. Il en obtint d'abord la permission de construire une loge Hollandaise dans ses domaines. On voit avec étonnement qu'il donne le titre de frere aux Rois de ces Cantons. Il fit avec eux plusieurs traités avantageux. Il réduisit les Isles de Solor & de Timor. GERARD REINST, d'Amster-

1625.

En 1611.

Dubois vie de Gouvern. Holl. aux Indes Orient. 12, 15, 18, 21.

1625. dam, vint le remplacer en 1615; il eut pour successeur l'année suivante LAURENT REAAL d'Amsterdam qui abdiqua en 1618, après avoir mis les affaires de la Compagnie dans un état florissant. Ce fut alors que JEAN PIETERZOON COEN, homme de tête & de main, signala son entrée dans la place de Gouverneur Général par un projet grand & hardi. Il imagina de procurer à la Compagnie un établissement solide dans le Royaume de Jacatra, situé dans la grande Isle de Java qui est divisée en plusieurs autres petits royaumes. Les Hollandais avaient d'abord eu la politique d'y construire une loge dans la position la plus heureuse de l'Isle. C'était dans l'enfoncement d'une Baye profonde, couverte par plusieurs Isles qui rompent les flots agités & offrent une rade sûre contre tous les vents & dans toutes les saisons. Koen voyant le parti qu'il pouvait tirer d'une situation si avantageuse, vint demander au Roi de Jacatra la permission de fortifier cette loge; pour être, disait-il, en état de la défendre contre les entreprises de ceux de Bantam & des Anglais établis dans cette ville, qui n'en est qu'à douze milles. Mais, avant d'avoir obtenu cette permission, il fit mettre la main à l'oeuvre. Il fit précipiter cette entreprise à la nouvelle qu'on avait pillé la loge des Etats à Japara dans la même

Verhoef Oost-Ind. Voy. 126.

Valentyn I. D. *Dubois* 35--40.

Isle. Il ne tarda pas à se voir attaqué à la fois par les habitans du pays & par les Anglais. Il ne put pas même tenir tête à la flotte Anglaise & se retira après un engagement malheureux, dans les Molucques, au port d'Amboine. Pour comble de désastre, van den Broek, auquel il avait confié la défense de la loge de Java, fut perfidement arrêté par le Roi de Jacatra dans une visite de confiance. Il fut jetté dans une étroite & affreuse prison : l'état cruel & le péril où il était, n'ayant pu engagner ses compatriotes à se rendre, on le mena la corde au cou sous leur canon. Mais ce généreux citoyen, loin de les engager à céder à la nécessité, eut le courage de les exhorter à tenir fermes. Malgré ce courage & une défense vigoureuse, ils furent contraints de capituler : ils étaient prêts à livrer la place aux Anglais & au Roi de Jacatra lorsqu'un trait de génie servit à relever leurs espérances. Les Européens ne s'étaient établis dans ces pays lointains qu'en fomentant la division parmi différentes nations qu'ils n'auraient pu soumettre, si elles s'étaient réunies. Les Hollandais, fideles à cette politique qui leur avait procuré tant de succès, firent dire au Vice-Roi de Bantam qu'ils aimeraient beaucoup mieux se soumettre à un bon voisin tel que lui. Cette proposition fut re-

1625.

Ibid. 43. 44. 45.

1625. que avec ardeur: deux mille Javanais, partis ſubitement de Bantam inveſtiſſent, tout à coup, la ville de Jacatra. Celui qui les commandait, ayant pris ſon tems pour ſe trouver ſeul avec le Roi, lui met le poignard ſur la gorge & le contraint de lui abandonner ſon palais & ſa ville. Ce Roi éprouva depuis tant de malheurs qu'il fut réduit à gagner ſa vie en faiſant le métier de pêcheur. Les Hollandais, alors preſſés de ſe rendre à ceux qu'ils venaient d'appeller, eurent recours aux négociations & furent les prolonger ſi adroitement qu'ils donnerent le tems au brave Koen de venir à leur ſecours. Après avoir brûlé la ville de Japara, pour vanger ſa nation, Koen parut avec une flotte de dix-ſept-voiles devant Jacatra & débarqua des troupes fraîches. On vit auſſitôt la fortune changer. Les aſſiégés devinrent aſſaillans. Ils attaquerent ſi vigoureuſement la ville de Jacatra qu'elle fut emportée d'aſſaut. Les murailles furent raſées, les maiſons brûlées & tout en fut éteint juſqu'au nom. Sur les ruines de cette ville on vit bientôt s'élever celle de BATAVIA, ſi fameuſe dans la ſuite. Elle ne tarda pas à devenir le centre du commerce des Indes Hollandaiſes, le ſiege du gouvernement, le grand marché de l'Inde & une des plus belles villes de l'univers. Après ce brillant exploit, Koen força le Roi de

Dubois 60--63.

3 *May* 1619.

Fondation de Batavia.

Bantam à lui rendre van den Brock & soixante & dix autres Prisonniers. Les Hollandais, profitant de la supériorité de leurs forces, les tournerent contre les Anglais. Ils avaient déjà enlevé sept navires à ces redoutables rivaux: un huitieme, qu'ils avaient forcé d'amener dans le détroit de la Sonde, les flattait de l'espoir d'un butin précieux: mais ils y trouverent les preuves & les documens d'une paix & d'un accord conclus en Europe entre les Compagnies des deux nations. 1625. *Ibid.* 63.

Cette convention faite au mois de Juillet 1619 mérite d'être connue par la singularité des réglemens. Les deux Compagnies se réuniſſaient dans une espèce d'association. Elles s'engageaient à partager, en commun, les frais des navires de guerre & des forts. Celle d'Angleterre devait avoir le tiers du commerce des Molucques, d'Amboine & de Banda. Un conseil, composé de huit personnes prises parmi les deux nations, decideront dans les Indes tous les differends de commerce. Ce traité devait durer ving ans: mais ceux qui le redigerent, avaient trop peu consulté l'état respectif des deux nations, pour se flatter qu'il serait observé. Les Hollandais commencerent par proposer à leurs nouveaux alliés la conquête des Isles de Banda. Les Anglais qui vivaient en bonne intelligence avec les ha- Réunion des Compagnies Anglaise & Hollandaise.

1625. bitans de ces Isles, refuserent de concourir à cette expédition, sous prétexte qu'ils manquaient des vaisseaux & des fonds nécessaires. Koen ne manqua pas de faire enrégistrer cette déclaration à laquelle il s'attendait. Il courut aussitôt s'emparer des Isles de Banda, malgré les obstacles que la jalousie des Anglais tâcha d'opposer à sa conquête. Après de si brillans exploits, il revint dans sa patrie pour en recueillir la gloire & le fruit, jusqu'en 1627 qu'on le renvoya dans les Indes.

Armemens & conquêtes dans l'Isle de Ternate. *Nassauſche Voyage Dubois Pl. 79.*

En 1623 la même Compagnie, se joignit aux Etats pour les frais d'une flotte de onze vaisseaux, montée de 1637 hommes, dont six cens étaient soldats, sous la conduite de l'Amiral Jaques l'Hermite. Peu s'en fallut que cette escadre, destinée à enlever le Perou aux Espagnols, ne réussît dans son projet. Elle attaqua leur flotte sous le port de Lima, la détruisit malgré la supériorité du nombre; ceux qui la montaient se feraient emparés de cette ville importante si la nécessité de se rafraichir n'eût donné le tems au Vice-Roi de la mettre en défense. Après plusieurs attaques destructives dans d'autres places, sans qu'on pût cependant s'en emparer, l'Escadre arriva dans les Indes chargée de butin. Elle aida le Gouverneur Général CARPENTIER à s'emparer du fort de Lou-

hou dans l'Isle de Ternate. Cette con- 1625
quête fut remarquable par la destruction de toutes les habitations d'alentour & par l'abbatis de tous les girofliers qu'on pût découvrir. La politique des Hollandais a toujours été de concentrer la culture de cette plante dans un petit nombre de territoires aisés à garder, à surveiller, pour empêcher que la grande quantité ou la transplantation n'en avilît le prix. Agir ainsi dans son propre pays, nous paraîtrait singulier : Cela nous révolterait dans le pays d'un autre, sans pouvoir alléguer d'autre droit que celui du plus fort; si l'on ne savait que ces mots plus fort ou maître sont presque toujours synonimes. *Hist.* 72. *En* 1623.

Les premiers jours de l'administration de Pierre Carpentier, son successeur, furent marqués par un événement fâcheux & compliqué dont les impressions ne sont pas encore effacées. Les Anglais ne voyaient pas sans douleur la prépondérance de leurs rivaux dans les Indes. Les Hollandais, abusant de leur supériorité, n'oubliaient rien pour expulser & concentrer dans leurs mains le riche commerce des épiceries. Dans le tems que la jalousie du commerce & le ressentiment des dernieres injures ouvraient tous les coeurs aux soupçons & à la haine, les Hollandais arrêtèrent à Amboine un Japonais qui faisait quelques demandes

Affaire d'Amboine avec les Anglais.

En 1623.

Aitsem I. 156. 360. 373.

1625 indiſcretes ſur la force du château. Le Japonais, mis à la torture, confeſſa qu'il y avait un complot formé par les Anglais de la ville pour ſe rendre maître du fort. Cet aveu fut confirmé par huit autres Japonais qui étaient au ſervice des Hollandais. Sur ces dépoſitions Gabriel Towerſon, premier Commis du Comptoir Anglais, fut arrêté avec neuf de ſes Compatriotes & un Portugais. Ils avouerent la conſpiration & furent tous condamnés au dernier ſupplice. Une exécution ſi terrible & ſans doute trop precipitée, inſpira le reſſentiment le plus furieux à tous les Anglais diſperſés dans ces Isles. Les premiers qui aborderent en Angleterre transmirent leurs ſentimens à leurs compatriotes. Ils dirent que cette conſpiration n'était qu'une chimere enfantée par une noire impoſture, effet d'une avarice effrénée & atroce. Ils dirent que les aveux n'avaient été arrachés que par les tourmens de la queſtion la plus cruelle. Or les Anglais qui n'ont jamais connu dans leur ile cette méthode de découvrir la vérité diſaient que c'était un moyen équivoque, barbare, & plus propre à faire connaître la force du patient que ſon innocence. Ils ajoutaient qu'il était abſurde qu'un nombre ſi peu conſidérable eût pu former le projet de s'emparer d'une place où il y avait une forte garniſon, que ſi les Anglais

gnais se fussent sentis coupables, ils n'auraient pas manqué de se mettre à couvert par la fuite, pendant les trois ou quatre jours employés d'abord à tourmenter les Japonais. Ils assurerent qu'ils s'étaient tous retractés solemnellement, & qu'ils avaient protesté de leur innocence jusqu'au dernier soupir. Il est certain qu'il eût été beaucoup plus prudent de renvoyer cette affaire en Europe. Aussi l'Ambassadeur d'Angleterre, conformément aux ordres de son maître, porta les plaintes les plus violentes aux Etats-Généraux & leur demanda une satisfaction éclatante. Il eut même recours à des expressions vives & menaçantes. Les Etats prirent plusieurs mesures pour faire la revision de ce fameux procès. Mais comme elles n'ont pas réussi & que les pieces de la sentence n'ont pas été produites au grand jour, les Anglais n'ont pas encore pu en dévorer le triste souvenir. Dans la suite elle n'a pas peu contribué à fomenter leur haine furieuse & leurs guerres sanglantes contre les Hollandais. Plus d'un siécle & demi s'est écoulé depuis cette fatale époque; & ils ne peuvent pas encore en parler de sang-froid. Cependant, s'il faut suspendre son jugement, c'est, sans doute, dans ces sortes d'affaires obscures & délicates où les deux 1625.

1625 parties exhibent de part & d'autre des documens contraires & se font des reproches flétrissans. Peut on alors prononcer sur des conjectures & des probabilités? D'ailleurs quand l'injustice des Hollandais serait averée, est-il juste de rendre toute la nation & la posterité responsable du crime de quelques particuliers ?

Observations sur les Compagnies exclusives.

On a beaucoup écrit, beaucoup raisonné sur l'utilité ou l'inconvénient des Compagnies exclusives. Les uns se sont déchaînés contre toute institution qui paraît avoir la moindre apparence de gêne, de monopole. D'autres ont prétendu que toute sorte de commerce devait être absolument dégagé d'entraves & ouvert à tous les citoyens d'un même Etat. S'il est des cas où la liberté est utile, il en est aussi où des restrictions & des exclusions sont nécessaires. En général on semble être convenu que le commerce des Indes orientales devait être soumis à des Compagnies exclusives & celui des Indes occidentales à l'inspection immédiate du gouvernement. Sans nous perdre dans des discussions qui sont hors de notre sujet, il est utile de faire observer que les deux Compagnies rendirent de grands services à l'Etat dans les tems qui suivirent leur érection. Si les changemens arrivés par les progrès du commerce des autres nations ont changé l'état des cho-

ces; si dans un tems de paix, le gouvernement n'eut pas dû continuer l'octroi de la Compagnie des Indes occidentales, on ne peut nier que, dans la derniere guerre avec l'Espagne, elle ne lui ait procuré des avantages & des succès prodigieux qu'il ne pouvait esperer d'obtenir par lui même. Le gouvernement occupé d'une infinité d'autres affaires, eût-il eu le loisir d'entrer dans de nouveaux détails d'expéditions maritimes & pu combiner avec la même prudence, des plans & des spéculations de commerce? Les avantages qu'il eût retirés des succès les plus brillans, auraient-ils été distribués avec équité, employés aux expéditions les plus utiles? Une Compagnie particuliere n'est-elle pas plus libre & plus propre à ces opérations vastes & compliquées? Les membres rassemblés par les mêmes vues, & conduits par les mêmes intérêts, n'opérent-ils pas avec plus d'harmonie & d'activité? Les dépenses que les établissemens & les expéditions dans les Indes devaient occasionner, n'auraient-ils pas amené la nécessité d'augmenter le poids des impôts publics déja trop accablant? Une Compagnie qui se soumet à des contributions volontaires, sachant mieux ce qu'il faut employer à de nouvelles expéditions, n'est-elle pas plus en état de les entreprendre? Le gouvernement n'avait d'autre occupation & d'autre 1625.

1625 charge que de les soutenir de tems en tems, quand elles étaient d'une grande importance pour l'Etat. Mais les richesses que la compagnie faisait circuler dans le pays, & les impôts établis sur les marchandises qu'elles y amenaient, n'indemnisaient pas seulement l'Etat en grossissant la masse des revenus publics; elles répandaient encore le mouvement & la vie dans toutes les autres branches de l'industrie & du commerce national.

Religion. Nous avons déjà vu qu'on eût cherché en vain dans les Provinces-Unies quelque image de tolérantisme. Cet heureux état ne se trouvait réellement qu'en France où les Catholiques & les Protestans jouissaient alors des mêmes privileges. Bien loin de penser à imiter cet exemple, on ne cessa, dans les Provinces-Unies, de publier contre l'exercice du culte Romain, les placards les plus rigoureux. Plusieurs prêtres, convaincus d'avoir fait les fonctions de leur Ministere, furent empriſonnés ou condamnés à de fortes amendes. Eh comment ne les aurait-on pas persécutés; puisqu'on ne cessait de les peindre dans les chaires comme des gens qui ne se croyent liés par aucun serment & comme les esclaves du Pape, qu'on regardait toujours comme la grande Bête de l'Apocalypse? La maniere dont les Arminiens furent persécutés, flétrit à ja-

Capell. I. 161. *Paquot* II. 328. V. 251. XIII. 443. *Brandt Reform.* III.

mais le Gouvernement de ce tems là. Quelle honte pour les Provinces-Unies, disait un de ces infortunés, d'avoir violé le droit des gens & la foi publique! 1625.

Secte des Rhinsbourgeois.

Ces persécutions firent naitre une secte d'une nouvelle espece. Quelques Remontrans voyant que les Ministres qui leur prechaient, étaient exposés à des vexations, à des empriſonnemens, imaginerent de s'en paſſer. Cette idée les conduiſit naturellement à une autre. Ils imaginerent que le privilege de la parole etait un don de Dieu & devait appartenir à tous les fideles: Ils en vinrent jusqu'à croire que, ſi chaque chrétien ne pouvait, dans une aſſemblée, faire entendre ce que l'eſprit ſaint lui inſpirait, il courait risque de ſon ſalut. Trois freres nommés Codde, d'une condition commune, mais verſés dans la litterature ſacrée, ſecondés par un pauvre pêcheur, apelé Antoine Cornelisz-zoon, donnerent naiſſance à cette ſecte. Elle eſt connue ſous le nom de de *Rhynsbourgeois*, de *Collégiens*, ou de *Prophetes*. Ils regardaient tous les Miniſtres de la religion comme des bourdons oiſifs & incommodes qui vivaient aux dépens des abeilles induſtrieuſes & utiles. Ils ſoutenaient que chaque fidele devait avoir un métier pour vivre dans l'occupation & dans une eſpece d'indépendance. Ils introduiſirent le baptême par

Brandt IV. 99-119. *Mosheim* 17. *ſiec.* 2. *ſect.* 2. *part.* 2. *chap.*

immerſion. Ils condamnerent la guerre
1625. & l'office de Magiſtrat. Tels furent les faibles commencemens d'une ſecte qui s'eſt beaucoup étendue dans les Provinces de Hollande, d'Utrecht, de Friſe, & qui ſubſiſte encore.

Moeurs. Quant aux moeurs de la nation, on ſent que les progrès & ſurtout la jalouſie du commerce, ne devaient pas con-
Carlet. III. 254. 504. tribuer à ralentir le vice d'avidité qu'on lui reprochait. Les déciſions de nos cours de judicature, diſait Carleton, font beaucoup de mauvais ſang parmi ces gens-ci, dont le ſang vital eſt principalement dans la bourſe. L'ivrognerie n'était pas un vice qui fît rougir.
Paquot IX. 122. Mais les intrigues galantes étaient cachées avec le plus grand ſoin ſous les voiles du myſtere. Nous avons déjà vu à quelles précautions Maurice lui-même
Capell. I. 202. avait recours. Toute la Haye fut ſcandaliſée de voir en 1622 l'Ambaſſadeur de Veniſe aller publiquement en caroſſe dans des lieux de proſtitution. Une comête qui parut en 1619 jetta la plus
Brandt. grande frayeur dans les eſprits. Les Arminiens crurent qu'elle avait annoncé tous leurs malheurs. Il y eut cependant quelques eſprits ſenſés qui s'en mocquerent. Les étiquettes des cours commen-
Capell. I. 67. çaient à cauſer de grands débats. L'Epouſe du Comte Ernſt Caſimir de Naſſau ne voulut jamais céder le pas à l'Ambaſſa-

drice d'Angleterre. Elle s'oublia même jusqu'à lui donner un soufflet. On a déja vu quel était le caractere de l'Ambassadeur Carleton. On peut juger de là combien les plaintes qu'il fit aux Etats-Généraux d'un affront si sanglant, durent être véhémentes. 1625.

Le peuple qui n'avait aucune part au gouvernement, & qui n'est frappé que par les signes extérieurs, avait les moeurs brusques & farouches des nations libres. Le Roi de Boheme, refugié en Hollande, tâchait de distraire le souvenir de ses malheurs par les plaisirs de la chasse. Il poursuivait un lievre dans un petit champ nouvellement semé, lorsqu'il vit venir à lui un habitant du canton avec un grand valet, armés tous deux d'une longue fourche ferrée. Roi de Boheme! Roi de Boheme! lui dit-il, d'un ton aigre & sans le saluer; pourquoi viens tu ravager mon champ de *Knolles*, que j'ai semé depuis peu? Le Roi de Boheme n'ôsa pas avancer, il se retira en faisant des excuses & rejettant la faute sur les chiens qui l'avaient mené trop loin. On trouve dans la vie de Turenne un trait qui sert encore à caractériser les mœurs de ce tems là. On sait que ce grand Capitaine fit son apprentissage dans l'art de la guerre sous les Princes Maurice & Frederic-Henri, ses Oncles. Il parut un jour dans une promenade pu- *Aubery Art. Maurice.*

1625. blique de la Haye ſous un extérieur ſimple & en habit noir. De jeunes ſeigneurs Français, couverts d'or & de rubans, l'aborderent. La populace ſe ramaſſa autour de ces élégans, & par des dériſions indécentes, les força de ſe retirer avec confuſion. Turenne ſeul fut reſpecté. Mais il dut ces égards moins à ſa naiſſance qu'à ſon habillement ſimple & conforme aux manieres du pays.

Littérature. Les diſputes civiles, quand elles touchent aux objets importans de la religion & de la liberté, ne ſont pas défavorables aux progrès des arts & de la littérature. L'ardeur de l'attaque, la néceſſité de la défenſe, la fermentation des partis aiguiſent le génie, & étendent la ſphere de l'eſprit. La recherche des principes qui peuvent appuyer les différens ſyſtêmes fravent le chemin à des découvertes intéreſſantes, à de grandes vérités. Les Arminiens ſe diſtinguerent ſurtout par une multitude d'ouvrages profonds & ſolides, quoique diffus & volumineux. Si les Calviniſtes triompherent par le moyen de l'autorité ſupérieure, les Arminiens avec les armes de l'éloquence, gagnerent leur cauſe au tribunal de la raiſon. Tant il eſt vrai que les religions opprimées ſavent toujours mieux ſe défendre par la plume que leurs adverſaires : ſoit que ceux qui triomphent par l'autorité ſe ſoucient moins de ſe ſoutenir par l'elo-

l'élpquence; soit que ceux qui sont per- 1625.
sécutés, n'ayant que cette derniere ressource, sachent en tirer un parti plus avantageux; soit que la pitié naturelle à tous les hommes les engage à s'intéresser pour ceux qui sont faibles & persécutés.

Ces écrits, si peu lus aujourd'hui parcequ'ils roulent sur des matieres qui n'intéressent plus, ne se ressentent pas du mauvais goût qui regnait alors dans les autres pays de l'Europe. On ne peut rien lire de plus délicat, pour les pensées & les expressions, que le livre de Cuneus intitulé: *Satyra menippea, sardi Venales.* L'arme du ridicule y est maniée avec beaucoup de grace & de finesse, contre les faux savans d'alors & contre ces Théologiens dangereux, ardens à se quereller sur des points qu'aucun d'eux n'entendait & à se déchirer par des atrocités, en parlant de grace, d'union, de charité. Erpenius de Gorcum fit des progrès si étonnans dans les langues Orientales qu'employé par les Etats pour écrire en Arabe à des Princes étrangers, l'Empereur de Maroc trouvait tant de sublimité dans ses lettres qu'il les plaçait parmi ses plus précieux joyaux. Grotius était sans doute un des plus grands génies de son siécle. Quand il vint se fixer à Paris, il ne put s'empêcher d'être révolté du goût barbare qui regnait alors dans

Goût national.

Halma Art. Erpen.

1625. les chaires & dans les barreaux de cette capitale de la France.

C'eſt une remarque ſurprenante, mais vraie, que la plupart des ouvrages fameux qui parurent en latin ſont marqués au coin du bon goût & de la ſaine éloquence; pendant que ceux qui furent écrits dans les langues vulgaires, manquent presque tous de ces qualités. Pour s'aſſurer de la verité de cette obſervation dans les Provinces-Unies, on n'a qu'à comparer les ouvrages latins, auſſi élégans que ſolides & profonds de Grotius, de Cuneus, de Barleus, de Heinſius &c. à ceux des principaux écrivains en langue vulgaire. Quoique la littérature Hollandaiſe fût dans le période brillant où ſes plus grands poëtes commençaient à percer, on ne peut l'abſoudre de ces défauts. On n'y trouve point ce ſel attique, cette plaiſanterie fine, ces peintures fideles & vraies des paſſions & ces ſentimens qui vont au cœur d'où ils ſont ſortis & qui caracteriſent le vrai bon goût. Une mâle énergie dans les expreſſions, un fond d'idées plus étonnantes que naturelles, des deſcriptions riches & pompeuſes, voilà les qualités qu'on rencontre dans les meilleurs auteurs Hollandais de ce tems: Encore ces beautés ſont-elles étouffées ſous un cas de Bouffonneries plates & indécentes, & défigurées par des idées communes & des expreſſions triviales.

Les pieces de Vondel, qui sont dans un genre sérieux & tragique, ne sont pas exemptes de ces défauts. Hooft, non moins remarquable par l'énergie du pinceau, n'a ni les mêmes beautés, ni les mêmes défauts. Il ne manque pas de génie; mais son goût n'est pas sain ni son jugement sûr. S'il avait, ainsi que Vondel, dit un critique moderne, vécu dans un tems où le flambeau de la philosophie éclaire les sentiers du poëte, ils auraient reculé les limites de l'art & ne se seraient pas permis des libertés opposées au vrai beau. Ils ont cassé la glace; ils ont commencé à rameler le bon goût, ils ont donné de l'énergie à la langue; mais il serait aussi dangereux de les prendre pour des modeles que de leur refuser le génie & le titre de poëtes. Hooft s'est aussi distingué par d'excellens ouvrages en prose. On appele le *Tacite Hollandais*; non seulement parcequ'il a traduit cet auteur latin en langue tudesque; mais, parcequ'il l'a pris pour modele dans les Histoires qu'il a données au public. Celle de Henri IV fut si goutée alors, que Louis XIII. en récompensa par des lettres de noblesse & par l'ordre de St. Michel. Son histoire des Provinces-Unies est regardée comme un chef d'œuvre dans ce genre: il m'a paru cependant avoir plus approché de l'énergie de Tacite pour le stile, que de la

1625.

Hooft & Vondel.

Mr. A. van Alphen Theor. der schoone Kunsten & Inleid. p. IX. X.

1625. profondeur de son génie, pour les réflexions. D'ailleurs il sacrifie trop souvent la clarté à cette énergie: & s'obstine de vouloir tout exprimer par des mots dérivés & composés de sa propre langue. Cet encore à augmenter l'obscurité de son stile. On a voulu comparer Vondel a Shakespear. Mais s'il est vrai, comme le prétendent les Anglais, que leur compatriote qu'ils vantent si fort, ait pris souvent la nature sur le fait, rien ne ressemble moins aux productions de Vondel, qui s'en écarte trop souvent. Et s'il faut apprécier le poëte Hollandais par quelque comparaison, il me semble qu'il a beaucoup de cette énergie de stile & de cette force de génie qu'on trouve dans Corneille, mais rien de ces traits de sentiment, de ce langage naturel des passions qu'on rencontre dans Racine. Il étonne par des beautés extraordinaires, saillantes & souvent irrégulieres: mais il n'attache point l'attention par le développement approfondi du coeur humain. Vondenberg tâcha de s'approcher de l'imitation de la nature: mais ce n'est pas la belle nature qu'il a copiée: ses pieces sont du genre heroï-comique, espece de spectacle que l'on rencontre chez tous les peuples dont le goût naturel a été perverti par une érudition barbare.

Hug. Grotius.

Hugo Grotius ou de Groot fut la lu-

mière & la merveille du dix-septième siècle, comme Erasme son compatriote l'avait été du siécle précedent. Sa patrie pourrait s'honorer d'avoir produit ce grand homme si, après l'avoir persécuté pendant sa vie, il suffisait de lui avoir rendu justice après sa mort. En 1631 il crut pouvoir compter sur la disposition des esprits & sur les promesses de Frederic-Henri. Il ôsa revenir en Hollande. A cette nouvelle le grand nombre des Régens qui avaient contribué à sa proscription, s'alarmerent. Les villes de Haarlem, de Gouda, d'Alkmaar & d'Enkhuisen résolurent de ne déliberer sur aucune affaire du gouvernement, avant qu'on eût sévi contre cet audacieux. Quelques-uns assurerent qu'il causerait plus de mal à sa patrie qu'elle n'en éprouvait des Armateurs de Dunkerque. Enfin les Etats de Hollande promirent une recompense de deux mille florins à celui qui se saisirait de sa personne (*). Pour se dérober 1625.

Vie & génie de Grotius.

Burigny

Brandt, vie de Grot.

Bayle Leclerc II. 242.

(*) Pendant qu'on déliberait sur l'affaire d'un homme qui venait de causer une révolution dans le monde littéraire, un membre de l'assemblée s'avisa de dire qu'il y avait dans le pays un *quidam* qu'il fallait décreter de prise de corps. „ Un *quidam* lui répondit-on; si vous saviez assez de latin pour entendre la force de ce mot, vous verriez qu'il convient mieux à vous qu'à Grotius.”

1625. à ce reſſentiment furieux, on lui conſeillait de préſenter une Requête aux Etats où il avait beaucoup d'amis. Mais il rejetta avec dédain une démarche qui lui paraiſſait donner atteinte à ſon innocence. Il ſe retira dans le Nord. Le Grand Guſtave avait projetté de l'employer; & n'avait pu ſe laſſer de lire ſon traité *de jure belli & pacis*. Après la mort de ce monarque, le Chancelier Oxenſtiern lui fit donner en 1625 l'Ambaſſade de Suede à la cour de France. Le Cardinal de Richelieu, outré qu'il n'eût pas rampé devant lui, comme tant de mauvais poëtes aux quels il prodiguait les libéralités, l'avait contraint à quitter Paris, en lui retranchant ſa penſion. Ce Miniſtre orgueilleux ne vit pas ſans chagrin revenir en France avec un titre ſi diſtingué, un homme de mérite qu'il avait maltraité. Cette généroſité de la Suede ſemblait lui reprocher ſon injuſtice. Auſſi chercha-t-il mille chicanes à Grotius pour le faire rapeler ou pour le dégoûter de ſon emploi. Mais Grotius ſut ſe comporter avec tant de ſageſſe & de dextérité, qu'il ſe maintint pendant dix-ans dans ſon poſte, au milieu des négociations les plus épineuſes. Quand ſon Ambaſſade en Angleterre où ſa patrie l'avait employé, quand l'eſtime de Barnevelt qui voulait évidemment en faire ſon ſucceſſeur, ne dépoſeraient pas en faveur de ſes talens

pour la négociation ; cette longue Ambassade & ses lettres en seraient des preuves convaincantes. Il ne fut rapelé qu'à sa propre sollicitation, & mourut à Rostok en Allemagne le 28 Aout 1645 âgé de 62 ans. Son corps fut transporté à Delft & inhumé à côté de ceux de ses ancêtres. Comme il ne suivait les rites d'aucune secte particuliere, on a prétendu qu'il était mort en philosophe qui n'en reconnaît aucune. Quelques Catholiques ont cru que, sur la fin de ses jours, il inclinait beaucoup pour leur religion. Le fameux Jésuite Petau n'a pas même craint de dire la messe pour le salut de son ame. Cependant, si l'on fait attention, que Grotius ne paraissait se rapprocher tour à tour de chaque religion que parcequ'il n'abandonna jamais son projet aussi louable que chimérique de les réunir toutes dans une tolérance fraternelle, on pourrait douter si la messe du pere Petau n'a pas été en pure perte. 1625. *Aubery Mem.*

Il n'est pas facile de faire un tableau racourci du génie d'un homme qui fut, à la fois, Jurisconsulte, Poëte, Philosophe, Theologien, Critique, Historien, & qui excella dans tous les genres comme s'il eût fait toute son étude d'un seul. Les sciences abstraites, telles que les mathématiques, ne lui furent pas même étrangeres. Il savait

1625. tout ce qu'il avait lu ; & peu de livres échappaient à sa curiosité. C'est avec cette immense érudition, guidée par un vaste génie & un jugement profond, qu'il éleva les fondemens de sa gloire en éclairant son siécle. Avant lui, personne n'avait pensé à rédiger la jurisprudence naturelle en science ; on n'avait sur la morale universelle que les systêmes vagues & opposés des Philosophes & des scholastiques. Le Chancelier Bacon avait bien indiqué le mal ; mais non pas le rémede. Grotius ramasse tous ces matériaux épars, jette les fondemens, & montre bientôt à l'univers étonné l'édifice régulier d'un code d'humanité pour toutes les nations (*). Rassemblant sous un même point de vuë une multitude d'objets qui se prêtent une clarté mutuelle par leur rapprochement, il mit les savans en état de faire d'autres découvertes. Il tira la jurisprudence du Cahos où, sans lui, peut-être serait elle encore

(*) Tous les jours on propose des prix sur des sujets frivoles ou problématiques. On n'a pas encore pensé à en proposer un sur le service qu'a rendu Grotius au Genre humain. Ce sujet ne serait-il pas digne d'être proposé par une de ces sociétés littéraires qui se sont si fort multipliées dans sa patrie ? Ne serait-il pas tems de montrer l'ignorance ou la mauvaise foi des détracteurs d'un des plus grands génies qui ait paru ?

enſevelie. Il excita l'émulation univerſelle pour la ſcience la plus importante à l'eſpèce humaine. 1625.

Ce n'eſt pas que ſon ouvrage ſoit exempt de défauts; il a payé le tribut à ſon ſiécle en prodiguant les autorites; mais c'eſt le calomnier que de prétendre qu'il ne fait que citer. Il eſt plein de raiſonnemens nerveux & ſolides. Il avoue lui même que les autorites ne peuvent pas ſuffire pour prouver des principes; & comme il fonde les ſiens ſur le conſentement de la droite raiſon qui cede à l'evidence, il a cru que cette raiſon ne pouvait pas être un guide plus sûr que dans les écrits de ces ſages qui l'ont perfectionnée par la méditation. On ſent que cette régle n'eſt rien moins que ſatisfaiſante & que Grotius, au lieu de s'attacher à ce qu'ont dit les anciens, aurait mieux fait d'examiner ce qu'ils ont dû dire. Ce n'eſt ſurement pas, parceque le meurtre & l'adultére ſont condamnés par des Ecrivains Latins, Grecs, Hebreux, que ces actions ſont au rang des crimes: ce ne ſont pas, non plus, les coutumes & les loix des différentes nations qui doivent nous guider dans l'examen des loix naturelles: rien ne ſerait plus propre à les rendre problématiques. Leur preuve eſt dans les avantages ou dans les maux, dans l'ordre ou le déſordre qui en réſultent pour les hommes, ſuivant qu'ils obſervent ou violent ces loix. Il en

Liv. I. 3. 13, 14. Proleg. S. 17.

1625. eſt de même du droit des gens. C'eſt le droit naturel, appliqué aux ſociétés dont la baſe poſe également ſur l'ordre général & ſur l'avantage réciproque des diverſes nations, dont aucune ne peut nuire à d'autres ſans ſe nuire à elle-même ou ſans cauſer le déſordre. Ces droits *volontaires* & *divins*, qui ne ſont pas *naturels*, *univerſels* & *poſitifs*, voilà encore des diſtinctions que la ſubtilité de l'ancienne Scholaſtique aurait peine à démeler. Ce titre même, *du droit de la guerre & de la paix*, n'offre pas une idée plus préciſe qu'un cours de médecine qui ſerait intitulé de la *fievre*.

Le livre que Grotius regardait comme ſon chef d'œuvre, c'eſt ſon Hiſtoire des Provinces Unies qui n'a paru qu'après ſa mort. Cet ouvrage eſt une nouvelle preuve de ſa fureur à ſuivre les pas des anciens. C'eſt Tacite qu'il a pris pour modele. Pour mieux l'imiter, il diviſe ſon ouvrage en *annales* & en *hiſtoires*. Les annales n'expoſent que laconiquement l'origine & les progrès de la révolution. Il brille par l'exactitude, par l'impartialité, par la ſageſſe des reflexions, par l'éclat & la verité des portraits. Il exprime, comme Tacite, beaucoup de choſes en peu de mots. Son ſtile eſt également fort, précis, énergique. Mais on y chercherait envain cette peinture des

passions, ces traits fins, délicats & pro- 1625.
fonds qui montrent à nud tous les replis du cœur humain dans le développement des différens caracteres. Il est aussi beau peintre que Tacite; mais il n'est pas aussi bon anatomiste que lui.

Il parait par les progrès de la littérature dans les tems suivans que les Hollandais sont moins propres aux arts de pur agrément; mais qu'on ne peut leur disputer la palme dans les sciences utiles. La navigation & surtout la Tactique furent alors poussées à un dégré étonnant de perfection Maurice comblait de ses bontés & de ses faveurs tous ceux qui excellaient dans cette partie. Le génie des méchaniques qui tient à ces deux sciences, nous étonne dans la structure de ce fameux chariot que fit alors le célebre Simon Stevin, Ingénieur de ce Prince. On le conserve encore à Scheveling. Il pouvait contenir vingt-huit personnes. Il etait garni de voiles & de mâts comme un vaisseau: C'était le vent qui le faisait avancer sur le sable le long des côtes. Sa rapidité était telle qu'il faisait, à ce qu'on assure, quatorze lieues en deux heures. Arts utiles.

Tous les arts qui pouvaient contribuer à la richesse de la nation, trouvaient des encouragemens. Un seigneur Allemand y porta alors une nouvelle branche

1625. d'induſtrie aſſez ſinguliere: Son Hiſtoire, quoique un peu romanesque, eſt trop curieuſe pour être paſſée ſous ſilence. Il avait, dans ſon pays, recherché en mariage une Demoiſelle de ſon rang & d'une fortune égale à la ſienne qui n'était pas médiocre. Le pere la lui refuſa, parcequ'il ne ſavait point de métier pour la faire ſubſiſter, au cas qu'il vint à eſſuyer un revers de fortune. L'amant fut d'abord déſeſpéré, enfin il imagina de s'abſenter pendant quelques mois. Il apprit à faire des paniers. Lorſqu'il ſe ſentit habile dans cet art, il vint déguiſé en ſimple ouvrier, offrir quelques eſſais de ſon travail au pere de ſon amante. Ce ſeigneur les trouva ſi beaux qu'il voulut en acheter. L'amant ſaiſit cet inſtant pour ſe découvrir. Il obtint la main de celle qu'il adorait. Les troubles du Palatinat ayant fait perdre à toute cette famille ſes biens & ſes terres, elle ſe réfugia en Hollande où le Gentilhomme la ſoutint & répara même ſa fortune par ſon adreſſe à faire des paniers: On dit que c'eſt lui qui inventa la maniere de faire ces paniers pélés qui ont eu un ſi grand nom & un débit ſi prodigieux.

Eſprit des Journaux Fevrier 1780. p. 377.

Liberté de la preſſe.

Les progrès dans les ſciences & les les arts ne ſont point étonnans dans un pays, le ſeul de l'univers où la preſſe

jouit de quelque liberté. Ce n'eſt pas que les differens partis, chacun, ſuivant ſon intérêt ou ſon pouvoir, n'aient tour à tour taché d'y faire mettre des entraves & des bornes, quand ils en étaient les victimes: Mais la ſoif du gain, l'ardeur des factions oppoſées, ſurtout la conſtitution qui fait de toutes les villes votantes, autant de républiques, à peu près ſouveraines, rendaient inutiles toutes les recherches & tous les obſtacles. Maurice, triomphant & abſolu, ne fut pas en état d'en arrêter les effets. A peine ce Prince eût-il fermé les yeux qu'on afficha & fit courir partout une épitaphe latine à l'honneur de Barnevelt. On lui donnait le titre de Reſtaurateur & de martyr de la liberté & Maurice y était deſigné ſous celui d'un tyran plus cruel que les Nerons. 1625. *Aitſem.* I. 385.

On ſait que les fréquens voyages que faiſaient alors les Hollandais dans les Indes leur donnerent occaſion de découvrir une cinquieme partie du monde. En 1616 ils firent la découverte d'un vaſte étendue de terres ſituées au midi des Molucques, aux quelles ils donnerent le nom d'*Eendragt* ou la concorde. En 1626, ils relâcherent à la partie occidentale de ces terres & l'apelerent *Wit-land*. L'année ſuivante, ils découvrirent au ſud du même continent un Découvertes de nouvelles terres.

1625. pays qu'ils nommerent le Leeuwin-land; & à quelques milles plus loin, Pierre de Nuyts decouvrit une autre côte à laquelle il donna son nom. Tous ces différens pays furent ensuite connus sous le nom de Nouvelle-Hollande. La Carpentairerie, ainsi apelée à l'honneur de Carpentier Gouverneur-Général des Indes, fut découverte en 1628. Elle est située entre la Nouvelle-Guinée & la Nouvelle-Hollande. La terre de Diemen, ainsi apelée en l'honneur d'un autre Gouverneur-Général de la Compagnie, & la nouvelle Zéelande ne furent découvertes qu'en 1642, par Abel Jansen Tasman. Toutes ces terres sont situées au midi de la nouvelle Hollande.

Purry Mem. de la Comp. des Ind. Orient. Voy. Dubois, vie des Gouvern. 81. & la carte p. 133. Voy. de Dampier.

Il faut que ces pays aient tenté bien peu l'avidité de ceux qui les ont trouvées, pour que, depuis tant d'années, on n'ait pas encore pensé à y faire des établissemens. On a cru que les Hollandais y avaient découvert des contrées riches & fertiles, & que les productions étant les mêmes que celles des Molucques & de Ceylon, ils avaient non seulement renoncé à s'y établir, mais encore supprimé tous les mémoires qui pouvaient fournir des éclaircissemens sur cette navigation. Comme cette idée flattait la malignité & la jalousie que la prosperité de leur commerce avait in-

ſpirée aux autres nations, on n'a pas manqué de l'adopter avec avidité & de la répandre avec ardeur, ſans examiner ſi les faits ſur leſquels cette opinion eſt appuyée, ſont ſolides & concluans. Les derniers voyages faits dans l'hémiſphere auſtral par les Anglais & ſurtout ceux du Capitaine Cook doivent détruire ce préjugé. 1625.

Fin du Cinquieme Volume.

ERRATA.

Pag. 10	*ligne* 23	la ſcel *lif.* le ſcel
— 49	— 3	nos *lif.* vos
— 51	— 7 & 8	li té *lif.* liberté
— 55	— 9	leur *lif.* les
— 75	— 15	foi qu'il *lif.* la foi qu'elle
— 79	— 19	les *lif.* ſes
— 83	— 4	manqua-t-il *lif.* manqua-t-il pas
— 110	— *derniere*	maſculin de Jean *lif.* maſculin. Jean
— 133	— 16	da *lif.* de
— 159	— 2	*Effacez* auſſi
— 174	— 3	coulaient *lif.* coulerent
— 176	— 20	ces aſſemblées *lif.* des aſſemblées
— 199	— 28	manquerait d'y *lif.* manquerait pas d'y
— 244	— 25	de *lif.* d'un
— 257	— 19	*Effacez* bientôt
— 258	— 15	que *lif.* qui
— 286	*not. L.* 11	*Effacez* diſcours
— 392	— 19	converſation *lif.* conſervation
— 409	— 8	-il toujours *lif.* trop ſouvent
— 503	— 26	expulſer *lif.* les expulſer

Bibliotheca Regia Monacensis